

COMPTES DES HIÉROPEs

DU TEMPLE D'APOLLON DÉLIEN.

Bibliothèque Maison de l'Orient



154788

Parmi tous les temples de la Grèce, il n'en est aucun, pas même le Parthénon, dont l'administration puisse être aussi minutieusement étudiée et aussi sûrement connue que celle du temple d'Apollon à Délos. Ce qui nous reste des archives sacrées, des actes des magistrats, compose aujourd'hui un volumineux et très-intéressant dossier. Les pièces sont au nombre de soixante environ et ne représentent pas moins de quatre cents inscriptions ou fragments d'inscriptions; quelques-unes nous sont parvenues au complet et comptent plusieurs centaines de lignes; il n'est pas rare de trouver des fragments qui atteignent et dépassent cent lignes; enfin grâce aux nombreux éléments de comparaison dont on dispose, il n'est presque pas un morceau qui ne puisse être compris et utilisé. Le plus ancien document de la série se rapporte aux années 434-433; les plus récents peuvent être attribués à la fin du second siècle avant J. C. Ils se répartissent ainsi sur toute la durée de l'histoire de Délos, qui commence avec l'Amphictyonie athénienne, et finit par l'expédition de Ménophanès (86).

Le temple subit les mêmes vicissitudes que l'île elle-même, et, comme elle, il passe tour à tour des mains des habitants en celles des étrangers, des Athéniens qui par deux fois s'établissent en maîtres à Délos. Les administrateurs changent de nom comme de nationalité: de 454 à 320 environ, ils sont Athéniens et s'intitulent Amphictyons; des magistrats appelés *ιεροποιοι* et pris dans la population indigène sont commis à la direction du sanctuaire, tant que Délos reste indépendante, de 320 environ à 166-65; Athènes, redevenue maîtresse, installe au lieu des hiéropes les *καθεσταμένοι ἐπὶ τὴν φυλακὴν*

τῶν ἱερῶν χρημάτων καὶ τῶν ἄλλων προσόδων τῶν τοῦ θεοῦ (1).

A l'époque où je commençais mes fouilles, on ne connaissait pas d'autres documents que ceux qui ont été réunis et commentés par Bœckh, c'est-à-dire :

1° Un fragment d'inscription—extrait de contrats de location et de prêt—des années 3 et 4 de la LXXXVI^e Ol. = 434-33 (2).

2° Le marbre Sandwich, compte des années 377-374 (3).

3° Un court fragment de l'année 377 (4).

4°-5° Deux fragments d'inventaires postérieurs, l'un à l'archontat de Callistratos (355), l'autre à l'archontat d'Evainetos (335).

6° Un fragment d'inventaire sans date (5).

Je laisse de côté deux fragments de peu d'étendue, dont l'un est daté approximativement par le nom de l'archonte Polémon (312). Bœckh avait ajouté celui-ci par occasion à la suite des pièces relatives à l'amphictyonie Délienne (*gelegentlich*) ; Le Bas les a rattachés tous les deux à Délos, sans preuves suffisantes (6).

7° Depuis ce temps on a découvert à Athènes une partie assez considérable des comptes amphictyoniques pour les années 375 et 374 ; mais le texte n'a pas encore été publié (7).

Toutes les inscriptions ont été trouvées à Athènes et toutes se rapportent à l'époque de la domination athénienne (V^e-IV^e siècles).

On n'avait, ou du moins on croyait ne posséder aucune pièce de l'époque suivante, aucun acte des administrateurs déliens. J'ai démontré que la lacune n'était pas aussi complète ; que les inscriptions publiées par Bœckh dans le *Corpus* sous les numé-

(1) Inscriptions des années de Callistratos et Anthestérios.

(2) *C. I. A. I.*, 283 ; et Bœckh, *Monatsber. Berlin. Akad.*, 1834, p. 23, 412.

(3) Il a été bien des fois publié et commenté ; voir Bœckh, *C. I. G.* 158, et *Staatsh. der Ath.* II, p. 78 et suiv.

(4) *Ép. ἀρχ.*, 1^{ère} Série, 180 ; Bœckh, *Staatsh. der Ath.* II, p. 108 et suiv.

(5) *Ép. ἀρχ.*, 1^{ère} Série, 111, 390 ; Bœckh, *Staatsh. der Ath.* II, p. 327, 318, 331 ; Le Bas, *Voy. Arch.*, 242, 243, 244.

(6) *Ép. ἀρχ.*, 1^{ère} Série, 109=134 ; Bœckh, *Staatsh. der Ath.* II, p. 333 ; Le Bas, 245, 245 bis.

(7) J'en ai pu prendre copie grâce à l'obligeance de M. Koumanoudis.

ros 2860 et 2953^b étaient, l'une un inventaire du temple d'Apollon, l'autre un fragment des comptes des hiéropes déliens; que Ross et Le Bas avaient pris à tort pour une inscription de Myconos (1) un inventaire délien; que Le Bas et Keil s'étaient trompés en attribuant un marbre de Délos, l'un à Paros, et l'autre à Myconos (2).

Il faut donc ajouter ces inscriptions au curieux contrat du musée d'Oxford qui a pour objet l'entreprise de certains travaux à exécuter dans le temple d'Apollon, et où les hiéropes interviennent comme bailleurs (3).

Peut-être l'inventaire n° 2860 du *Corpus* appartient-il à l'époque de la deuxième domination athénienne; du moins les fragments de Délos avec lesquels il a le plus de ressemblance, par la disposition matérielle du texte, comme aussi par la rédaction (4), sont de ce temps. En tout cas il serait le seul document postérieur à l'année 166.

Mes découvertes ont singulièrement allongé la liste; elles l'ont augmentée dans la proportion de 1 à 40; elles ont porté surtout sur les documents de la deuxième époque, les actes de Délos libre; mais elles ajoutent aussi à ce que nous savions du cinquième, du quatrième et du deuxième siècles.

1° *Documents amphictyoniques*. 14 fragments, en général courts et peu intéressants. Il faut faire exception pour les comptes très-curieux des Amphictyons en charge sous Glaukippos (410) et pour ceux de Philisti[dès]; les morceaux les plus importants sont ensuite deux fragments datés des années 346, 343-41, et un de la fin du 5^e siècle.

On peut ajouter les décrets de 369 et 363 (5) qui ont été pu-

(1) Ross, *Inscr. ined.*, II, 145, p. 38; Le Bas, *Voy. Arch.*, 2059. J'ai copié moi-même à Myconos un fragment d'inventaire du temple d'Artémis Délienne (chez M. Gryparis).

(2) Le Bas, *Voy. Arch.*, 2092; Keil dans les notes de la *Sylloge inscr. bœotic.*

(3) *C. I. G.* 2266.

(4) Il est gravé en deux colonnes; cette division est générale dans les monuments athéniens de Délos; je n'en trouve au contraire pas un exemple dans les monuments proprement déliens.

(5) Ils contiennent aussi quelques détails sur les attributions des Amphic-

bliés dans le *Bulletin*, et la dédicace d'un Hermès faite par les Amphictyons sous l'archontat de Nicomachos (341).

II° *Documents déliens*. 25 pièces au moins, la plupart d'une étendue considérable. Voici la liste des principales, avec l'indication des archontes et la date approximative :

1. Comptes et inventaire. — Hypsochlès, 20 premières années du 3^e siècle — 258 lignes, complet.

2. Comptes et inventaire — Ménécératès, immédiatement après Hypsochlès. — 116 lignes, fragment.

3-5. Fragments de trois inscriptions différentes, comptes et inventaires, sans noms d'archontes, mais de la même époque — 70 à 100 lignes.

6. Comptes et inventaire — Charilas, dix ans environ après Ménécératès — 204 lignes, complet.

7. Comptes et inventaire — Sosisthénès, vingt ans environ après Charilas — 380 lignes, complet.

8. Inventaire — Orthoclès, 8 ans après Sosisthénès — 100 lignes environ, fragment.

9. Inventaire — Timagénès, 5 ans après Orthoclès, vers 235 av. J. C. — 96 lignes, sans compter les menus fragments.

10. Inventaire — l'année d'après Skylakos, 5 ans après Timagénès — 96 lignes, fragment.

11. Comptes — Cosmiadès, dix ans environ après Skylakos — 140 lignes, fragment.

12. Inventaire de la même époque, sans date précise.

13. Comptes et inventaire — Polyxénos, six ans environ après Cosmiadès — 250 lignes, sans compter les petits fragments.

14. Inventaire — Télésarchidès, onze ans après Polyxénos — 95 lignes, fragment.

15. Comptes et inventaire — Démarès, deux ans après Télésarchidès, vers l'année 180 av. J. C. — 510 lignes.

16. Comptes — Théodoros — fragment, 25 lignes.

17. Comptes et inventaire — Polybos — fragment, 50 lignes environ.

tyons : ils prouvent que ces magistrats, comme plus tard les hiéropes, étaient chargés de faire graver et de conserver les actes publics.


18. Comptes et inventaire—Amphiclès, vers 170 av. J. C.—165 lignes, fragment.

Les documents, ainsi classés, se succèdent de telle sorte qu'on n'a presque point de période dépassant dix ans sans comptes ou inventaire. On peut donc étudier l'administration du sanctuaire jusque dans ses moindres détails, constater les changements qui s'y introduisent, comme aussi les mouvements de hausse ou de baisse des revenus du dieu.

III° *Documents athéniens*. Ils sont au nombre d'une quinzaine; quelques plaques ont été retrouvées entières, malheureusement la mauvaise qualité du marbre et de la gravure rend la lecture difficile, souvent même impossible. Les plus anciennes inscriptions de cette série sont datées des archontats de Poseidonios, Aristolas, Anthestérios, Callistratos (165-157); pour les autres je n'ai pas trouvé de renseignements chronologiques précis; quelques-unes mêmes ne sont encore qu'incomplètement déchiffrées.

Le marbre dont nous donnons aujourd'hui la transcription fait partie des monuments de la seconde époque; il porte le n° 15 dans la liste que nous avons dressée plus haut.

Il a été retrouvé sous une couche peu épaisse de terre, en arrière du monument appelé Portique des Taureaux et au pied du mur du téménos. Il avait sans doute été apporté là pour faire une réparation à la muraille, ou pour construire quelque-une des grossières habitations qui, à une époque mal déterminée, mais très-basse, s'adossèrent à la muraille. Il mesure en hauteur 1^m, 66; en largeur 1^m, 04; il est épais de 0^m, 10; il a été brisé obliquement à la partie inférieure, un large triangle a été enlevé; la lacune commence à 1^m, 25 au dessous du bord supérieur et va s'élargissant jusqu'au bas, où la largeur du marbre se trouve réduite à 0^m, 23.

- καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Φωκαιέως Ἀηναϊῶνος, ἔθεσαν ταμίαι οἱ ἐπὶ Τελεσαρχίδου Παρμενίων καὶ Μνησίσι, τὸ περιγεγόμενον ἀ-
- 22 πὸ τῶν τεχνιτῶν F⁴III — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Τελεσαρχίδου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίαι Παρμενίων καὶ Μνησίσι, ὕρων
- 23 ΔΔΔΔ — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Νικίου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν Ἀεοντιάδης καὶ Δημήτριος ἱεροποιοὶ κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δήμο[υ],
- 24 θ οὐκ ἐδανείσαντο οἱ ἐγκεκτημένοι ἐν Ῥηνεῖσι, ἐν ᾧ λοιπὸν ΔΔF¹III — ἄλλον στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ Φωκαιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ
- 25 ἱερὸν ταμίαι Καίβων καὶ Μνησικλείδης, εἰς ἀπόδοσιν τῷ θεῷ οὗ προεχρήσατο ἡ πόλις εἰς τοὺς στεφάνους τὸν τε βασιλεῖ Φιλίππῳ καὶ τὸν βασιλεῖ Εὐμένει καὶ τὸν εἰς Ῥόδον
- 26 ΧΗΗΗ — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Φωκαιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίαι Καίβων καὶ Μνησικλείδης, εἰς ἀπόδοσιν τῷ
- 27 θεῷ εἰς τὰ ὀφειλόμενα δάνεια παρὰ τετὶ πόλει ἀντὶ τῶν ἀποδόσεων ὧν πρότερον ἐψηφίσατο ὁ δῆμος Χ — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐ-
- 28 πὶ Φωκαιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίαι Καίβων καὶ Μνησικλείδης, τῶν τραπεζῶν ἀπὸ τῆς στοᾶς ΗΗ — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ
- 29 Σιλήνου, ἐπὶ Φωκαιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίαι  Καίβων καὶ Μνησικλείδης, ὕρων ΔΔΔΔ — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρα-
- 30 κλείδου, ἐπὶ Φωκαιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ἱεροποιοὶ Κρίττις καὶ Συνώνυμος, τὸ [πε]σὸν παρ' Ἀριστοφάνου δάνειον θ ἐδάνεισαν αὐτῷ ἱεροποιοὶ Εὐβοεὺς καὶ Παρμενίων,
- 31 ἐν ᾧ λοιπὸν ΗΗ F¹III C/ — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Φωκαιέως Ἀπατουριῶνος, ἔθεσαν ἱεροποιοὶ οἱ ἐπὶ Τελεσαρχίδου
- 32 Εὐβοεὺς καὶ Παρμενίων, τὸ περιὸν ἀπὸ τοῦ λόγου F¹ΔΔΙC// — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ Φωκαιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίαι Καίβων

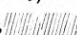
- 33 και Μνησικλειδης εις τὸ ἱερόν, τὸ χορηγικὸν ΙΗΗΗΗΠΔΔΔΠ
 ΙΙΙΙ — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων· ἀπὸ τῆς Ἑλληνος
 και Μαντινέως, ἐπὶ Φωκκιέως Ἀρησιῶνος, ἔθεσαν εἰς
- 34 τὸ ἱερόν Πραξιμένης και Τελεσαρχίδης ἱεροποιοὶ οἱ ἐπ' ἄρ-
 χοντος Ἀπατουρίου, ἐν ᾧ λοιπὸν ΗΗΗΗΔΔΔΠΙΙΙΤ/ — ἄλ-
 λος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων· ἀπὸ τῆς Φίλωνος και Σιλήνου, ἐ-
- 35 πὶ Φωκκιέως Ἀρησιῶνος, ἔθεσαν ἱεροποιοὶ Πραξιμένης και Τε-
 λεσαρχίδης οἱ ἐπ' ἄρχοντος Ἀπατουρίου, τὸ λοιπὸν τοῦ περι-
 ὄντος ἐκ τῆς στήλης ΠΗΗΠΔΠΙΙΙΙ — ἄλλος στά-
- 36 μνος ἐπιγραφὴν ἔχων· ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου και Ἡρακλείδου,
 ἐπὶ Φωκκιέως Ἀρησιῶνος, ἔθεσαν ΠΙΠΠ ἱεροποιοὶ οἱ ἐπὶ Ἀπα-
 τουρίου Πραξιμένης και Τελεσαρχίδης, οὗ ἀναφέρε-
- 37 ται ἐν τῆ(ι) στήλῃ(ι) τὸ περιὸν ΙΧΧΧΗΗΗΗΔΔΔΔΠΠΠΠ —
 ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων· ΠΗΗΠΠΠΠΙC/ = ΚΕΦΑΛΗ οὗ
 παρελθόμεν ἐν τεῖ ἱερᾷ κιβωτῶ: ΠΜ (1) ΜΠΗΗΗΗΔΔΠ
 ΠΠΠΠΠΠCT/
- 38 Καὶ τότε ἄλλο ἀργύριον ἐτέθη ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς εἰς τὴν
 ἱερὰν κιβωτὸν, παρόντος ἀρχοντος τοῦ τῆς πόλεως και τῶν
 γραμματέων, και τῶν γραμματέων και τῶν πρυτάνεων τῶν
 κατὰ μῆ-
- 39 να· Ἐν στάμνωι ᾧ ἐπιγραφὴ· ἀπὸ τῆς Φίλωνος και Σιλήνου,
 ἐπὶ Δημάρου Ἀρησιῶνος, ἔθεσαν ἱεροποιοὶ Πολύξενος, Φίλιπ-
 πος, Ἀμφότερος, Σίληνος, τὸ δάνειον δ κατέβαλε Ἐρ-
- 40 μων Σόλωνος ΠΗΠΙC και τόκον δν ἔφη ὀφείλειν ΗΗΔΔΔΔΠΙ —
 ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων· ἀπὸ τῆς Φίλωνος και Σιλή-
 νου, ἐπὶ Δημάρου Ἀπατουριῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερόν
- 41 ἱεροποιοὶ οἱ ἐπ' ἄρχοντος Φωκκιέως, Κρίττις Νικάρχου, Συνώ-
 νυμος Ἱερομβρότου, τὸ περιὸν ἐκ τοῦ [λ]όγου ΗΗΔΔΠΠΠΤ —
 ἄλλον στάμνον ἀπὸ τῆς Ἑλληνος και Μαντινέως, ἐπὶ Δημά-
- 42 ρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερόν ταμίχι Μένυλλος και Φω-
 κκιεὺς κατὰ ΠΠΠΠ τὴν διάταξιν εἰς ἀπόδοσιν τῶν δανείων τῶν
 ὀφειλομένων τῶι θεῶι παρὰ τεῖ πόλει Χ,
- 43 καὶ εἰς ἀπόδοσιν τοῦ προχρησθέντος εἰς τοὺς στεφάνους τῶι βα-

(1) Le M plus petit est gravé entre les jambages du Π; de même, l. 54, 74 etc.

- σιλεῖ Φιλίππῳ καὶ τῷ βασιλεῖ Μακκονάσαι, καὶ εἰς τὸ προσφειλόμενον εἰς τοὺς στεφάνους τοὺς ἐπ' ἄρ-
- 44 χοντος Τελεσαρχίδου ΙΧΗΗΗΗ^Π — ἄλλον στάμνον ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλῆνου, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίαι Μένυλλος καὶ Φωκκαιοὺς τῆς ἀγορᾶς ΙΧΗΗΗΗ^{ΠΠΠΠ} C / —
- 45 ἄλλον στάμνον ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλῆνου, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίαι Μένυλλος καὶ Φωκκαιοὺς, τῶν ὄρων ΙΔΔΔΔ — ἄλλον στάμνον ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σι-
- 46 λῆνου, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίαι Μένυλλος καὶ Φωκκαιοὺς, τὸ χορηγικὸν ΙΗΗΗΗ^{ΠΔΔΔ} F Ι — ἄλλον στάμνον ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλῆνου, ἐπὶ Δημάρου
- 47 Ποσιδεῶν^{ΠΠΠΠ}ος, ἔθεσαν ταμίαι Μένυλλος καὶ Φωκκαιοὺς, τραπεζῶν ΗΗ — ἄλλον στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶ-
- 48 νος, ἔθεσαν ἱεροποιοὶ οἱ ἐπ' ἄρχοντος Τελεσαρχίδου Εὐβοεὺς καὶ Παρμενίων, τὸ παρχθὲν ἐνηροσίων, ἐνοικίων, τελῶν, τόκων ΠΧ^ΠΗΗΗΗ^{ΠΔΔΔΔ} F^{ΠΠΠΠ} CT // — ἄλλον στά-
- 49 μνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλῆνου, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ἐ(ε)ροποιοὶ οἱ ἐπ' ἄρχοντος Τελεσαρχίδου Εὐβοεὺς καὶ Παρμενίων, τὸ
- 50 λοιπὸν τοῦ ἐκ τῆς στήλης οὗ ἔπραξαν ἐνηροσίων, ἐνοικίων, τελῶν, τόκων Χ^{ΠΗ} — ἄλλον στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Δημά-
- 51 ρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ἱεροποιοὶ Πολύξενος, Σίληνος, Ἀμφότερος, Φίλιππος, τὸ δάνειον θ' ἀπέδωκεν Πάχης ὑπὲρ τοῦ πατρὸς Διογένου, θ' ἐδανείσκατο παρὰ ἱεροποίων
- 52 Εὐβοεὺς καὶ Παρμενίωνος Π^Π, καὶ θ' ἀπέδωκεν τόκον, φάμενος ὀφείλειν, ἐνικυτοῦ καὶ μηνῶν δύο ΠΔ — ἄλλον στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶ-
- 53 νος, ἔθεσαν ταμίαι εἰς τὸ ἱερὸν Μένυλλος καὶ Φωκκαιοὺς, τὸ περιὸν ἀπὸ τῶν τεχνιτῶν Δ^Π Ι = ΚΕΦΑΛΗ τοῦ τεθέντος ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς ΙΜΧΧΧΧ^{ΠΗΗΔΔ} ΠΠ ΙΤ = ΚΕΦΑ-
- 54 ΛΗ τοῦ παραδοθέντος ἡμῖν καὶ τεθέντος ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς ΠΜ ΜΜ^{ΠΠΠΠ} ΠΠ ΠΠ ΠΠ / — καὶ χαλκοῦ τοῦ παραδοθέντος ἡμῖν ὑπὸ τῶν ταμιῶν Μενύλλου καὶ Φωκκαί-
- 55 ἕως ΧΧΧ^{ΠΗΗΗΔΔΔ} ΠΠ Π — ΜΗΝΟΣ ΙΕΡΟΥ ἐξείλομεν εἰς τὰ ἔρ-

- γα, παρόντος ἄρχοντος τοῦ τῆς πόλεως, καὶ τῶν γραμματέων, καὶ τῶν πρυτάνεων τῶν κατὰ μῆνα, στή-
- 56 μων ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Τελεσαρχίδου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ἱεροποιοὶ Εὐβοεὺς καὶ Παρμενίων, κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δή-
- 57 μου, τὸ δάνειον θ' ἀπέδωκεν Ὀστκκος Κτησικλέους Π' καὶ τόκον ὃν ἔφη προσοφείλειν ΔΔΠ', καὶ τὸ δάνειον θ' ἀπέδωκεν Βόηθος Ὀρθοκλέους Π' καὶ τόκον ὃν ἔφη προσ-
- 58 οφείλειν ΔΔΠ', καὶ τὸ δάνειον θ' ἀπέδωκεν Καίβων Καίβωνος Π' καὶ τόκον ὃν ἔφη προσοφείλειν ΔΔΠ', καὶ τὸ δάνειον θ' ἀπέδωκεν Θεόδωρος Σωσισίου Π' καὶ τόκον ὃν
- 59 ἔφη προσοφείλειν ΔΔΠ' = τὸ πᾶν ΧΧΠ'ΔΔΔΠ' — ΜΗΝΟΣ ΓΑΛΛΞΙΩΝΟΣ εἰκάδι προείλομεν ἀπὸ στάμνου οὗ ἐπιγραφὴ· ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Φωκκιέως Ἄρη-
- 60 σιδῶνος, ἔθεσαν ἱεροποιοὶ οἱ ἐπ' ἄρχοντος Ἀπατουρίου Πραξιμένης καὶ Τελεσαρχίδης οὗ ἀναφέρεται ἐν τῆ(ι) στήλῃ(ι) τὸ περιὸν ΠΧΧΧΗΗΗΔΔΔΔΠ' — ἀπὸ τούτου ἀφείλο-
- 61 μεν εἰς τὸν στέφανον τῶι βασιλεῖ Φιλίππῳ ΧΗΗΗΠ' λοιπὸν ἔνεστιν ΠΧΧΠ'ΗΗΗΗΠ'ΔΔΔΔΠ' — ἀπὸ τούτου, ΜΗΝΟΣ ΘΑΡΓΗΛΙΩΝΟΣ πέμπτη(ι) ἰσταμένου, προείλο-
- 62 μεν εἰς τὰ ἔργα ΠΧΧ' λοιπὸν ἔνεστιν Π'ΗΗΗΗΠ'ΔΔΔΔΠ' — ΜΗΝΟΣ ΒΟΥΦΟΝΙΩΝΟΣ τρίτη(ι) ἀπιόντος, τοῦτο ἐξείλομεν τὸ περιὸν ἐν τῶι στάμνῳ εἰς τὰ ἔργα τὰς Π'ΗΗΗΗ
- 63 Π'ΔΔΔΔΠ' — Καὶ τόδε ἄλλο ἀργύριον ἐξείλομεν, ΜΗΝΟΣ ΒΟΥΦΟΝΙΩΝΟΣ, εἰς τὰ ἔργα· στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ Φωκκιέως Ποσιδεῶ-
- 64 νος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίαι Καίβων καὶ Μνησικλείδης, εἰς ἀπόδοσιν τῶι θεῶι οὗ προσεχρήσατο ἡ πόλις εἰς τοὺς στεφάνους, τὸν τε βασιλεῖ Φιλίππῳ καὶ τὸν βασιλεῖ Εὐ-
- 65 μένει καὶ τὸν εἰς Ῥόδον ΠΧΗΗΗ — ΜΗΝΟΣ ΠΟΞΙΔΕΩΝΟΣ, ἐξείλομεν ἀπὸ στάμνου οὗ ἐπιγραφὴ· ἀπὸ τῆς Ἑλλήνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν
- 66 ταμίαι Μένυλλος καὶ Φωκκιεὺς κατὰ τὴν διάταξιν, εἰς ἀπόδοσιν τῶν δανείων τῶν ὀφειλομένων τῶι θεῶι παρὰ τετὶ πόλει ΠΧ, καὶ εἰς ἀπόδοσιν τοῦ προχρησθέντος εἰς τὸν
- 67 στέφανον τῶι βασιλεῖ Φιλίππῳ καὶ τῶι βασιλεῖ Μασκινάσκι,

- καὶ Ὁρθοκλήης, εἰς τὸ χῶμα Γ , ἐν ᾧ λοιπὸν $\Delta\Delta\Delta\Delta$ — ἄλλος
στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαν-
80 τινέως, ἐπὶ Ἀπατουρίου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίαι εἰς τὸ ἱερὸν
Ὁρθοκλήης καὶ Πολύζενος, τὸ διαγραφὴν παρὰ βουλῆς τῆς ἐπὶ
Ἀπατουρίου, ὃ κατέβαλον ἐπὶ τὸ ἀρχεῖον Πολυ-
81 βούλοι οἱ ἐγγυηταὶ οἱ Κλεοπάτρας Ἀπατούριος, Χοιρύλος, Ἀρι-
στόβουλος HHH — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς
Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Τελεσραχίδου Ποσιδε-
82 ῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίαι Παρμενίων καὶ Μνησις Γ , εἰς
τὸ χῶμα, ἐν ᾧ λοιπὸν $\text{H}\Gamma\Delta\text{IT}$ // — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν
ἔχων ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ
83 Δημητρίου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν Φωκίων Κλεοκρί-
του ταμίαι καὶ Παρμενίων, ὁ Πολυβούλου κληρονόμος, [ᾧ]
ἔλαττον ἔλαβεν ὁ ἱκτρὸς $\text{HH}\Gamma$ καὶ τοῦ ἐνοικίου
84 ὠσχύτως $\Delta\Delta\Gamma$ — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Ἑλ-
ληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Διοκλέους Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς
τὸ ἱερὸν ταμίαι Τηλέμνηστος καὶ Ὁρθοκλήης,
85 τραπεζῶν HH — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Νυμ-
φοδώρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Φωκαϊέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν
ταμίαι Μνησικλείδης καὶ Καίβων εἰς τὸ ἱερὸν,
86 μισθὸν τοῖς ἀυλήταις XXX , καὶ τὸ σιτηρέσιον καὶ τὰ χορηγή-
ματτα καὶ τὸ νικητήριον $\text{HHHH}\Gamma\Delta\Delta$ — ἄλλος στάμνος ἐπι-
γραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ Φωκαϊέ-
87 ως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίαι Καίβων καὶ Μνησικλείδης εἰς τὸ
ἱερὸν, τὸ ἀποτχγὲν εἰς τὰς εἰκόνας, οὗ προεχρήσατο ἡ πόλις
τῆς δοθείσης δωρεᾶς τοῖς Αἰτωλοῖς κατὰ τὸ
88 ψήφισμα τοῦ δήμου HHHH — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων
ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ Φωκαϊέως Ποσιδεῶνος, ἔ-
θεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίαι Καίβων καὶ Μνησικλεί-
89 δης εἰς τὴν κατασκευὴν τοῦ χῶματος Γ — ἄλλος στάμνος ἐ-
πιγραφὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ Φωκαϊέως
Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίαι Μνησι-
90 κλείδης καὶ Καίβων εἰς τὸ Λ ἀποτχγὲν εἰς τὸ χῶμα, οὗ προε-
χρήσατο ἡ πόλις τῆς δοθείσης δωρεᾶς τοῖς Αἰτωλοῖς κατὰ
τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου HHH — ἄλλος στάμνος ἐπιγρα-
91 φὴν ἔχων ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ Φωκαϊέως Ποσι-

- δεῶνος, ἔθεσαν ταμίχι εἰς τὸ ἱερὸν Καίβων καὶ Μνησικλείδης,
εἰς τὴν σιτωνίαν ΙΜ — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔ-
- 92 χων' ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Φωκκιέως Ποσι-
δεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίχι Καίβων καὶ Μνησικλείδης,
εἰς τὴν σιτωνίαν, κατὰ τὴν διάταξιν ΧΙ^Π — ἄλλος στάμνος
- 93 ἐπιγραφὴν ἔχων' ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ
Φωκκιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίχι Μνησικλεί-
δης καὶ Καίβων, εἰς τὴν σιτωνίαν ΙΧΧΧ^{ΠΔ} — ἄλλος
- 94 στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων' ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλεί-
δου, ἐπὶ Φωκκιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίχι Μνησικλείδης
καὶ Καίβων, εἰς τὴν σιτωνίαν ΙΧΧΧΧ — ἄλλος στάμνος
- 95 ἐπιγραφὴν ἔχων' ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ
Φωκκιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίχι Μνησικλείδης καὶ Καί-
βων, ἐκ τῶν ἀδιατάκτων ΗΗΗΗΔΔΔ^{ΗΙΤ}/ — ἄλλος στάμνος
- 96 ἐπιγραφὴν ἔχων' ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ Φωκκιέως
Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίχι Καίβων καὶ Μνησικλείδης εἰς τὸ
ἱερὸν, τῶν ἀκατατάκτων ΧΧΧΗΗΗ^{ΠC} — ἄλλος στάμνος
- 97 ἐπιγραφὴν ἔχων' ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Φω-
κκιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίχι Καίβων καὶ
Μνησικλείδης, ἐκ τῶν ἀκατατάκτων ^ΠΔΔΔ^{ΗΙΙ} — ἄλλος στά-
- 98 μνος ἐπιγραφὴν ἔχων' ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλείδου,
ἐπὶ Φωκκιέως, ἔθεσαν ταμίχι Μνησικλείδης καὶ Καίβων, τὸ
περιὸν ἀπὸ τῶν τεχνιτῶν ΔΔΔ^ΠΙ^{ΙΙΙ} = ΚΕΦΑΛΗ οὗ παρελά-
- 99 βομεν ἐν τῇ(ι) δημοσίῳ κιβωτῶι ΜΜ^ΠΧΧΧΗΗΗ^ΠΔΔ^ΠΙ^{ΙΙ}Τ —
Καὶ τόδε ἄλλο ἀργύριον ἐτέθη ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς εἰς
τὴν δημοσίαν κιβωτὸν, παρόντος ἄρχοντος τοῦ τῆς πόλεως,
- 100 καὶ γραμματέων, καὶ πρυτάνεων τῶν κατὰ μῆνα' Στάμνος
ἐπιγραφὴν ἔχων' ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ
Δημάρου Ληναϊῶνος, ἔθεσαν σιτῶνκι Ἄμνος, Φάνος, Φίλλα-
- 101 κος καὶ ὁ πρεσβευτῆς . . Α . . Ν, σίτου μεδί:  ἱμνων χι-
λίων τετρακοσίων ὀγδοήκοντα τεσσάρων ἡμέκτων ἐννέκ τὴν
τιμὴν τοῦ παρὰ τοῦ βασιλέως Μασαννάσκα ΙΧΧΧΗΗΗΗ^Π
- 102 ΗΗΙC — ἄλλος στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων' ἀπὸ τῆς Ἑλληνος
καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Δημάρου Ἀρτεμισιῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ
ἱερὸν Ἐρμων Σόλωνος, Σῆμος Κοσμιάδου, Σόλων Μετωνύ-
μου, ἀπὸ

- 113 ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίει Μένυλλος καὶ Φωκαιοὺς, τὸ τοῖς αὐλήταις ΧΧΧΗΗΗΗ \square ΔΔ — ἄλλον στάμονον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἑρακλείδου, ἐπὶ Δη-
- 114 μάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερόν ταμίει Μένυλλος καὶ Φωκαιοὺς, εἰς τὰς εἰκόνας ΙΗΗΗΗ — ἄλλος στάμονος ἐπιγραφὴν ἔχων· ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἑρακλείδου, ἐπὶ Δημάρου
- 115 Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίει Μένυλλος καὶ Φωκαιοὺς, εἰς τὸ χῶμα Η \square ΗΙΤ/ — ἄλλον στάμονον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἑρακλείδου, ἔθεσαν ταμίει, ἐπὶ Δημάρου Ποσι-
- 116 δεῶνος, Μένυλλος καὶ Φωκαιοὺς, εἰς τὴν σιτωνίαν \square \square Δ — ἄλλον στάμονον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλῆνου, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίει εἰς τὸ ἱερόν Μένυλ-
- 117 λος καὶ Φωκαιοὺς, εἰς τὴν σιτωνίαν \square ΧΧ — ἄλλον στάμονον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερόν ταμίει Μένυλλος καὶ Φωκαιοί-
- 118 εὺς, εἰς τὸ χῶμα κατὰ τὴν διάταξιν \square — ἄλλον στάμονον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίει εἰς τὸ ἱερόν Μένυλλος καὶ Φωκαιοὺς,
- 119 εἰς] τὴν σιτωνίαν κατὰ τὴν διάταξιν \square Χ \square — ἄλλον στάμονον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερόν ταμίει Μένυλλος καὶ
- 120 Φ]ωκαιοὺς, ἐκ τῶν ἀκατατάκτων ΧΧ \square — ἄλλον στάμονον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἑρακλείδου, ἐπὶ Δημάρου Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίει Μένυλλος καὶ Φωκαιοὺς
- 121 ἐκ τῶν ἀκατατάκτων ΧΗΗΗ \square ΔΔ \square ΗΗΗ/ = ΚΕΦΑΛΗ τοῦ τεθέντος εἰς τὴν δημοσίαν κιβωτὸν ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς \square Μ ΜΜ \square Δ \square ΗΤ/ = ΚΕΦΑΛΗ τοῦ παραδοθέντος καὶ τεθέντος ἐπὶ
- 122 τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς \square Μ ΜΜΜΜ \square ΧΧΧ \square ΗΗΗΗΔΔΔ \square ΗΗΗΗ/ — Καὶ τότε \square ἀργύριον ἐξείλομεν· ΜΗΝΟΣ ΛΗΝΑΙΩΝΟΣ, παρόντος ἀρχόντος τοῦ τῆς πόλεως, καὶ γραμμικτέων, καὶ πρυτάνε[ω]ν

- 123 τῶν κατὰ μῆνα· Στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφο-
δῶρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Φωκκιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν
ταμίαι Μνησικλείδης καὶ Καίβων, εἰς τὴν σιτωνίαν XXX^ΠΔ
— ἄλ-
- 124 λον στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφοδῶρου καὶ Ἡρα-
κλείδου, ἐπὶ Φωκκιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίαι Μνησι-
κλείδης καὶ Καίβων, εἰς τὴν σιτωνίαν IXXXX — ἄλλον στά-
- 125 μνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ
Φωκκιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν ταμίαι εἰς τὸ ἱερὸν Καίβων καὶ
Μνησικλείδης, εἰς τὴν σιτωνίαν IM — ἄλλον στάμνον ἐπι-
- 126 γραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Ἑλληνοσ καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Φω-
κκιέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμίαι Καίβων καὶ
Μνησικλείδης, εἰς τὴν σιτωνίαν κατὰ τὴν διάταξιν ΧIΠ =
τὸ πᾶν
- 127 M^ΠXXX^ΠΔ· τοῦτο ἔδομεν τοῖς σιτώναις Ἀμνωι, Φιλλάκωι,
Φάνωι — ἄλλον στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφο-
δῶρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Φωκκιέως Ποσιδεῶνος, ἔθε-
- 128 σαν ταμίαι Μνησικλείδης καὶ Καίβων εἰς τὸ ἱερὸν, τοῖς ἀυλή-
ταις XXX, καὶ τὸ σιτηρέσιον, καὶ τὰ χορηγήματα καὶ τὸ νι-
κητήριον HHHH^ΠΔΔ· τοῦτο παρέδομεν τοῖς ταμίαις Με^{IIII}
- 129 νύλλωι καὶ Φωκκιεῦ — ΜΗΝΟΣ ΘΑΡΓΗΛΙΩΝΟΣ δευτέρωι, ἐξεί-
λομεν στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Ἑλληνοσ καὶ Μαν-
τινέως, ἐπὶ Δημάρου Ἀρτεμισιδῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμί-
- 130 αι Μένυλλοσ καὶ Φωκκιεὺς, εἰς τὴν σιτωνίαν κατὰ τὴν διά-
ταξιν ΠΧIΠ^ΠΔ — ἄλλον στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς
Νυμφοδῶρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Δημάρου Ἀρτεμισιδῶνος, ἔθε-
- 131 σαν ταμίαι Μένυλλοσ καὶ Φωκκιεὺς, εἰς τὴν σιτωνίαν ΠΧ —
ἄλλον στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σι-
λήνου, ἐπὶ Δημάρου Ἀρτεμισιδῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερὸν ταμί-
- 132 αι Μένυλλοσ καὶ Φωκκιεὺς, εἰς τὴν σιτωνίαν ΠΧ = τὸ πᾶν I
M^ΠXXX^ΠΔ· τοῦτο ἐδώκαμεν τοῖς σιτώναις Ἀμνωι, Φιλ-
λάκωι, Φάνωι — ΜΗΝΟΣ ΒΟΥΦΟΝΙΩΝΟΣ, ἐξείλομεν στά-
μνον ἐπι-
- 133 γραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφοδῶρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Δη-
μάρου Μεταγειτνιδῶνος, ἔθεσαν ταμίαι Μένυλλοσ καὶ Φωκκιεὺς,
εἰς τὴν σιτωνίαν XXXX^ΠH^ΠΔΔ^{IIII}IIIC// — ἄλλον στά-

- 134 μνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, Μεταχειτινῶνος, ἔθεσαν εἰς τὸ ἱερόν τεμίχι Μένυλλος καὶ Φωκαϊεὺς, εἰς τὴν σιτωνίαν, κατὰ τὴν διάταξιν P — ἄλλον
- 135 στάμνον ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ Δημάρου Μεταχειτινῶνος, ἔθεσαν τεμίχι Μένυλλος Πολύβου καὶ Φωκαϊεὺς Φωκαϊέως, εἰς τὴν σιτωνίαν P — ἄλλον
- 136 στάμνον, ἀπὸ τῆς Φίλωνος καὶ Σιλήνου, ἐπὶ Φωκαϊέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν τεμίχι Καίβων καὶ Μνησικλειδῆς εἰς τὸ ἱερόν, τῶν ἀκατατάκτων $\text{XXXHHH}^{\text{P}}\Delta\Delta\text{C}$ — ἄλλον στάμνον ἐπιγραφὴν XXXXXXXXXX ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου καὶ Ἡρακλείδου, ἐπὶ Φωκαϊέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν τεμίχι Μνησικλειδῆς καὶ Καίβων, ἐκ τῶν ἀκατατάκτων $\text{HHHH}\Delta\Delta\Delta\text{HT/}$ — ἄλλον στάμνον
- 138 ἐπιγραφὴν ἔχοντα· ἀπὸ τῆς Ἑλληνος καὶ Μαντινέως, ἐπὶ Φωκαϊέως Ποσιδεῶνος, ἔθεσαν τεμίχι εἰς τὸ ἱερόν Καίβων καὶ Μνησικλειδῆς, ἐκ τῶν ἀκατατάκτων $\text{P}\Delta\Delta\Delta\text{HT}$ = τὸ πᾶν MP
- 139 $[\text{X}]\text{XX}^{\text{P}}\text{P}\Delta\text{C}$ τοῦτο ἔδομεν τοῖς σιτώνκις Ἄμνωι, Φάνωι, Φιλάκωι = ΚΕΦΑΛΗ οὗ ἐξείλομεν ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς PM $\text{P}\text{XXXXH}^{\text{P}}\text{C}$ — Τὸ δὲ λοιπὸν παρέδομεν τοῖς μεθ' αὐτοὺς ἱεροποιοῖς
- 140 Δημητρίωι καὶ Μειλιχίδῃ(ι) $\text{PMMM}^{\text{P}}\text{XXXXHH}^{\text{P}}\Delta\Delta\Delta\text{FHT/}$ — Καὶ τόδε ἄλλο ἀργύριον εἰσήκει τῶι θεῶι ἐνοικίωι· παρὰ Τηλεμνήστου τοῦ Ἀριστείδου, τῆς ἐξῆς τῆς Ἐπισθενείου οἰκίας $\text{P}\Delta\Delta$ · τῆς Ἀ-
- 141 ρισ]τοβούλου, παρὰ Σωνίκου $\text{P}\Delta\Delta\Delta\text{FHT}$ · τῆς Ἐφέσου, παρὰ Ἰππωνος τοῦ Ἀντιφάνου $\text{H}\Delta$ · τῆς Σωσιλείου, παρὰ Κτησικλείους τοῦ Κτησικλέους $\text{H}^{\text{P}}\Delta\text{HT}$ · τῆς Ἀρκέοντος, παρὰ Δεξιθέου τοῦ Κλει-
- 142 [τάρ]χου P · τῆς ἐξῆς τῆς ἐπὶ τοῦ Ἐρέμητος, παρὰ Στράτωνος $\text{P}\Delta\Delta\Delta\Delta\text{FHT}$ · τῆς Πυθῆ, παρὰ Δώρου $\text{P}\Delta\text{FHT}$ · τῆς ἐξῆς τῆς Σωσιλείου, παρὰ Διονυσίου $\text{P}\Delta\Delta\Delta\Delta\text{FHT}$ · τῆς ἐξῆς τῶν ἀνδρώνων, παρὰ
- 143 τοῦ ξύλωνος, παρὰ Διοφάντου $\Delta\Delta\Delta\Delta\text{P}$ · τῆς ἐξῆς ἣν εἶχε Σώφρων, παρὰ Κραττιβίου $\text{P}\Delta$ · τῆς ἐπὶ τοῦ Ἐρέμητος, παρὰ Νουμηγίου $\text{P}\Delta\Delta\text{FHT}$ · τῆς συνοικίας τῆς γενομένης Ἀρχίου, παρὰ Ἰατρο-

- 144 κλέους ΗΗΗΔΔΔΔ· τῶν ἀνδρώνων, παρὰ Δημητρίου ΗΔΓΗ·
τῆς ἐξῆς, παρὰ Σωτίωνος ΠΔΔΗ· τῆς Ὀρθοκλέους παρὰ Ἀν-
τιγόνου ΗΓΗΗ· τῆς πρὸς τῶι σιδηρείωι, παρὰ Ἀριστοβούλου
ΠΓΗΗΗΗ· τῆς Ἐπι-
- 145 σθενείου, παρὰ Εὐφράνορος ΔΔΔΔΗ = ΚΕΦΑΛΗ ἐνοικίων ΧΠ
ΗΗΔΓΗ — Καὶ τόδε ἄλλο ἀργύριον εἰσῆκει τῶι θεῶι ἐνη-
ροσίων Φοινίκων, παρὰ Παρμίου τοῦ Ἐπικύδου ΗΗΗΗΠ
ΔΔΔΔΓ·
- 146 Ἀκρχῆς Δήλου, παρὰ Πίστου τοῦ Φερρεκλείδου ΗΠ· Ἐπισθε-
νεῖς, παρὰ Μενεστράτου τοῦ Τιμοστράτου ΗΗΗΗΔΓ· Σολῆς
καὶ Κορκαίων, παρὰ Ἀριστίωνος τοῦ Φέλουσ ΗΗΔΔΔΔΓΗ·
Ἴπποδρόμου,
- 147 παρὰ Δικίτου τοῦ Δικίτου ΠΗΠΠΠ· Λειμῶνος, παρὰ Ἀρη-
σιμβρότου τοῦ Νικάνδρου ΗΗΠΔΔΔΗΗ· Φουτλίς, παρὰ Σι-
λήνου τοῦ Σιλήνου ΔΔΔ· Σωσιμαχείς, παρὰ Γερούλλου τοῦ
Καρυστίου ΗΠΔ
- 148 Δ]ΓΗ· Ῥάμων, παρὰ Εὐέλθοντος τοῦ Νικίου ΗΗΗΠ· Λιμῶν,
παρὰ Ἀντιγόνου τοῦ Ἀντιγόνου τοῦ Τηλεμνήστου ΗΗΠΔΔΔ·
Διονυσίου, παρὰ Ἀπολλωνίου τοῦ Κτήσωνος ΗΗΗΔΔΔΔΓ·
Σκιτωνεῖς,
- 149 παρὰ Δημοστράτου τοῦ Διογένη ΗΗΗΔΔΔΗ· Χαριωνεῖς, παρὰ
Κασσάνδρου τοῦ ΚΑΤΩΝΑΝΔΡΟΥ (1) ΗΗΗΗΠ· Πύργων,
παρὰ Ἀφροδισίου τοῦ Σωπάτρου ΗΗΗΗΠΔΔΗ· Πανόμου,
παρὰ Φέλουσ
- 150 τοῦ Φέλουσ ΗΗΗΔΔΔΗ· Λυκωνείου, παρὰ Νέωνος τοῦ Δημη-
τρίου ΗΠΔΔΔΓΠΠ· τοῦ Κερκαμείου, παρὰ Ἀναξάνδρου τοῦ
Νεοχροντίδου ΗΗΗΗΗ· Νικουχώρα, παρὰ Ἀχιεῦ τοῦ Ζηλο-
μένου Π
- 151 ΔΔΔ]ΔΓΗΗΠΠΠΠ· Χρητεῖς, παρὰ Φανοδίκου τοῦ Φανοδίκου
ΠΗΗΠΔΔΔΔΓΠΠΠΠΠ· Πορθμοῦ, παρὰ Τληπολέμου τοῦ
Κρίττιος ΠΠΔΔΔΔΗΠΠ· τῆς Λίμνης, παρὰ Τιμοξένη τοῦ
Τιμοξέ-
- 152 νου ΔΙ = ΚΕΦΑΛΗ ἐνηροσίων ΠΧΠΗΗΗΗΠΔΔΔΔΙ — Καὶ τόδε
ἄλλο ἀργύριον εἰσῆκει τῶι θεῶι τε λῶν παρὰ Τελεσαρχίδου

(1) τοῦ κα[1] Ὡνάδρου.

- τοῦ Νικόλεω, τῆς πορφύρας Δ' παρὰ Μνήσιος τοῦ Φωκκιέως, τῶν αἰρέ-
- 153 σιω]ν ΗΔΓΗ' παρὰ Ὑψοκλέους τοῦ Ἐλπίνου, τοῦ ὀλοῦ τοῦ ἐϋ]ν Ἀπολλωνίω ΓΔΓΓ' τοῦ εἰς Ῥηνεῖον πορθμείου, παρὰ Διονουσοδώρου τοῦ Μακρθωνίου ΗΔΔ' τοῦ πορθμείου τοῦ εἰς Ἀπολ-
- 154 λώ]νιον παρὰ Τιμέου τοῦ Ἀθήνιος ΗΗ' τοῦ ὀλοῦ τοῦ ἐν Νήσῳ, παρὰ Δημονίκου τοῦ Ἀριστείδου Η' παρ' Ὀρθοκλέους τοῦ Ἀριστοθάλου στροφέων ΔΔΗΗ' καὶ τοῦ ἐνομίου τοῦ ἐν τῆ(ι) ἰσθμῷ Γ' τοῦ
- 155 [Λίμενος' πα]ρὰ Ἀντιγόνου τοῦ Χριστίου ΔΓ=ΚΕΦΑΛΗ τε- λῶν ΗΗΗΓΔΗ — Καὶ τόδε ἄλλο ἀργύριον εἰσῆκει τῷ θεῷ ἐκ θη-
- 156 σαυρῶν] τοῦ ἐνναῶι ΔΓ' καὶ τοῦ ἐν Ἀσκληπι(εἰ)ωι ΗΗΓ' καὶ τοῦ ἐν Νήσῳ Η' καὶ τοῦ ἐν Σκραπιεῖωι ΔΓ' καὶ τοῦ ἐν Ἀφροδισίωι ΗΗ' καὶ ἐκ φιλέης ἐκ τοῦ ἐνικυτοῦ ΔΔΓΗΗΗ' καὶ παρὰ ταμῶν Με-
- 157 νύλλου καὶ] Φωκκιέως, εἰς Θεσμοφόρικ Γ' ξύλων τῶν ἀποπραθέντων ἀπὸ τοῦ Κυνήϊου ΔΓΗΗ' καὶ θύρας ΓΔΓ' ἄλλων ξύλων τῶν ἀποτμηθέντων ἀπὸ τῶν κουρῶν τῶν δοκῶν τῶν ἐπι
- 158 ΓΗΗΗΗ' καὶ χηνῶν τεσσάρων τῶν ἀποθανόντων ἐν τῆ(ι) λίμνῃ(ι) ΓΗΗΗ' καὶ παρὰ Ἀλκ[ιμίδου τοῦ Ἀλκιμίδου, ὃ ἔφη εἰληφέναι τὸν πατέρα αὐτοῦ ἱεράζοντα τῷ Ἀσκληπιῷ
- 159 ΝΤΛΙΛΙ' Η' λίθων τῶν ἀποπραθέντων ἀπὸ τοῦ τοῖχου τοῦ ἱεροῦ καὶ πύρων τῶν ἀποδοκίμων ΓΓ=ΚΕΦΑΛΗ ΗΗΔΔΓΗΗΗΗ — Καὶ τόδε ἄλλο ἀργύριον εἰσῆκει τῷ θεῷ ΛΗΝΑΙΩ —
- 160 [ΝΟΞ' παρὰ . . .] ου τοῦ Παρμενίωνος, τὸ δάνειον ὃ ἔφη δανείσασθαι παρὰ ἱεροποιῶν Συνωνύμου καὶ Κρίττιος ΧΗΗΗΗ, καὶ τὸ δάνειον ὃ ἔφη δανείσασθαι παρὰ ἱεροποιῶν Εὐβοέως καὶ
- 161 [Παρμενίωνος] Γ, καὶ τόκον ὃν ἔφη ὀφείλειν μηνὸς ΔΗΓ' παρὰ Εὐβοέως τοῦ Ἰππώνεκτος, τόκον τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου ὃν ἔφη ὀφείλειν ΗΗΗ' παρὰ Ὀρθοκλέους τοῦ Ἀριστοθάλου, ἀπὸ τοῦ δανεί-
- 162 [ου ὃ ἔφη δανεί]σασθαι παρὰ ἱεροποιῶν Συνωνύμου καὶ Κρίττιος

- τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου Η, καὶ τόκον θν ἔφη ὀφείλειν ΗΔΔΔΓΓ·
 παρὰ Δημοχάρου τοῦ Σωτίωνος ὑπὲρ Ἀρίστιος τῆς κατὰ
 163 ἐγγύ]ης τόκον τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου θν ἔφη ἐπιβάλλειν
 αὐτῶι ἀπὸ ἄρχοντος Δημητρίου ἕως Οἰνέως ΔΔΔΔ.
- 164 [. Ἀγ]νηίδος τῆς Χοιρούλου μετὰ κυρίου τοῦ ἀνδρὸς
 Ποσειδίου, ΥΠΕΡΟΥΜΙΟΥ, τόκον θν ἔφη ἐγγράψαι ἱεροποιούς
 τοὺς ἐπ' ἄρχοντος Ἐμπέδου Μνησικλείδην καὶ Πολυ-
 165 [β]ενου τοῦ δανείου ὡς ἔφη ὁ Ἀγνηίδος κύριος Πο-
 σείδικος — ΠΟΣΙΔΕΩΝΟΣ· παρὰ Τηλεμνήστου τοῦ Ἀντιγό-
 νου, ὑπὲρ Τιμοξένου τοῦ Τιμοξένου, τῆς ἐγγύης τῆς κα-
 166 [.]ν Τιμόξενον, τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου τόκον ἐτῶν
 τεσσάρων θν ἔφη ὀφείλειν ΔΔΔΗΗ· παρὰ Φιλόνικου τοῦ Φε-
 ρεκλείδου τοῦ Φιλόνικου, τόκον τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου θν ἔφη
 167 [ὀφείλειν Ε]ΠΛΙΝΗΤΟΥ τοῦ Διογένου, ὑπὲρ τοῦ πατρὸς
 Διογένου, τόκον θν ἔφη ὀφείλειν ἐτῶν τεσσάρων ΗΗ — ΡΟΣΙ
 ΔΕΩΝΟΣ· παρὰ Νικίου τοῦ Εὐέλθοντος, ὑπὲρ αὐτοῦ καὶ τῶν
 υἱῶν,
 168 [τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου τόκο]ν θν ἔφη ὀφείλειν ΔΓΓΗΗ· παρὰ
 Πραξιμένου τοῦ Πραξιμένου, τόκον τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου οὐδ' ἀ-
 ναιίσκτο παρὰ ἱεροποιῶν Εὐβοέως καὶ Παρμενίωνος θν ἔφη ὀφεί-
 λειν
 169 [. παρὰ]ΜΟ . . ΤΟΥ τόκον τοῦ ἱεροῦ ἀρ-
 γυρίου τὸν ἐπὶ Τελεσπαρχίδου Φωκαιέως Δημάρου θν ἔφη ὀφεί-
 λειν ΔΔΗΗΗΗΗΗ· παρὰ Ξένωνος τοῦ Φερεκλείδου τοῦ Φιλόνι-
 κου, τόκον θν ἔ-
 170 [φη ὀφείλειν τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου]υ ΔΔΔΓΓΓΗΗΗΗΗΗΗ· παρὰ Στρα-
 τῶνος τοῦ Ξένωνος, τὸ ἐνοίκιον τῆς ἱερᾶς οἰκίας θ' ἔφη ἐγγρα-
 φῆναι ὑπὸ ἱεροποιῶν Συνωνύμου καὶ Κρίττιος ΓΔΔΔΔΓΓΓΗΗΗ·
 παρὰ Πρωτο-
 171]χου, τόκον τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου θν
 ἔφη ὀφείλειν αὐτὸν Δ. παρὰ Ξενοτίμου τοῦ Ξενοτίμου, τόκον
 τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου θν ἔφη ὀφείλειν τοὺς Φάνου τοῦ Ξενοτίμου
 κληρο-
 172 [νόμους παρὰ τοῦ Φι]λοξένου, τόκον τοῦ ἱεροῦ ἀργυ-
 ρίου θν ἔφη ὀφείλειν ΔΔ· παρὰ Φωκαιέως τοῦ Φωκαιέως, τό-

- κον τοῦ (ι)εροῦ ἀργυρίου ὃν ἔφη ὀφείλειν [𐀓𐀔𐀕𐀖]· παρὰ Καλ-
λισθέ-
- 173 [νους.]ΛΛ·ΟΥ τοῦ Θεοφραστίδου, τόκον
τῆς ἐγγύης τῶν ἐκκτὸν ἢ ὃν ἔφη ἐπιβάλλειν αὐτῶι Δ·παρ' Ἀν-
δροθάλου τοῦ Τιμησιέργου, ὃ ἐνέγραψεν αὐτὸν τῆς πορθμ·
- 174 [δος τῆς εἰς Ῥηναίαν (?) οὐ Ἀπολλώνιον(?)] [𐀓𐀔𐀕]· καὶ ὑπὲρ
Τιμησιέργου, τόκον τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου οὗ ἐδανείσατο παρὰ
ἱεροποιῶν Κρίττιος καὶ Συνωνύμου ΔΔ· παρ' Ἀνδροθάλου τοῦ
Τιμησιέρ-
- 175 [γου ὃ ἐνέγραψεν αὐτὸν.]ἱερο[ποιοὶ Συνώνυμος καὶ
Κρίττις τῆς πορθμίδος τῆς εἰς Ῥηναίαν ΗΗΦ𐀓]· παρὰ Εὐδή-
μου τοῦ Διακτορίδου, τόκον τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου ΔΔΦ· καὶ
ὑπὲρ τῆς οἰκίας
- 176 [τῆς.]𐀓𐀔𐀕]· παρὰ Σωτίωνος
τοῦ Σωτίωνος, ὑπὲρ Ἀρίστιος, τὸν ἐπιβάλλοντα τῆς κατὰ
ἐβδομισκὸν ἐγγύης τόκον τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου ὃν ἔφη ὀφείλειν ἐ-
- 177 [π' ἀρχόντων.]Δημητρίου, Ἀρίσ[τ]ωνος, Τελεσαρχίδου,
Φωκκιέως, Δημάρου, Ξενοτίμου, Οἰνέως ΔΔΔΦ·
- 178 [.]ος τοῦ Διογένου, ὑπὲρ τοῦ
πατρὸς Διογένου, τὸ δάνειον ὃ ἔφη δανείσασθαι τὸν πατέρα
παρὰ ἱεροποιῶν Εὐθόσέως καὶ Ηκρμενίωνος [𐀓], καὶ τόκον ὃν
ἔφη ὀφεί-
- 179 [λειν.]παρὰ.]μῶνος καὶ Ἑρμῶνος τοῦ
Σόλωνος τὸ δάνειον ὃ ἔφη ὀφείλειν ἐπὶ τοῖς χωρίοις τοῖς ἐν Ῥη-
ναίαι, κατὰ συγγραφὴν τὴν τεθεῖται παρὰ Ἀμνωι Τιμοζένο
- 180 [ΗΗΗ [𐀓]Δ καὶ τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου τόκον ἐτ]ῶν τεσσάρων ἢ Η
ΔΔΔΔ𐀓— Τοῦτο ἔθεμεν εἰς τὸ ἱερόν, κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ
δήμου————— Τάδε ἀνήλωται εἰς τὰ [|||||]κατὰ μῆνα·
ΛΗΝΑΙΩΝΟΞ· χοῖρος τὸ ἱερόν καθάρ-
- 181 [ραι 𐀓𐀔𐀕]· πεύκη κληματίς [𐀓𐀔]· στεφανώ[μ]ατα ἐπὶ βωμοὺς καὶ
Πύθιον καὶ Πρόπυλα Δ𐀓· τῶι τοὺς στεφάνους πλέξεντι 𐀓𐀔]·
εἰς θυσίαν Ἀπόλλωνι, Ἀρτέμιδι, Αἰητοῖ, Διὶ Σωτήρι, Ἀθηνᾶι
Σωτείρῃ
- 182 [.]· ξύλα ἐπὶ βωμοὺς], Πύθιον, ἱεροπόσιον, τζ(1) (λκντα)

(1) Le mot τζλαντα est écrit en abrégé; les deux premières lettres sont

- ΔΔΠ, τιμή ΔΔΦΗΠΠ· ἄνθρακες ΔΗΗ· εἰς ἱερισμόν Δ. χαρτῶν
 Φ· ἐλάϊου μ(ετρητής) ΔΦΠΠ· ἄλλες ΠΠΠΠ· ἄξιος ΗΠΠΠ — ΙΕΡΟΥ,
 χοῦρος τὸ ἱερὸν καθάραι ΗΗΠΠ· πεύκη
- 183 [κληματίς ΠΠΠ· ξύλα ἐπὶ βωμοῦς, Πύθειον, ἱερ]οπόϊον, τά(λαντα)
 ΔΔΠ, τιμή ΔΔΔΦΗΠΠΠ· στεφανώματα ΗΗ· ἄνθρακες ΔΗ· ἐλάϊου
 μ(ετρητής) ΔΦΗ· λαμπάδες, ῥυμοὶ εἰς τοὺς χοροὺς ΔΠΠ· ΓΑ
 ΛΑΞΙΩΝΟΞ· χοῦρος τὸ ἱερὸν
- 184 [καθάραι ΗΠΠΠΠ· πεύκη κληματίς ΠΠΠΠ· στεφαν]ώματα Φ· ξύλα
 ἐπὶ βωμοῦς, Πύθειον, ἱεροπόϊον, τά(λαντα ΔΔ, τιμή ΔΔΔ· ἄν-
 θρακες ΔΦ· ἐλάϊου χό(ες) ΠΙ, τιμή ΦΗΠΠΠ, εἰς κόσμησιν κη-
 ροῦ ΠΠΠΠ· σφύγγοι Η· λίνον ΗΗ· μύρον Φ
- 185 [λαμπάδες, ῥυμοὶ εἰς τοὺς χοροὺς (?). . . .]ΦΠ — ΑΡΤΕΜΙΞΙΩ
 ΝΟΞ· χοῦρος τὸ ἱερὸν καθάραι ΗΠΠΠΠ· πεύκη κληματίς ΠΠΠΠ· στε-
 φανώματα ΗΗΗ· ξύλα ἐπὶ βωμοῦς, Πύθειον, ἱεροπόϊον, τά(λαντα)
 ΔΠ, τιμή ΔΔΗΠΠΠΠ·
- 186 [ἄνθρακες Δ. . . ἐλάϊου χό(ες) ΟΠ μ(ετρητής). . . τιμή. . . λαμπά-
 δες], ῥυμοὶ εἰς τοὺς χοροὺς Ἀρτεμισίοις Βριταμικροίσι ΦΠ —
 ΘΑΡΓΗΛΙΩΝΟΞ· χοῦρος τὸ ἱερὸν καθάραι ΗΗΗ· πεύκη κλημα-
 τίς ΠΠΠΠ· στεφανώματα ΗΗΗ· ξύ-
- 187 [λα ἐπὶ βωμοῦς, Πύθειον, ἱεροπόϊον, τά(λαντα). . . , τιμή. . . ἄνθρα-
 κες] ΔΦ εἰς ἐπίχρασιν τοῖς Διοσκουρίοις ΔΦΗ — ΠΑΝΗΜΟΥ·
 χοῦρος τὸ ἱερὸν καθάραι ΗΗΗ· πεύκη κληματίς ΠΠΠΠ· στεφανώ-
 ματα ΗΗΗ· ξύλα ἐπὶ βωμοῦς, Πύ-
- 188 [θειον, ἱεροπόϊον, τά(λαντα). . . , τιμή. . . ἄνθρακες. . . .]ΔΗΠΠΠ·
 πίσης μ(ετρηταί) ΔΙ, ὥστε χρῆται τὸν Κερατῶνα καὶ τὰ
 ἄλλα ὅσα χρίεται, τιμή ΠΔΔΔΔΦΗΗΗ· τοῖς χρίσασιν ΔΦ —
 ΕΚΑΤΩΜΒΑΙΩΝΟΞ· χοῦρος τὸ ἱε-
- 189 [ρὸν καθάραι ΗΗΗ· πεύκη κληματίς ΠΠΠΠ· στεφανώματα ΗΗΗ· ξύλα
 ἐπὶ βωμοῦς, Πύθειον, ἱεροπόϊον, τά(λαντα) ΔΠ, τιμή ΔΔΗΠΠΠ·
 Ἀφροδισίων τῶι χορῶι λαμπάδες, ῥυμοὶ Φ· χορεῖα Δ· ἄνθρα-
 κες ΦΗΗΗ· ἐλάϊου χό(ες) ΠΙ, τιμή ΦΗΗ
- 190 [. . . ΜΕΤΑΓΕΙΤΝΙΩΝΟΞ· χοῦρος τὸ ἱερὸν καθάραι ΗΗΗ· πεύκη
 κληματίς ΠΠΠΠ· στεφανώματα ΗΗΗ· ξύλα ἐπὶ βωμοῦς, Πύθειον,

liées; A est surmonté de la barre horizontale du T. De même, dans les li-
 gnes 183, 184, 185, etc.

- ιεροπόιον, τά(λαντα) Δ, τιμή ΔϜ· ἄνθρακες ΔϜϜ· ἐλαίου χό(ε) ΠΙ, τιμή ϜϜ· λιβανωτὸς ϜϜ
- 191 [.] ΒΟΥΦΟΝΙΩΝΟΞ· χοῖρος τὸ ἱερὸν καθάραι ϜϜ· πεύκη κλημ]ατὶς ϜϜ· στεφανώματα ϜϜ· ξύλα ἐπὶ βωμοὺς, Πύθιον, ἱεροπόιον, τά(λαντα) ΔΔ, τιμή ΔΔΔ· ἄνθρακες ΔϜϜ· ἐλαίου χό(ε) ΠϜϜ, τιμή ΔϜ — ΑΡΑΤΟΥΡΙΩ-
- 192 [ΝΟΞ· χοῖρος τὸ ἱερὸν καθάραι ϜϜ· πεύκη κλημ]ατὶς ϜϜ· στεφανώματα ϜϜ· ξύλα ἐπὶ βωμοὺς, Πύθιον, ἱεροπόιον, τά(λαντα) ΔΠ, τιμή ΔΔϜϜ· ἄνθρακες ΔϜϜ· ἐλαίου με(τητηής), τιμή ΔϜϜ — ΑΡΗΞΙΩΝΟΞ· χοῖρος τὸ ἱερὸν κκ-
- 193 [θάραι ϜϜ· πεύκη κλημ]ατὶς ϜϜ· στεφανώματα ϜϜ· ξύλα ἐπὶ βωμ]οὺς, Πύθιον, ἱεροπόιον, τά(λαντα) ΔΔ, τιμή ΔΔΔ· ἄνθρακες ΔϜϜ· ἱερείαι εἰς τὰ νομιζόμενα Ϝ· καὶ τοῖς τὸ ὑπερτον ἐνοικοδομήσασιν ϜϜ· ἐλαίου
- 194 [μ(ετητηής)ου] χό(ε) . . . τιμή . . . — ΠΟΞΙΔΕΩΝΟΞ· χοῖρος τὸ ἱερὸν καθάραι ϜϜ· πεύκη κλημ]ατὶς ϜϜ· στεφανώματα ϜϜ· ξύλα ἐπὶ βωμοὺς, Πύθιον, ἱεροπόιον, τά(λαντα) ΔΔ, τιμή ΔΔΔ· ἄνθρακες ΔϜ· ἐλαίου με(τητηής), τιμή ΔϜϜ = ΚΕΦΑΛΗ
- 195 [τοῦ ἀναλωθέντος εἰς τὰ κατὰ μῆνα ————— Καὶ τὰδε ἀνήλωται κατὰ ψηφίσματα]· Ἀπολλώνιω σιτηρέσιον ΗΔΔ· εἰς ἱματισμὸν ΔϜ· Κάρπωι σιτηρέσιον ΗΔΔ· εἰς ἱματισμὸν ΔϜ· Στεφάνωι σιτηρέσιον ΗΔΔ·
- 196 [εἰς ἱματισμὸν ΔϜ·] νεωκόρωι εἰς Σαρραπειεῖον, Ἄμνωι ΗΔΔ· νεωκόροις καθ' ἱερὸν ΗϜΔΔΔ· νεωκόρωι εἰς Νῆσον, Σωτέλ(η) ΗΔΔ· νεωκόρωι ἐπ' Ἄσ-
- 197 [κληπιδίωι ΗΔΔ·] Ἰνωπ]οφύλακι Ἀθηνάδ(η) μνηῶν ἐξ ΔΔΔΔϜ· Ἀπολλώνιω ἀρχιτέκτονι ϜΗΗΔΔ· Φιλουμένη(η) αὐλητρίδι ΗΔΔ· κοφίτων καὶ
- 198 [.]ν ΔΔ· χοῖρος τὸ Θεσμοφόριον καθάραι ϜϜϜ· κήρυκι ϜΔ· γραμμικτεῖ Νεοκροντίδ(η) ϜΔΔΔ· ἄγαλμα τῶι Διονύσωι Ϝ· ξύλα
- 199 [.] ἐρ]γάταις τοῖς τὴν ἀμυξὴν ἀγαγοῦσιν καὶ ἀπκαγαοῦσιν καὶ τοῖς τὸν μόλυβδον ἐνέγκασιν καὶ ἀπενέγκασιν ΔΔ εἰς ἐπι-

- 212 [.....]ΝΟΕΙΔΑΝΕΙΘΗ τοῦ ἱε-
ροῦ ἀργυρίου εἰς τὸν στέφανον τῷ βασιλεῖ Φιλίππῳ κατὰ
συγγρα-
- 213 [φὴν τὴν κειμένην παρὰ τῷ δεῖνι..... τοῦ ἱεροῦ
ἀργυρίου, ἐπιχωρούσης καὶ τῆς γυναικὸς αὐτοῦ Ἀρκούσης
μετὰ κυρίου αὐτοῦ Γυ-
- 214 [.....] ἐπὶ τοῖς χωρίοις πα-
σιν δι' ἐγγύων Σωκρίτου τοῦ Δημοκράτου καὶ Ἀμφ[ικλέ]ους
τοῦ Εὐβοέ-
- 215 [ως.....]—Καὶ τὸδε ἄλλο ἀργύριον
ἐδανείσαμεν τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου Εὐβούλει Θεομήδου, μετὰ
κυρίου τοῦ ἀν-
- 216 [δρὸς.....] ἀγού τοῦ Θεοφραστίδου,
κατὰ συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ Μενεκράτη(ι) Δικί-
- 217 [του..... ἐδανείσαμεν τῇ δεῖνι, μετὰ] κυρίου Θεο-
σαλοῦ, τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου ἐπὶ ὑποθήκη(ι) τοῖς χωρίοις τοῖς
ἐν Σχινουῖν-
- 218 [τι.....]ωι Πολυβούλου καὶ Πο-
λυξένωι Παρμενίωνος ΙΧΗΗΗ Π, κατὰ συγγραφὴν τὴν
- 219 [κειμένην παρὰ τῷ δεῖνι.....] οὖς τῶν ἡμιο-
βελιῶν· βοῦς τῷ Ποσειδῶνι παρὰ Φανέου ΙΗ· ἱερεῖα παρὰ
Προ-
- 220 [.....]Η· ἀλφίτων ΔΗ· εἰς τὸν ἀλ-
φισμὸν οἴνου ΧΗΙΔΙΑ ΔΠ ΙΑΗΗ· τοῖς ΜΗΠΟΡΕΛΟΜΕ
- 221 [.....]ΓΕΝΩΙ ΔΔ· ἐργάταις
ΔΗΗ· ἄνθρακες ΔΓΗ· ξύλων τέ(λκντα) ΔΠ Ι ΔΔΗΗ· ῥύμοι
κλη-
- 222 [ματίδες.....] οὖς εἰς τὸ περὶ
ΚΟΙ ΛΑ ΙΔΔ· ΕΙΞΙΤΗΜΑΔΕ δερμάτων ΔΗ· κερκίμων ΓΓ·
- 223 [.....] ἀρτοκόπῳ Ι· στεφανώματα ΗΗ· οἴνος ΓΗΗ· τέ-
ριχος ΗΗ· θύον ΗΗΗΗ· κάρυα Η·
- 224 [.....π]ρυτάνεσιν· τὸ δὲ λοιπὸν τῷ ἐπιστάτῃ πα-
ρέδομεν. Παρέδομεν δὲ καὶ
- 225 [.....]Δημητρίωι φιάλας Η· εὐτυχεῖον καὶ φιάλας ΑΦΕΙ
ΟΝΟΛ ἀγούσας ΙΗΗ

- 226 [.....]κον πηχῶν ΔΠ||· και ἄλλα τετράγωνα Π· και
 πρὰ τοὺς κερκαμίδας ΔΙ και
- 227 [.....πρὰ ἱεροπ]οιῶν Συνωνύμου και Κρίττιος και ὦν
 ἐπριζόμεθα τετραγώνων ζύ·
- 228 [λων.....παλαι]στρῶν (?) τῶν ἐπὶ τοῦ Ἡρακλείου
 ΔΠ||| εἰς ταῦτα, τῶν πρὰ Ἐβρωνος
- 229 [.....]η στοῶν και εἰς ταῦτα κάλυμμα τὸ
 πρὰ ταῖς κουραῖς τῶν
- 230 [.....] κατεχρήσθη εἰς τὴν κατασκευὴν
 τῶν στοῶν
- 231 [.....]ς ΔΠ· πλαιὰς κερκαμίδας ἃς παρε-
 λάβομεν, ἐθήκαμεν εἰς
- 232 [.....] τὴν κατασκευὴν τῶν πινάκων τῶν
 ἐπὶ τὸ λογεῖον, ἀφ' ὧν
- 233 [.....Ἡ]ράκλειον τὰ γενόμενα ἀπότομα ΠΙ
 κατεχρήσθη εἰς τοὺς π-
- 234 [.....]ΑΦ (?) ἡ(ι)ρέθη δὲ και τὰ ἱκρία τὰ ἐν
 τῷ Δωδεκαθέω, τὰ ὑπ-
- 235 [.....]ου εἰς τὸ Θεσμοφόριον ζῦλα στρόγγυλα
 Π· ἴμκντες ρ' κ-
- 236 [.....]ιμάντων ρ'ΔΠΙ και εἰς τὸ Σαρ-
 πιεῖον ἴμκντες Γ
- 237 [.....]ου εἰς τὸν οἶκον τὸν πλησίον τοῦ
 Ἰσιείου κατεχρή-
- 238 [σθη.....πρέδομεν ἱεροποιοῖς τοῖς με]θ' αὐτοῦς
 Δημητρίω και Μειλιχίδη(ι) ζῦλον τετρ-
- 239 [ζώνων.....] ΕΛΙΙΝΟΝΙ·ΜΙΝ·
 ΚΟ· και κερκαμίδας, ἀφ' ὧν ἐπριζόμ-
- 240 [εθκ.....]υτάδου κληρονόμοι ρ' Ἀπη-
 μάντου κληρονό-
- 241 [μοι.....]ΝΗΞ Ἐχεκράτου κληρονόμοι ΔΓ·
 Ἄρκεφῶντος τοῦ Ἄρκ-
- 242 [εφῶντος κληρονόμοι.....]ου ρ'Δ### Περμενίω-
 νος τοῦ Διοδότου κληρο[ν]ό-
- 243 [μοι.....Φωκα]ιέως τοῦ Φωκαϊέως κλη-
 ρονόμοι ΔΛΛΛΛΞΛ' /

	θοκλέους τόκον		λοντας τῶι θεῶι
	τοῦ ἱεροῦ ἀργυρί-		ἐγγράφομεν αὐ-
	ου κατὰ τὸ ἥμισυ	35	τοὺς καὶ τοὺς ἐγ-
30	ⲠΔΔΔ· Εἰ δέ τι-		γύους ὀφείλοντας
	νας μὴ ἐγγεγρα-		τῶι θεῶι.
	φῆκαμεν ὀφεί-		

Θ ε ο ι.

- 1 Τὰδε παρελάβομεν ἐν τῶι ναῶι τοῦ Ἀπόλλωνος παρὰ ἱεροποιῶν Κρίτιτιος τοῦ Νικάρχου, Συνωνύμου τοῦ Ἱερομβρότου, παρούσης βουλῆς, καὶ γραμματέως τοῦ τῆς πόλεως Ποσειδί-
- 2 κου τοῦ Σωτέλου, καὶ τοῦ τῶν ἱεροποιῶν Νεοκροντίδου τοῦ Νεοκροντίδου, καὶ παρέδομεν τοῖς μεθ' ἐκτουτῶν ἱεροποιῶν Δημητρίῳ Τιμοζένου, Μελιχιίδει Κριτοβούλου, παρούσης
- 3 βουλῆς, καὶ γραμματέως τοῦ τῆς πόλεως Τηλεμνήστου τοῦ Ἀντιγόνου, καὶ τοῦ τῶν ἱεροποιῶν Τιμοζένου τοῦ Τιμοζένου· δακτύλιον χρυσοῦν σάρδιον, ἔχοντα ἐπίσημον Ἀ-
- 4 πόλλωνα, ὃν ἀνέθηκε τῆ(ι) Λητοῖ Στρατονίκη· ὄλ(κῆ) 1Δ· καθετήρα χρυσοῦν διάλιθον, ὃν ἀνέθηκε τῆ(ι) Λητοῖ Στρατονίκη, ἐχ θυρεῶν ΔΔΔΔΓ111 καὶ ἡμίση 11 καὶ ἐμ μέσω· ΕΙΣ ἐκτέρωθεν καὶ σειςτὰ
- 5 ΗΔΔΔΔ1· ὄλ(κῆ) 1ΗΠ1· δακτύλιον χρυσοῦν, ὃν ἀνέθηκε Στρατονίκη Ἀπόλλωνι, Ἀρτέμιδι, ἔχοντα ἐπίσημον Νίκην· ὄλ(κῆ) σὺν τῶι κίρκω 1ΔΔΔΓ11111· στεφάνια χρυσοῦ 111, ἀ ἀνέθηκε ταῖς Χάρισι Στρα-
- 6 τονίκη, τὸ ἐν οὐκ ἔχον κίρκους οὐδὲ τοὺς δεσμούς, διαλευμένα· ὄλ(κῆ) 1ⲠΔ111· χύμα χρυσοῦν ἀπὸ τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ ἀγάλματος· ὄλ(κῆ) 1ⲠΔΔΔΔΓ11111· ἄλλο χρυσοῦν χύμα ἀπὸ τῶν
- 7 τριῶν· ὄλ(κῆ) 1ΔΔΓ11111· χρυσοῦ Φιλίππειοι 111· Ἀλεξάνδρειοι

- 1' νόμισμα παντοδαπόν· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^Α· ἠδυποτίς χρυσῆ,
Ἐγενίκης ἀνάθεμα· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανος χρυσοῦς
δρυός, Λυσάν-
- 8 δρου ἀνάθεμα· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανος χρυσοῦς κισσοῦ, ἀνά-
θεμα βασιλέως Πτολεμαίου, διαλελυμένος, καὶ κόρυμβοι Π·
ὀλ(κῆ) 1^ΑΗ^ΑΔ^Α· στέφανος χρυσοῦς δάφνης, ἀνάθεμα βασιλέως
Δημητρίου·
- 9 ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανος χρυσοῦς δάφνης, ἀνάθεμα Πολυ-
κλείτου· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανος χρυσοῦς δάφνης, ἀνάθεμα
Φιλοκλέους· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανον χρυσοῦν κισσοῦ,
ἀνάθεμα Δη-
- 10 λιόδων, κόρυμβοι III κατεχόγτες· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανον
χρυσοῦν μυρσίνης, Ἴωμίλκου ἀνάθεμα· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέ-
φανος χρυσοῦς δάφνης, ἀνάθεμα βασιλέως Ἀντιγόνου, ὀλ(κῆ)
1^ΑΔ^ΑΔ^Α·
- 11 λειμώνιον χρυσοῦν, Σόλωνος ἀνάθεμα Ἀσκληπιῶ· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^Α
Δ^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανος χρυσοῦς δάφνης, ἀνάθεμα βασιλέως Ἀντι-
γόνου· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανον χρυσοῦν δάφνης, Ἀντιπά-
τρου ἀ-
- 12 νάθεμα ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανον χρυσοῦν δάφνης ἀνεπίγρα-
φον· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανον χρυσοῦν δάφνης, Φάρκακος ἀνά-
θεμα· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανον χρυσοῦν δάφνης, Πυταγόρα ἀ-
- 13 νάθεμα· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^Α· στέφανον χρυσοῦν δάφνης καινόν· ὀλ(κῆ)
1^ΑΔ^ΑΔ^Α· σφαῖραν χρυσῆν ἐν ἐλύτρῳ, ἀνάθεμα Φίλας τῆς Θεο-
δώρου· ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^Α· στερᾶν χρυσῆν μυρσίνης, Ξενοφάντου
ἀνάθεμα·
- 14 ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^ΑΔ^Α· τέτραρχμα II, ἐν ὑπόχαλκον Λυσιμάχειον,
ἐν Ἀντιόχειον· δραχμὴ Ἀλεξάνδρει· δακτύλιοι ἀργυροῦ Δ^ΑΔ^ΑΔ^Α,
καὶ κυλίκιον καὶ ὠτάριον· δύο λίθους ἔχοντες, εἷς σιδηροῦς·
ὀλ(κῆ) 1^ΑΔ^Α
- 15 Δ^ΑΔ^ΑΔ^Α· δακτύλιοι σιδηροῦ ὑποκεχρυσωμένοι Δ^Α· τέτραρχμον
Λυσιμάχειον ὑπόχαλκον· φιάλας ἐκ πλινθείων ἐξαιρεθῆσας Π,
ἀνάθεμα ττα, μίξ Δηλιάδων, ἐπιδόντων θεωρῶν καὶ ἀρχι-
- 16 θεώρου Κλενάκτος, ἄλλη ἀνάθεμα Χερσονησιτῶν τῶν ἐκ τοῦ
Πόντου, ἄλλη ἀνάθεμα Χερσονησιτῶν τῶν ἐκ τοῦ Πόντου, ἄλλη
ἀνάθεμα Βακχίου Κολοφωνίου· ἄλλη ἀνάθεμα Χερσο-

- 17 νησιτῶν τῶν ἐκ τοῦ Πόντου. ὀλ(κῆ) †HHHH^ΑΔΔΔ· ἤλεκτάται ἀργυραῖ Π||· ὀλ(κῆ) †Δ#· τέτραρχμον Λυσιμάχειον· φιάλαι αἱ ἀνακτεθεῖσαι ἐπ' ἄρχοντος Τηλεμνήστου, ἐφ' ὧν ἐπιγραφή· ἐπ' ἄρχοντος
- 18 Ἄμνου, τκμειούτων Νίκωνος τοῦ Ἀντιρήτου καὶ Νικομάχου τοῦ Νικομάχου· φιάλαι ΔΓ|||· ἄλλαι Νικάρχου καὶ Τληπολέμου τκμειῶν· φιάλαι ΔΓ· ἄλλαι |||, ἐφ' ὧν ἐπιγραφή· ἐπ' ἄρχοντος Ἄμνου,
- 19 ἱεροποιῶν Φερεκλείδου καὶ Ποσειδίου· εὐτύχειος I· ἄλλη ἐπ' ἄρχοντος Φίλλιος, Θουεστάδι καὶ Ὀκυνείδι ἀπὸ τῶν γερωῶν τρικτυρχοῦντος Κοσμιάδου τοῦ Σήμου, τὸ ἐπίδακλον Σή-
- 20 μωι· ἄλλη, ἐπ' ἄρχοντος Καλλίου, ἐπιδόντος βρασιλέως Ἀντιγό-
νου, ἐπιστατοῦντος Μειλιχίδου· ἄλλη, ἀνάθεμα Μκψιχιδῶν,
τκμειούτων τῶν προσόδων Ἀφθονήτου = αἱ πᾶσαι ἐν τῷ πρώ-
- 21 τῷ ῥυμῶι φιάλαι ΔΔΔΓ|||· ὀλ(κῆ) μν(αῖ)(1)ΔΔΔΓ|||†^Α· δεύτε-
ρος ῥυμῶς, φιάλαι^Α Δ|||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον)(2)† †H^ΑΔΔΔ· τρίτος
ῥυμῶς, φιάλαι ΔΓ||, ὧν μία ἢ ἐπ' Ἀντιγόπου μόλυβδον ἔχουσα
ἐν τῷ πυθμένι· ὀλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΓI· τέτραρ-
- 22 τος ῥυμῶς, φιάλαι^Α Δ|||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) †ΔΔΔΔ· πέμ-
πτος ῥυμῶς, φιάλαι^Α Δ||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) †ΔΔΔΔ· ἕκτος
ῥυμῶς, φιάλαι^Α Δ||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) †ΔΔΔ· ἕβδομος ῥυμῶς,
φιάλαι^Α Δ||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) †ΔΔΔ· ὄγδοος ῥυμῶς, φιάλαι^Α
Δ|||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον)· ἕ-
- 23 νατος ῥυμῶς, φιάλαι^Α Δ|||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) †ΔΔΔΔ· δέκατος
ῥυμῶς, φιάλαι^Α Δ|||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) †ΔΔΔΔ· ἐνδέκατος ῥυ-
μῶς, ^ΑΔ|||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) †ΔΔΔΔ· δωδέκατος ῥυμῶς, φιά-
λαι^Α Δ|||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) †^ΑΔΔ· τρεῖςκαιδέκατος ῥυ-
- 24 μῶς, φιάλαι^Α Δ|||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) †ΔΔΔ· τεσσαρεςκαιδέ-
κατος ῥυμῶς, φιάλαι^Α Δ||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) †ΔΔΔ· πεντεκαι-
δέκατος ῥυμῶς, φιάλαι^Α ΔΓ||· ὀλ(κῆ) τά(λαντον) μν(αῖ)
Π†^Α· τὰ συσταθέντα μετὰ τῶν χυμάτων τῶν ἀπὸ τοῦ
- 25 τρίποδος· ὀλ(κῆ) †ΔΔΔΔΔ† — Ἐκ τοῦ πρώτου ῥυμοῦ τοῦ ἐκ τῆς
κιβωτοῦ, φιάλη I ἢ περιγενομένη ἀπὸ τοῦ ῥυμοῦ τοῦ παρχδο-

(1-2) Le mot μναι est représenté dans tout cet inventaire par les deux lettres liées MN—τάλαντον par un A surmonté de la barre horizontale du T.

- θέντος τοῖς ἀνδράσιν· ὀλ(κῆ) 1 Δ' ἐκ τοῦ δευτέρου ῥυμοῦ τοῦ ἐκ τῆς κι-
- 26 βωτοῦ, φιάλη 1 καὶ ποτήρια 11 τὰ περιγεγόμενα ἀπὸ τοῦ ῥυμοῦ τοῦ παρὰδοθέντος τοῖς ἀνδράσιν· ὀλ(κῆ) 1 ΗΗΔΔΔ' ἐκ τοῦ τρίτου ῥυμοῦ τοῦ ἐκ τῆς κιβωτοῦ, φιάλαι 11 χελιδόνειοι 11 ποτήρια
- 27 παντοδαπὰ τεθραυμένα Δ1· ὠτρύων κλάσματτα καὶ πυθμένων· ὀλ(κῆ) μν(αῖ) 1 Π1111 ΔΔΔΔ1111 ῥυτὸν, οὗ ὀλ(κῆ) ἐν τῷ μικρῷ ζύγῳ, μν(αῖ) 1 Π1111 ἄλλα ποτήρια 1 τῶν ἐκ τῆς κιβωτοῦ καὶ ἡθμός· ὀλ(κῆ) 1 Η11
- 28 ΔΔΔ1· σκάφια 11 τῶν ἐκ τῆς κιβωτοῦ τῶν ἐγ Νήσου, τὸ μὲν Τιμοκράτου ἀνάθεμα Δηλίου, τὸ δὲ Νικάνδρου ἀνάθεμα Ῥιθυμνίου ὀλ(κῆ) 1 ΔΔΔΔΔ' κηρύκειον καὶ θυμιατήριον καὶ ἡλεκάτι,
- 29 ὦν ὀλ(κῆ) 1 ΔΔΔΔΔ11. Ἄσταττα· ταινία περιηργυρωμένη, Ἄρχεστράτου ἀνάθεμα· κρητῆρες ἀργυροῦ 11, βασιλίσσης Στρατονίκης ἀναθέματα· στέφανος χρυτοῦς, ὧν τὸ ἀγαλλμα ἐστεφάνω-
- 30 ται, ἐμ. Ἡέσωι σάρδιον ἔχων· φιάλαι χρυσαῖ 11, βασιλίσσης Στρατονίκης ἀναθέματα, λίθους ἔχουσαι· θυμιατήριον ἀργυροῦν, Βουλομάχης ἀνάθεμα· σκῦφοι 11 ἀπότυποι, Δηλίων ἀναθέματα·
- 31 ζωιδάρια ἀργυρᾶ 11 ἐν οἰκίσκῳ ξυλίνῳ καὶ ἡμικύκλιον ἀργυροῦν, Ἄπολλοδώρου ἀνάθεμα· τριήρης ἀργυρᾶ, Σελεύκου ἀνάθεμα· φιάλη ἀργυρᾶ ἐμ. πλινθείῳ, Κώϊων ἀνάθεμα, ἀρχιθεώ-
- 32 ρου Εὐέλθοντος· ἀσπίδισκκι ὀνύχιναι ΔΔ, βασιλίσσης Στρατονίκης ἀναθέματα, ἐν χρυσίῳ ἐνδεδεμέναι· τούτων αἱ δύο ἔλυσιν ἔχουσιν· φαρέρτρα Ἡρακλεωτικὴ χρυσοποίκιλτος
- 33 τόξον ἔχουσαι· ταινία χρυσῆ, ἐφ' ἧς ἐπιγραφὴ· Βασίλισσα Στρατονίκη, βασιλέως Δημητρίου καὶ βασιλίσσης Φίλας, Ἄπολλωνι Δηλίῳ· ΜΥΟΣΟΒΑΙ 11 ὀνύχιναι λαβὰς ἔχουσαι· ποτήριον ὀνύχι-
- 34 νον, ἀνάθεμα Κοίντου Ῥωμαίου· στέφανος χρυσοῦς καὶ στρεπτὸν, κρεμάμενα πρὸς τῷ τοίχῳ· φιάλη ἀργυρᾶ ἐμ. πλινθείῳ, Ἄριστοκράτου ἀνάθεμα· φιάλη ἀργυρᾶ ἐμ. πλινθείῳ, Κώϊ-
- 35 ων ἀνάθεμα, ἀρχιθεώρου Μκακρέως· φιάλη ἀργυρᾶ ἐμ. πλινθείῳ, Θεοδότου ἀρχιθεώρου Ῥοδίου· φιάλη ἀργυρᾶ ἐμ. πλινθείῳ, Ἄριστοκράτου ἀνάθεμα· φιάλη ἀργυρᾶ ἐμ. πλινθείῳ θεωρῶν

- 36 ἀνάθεμα ἀρχιθεώρου Ἀλέξιος— Δεξιᾶς εἰσιόντι εἰς τὸν νεὼ τοῦ Ἀπόλλωνος φιάλαι ἀργυραῖ ἐμ πλινθείοις Π, ὧν μίξ ἐν τῷ νεῶι ἐστίν· καὶ πῖλος ἀργυροῦς· στέφανος χρυσοῦς ἐπὶ
- 37 προκομίου καὶ ἡ ἀνατεθεῖτα φιάλη ἐπ' ἄρχοντος Τηλεμνήστου ὑπὸ τῆς πόλεως τῶν Κώων, ἀρχιθεώρου ΛΛΟΛΙΜΕΝΟΥ, καὶ ἡ ἀνατεθεῖτα φιάλη ἐφ' ἱεροποιῶν Ὀρθοκλέους καὶ Πολύβου-
- 38 λου, ἀνάθεμα Μενεστράτου Ἀθηναίου· ἄλλη φιάλη δεξιᾶς εἰσιόντι εἰς τὸν νεὼ Ἴπποκρίτου Κώιου· ἄλλη, ἐπ' ἄρχοντος Τελεσαρχίδου, ἀνάθεμα Κώων ἀρχιθεώρου Νικαγόρα τοῦ Θεοδώρου·
- 39 τριπόδιον δελφικόν, ἀνάθεμα Ἀριστάρχου— Ἀριστερᾶς εἰσιόντι εἰς τὸν νεὼ τοῦ Ἀπόλλωνος· φιάλαι ἀργυραῖ ἐμ πλινθείοις ΔΔΔΠ· σκαφίξ || καὶ χρυσοῦς ἐμ πλινθείοις, Νικολάου ἀνάθεμα Ῥοδί-
- 40 ου· δρχμῆ καὶ τέτραρχμον ἐφέσιον ἃ ἔφρασαν ἀνενεχθῆναι Μνησιαλλῆς καὶ Διογένης παρ' ἰδιωτῶν φιάλην καρυωτῆν ἐφ' ἧς ἐπιγραφῆ· Νικάνωρ Ἀπόλλωνι Δηλίωι, ἱεροποιούντων Ἀφθο-
- 41 νήτου καὶ Θεοξένου· κυμβίον οὗ ἐπιγραφῆ· Ἴστικιεύς μ' ἀνέθηκεν Κάλλωνος ὑπέρ' φίλ' Ἀπόλλων τήνδε συναμφοτέροις εὐτυχίην ὅπασον· κυλίκιον μόνωτον· Ἐπιάνναξ Μυτιληναῖος Ἀπόλλω-
- 42 νι· φιάλη, ἐπ' ἄρχοντος Πανταίνου, βασιλέως Ἀντιγόνου ἀνάθεμα, ἐπιστατοῦντος Ὀκυειδίου· φιάλη καρυωτῆ ἐφ' ἧς ἐπιγραφῆ· Νικήρατος Πολύβου Δήλιος καὶ παῖδες Ἀπόλλωνι Δηλίωι· σκά-
- 43 φιον, ἐπ' ἄρχοντος Πανταίνου, ἱεράζοντος δὲ τῷ Ἀσκληπιῶι Ξενοκράτου· σκάφιον, ἐπ' ἄρχοντος Μελιχίδου, ἱεράζοντος δὲ τοῦ Ἀσκληπιοῦ Κρυσιτίου· σκάφιον, ἐπ' ἄρχοντος Σωτέλου, στη-
- 44 σίλειον, ἐπιστατοῦντος Σατύρου τοῦ Πυρρίδου· σκάφιον, ἐπ' ἄρχοντος Ἀπολλοδώρου, ἱεράζοντος τῷ Ἀσκληπιῶι Λυσανίου· σκάφιον, ἐπ' ἄρχοντος Ἀγκισειδίου, στησίλειον· μαστὸς ἐπ' ἄρχοντος Τηλεσιμένου, ἱεράζοντος τοῦ Ἀσκληπιοῦ Σωτέλου· φιά-
- 45

- λιον Δηλιάδων χορεία, Φιλίππου ἐπιδόντος τοῦ Πτολεμαίου· ἄλλο φιάλιον· Ἐπίκτητος Ἀμόργιος Ἀρτέμιδι Ἐκᾶ-
 τει· σκάφιον,
- 46 ἐπ' ἄρχοντος Σωτίωνος, ἱεροποιῶν δὲ Λυσάνδρου καὶ Ἐλπίνου,
 ἀπὸ τῶν αἰγῶν καὶ τῶν ΑΡΚΩΝ(1)· σκάφιον, ἐφ' ἱερέως Πολύ-
 βου, Θεανδριδῶν, ἐπ' ἄρχοντος Λυκάδου· κυμβίον· Ἡρχιθη-
 ρίς τήνδε
- 47 ἀνέθηκεν παῖς Ἀμιάντου· κυμβίον· Πρόξενος καὶ παῖ-
 δες δεκάτην τῶι Ἀπόλλωνι· σκάφιον, ἐπ' ἄρχοντος
 Χαρίλα, στησίλειον, ἐπιστατοῦντος Ἐλικάνδρου· σκάφιον ἐπ'
 ἄρχοντος Φιλοζένου,
- 48 ἱεράζοντος τῶι Ἀσκληπιῶι Ξένωνος τοῦ Πίστου· φιάλην, ἐπ' ἄρ-
 χοντος Πολυστράτου· Βασιλεὺς Ἀντίγονος Πανι, ἐπι-
 στατοῦντος Τελεσάνδρου· σκάφιον, ἐπ' ἄρχοντος Σωτίωνος,
 ἱερο-
- 49 ποιῶν Ἐλπίνου καὶ Λυσάνδρου, ἀπὸ τῶν αἰγῶν καὶ τῶν τράγων
 ὧν ἀνέθηκεν Τιμόξενος καὶ Περμενίων· φιάλιον, Μύνδιος
 Ἀρτεμῆς Θεοκρίτου Ἀπόλλωνι Δηλίωι· μάνης, ἐπ'
 ἄρχοντος Ξε-
- 50 νονομήδου (sic), ἱεροποιῶν δὲ Ἀστίξ καὶ Ἱερομβρότου, ἱερὸν
 Ἀπόλλωνι· φιάλη καρυωτή· Κτησυλῆς, Ἀριστολόχοιο
 θυγάτηρ, Πυθέου δὲ γυνή, Εἰλειθυίει· ψυκτήριον,
 ἐπ' ἄρχοντος Ἀπολλοδώρου, ἱε-
- 51 ροποιοὶ Σῆμος καὶ Πυθοκλῆς ἀπὸ τῆς ἐλάφου καὶ τῶν τράγων·
 σκάφιον, ἐπ' ἄρχοντος Ἀμφοτεροῦ, στησίλειον, ἐπιστατοῦντος
 Ἡρακλείδου τοῦ Ἐχεκράτου· φιάλη Ἀμφικλεῖδα Νάξι·
 ἐξ (Σ)ικε-
- 52 λίας Ἀπόλλωνι = τὰ πάντα ΔΔΓ||· ὄλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΓ|||
 †^αΔΔ· ἀργύριον τὸ περιγενόμενον ἀπὸ τῶν ἐπιθύρων, χύμα
 καὶ ἄλλα λεπτά· ὄλ(κῆ) †ΔΔΔ†· ἀργυροὶ κίρκοι ||· ὄλ(κῆ)
 †· ποτήριον, ἐφ' οὗ ἐπιγραφῆ· Σωσίβι-
- 53 ος Γλαύκου ἀπὸ τῶν γερῶν· ἄλλο Σωκρίτου ἱερητεύσαν-
 τος, ἐπ' ἄρχοντος Φίλλιος· φιάλη ἐφ' ἧς ἐπιγραφῆ· Δάζος

(1) Ἀρνῶν.

- Δαζίσκου Ἀζαντινὸς ἀφ' ὧν εἰργάσατο Ἀπόλλωνι·
ὀλ(κῆ) τῶν τριῶν † ΗΗΔ†
- 54 † φιάλας † † † † ἄς ἔφρασαν παρὰδοθῆναι ὑπὸ ταμιῶν Γληπολέμου
καὶ Νικάρχου Ὁ εὐεργεσιῶν Φιλεταιρείων, Σωπατρείων, Πα-
ταικείων· ὀλ(κῆ) † ΗΗΗΗ· φιάλαι † † Θυεσταδῶν καὶ Ὡκουει-
δῶν,
- 55 τρικτυρχούντων Ἀλκιμάχου τοῦ Τιμοκράτου, Ἀριστείδου τοῦ
Τελέωνος, Γληπολέμου Διοδότου· ὀλ(κῆ) † ΗΗ· ἄλλα φιάλαι
† †, ἱεροποιῶν Μνησικλέους, Διογένου, Εὐτυχείων Φιλαδελφείων·
- 56 ὀλ(κῆ) † ΗΗ· στέφανος χρυσοῦς ἐπὶ κώνου δάφνης, ἦν ἀνέθη-
κεν Περσεὺς βασιλέως Φιλίππου Ἀπόλλωνι Δηλίῳ· φιάλαι
ΔΠΙ, ἄς παρέδοσαν ταμίαι Καλλίας καὶ Τελεσαρχίδης· ὀλ(κῆ)
μν(αῖ) ΔΠΙ· ἄλ-
- 57 λαί φιάλαι † † † †, ταμιῶν Καλλίου καὶ Τελεσαρχίδου· ὀλ(κῆ)
† ΗΗΗΗ· ἄλλη φιάλη, τρικτυάρχων Πολύβου καὶ Μνησικλέους·
ὀλ(κῆ) † Η· ἄλλη φιάλη, ἣν ἔφρασαν παρὰλαβεῖν παρὰ τρι-
κυάρχων Χαρίλα
- 58 καὶ Τελεσαρχίδου· ὀλ(κῆ) † Η· ἄλλα φιάλαι † †, ἄς ἔφρασαν παρ-
λαβεῖν παρὰ ἱεροποιῶν Σωκρίτου καὶ Πολυζένου· ὀλ(κῆ) † ΗΗ·
ἄλλα φιάλαι ΔΠΙ, ταμιῶν Ἄμνου καὶ Μνησιάδου· ὀλ(κῆ)
μν(αῖ) ΔΠΙ· ἄλλα φιάλαι † † † †, τσ-
- 59 μιῶν Ἄμνου καὶ Μνησιάδου· ὀλ(κῆ) † ΗΗΗΗ· χρυσοῦς Ἀλεξάν-
δρειος Ι' ἐνώτιον χρυσοῦν Ι' φιάλαι ΔΠΙ, ἄς ἔφρασαν αὐτοῖς
παρὰδοῦναι ταμίαις Πόλυβον καὶ Ἀντιγονον· ὀλ(κῆ) μν(αῖ)
ΔΠΙ· ἄλλα φιάλαι † † † †, ταμιῶν Πολύ-
- 60 βου καὶ Ἀντιγόνου· ὀλ(κῆ) † ΗΗΗΗ· ἄλλα φιάλαι † † Εὐξενί-
δου καὶ Ἀντιγόνου, Εὐτυχείων Φιλαδελφείων· ὀλ(κῆ) † ΗΗ·
ἄλλα ἀργυρᾶ παντοδαπὰ ἀπ' ἀνδριάντων, καὶ δακτύλιοι, καὶ
κίρκοι καὶ ἱστιαϊκὰ † † †
- 61 ὀλ(κῆ) † Δ· δακτύλιοι ὑπάργυροι † † † καὶ χονδύλιον (sic) ὑπό-
χρυσον· στέφανος χρυσοῦς δάφνης, βασιλέως Ἀττάλου· ὀλ(κῆ)
† Η—Ἀριστερᾶς εἰσιόντων εἰς τὸν ναὸν τοῦ Ἀπόλ-
λωνος· φιάλη ἐμ πλινθείῳ,
- 62 Ποπλίου ἀνάθεμα καὶ Σατύρου ΛΥΛΟ Σ· φιάλαι ΔΠΙ, ταμιῶν
Εὐφράνορος καὶ Ἀλκιμίδου· ὀλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΠΙ· ἄλλα φιάλαι † † † †,

- ταμιῶν Ἀλκιμίδου καὶ Εὐφράνορος· ὀλ(κῆ) 1-ΗΗΗΗ· ἄλλααι
 φιάλαι || Κοσμιάδου καὶ Θαρσαγό-
 63 ρου ἀνεπίγραφοι· ὀλ(κῆ) 1-ΗΗ· ἄλλααι φιάλαι ||, ἱεροποιῶν Δη-
 μόνου καὶ Τηλεμνήστου, Εὐτυχείων Φιλαδέλφειων· ὀλ(κῆ)
 1-ΗΗ· ἄλλααι φιάλαι ||, τρικτυάρχων Ξενοκράτου καὶ Νίκωνος,
 ἀπὸ τῶν γερωῶν· ὀλ(κῆ) 1-Η· σκά-
 64 φιον στησίλειον, βουλῆς τῆς ἐπὶ Λευκίνου· ὀλ(κῆ) 1-^ΠΔ· σκά-
 φιον στησίλειον, ἐπιστατοῦντος Διοδότου ἐπ' ἄρχοντος Ἡρα-
 κλείτου, βουλῆς τῆς ἐπὶ Ἐπικτήμονος· ὀλ(κῆ) 1-^ΠΔ· σκάφιον
 στησίλειον, βου-
 65 λῆς τῆς ἐπὶ Σωσιστράτου· ὀλ(κῆ) 1-^ΠΔ· σκάφιον στησίλειον,
 βουλῆς τῆς ἐπὶ Ἐμπέδου· ὀλ(κῆ) 1-^ΠΔ· σκάφιον στησίλειον,
 βουλῆς τῆς ἐπὶ Ἡρακλείτου· ὀλ(κῆ) 1-^ΠΔ· σκάφιον στησί-
 λειον, ὃ ἔφρασεν ἀνενεχθῆ-
 66 ναι βουλῆς τῆς ἐπὶ Τηλεμνήστου· ὀλ(κῆ) 1-^ΠΔ· σκάφιον στη-
 σίλειον, ἐπ' ἄρχοντος Παρμενίωνος ἄστατον· φιάλαι ||, ἱερο-
 ποιῶν Ὀρθοκλέους καὶ Πολυβούλου, Εὐτύχειος Φιλαδέλφειος·
 ὀλ(κῆ) 1-ΗΗ· ἄλλααι φιά-
 67 λαι ΔΠΙ, ταμιῶν Ξενοκλείδου καὶ Γερύλλου· ὀλ(κῆ) μν(αῤ)
 ΔΠΙ· ἄλλααι φιάλαι ΙΙΙΙ, ταμιῶν Ξενοκλείδου καὶ Γερύλλου·
 ὀλ(κῆ) 1-ΗΗΗΗ· ἄλλη φιάλη, βασιλέως Ἀντιόχου· ὀλ(κῆ)
 1-ΗΗΗΗ· φιάλη ἀργυρᾶ, ὑπὲρ τὸ ὑπέρθυ-
 68 ρον, ἣν ἀνέθηκαν Ἀχαιοὶ καὶ ὁ ἡγεμὼν Θεόξενος· φιάλην ἐπ' ἄρ-
 χοντος Ἡρακλείτου, Θευσταδῶν καὶ Ὠκυνειδῶν, τρικτυαρ-
 χούντων Τηλεμνήστου καὶ Ἀριστοφῶντος· ὀλ(κῆ) 1-Η· ἄλλαας
 φιάλας ΔΠΙ, τα-
 69 μιῶν Πολυκρίτου καὶ Φκνοδίκου· ὀλ(κῆ) μν(αῤ) ΔΠΙ· ἄλλααι ΙΙΙΙ,
 ταμιῶν Πολυκρίτου καὶ Φκνοδίκου· ὀλ(κῆ) 1-ΗΗΗΗ· φιάλην,
 ἐπ' ἄρχοντος Κοσμιάδου, Θευσταδῶν καὶ Ὠκυνειδῶν, τρικτυαρ-
 χούντος Πάχητος
 70 τοῦ Ἀναξιθέμιδος· ὀλ(κῆ) 1-Η, καὶ ἦν παρέδωκεν ἱεροποιοῖ
 Ὀρθοκλῆς καὶ Ἀλκιμίδης· φιάλην ἐμ πλινθείωι, ὑπὲρ τὸ ὑ-
 πέρθυρον, ἀνάθεμα Κῶϊων· φιάλην, ἐπ' ἄρχοντος Ἀπολλοδώ-
 ρου, Θευσταδῶν καὶ
 71 Ὠκυνειδῶν, τρικτυαρχούντων Ξενοκράτου καὶ Πυθίου· ὀλ(κῆ)
 1-Η· φιάλην, ἐπ' ἄρχοντος Διογένου, ἱεροποιῶν δὲ Ἀπολλοδώ-

- ρου, Ἀντιγόνου, ἐπιδόντος Ἐρμίου τοῦ Νησιάρχου· ὀλ(κῆ)
 †Η|||· ἄλλην, ἐπ' ἄρχον[τος]
- 72 Διογένου, ἱεροποιῶν δὲ Ἀπολλοδώρου, Ἀντιγόνου· Εὐτυχος
 Φιλώτου Χῖτος Ἀπόλλωνι· ὀλ(κῆ) †Η· φιάλας ΔΠΙ,
 ἐπ' ἄρχοντος Ἀπολλοδώρου, τριμῶν Ἀπολλοδώρου καὶ Ἠγέου·
 ὀλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΠΙ· ἄλλας φιάλας |||,
- 73 τριμῶν Ἀπολλοδώρου καὶ Ἠγέου· ὀλ(κῆ) †ΗΗΗΗ· ἄλλας φιά-
 λας, ἐπ' ἄρχοντος Ἀπολλοδώρου ||, ἱεροποιῶν δὲ Γλησιμένου,
 Τελέστωνος, Εὐτυχείων Φιλαδελφείων· ὀλ(κῆ) †ΗΗ· ἄλλας
 φιάλας ||, ἱερο-
- 74 ποιῶν δὲ Ὀρθοκλέους καὶ Ἀλκιμίδου, Εὐτυχείων Φιλαδελφείων·
 ὀλ(κῆ) †ΗΗ· στέφανος χρυσοῦς, ὃν ἀνέθηκεν Τίμων Νυμφοδώ-
 ρου Συρακχόσιος, ἄστκτος· φιάλαι χρυσᾶι || ἐμ. πλινθείοις, ἀς
 ἀνέ-
- 75 ἦκεν Θέων Στράτωνος Χῖτος, ἄστκτοι· ἄλλη, ἐπ' ἄρχοντος Χαί-
 ρέου, Θεοστκδῶν, ἐπιστκτοῦντος Ἐβδομίσκου καὶ Ἀπκτου-
 ρίου· ὀλ(κῆ) †Η· στέφανος χρυσοῦς ἐπὶ κώνου, ὃν ἀνέθηκεν
 Δημήτριος βx-
- 76 σιλέως Φιλίππου Ἀπόλλωνι Δηλίωι· δκκτύλιον ἀργυροῦν τὸν
 ἐκ τοῦ ἠθσαυροῦ· ὀλ(κῆ) |||· ἄλλον δκκτύλιον ὑπάργυρον· φιά-
 λας ΔΠΙ, ἐπ' ἄρχοντος Ὀλυμπιοδώρου, τριμῶν Ἐμπέδου, Ἀ-
 πκτουρίου· ὀλ(κῆ)
- 77 μν(αῖ) ΔΠΙ· ἄλλαι |||, τριμῶν Ἐμπέδου καὶ Ἀπκτουρίου· ὀλ-
 (κῆ) †ΗΗΗΗ· φιάλαι, ἐπὶ ἄρχοντος Ὀλυμπιοδώρου ||, ἱερο-
 ποιῶν Ξενοκλείδου, Περμενίωνος, Εὐτυχείων Φιλαδελφείων.
 ὀλ(κῆ) †ΗΗ· φιάλαι, ἐπ' ἄρχοντος
- 78 Χαίρεος ΔΠΙ, τριμῶν Δικκρίτου, Νίκωνος· ὀλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΠΙ·
 ἄλλαι |||, τριμῶν Δικκρίτου, Νίκωνος· ὀλ(κῆ) †ΗΗΗΗ· φιάλα
 λεία χρυσῆ ἐπιγρκρῆν ἔχουσα· Ἀπόλλωνος Δηλίου Ἀρ-
 τέμιδος Δηλίος· ὀλ(κῆ) †ΗΔΔΔΔ†††·
- 79 ἄλλη φιάλα χρυσῆ λεία· ἐπιγρκρῆ ἡ αὐτή· ὀλ(κῆ) †ΗΔΔΔΔ†††·
 ἄλλη φιάλα λεία χρυσῆ· ἐπιγρκρῆ ἡ αὐτή· ὀλ(κῆ) †ΗΔΔΔΔ
 Δ†††· ἄλλη φιάλα χρυσῆ λεία· ἐπιγρκρῆ ἡ αὐτή· ὀλ(κῆ)
 †ΗΔΔΔΔ· ἄλλη φιάλα χρυσῆ λεία· ἐπι-
- 80 γρκρῆ ἡ αὐτή· ὀλ(κῆ) †ΗΔΔΔΔ†· ἄλλη φιάλα χρυσῆ λεία·
 ἐπιγρκρῆ ἡ αὐτή· ὀλ(κῆ) †ΗΔΔΔΔ†· ἄλλη φιάλα χρυσῆ λεία.

- (κῆ) ƒ ƆƆƆ· στέφανος χρυσοῦς, ὃν ἀνέθηκεν Τίτος Ῥωμαῖος· ὀλ(κῆ) ὀβολοὶ ॥ ἄλλος στέ-
 90 φανος χρυσοῦς, ὃν ἀνέθηκεν Λεύκιος Κορνήλιος Σκιπίων στρα-
 τηγὸς Ῥωμαίων· ὀλ(κῆ) πρὸς ἀργύριον ƒ Η· ἄλλος στέφανος
 χρυσοῦς ἐλαίης, ὃν ἀνέθηκεν Δηλιάδης χορεῖς στεφανωθείς
 ὑπὸ Λευκίου
- 91 Κορνηλίου Σκιπίωνος στρατηγοῦ Ῥωμαίων· ὀλ(κῆ) πρὸς ἀργύ-
 ριον ƒ ΔΔΔΔΗ· φιάλαι ॥, ἃς παρέδωκαν ἱεροποιοὶ Περίκλινδρος
 καὶ Ἀπατούριος, Φιλαδελφείων Εὐτυχείων· ὀλ(κῆ) ƒ ΗΗ·
 φιάλη, ἐπ' ἄρχοντος Ἀ-
- 92 ριστάρχου, Θεοσταδῶν καὶ Ὠκουειδῶν, τρικτυάρχων Μνησιμά-
 χου, Θεοδώρου· ὀλ(κῆ) ƒ Η· ἄλλαι φιάλαι ॥, ἱεροποιῶν Νεο-
 θάλου, Τελεσικράτου, Φιλαδελφείων Εὐτυχείων· ὀλ(κῆ) ƒ ΗΗ·
 νομίσηκτα
- 93 ἀργυρᾶ ΔΠΙΙΙ· τέτραχμον Λυσιμάχειον· στατὸν κἀδόν· μαστοὶ
 ΔΙ· χυτρίδες ΙΙΙΙ· κύθοι ΙΙΙΙ· οἰνοχόη Ι· λιβανωτὶς Ι· θυμιατή-
 ριον Ι· κανοῦν Ι· φιάλην, ἣν ἔφασαν ἀνατεθῆναι ἐπὶ τῆς αὐ-
 τῶν ἀρχῆς Χαίρες-
- 94 ας καὶ Τελεστόκριτος, Νικάρχου Ῥοδίου ἀνάθεμα· φιάλαι ἐμ-
 πλινθείσις ॥, ὑπὲρ τὸ θύρετρον, ἃς ἔφασαν ἀνατεθῆναι ἐπὶ τῆς
 αὐτῶν ἀρχῆς Χαίρας καὶ Τελεστόκριτος, μίαν Πτολεμαῖου
 τοῦ Λυ-
- 95 σιμάχου, ἄλλη Ἀντιπάρχου τοῦ Ἐπιγόνου· ἄλλην, Κώϊων ἀνά-
 θεμα, ἀρχιεώρου Χαίρεστράτου τοῦ Ἐκατοδώρου· ψήγματα
 ἀργυρᾶ, ἃ παρέδωκαν ἱεροποιοὶ Χαίρας καὶ Τελεστόκριτος·
- 96 ὀλ(κῆ) ƒ ΔΔΔΦƒ· κονδύλιον σιδηροῦν ὑποκεχρυσωμένον· χύματα
 ἀργυρᾶ ΔΠΙ· δοκιμεῖς ΠΙΙΙ· ἄλλα ξύσματα παντοδαπὰ τὰ
 περιγενόμενα ἀπὸ τῶν ἀργυρωμάτων τῶν ἐκ πρυτανείου· κύ-
 θος,
- 97 Φίλλιος καὶ Πυθέου ἀνάθεμα· ὀλ(κῆ) ƒ ΔΔΦΗ· θυμιατήριον·
 σκάφικ ॥, ἐπ' ἄρχοντος Σωσίκου, Μυψιχιδῶν ἀνάθεματ' ἀρύ-
 σας κατεχγῶς, Μητροδώρου Κλαζομενίου ἀνάθεμα· ψήγματα
 ἀργυρᾶ ἐκ τῶ(ν) ἁ-
- 98 ρυσίων· ὀλ(κῆ) ƒ ΔΗΗ· φιάλαι ΙΙΙΙ, ἃς παρέδοσαν ταμίει Δη-
 μόστρατος καὶ οἱ κληρονόμοι οἱ Πάχητος· ὀλ(κῆ) ƒ ΗΗΗΗ·

- καὶ παρὰ Διοδότου σκάριον στησίλειον, ἐπ' ἄρχοντος Εὐτέ-
λου· ἄλλο σκάριον φιλωνί-
- 99 δειον, ἐπ' ἄρχοντος Ξενομήδου, Φιλωνίς Ἠγησαγόρου· ἄλλο
σκάριον στησίλειον, ἐπ' ἄρχοντος Εὐτέλου, ἐμβόλιον ἔχον·
στέφανος χρυσοῦς δάφνης, ἀνάθεμα βασιλέως Εὐμένους· ὀλ(κῆ)
† Η· ἄλλο[ς]
- 100 στέφανος χρυσοῦς δάφνης, ἀνάθεμα Γναίου ΜΑΓΓΑΛΙΟΥ στρα-
τηγοῦ Ῥωμίων· ὀλ(κῆ) † Η· ἄλλος στέφανος χρυσοῦς δρυὸς,
ἀνάθεμα Λευκίου Κορνηλίου Σκιπίωνος στρατηγοῦ ὑπάτου
Ῥωμί-
- 101 ὠν· ἄλλος στέφανος χρυσοῦς δάφνης, βασιλέως Εὐμένους ἀνά-
θεμα· ὀλ(κῆ) † Η· καὶ ὃν ἔφασαν ἀποκατασταθῆναι ἐπὶ τῆς
αὐτῶν ἀρχῆς Μνησικλείδης καὶ Πολύβουλος, ὃν παρέδωκεν
αὐτοῖς
- 102 Σωσίστρατος Ἀμφίου, στέφανον χρυσοῦν δάφνης ἐπιγραφὴν
ἔχοντα· Πόπλιος Ποπλίου Κορνήλιος στρατηγὸς
ὑπάτος Ῥωμαίων· ὀλ(κῆ) † Η· ἄλλος στέφανος χρυσοῦς
δάφνης, ὃν παρέδωκεν Πόλυ-
- 103 βος Μενύλλου, ἐπιγραφὴν ἔχοντα· Κοῖντος Φάβιος Κοῖν-
του υἱὸς στρατηγὸς Ῥωμίων· ὀλ(κῆ) † Η· ἄλλος
στέφανος χρυσοῦς δάφνης, ὃν παρέδωκεν οἱ ἐπιμεληταὶ Τλη-
πόλεμος καὶ Ξενοκλεί-
- 104 δης, ἐπιγραφὴν ἔχοντα· Λεύκιος Αἰμύλιος στρατηγὸς
Ῥωμίων· ὀλ(κῆ) † Η· φιάλας, ἧς ἔφασαν παρεληφέναι
παρὰ ταμιῶν τῶν ἐπ' ἄρχοντος Τελεταρχίδου Διογένου καὶ
Ἀλκιμάχου ΔΔ· ὀλ(κῆ) μν(αῖ)
- 105 ΔΔ· στέφανον χρυσοῦν δάφνης, ὃν παρέδωκεν ἐπιμεληταὶ Πε-
ρίκλῆρος καὶ Τλησιμένης καὶ Ξένων ἐπιγραφὴν ἔχοντα· Βα-
σιλε[ὺς Ε]ὐμένης βασιλέως Ἀττάλου Ἀπόλλωνι·
φιάλας ΔΔ, ἧς
- 106 παρέδωκεν ταμίαι Ὀρθοκλῆς καὶ Τηλέμηστος· ὀλ(κῆ) μν(αῖ)
ΔΔ· ἄλλας φιάλας II, ἧς παρέδωκεν ἱεροποιοὶ Ἐμπεδος καὶ
Ἀπκτούριος, Εὐτυχείων Φιλαδελφείων· ἄλλας φιάλας II, ἧς
παρέδωκεν
- 107 ἱεροποιοὶ Χαιρέκς καὶ Τελεστόκριτος, Εὐτυχείων Φιλαδελφείων·
ὀλ(κῆ) † ΗΗ· στέφανον χρυσοῦν, ὃν ἀνέθηκεν Ἀπολλόδοτος

- Νικογένου Ῥόδιος· ὀλ(κῆ) 1-III· φιάλη, ἣν πρῆδωκον ἐπιμε-
μελητὰι Περίκν-
- 108 ὄρος καὶ Τληπόλεμος· ὀλ(κῆ) 1-III· ἄλλην φιάλην ἐπιγραφὴν
ἔχουσιν· ἄρχοντος Διοκλέους, Θυστάδαι ἀπὸ τῶν
γερῶν, τρικτυαρχοῦντος Σήμου τοῦ Κοσμιάδου·
ὀλ(κῆ) 1-III· λέοντος προτομὴ ἐμ πλιν-
- 109 θείωι, Ὑσπασίνου Μιθροάξου Βακτριανοῦ ἀνάθεμα— Καὶ ἀρι-
στεράς· εἰσιόντων εἰς τὸν ναὸν τοῦ Ἀπόλλωνος·
φιάλη ἐμ πλινθείωι, ἀνάθεμα Κώϊων, ἀρχιερέου Διομέδον-
τος τοῦ Ξμενδωνος· φιά-
- 110 λας γοργυεῖους ΔΔΠΙ· λιβωνοτίδα ἐπιγραφὴν ἔχουσιν· ἄρ-
χοντος Τελεσαρχίδου Τιμοκλῆς Τελεσίππου ἱερη-
τεύσας Ἀσκληπιῶι· ὀλ(κῆ) 1-ΔΔΔΔ· ἄλλην λιβωνοτίδα
ἐπιγραφὴν ἔχουσιν· Πάτρων Ἀμ-
- 111 μωνίου, τῆς τιμῆς τῆς ἐλάφου ἧς ἀνέθηκεν· ὀλ(κῆ) 1-III·
φιάλας II, ἐπ' ἄρχοντος Πολυξένου, ἱεροποιῶν Χαρίλα καὶ
Ἀριστοφῶντος, Εὐτυχείων Φιλκδελφείων· ὀλ(κῆ) 1-III· σκά-
φιον στησίλειον, ὃ ἔφρασαν ἐ-
- 112 κτὸς τοῦ ἀριθμοῦ εὔρεϊν Μνησικλειίδης καὶ Πολύβουλος, ἐπι-
γραφὴν ἔχον· ἐπ' ἄρχοντος Δεξικλέους Στησίλεως
Διοδότου, ἐπιστατοῦντος Κινέου· φιάλας ΔΔ, ἃς πρ-
ελάβοσαν ἱεροποιοὶ Δημήτριος
- 113 καὶ Λεοντιάδης ἐν τεῖ ΗΛΙΑΙΑΙ παρὰ ταμιῶν Ποσειδίου καὶ
τοῦ ἐπιτρόπου τῶν παιδίων τῶν Μνησιμάχου Οἰ(ν)έως, ἀνεπί-
γραφοι· ὀλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΔ· φιάλην, ἣν ἔφρασαν ἀνενεχθῆναι
ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς Λε-
- 114 οντιάδης καὶ Δημήτριος, ἐπιγραφὴν ἔχουσιν· ἐπ' ἄρχοντος
Καλλίου ταμιεύοντος τῶν προσόδων Ἀπολλοδώρου
τοῦ Μαντιθέου, Μαψιχίδαι ἀπρχὴν Ἀπόλλωνι·
ὀλ(κῆ) 1-III· χρύσιον ἀπ' ἀνδριάντων, ὃ ἔ-
- 115 φρασαν ἀνενεχθῆναι ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς ἱεροποιοὶ Δημήτριος
καὶ Λεοντιάδης· ὀλ(κῆ) 1-III· φιάλην ὑπὲρ τὸ ὑπέρθυρον,
ἣν ἔφρασαν ἀνατεθῆναι ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς ἱεροποιοὶ Δημή-
τριος καὶ Λε-
- 116 οντιάδης ὑπὸ Δαμοκράτου Μεσσηνίου· ἄλλας φιάλας II, ἃς
ἔφρασαν παρκαλαβεῖν ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς ἱεροποιοὶ Δημή-

- τριος καὶ Λεοντιάζδης παρὰ ἱεροποιῶν Μνησικλείδου καὶ Πολυβούλου, Εὐ-
- 117 τυχείων Φιλαδελφείων· ὀλ(κῆ) 1 ΗΗ· ἄλλην φιάλην, ἣν ἔφασκον παρκοῦναι ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς ἱεροποιοὶ Δημήτριος καὶ Λεοντιάζδης Θυεσταδῶν καὶ Ὠκυνειδῶν, τρικτυαρχούντων Ἄφθο-
- 118 νήτου καὶ Ἐρμωνος· ὀλ(κῆ) 1 Η· ψήγματτα χρυσοῦ· ὀλ(κῆ) 1 ΗΗ· ἄλλα ψήγματα ἀργυροῦ ἐπίχρυσα, ἃ ἔφασκαν ἀνενεχθῆναι ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς ἱεροποιοὶ Δημήτριος καὶ Λεοντιάζδης· ὀλ(κῆ) 1 ΔΔΔΗ· καὶ ἐκ τῶν ψη-
- 119 γμάτων τῶν χρυσοῦν καὶ τῶν στεφάνων τῶν διακλυμένων, ὧν παρέδωκαν τοῖς ἀνδράσι τοῖς αἰρεθεῖσιν ὑπὸ τοῦ δήμου κατὰ τὸ ψήφισμα ὥστε συγχωνεύσαι ἐν τεῖ ἐκκλησίαι ἃ παρέ-
- 120 λαβον χύματτα χρυσοῦ· τὸ πρῶτον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυσοῦ 1 ΔΔΔΔ καὶ 1· δεύτερον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) 1 ΔΔΠΙΙΙ· τρίτον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) 1 Π καὶ 1 ΙΙΙ· τέταρτον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) 1 ΔΔΙΙ· πέμπτον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) 1 ΔΔΙΙΙ· ἕ-
- 121 κτον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) 1 καὶ 1· ἕβδομον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) 1 ΔΔΔΠΙΙ· ὄγδοον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) 1 ΔΔΔΔΔ καὶ 1· ἕνακτον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) ΔΔΔΠΙΙ καὶ 1· δέκακτον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) 1 ΙΙ καὶ 1· ἐνδέκακτον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) Π ὀβολοὶ ΠΙΙΙ·
- 122 καὶ τοῦ χείρονος χρυσοῦ πρῶτον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) ΔΔΔΠΙΙ καὶ 1· δεύτερον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) ΔΔΔΔΙ καὶ 8 παρέλαβον ἱεροποιοὶ ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς Δημήτριος καὶ Λεοντιάζδης ἐν τεῖ ἐκκλησίαι παρὰ τῶν
- 123 ἀνδρῶν Ξενοκλείδου καὶ Γερούλλου· πρῶτον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) ΔΔΔΙΙ· δεύτερον χύμα· ὀλ(κῆ) χρυ(σοῦ) Π καὶ 1· καὶ ἐκ τῶν ψημάτων τῶν ὑπαργύρων, ὧν παρέδοσκον ἱεροποιοὶ Λεοντιάζδης καὶ Δημήτριος, τοῖς
- 124 ἀνδράσιν τοῖς αἰρεθεῖσιν ὑπὸ τοῦ δήμου κατὰ τὸ ψήφισμα ὥστε συγχωνεύσαι, 8 παρελάβοσαν ἱεροποιοὶ Ἀλκίμαχος καὶ Στησίλωσ ἐν τεῖ ἐκκλησίαι χύματτα ἀργυροῦ· πρῶτον χύμα· ὀλ(κῆ) 1 ΗΔΔ
- 125 ΔΔΗ· δεύτερον χύμα· ὀλ(κῆ) 1 ΗΔΔΔΔΙΙ· τρίτον χύμα· ὀλ(κῆ) 1 ΗΔΔΔ· τέταρτον χύμα· ὀλ(κῆ) 1 ΔΔΔΔ· πέμπτον χύμα·

- Νικομάχου καὶ Βοήθου χρύσιον ἀπ' ἀνδριάντων, οὗ ὄλ(κῆ)
 † ΔΓΗ· λιθωνωτίδα
- 135 ἀργυρῶν τὴν ἀγοραστῆσαν κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου· ὄλ-
 (κῆ) † ΠΗΗΔΔ· φιάλας ΔΔ, ἃς παρελάβοσαν παρὰ ταμίου
 Φωκίωνος τοῦ Κλεοκρίτου καὶ τοῦ κληρονόμου τοῦ Πολυβοῦ-
 λου Περμενί-
- 136 ωνος· ὄλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΔ· ἄλλας φιάλας Δ[Γ]Ι, ταμιῶν Ἀν-
 τιγόνου καὶ Ἀλεξίου· ὄλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΓΙ· ἄλλαῖ ἰΙΙΙ· ὄλ(κῆ)
 † ΗΗΗΗ· χρύσιον ἀπ' ἀνδριάντων, οὗ ὄλ(κῆ) † ΗΔΔΓ†· σκά-
 φιον στησίλειον, βουλῆς τῆς ἐπ' ἄρχοντος Ἀπατουρίου·
- 137 φιάλη, Θεσταδῶν καὶ Ὀκυνειδῶν, τρικτυάρχων Κτησωνίδου
 τοῦ Ἀμφιθάλου, Τελέσωνος τοῦ Κοσμιάδου, καὶ ἐπὶ τῆς αὐ-
 τῶν ἀρχῆς ὃ ἔπρασαν ἀνενεχθῆναι Εὐδοεὺς καὶ Περμενίων
 χρύ-
- 138 σιον ἀπ' ἀνδριάντων· ὄλ(κῆ) † ΓΙΙΙ· φιάλαῖ ΙΙ, ἱεροποιῶν Νι-
 κομάχου καὶ Βοήθου, Εὐτυχείων Φιλιδελφείων· ὄλ(κῆ) † ΗΗ·
 ὑδρῆς ἀργυρᾶς ΙΙ, ὧν ὄλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΔΔ†· πέταλα χρυ-
 σίων ἐπίτηκτα· ὄλ(κῆ) † ΗΔΔ· ἀρύσας ἐμ
- 139 πλινθείωι ῥωμικικοῖς γράμμασιν ἐπιγεγραμμένος· φιάλη ἐπι-
 γραφὴν ἔχουσα· Δηλιάδες χορεῖα Ἀπόλλωνι, Ἀρτέμι-
 δι, Ἀητοῖ, ἐπιδόντος βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βα-
 σιλίσσης Κλεοπά-
- 140 τρας· φιάλαῖ ΙΙ ἱεροποιῶν Πραξιμένου καὶ Τελεσαρχίδου· φιά-
 λας ΔΔ, ἃς παρελάβοσαν Συνώνυμος καὶ Κρίττις παρὰ τα-
 μιῶν Ὀρθοκλέους καὶ Πολυξένου· ὄλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΔ· φιάλας,
 ἃς παρελάβοσαν
- 141 παρὰ ταμιῶν Μνήσιος καὶ Περμενίωνος ΔΓΙ· ὄλ(κῆ) μν(αῖ)
 ΔΓΙ· σκάφιον, βουλῆς τῆς ἐπ' ἄρ-
 χοντος Ἀρίστωνος, στησίλειον, καὶ φιάλην, Θεσταδῶν καὶ
 Ὀκυνειδῶν, τρικτυάρχων Τληπολέμου καὶ
- 142 Ἀμπρωνος· καὶ τὰ παρὰ τοῦ ἄρχοντος Τελεσαρχίδου, παρὰ
 δοθέντα ὑπὸ ἱεροποιῶν Συνώνυμου καὶ Κρίττιος, παρελάβο-
 μεν ἐν τῶι ναῶι τοῦ Ἀπόλλωνος· ἀργυρίδα μικύθειον· λιθωνω-
 τιδά,
- 143 ῆς ἐπιγραφὴ· ὁ ἱερεὺς Πυθέας καὶ ὁ ἄρχων Φίλλις Ἐ-
 στίκι· φιάλας γοργεῖους ΔΓ· ποτήρια, ἐπὶ Διογένου, Ἀπολ-

- σταδῶν καὶ Ὠκυνειδῶν, τρικτυρχούτων Ἄμνου τοῦ Ἱε-
ρομβρό-
- 153 του, Νουμηνίου τοῦ Σόλωνος· καὶ φιάλας, παρὰ ταμιῶν Μνη-
σικλείδου τοῦ Καλλίου, Καίθωνος τοῦ Καίθωνος, ΙΙΙΙ· ὀλ(κῆ)
μν(αῖ) ΙΙΙΙ· καὶ ὁ ἔφασαν ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς ἀνενεχθῆναι
χρῦσιον ἀπ' ἀνδρῶν-
- 154 των· ὀλ(κῆ) ΙΓΗΗ· καὶ φιάλας ΙΙ, ἃς παρελάβομεν παρὰ ἱερο-
ποιῶν Συνωνύμου καὶ Κρίττιος, Εὐτυχείων Φιλαδελφείων· ὀλ-
(κῆ) ΙΓΗΗ· φιάλας, ἃς παρελάβομεν παρὰ ταμιῶν Μνήσιος
καὶ Παρμενίωνος
- 155 ΙΙΙΙ· ὀλ(κῆ) μν(αῖ) ΙΙΙΙ· ΙΙΙΙΙΙ· ἄλλας φιάλας, παρὰ ταμιῶν Με-
νύλλου τοῦ Πολύβου, Φωκαιέως τοῦ Φωκαιέως ΔΓΙ· ὀλ(κῆ)
μν(αῖ) ΔΓΙ. Καὶ τάδε παρελάβομεν ἐν τῷ Ἀνδρῶν οἴκῳ·
θυμιακτήριον, Εὐμαρίδα ἀνάθεμα·
- 156 λιθωνωτίδος κλάσματτα ΙΙ· σκύφον, Εὐκράτου ἀνάθεμα· κρα-
τῆρα ἀργυροῦν, ἀπὸ τοῦ ὠτὸς ἑκατέρου χηϋϋϋϋνίσκον οὐκ ἔ-
χοντα, καὶ τοῦ ἐνὸς ὠτὸς τὸν κόσμον οὐκ ἔχοντα,
- 157 καὶ τοῦ ἄλλου ὠτὸς τὸ ἐν μέρος τὸν κόσμον οὐκ ἔχοντα· τρά-
πεζην περιηργυρωμένην· τρίποδα περιηργυρωμένην· δίσκου
κλάσματτα ΙΙΙ· περὶ ἄλλας χηκκῆς ΙΙ· ἀρύσαν, Παταίου
- 158 ἀνάθεμα· φιάλας ΙΙ, Ἀσκληπιάδου Χίου ἀνάθεμα· ἀρύσας, ἀνά-
θεμα Δημητρίου Σεριφίου· φιάλην, ἐπιγραφὴν ἔχουσαν· ἐπὶ
ἄρχοντος Καλλίου, ἐπιστατοῦντος Ἀμφιθέλου
- 159 τοῦ Φιλωνύμου· ἄλλην φιάλην, ἐπὶ ἄρχοντος Σωκλείδου,
Θεσταδῶν καὶ Ὠκυνειδῶν· κυμβίον, ἐφ' ἱερέως Πολύβου,
Θεανδριδῶν· χηνίσκους ΙΙ ἀπὸ τοῦ κρατῆρος καὶ κλάσματτα
ΙΙ ἀπὸ τοῦ
- 160 ὠτὸς τοῦ κρατῆρος· σκάφιον, ἐφ' ἱερέως Πολύβου, Θεανδριδῶν·
σκάφιον, ἐπὶ ἄρχοντος Ἀκριδίωνος, στησίλειον· σκάφιον, ἐπὶ
ἄρχοντος Δωριέως, Παταίου ἀνάθεμα· ἀρύσας, Παταίου
- 161 ἀνάθεμα· σκάφιον, ἐπὶ ἄρχοντος Δωριέως, Παταίου ἀνάθεμα·
φιάλην, ἐπὶ ἄρχοντος Ἀριστοβούλου, βασιλείσσης Στρατονίκης
ἀνάθεμα· φιάλην, ἐπὶ ἄρχοντος Καλλίου, βασιλέως Ἀντιγόνου
- 162 ἀνάθεμα· φιάλην ἐμ πλινθείῳ ἐπιγραφὴν ἔχουσα· Ἀπόλλιος
ἔκ Κώϊων ἀρχιερέου ΠΟΜΗΡΟΞ καὶ συνθεώρων·

- 172 λινα ΙΙΙΙ* κυωνᾶ ΙΙΙ* ἐσχάρκι ΙΙΙ* χαλκίον, θ ἡγόρασαν ἱεροποιῶν Δημήτριος καὶ Λεοντιάδης ὑγιές· τύπον ξύλινον κερχυμίδων τῶν ἐπὶ τὸν Κερατῶνα· κύλικα μικύθειον, ἐφ' ἧς ἐ[πιγρα-]
- 173 φή· ἄρχωντος Ἐμπέδου Μίκυθος ΓΗΔΗΛΩΙ, ἐπιστακτοῦντος Ἀγησιμβρότου· καὶ ἃ ἔφασαν ἀνενεχθῆναι ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς Δημήτριος καὶ Λεοντιάδης ποτήριον στη[σίλειον],
- 174 ἐπ' ἄρχωντος Ἀριστοβούλου· ἄλλο ποτήριον στησίλειον, ἐπ' ἄρχωντος Ὀρθοκλέους· ἄλλο ποτήριον στησίλειον, ἐπ' ἄρχωντος Σωτέλου· ἄλλο ποτήριον στησίλειον ἐ[π' ἄρχωντος]
- 175 Σωκλείδου· ἄλλο ποτήριον στησίλειον ἐπ' ἄρχωντος Ἀνέκτου· ἄλλο ποτήριον ἐπιγραφὴν ἔχον· Μαντίθεος Μαντιθέου ἱερητεύσας, ἐπ' ἄρχωντος Μενεθάλου· ἄλλο ποτήριον, θ ἔφα-]
- 176 σαν ἀνενεχθῆναι ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς Στησίλειος καὶ Ἀλκίμχος ἐπιγραφὴν ἔχον· ἐπ' ἄρχωντος Πολύβου, Τιμοκράτης Ἀντιγόνου Ἀρτέμιδι Ἐκάτει [ἄλλο ποτήριον]
- 177 στησίλειον τὸ εὑρεθὲν ἐν τῷ Νεωκορίῳ τεθλασμένον. —
Καὶ τὰδε παρελάβομεν ἐν ΤΩΙ ΝΑΩΙ ΟΥ ΤΑ ΕΠΤΑ· στέφνον χρυσοῦν, Νικίου ἀνάθεμα· ἄλλον στέφνον χρυσοῦν, Αὐτοκλέους ἃ-]
- 178 ἀνάθεμα, ἐπὶ πίνκκος· στεφάνην ἐπίχρυσον· φιάλας ἀργυρᾶς ἔμ πλινθείοις ΠΙΙΙ· ἄλλην φιάλην ἔμ πλινθείῳ, Ἀντιπάτρου Ἀθηναίου ἀνάθεμα· ἀσπίς ἀργυρᾶ, Τίτου Ῥωμίου [ἀνάθεμα. —
Καὶ τὰδε ἐν ΤΩΙ]
- 179 ΠΩΡΙΝΩΙ ΟΙΚΩΙ· φιάλας ἔμ πλινθείοις ΔΙΙΙ· κερχυμύλλιον ἀργυροῦν Χῖον, Νομηνίου ἀνάθεμα· κόγχον ἀργυροῦν. — Καὶ τὰδε παρελάβομεν ἐν ΤΩΙ ΝΑΩΙ ΤΗΞ ΑΡΤΕΜΙ [ΔΟΞ παρὰ ἱεροποιῶν]
- 180 Συνωνόμου καὶ Κρίττιος, μηνὸς Γαλαξιδῶνος, ὅτε ἦσαν οἱ κοσμητικὴ, παρούσης βουλῆς καὶ γραμματέως τοῦ τῆς πόλεως Ποσειδίου τοῦ Σωτέλου καὶ τ[οῦ τῶν ἱεροποιῶν Νεο]
- 181 κροντίδου τοῦ Νεοκροντίδου· θηρίκλειον χρυσοῦν ἐπιγραφὴν ἔχουσιν· Πτολεμαῖος Ἀγάγου Μακεδῶν Ἀφροδίτει.

- 192 ΗΔΔΔ†· στεφάνων χρυσῶν κλάσματα καὶ ῥόαι ΙΙΙΙ καὶ ἀνδρικαντίδιον καὶ δακτύλιος, ὦν ὀλ(κῆ) †Η^ΑΔΔΔ· ἀνδρικαντίδια ΙΙ ἐπὶ βράσεων [...], ἐπιγραφὴ· ὁ δεῖνα]
- 193 Ἀρτέμιδι εὐχῆν· ὀβολοὶ Ὀρχομένιοι ΗΗΗ^ΑΠ^ΑΙΙΙ· Βοιώτιοι ΙΙΙΙ· καὶ Δηλίου χαλκοῦ ΗΗΗΙΙΙ^Α†· φιάλιον χρυσοῦν ἐπιγραφὴν ἔχον· Δημόσ[ων τοῦ δεῖνος Μυκόνιος Ἀπόλλωνι...]
- 194 ὀλ(κῆ) †ΔΔ^ΑΠ^ΑΙΙΙ· στεφάνου κισσίνου κλάσματα· ὀλ(κῆ) †ΗΔΔ^Α†· στέφανον χρυσοῦν δάφνης· ὀλ(κῆ) †ΔΔΔΔ^ΑΠ^ΑΗΗ^ΑΙΙΙ· ἄλλον στέφανον χρυσοῦν [...]
- 195 ὀλ(κῆ) †ΔΔΔΔ^ΑΗΗ· ἄλλον μυρσίνης καταγεγῶτα· ὀλ(κῆ) †Π^ΑΗΗ· ἄλλον δάφνης καταγεγῶτα· ὀλ(κῆ) †ΔΔ^Α†· ἕτερον δάφ[νης· ὀλ(κῆ) †...]
- 196 στέφανον δάφνης περιεγῶτα καὶ κλάσματα παντοδαπά· ὀλ(κῆ) †Η· στεφάνων κλάσματα παντοδαπά· ὀλ(κῆ) †Η^Α†· ταῦτα [...]
- 197 τρίποδι τῶι ἐπιχρῶσι· στεφάνων κλάσματα καὶ ἄλλα χρύσια παντοδαπά ἐγ κισσῶτι· ὀλ(κῆ) †ΗΗΔ^ΑΠ^Α†· ὄρμος οὗ ὁ λέων [ὁ τὸν... κατέχων· ὀλ(κῆ) †ΗΗΔ^ΑΗΗ...]
- 198 διάλιθος δικλε(λ)υμένος, ἐπιγραφὴ· Βασίλισσα Στρατονίκη βασιλέως Δημητρίου καὶ βασιλίσσης Φίλας Ἀρτέμιδι Δηλίαι [...· χαλ-]
- 199 καὶ ἐπίχρυσος· ὀλ(κῆ) †Δ^Α†· ὄρμοι ΙΙ καὶ περισκελῆς· ὀλ(κῆ) †ΔΔΔ^Α†· βουκεφάλια χρυσαῖα καὶ ἀμφορεῖς καὶ σφίγγες καὶ ἄλλα χρ[υσαῖα παντοδαπά... προσ-]
- 200 ηλώμενα· ὀλ(κῆ) †ΔΔ^ΑΗΗ· κόσμος χρυσοῦς ἐπὶ φοινικιδίου Ἐριφύλης· ὀλ(κῆ) †Η^ΑΠ^Α†· ἄστατα, βασιλέως Δημητρίου [... ἐκ τῆς σεί-]
- 201 ρακς κρεμαμένων τῶν μειζόνων ΔΔΙΙΙ τῶν ἐλασσόνων ^ΑΔΙΙ· περισκελίδες ΙΙ καὶ ψέλιον ἄστατα· χρυσο[...]
- 202 προσηλώμενα ΙΙΙ· ὄρμος χρυσοῦς ἐπὶ ταινιδίου ἄστατος· χρυσοῦς τύπος μητρικὸς πρὸς ζύλωι ΕΡΑΧ [...]
- 203 δακτύλιοι χρυσοῖ καὶ χύματα ΙΙ, καὶ ἄλλα χρύσια παντοδαπά· ὀλ(κῆ) †ΔΔ· χαλκῆ καὶ ἀργυρῆ ἐπίτηκτα· ὀλ(κῆ) †^Α [... Αἰ-]
- 204 γινῆξ †· Ροδίαι †Π^ΑΗ· Σικυωνίξ †· Πρῶτος βύμος ἐν ὧι οἰνογόαι ΠΙΙΙ· χαλιδόνειοι ΔΔΔΔ^ΑΠ^Α· κέρτα ΙΙ· ἄλλ[...]

- ... = τὰ πάντα... ὀλ(κῆ) †... δεύτερος ῥυμός.....]
- 205 Π||· παλίμποτσι Π· κανοῦν † καὶ ΗΠύρρου καὶ Ἀλεξάνδρου καὶ ἄλλα παντοδαπὰ ρ = τὰ πάντα ρΔΠ [... ὀλ(κῆ) †... τρίτος ῥυμός.....]
- 206 Π|| καὶ σπονδοχοῖδιον Ι = τὰ πάντα ρΔΔΔΙ· ὀλ(κῆ) τὰ(λκν- τον)· τέταρτος ῥυμός· φιάλαι ρΔΠ|||· κύμβια ||| = τὰ πάντα [ρΔΔ||· ὀλ(κῆ).....· πέμπτος ῥυμός.....]
- 207 ὀλ(κῆ) τὰ(λκντον)· ἕκτος ῥυμός· φιάλαι ρΔΔ|| πεπονηκότσι· ὀλ(κῆ) τὰ(λκντον)· ἑβδομος ῥυμός· φιάλαι ρΔΙ καὶ λάγιον Ι = τὰ πάντα [... ὀλ(κῆ)·· ὄγδοος ῥυμός· φιάλαι.....]
- 208 Ι = τὰ πάντα ρΔΠ||| πεπονηκότα· ὀλ(κῆ) τὰ(λκντον)· ἔνατος ῥυμός· φιάλαι ρΔΠ|||· ὀλ(κῆ) τὰ(λκντον)· δέκατος ῥυμός· φιάλαι [...]
- 209 παντοδαπὰ ΔΔΔΔΠ|||· χελιδόνειοι ||· ἀναγκαιοπότης Ι· ὑ- δρίκι ||· λέβης καὶ ἄλλα παντοδαπὰ Τ - [...]
- 210 του κλάσματα καὶ ἄλλων φιάλων κλάσματα Π|||· ἑλικτὰ ΠΙ· ποτήρια παντοδαπὰ ρΔ ο [...]
- 211 γας· λέβης πεπονηκώς· ἄλλων παντοδαπῶν κλάσματα Δ· ὀλ- (κῆ) μν(αῦ) ρΠ· ΤΟΛυτα ἔνεστιν [...]
- 212 πορευομένων· φιάλαι ἐμ πλινθείοις Δ||· ἀριστερᾶς εἰς- πορευομένων· φιάλαι ἐμ πλινθείοις.....φιά-]
- 213 λη ἐμ πλινθείωι, Φίλας τῆς Θεοδώρου ἀνάθεμα· ἄλλη ἐμ πλιν- θείωι Ἀριστο...δος τῆς Ξε[νο.....]
- 214 σιν ἐν τεῖ ΠΑΠΡΩΜει κιβωτῶι· φιάλαι ΔΔΙ· ἤλεκτάτσι, ὦν ὀλ(κῆ) μν(αῦ) Δ||| †ΔΔΔ|||· φιάλη ἐμ π[λινθείωι.....]
- 215 τετράνομα ΔΔΠ|||· δίνωμα ΔΙ· νόμοι Δ· Ἰστικαῖκου †ΔΔ||· Ἀλεξάνδρειον τέτρυχ[μον.....Ταῦ-]
- 216 τα παρῆδομεν τοῖς μεθ' αὐτοῦς ἱεροποιοῖς Δημητρίωι καὶ Μει- λιχίδει.[... — Καὶ τὰδε ἔργα ἐξέδομεν μετὰ τῶν ἐπιμελη- τῶν κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δή-]
- 217 μου, καὶ τὰς δόσεις ἐδομεν, κελεύοντος καὶ τοῦ ἀρχιτέκτονος· Ἀπολλοδώρωι Λ[..... κατὰ συγγραφὴν τὴν παρὰ Ὄρθο-]
- 218 κλη(ι) Ἀριστοθάλου, ἐδομεν πρώτην δόσιν ΔΔΠ|||Τ· καὶ τὸ λ[οιπ]ὸν, κελεύοντος ἀρχι[τέκτονος[.....
- ἐν τῶι ναῶι οὔ]

- 219 τὰ ἐπιτὰ καὶ ἐπισκευάσαντι τὸ κλειθρον τῆς ὑπολαμπάδος Εὐ-
[κρ]άτει ΔΗΠ· συντελ[έσαντι δὲ τὸ ἔργον.....]
- 220 Πύρρωι ἐργολαβήσαντι ἐπισκευάσαι τὸν οἶκον τὸν ἐν τῷ Σχ-
ραπιεῖωι κατὰ [συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ.....ἔδομεν
...δόσιν]
- 221 κελύοντος ἀρχιτέκτονος ΔΔΦΗΗΠΠ· Ἀρχεῖαι ἐργολαβήσαντι
ἐπισκευάσαι [.....καὶ]
- 222 τὸ λοιπὸν ἔδομεν, κελύοντος ἀρχιτέκτονος Φ· Ἀριστοδήμωι
ἐργολα[βήσαντι.....ἔδομεν]
- 223 πρώτην δόσιν ΗΦ· καὶ τὴν δευτέραν δόσιν, κελύοντος ἀρχι-
τέκτονος [.....τῷ δεῖνι ἐργολαβήσαν-]
- 224 τι ἐπισκευάσαι τοῦ Δωδεκαθέου τὴν ὄροφὴν, κατὰ συγγραφὴν
τὴν κειμ[ένην παρὰ τῷ δεῖνι.....
καὶ τὸ λοιπὸν ἔδο-]
- 225 μεν, κελύοντος ἀρχιτέκτονος ΔΔΦΗΗΠΠ· Φιλόφρονι Εὐπορίω-
νος τὴν [.....κατὰ συγγραφὴν τὴν]
- 226 κειμένην παρὰ Ὁρθοκλή(ι) Ἀριστοθάλου, ἔδομεν πρώτην δό-
σιν, κελύοντο[οσ ἀρχιτέκτονος...καὶ τὴν δευτέραν δόσιν, κε-
λύοντος ἀρχιτέκτονος...καὶ τὸ λοιπὸν]
- 227 ἔδομεν κελύοντος ἀρχιτέκτονος ΗΗΗΔΔΔΔ· Τίμωνι Κτησι-
φάνους [ἐργολαβήσαντι ἐπισκευάσαι.....τὴν πρὸς τὸ]
- 228 θύρετρον καὶ ἄλλην πρὸς τὸ θύρετρον τὸ πρὸς μεσημβρίαν κα
|||||τὰ [συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ τῷ δεῖνι, ἔδομεν πρῶ-
την δόσιν, κελύοντος ἀρχιτέκτονος..... καὶ δευ-]
- 229 τέραν δόσιν ἔδομεν, κελύοντος ἀρχιτέκτονος ΗΗΗ|||||· καὶ τὸ
λοι[πὸν ἔδομεν κελύοντος ἀρχιτέκτονος....τῷ δεῖνι ἐργο-
λαβήσαντι ἐπισκευάσαι]
- 230 τὸν οἶκον τὸν ἐχόμενον τοῦ Ἰσιεῖου κατὰ συγγραφὴν τὴν κει-
μέν[ην παρὰ τῷ δεῖνι...ἔδομεν πρώτην δόσιν, κελύοντος ἀρ-
χιτέκτονος....καὶ τὴν δευτέραν δόσιν κε.]
- 231 λεύοντος ἀρχιτέκτονος ΠΔΔΦΠΠ· καὶ τὸ λοιπὸν ἔδομεν κε-
λεύοντος ἀρχιτέκτονος...τῷ δεῖνι.....τῶν]
- 232 παρακειμένων λίθων τοὺς εἰς τὸν εἰδοφόρον καὶ τοὺς στατο[ύς
.....ἔδομεν πρώτην δόσιν, κελύοντος ἀρχιτέκτονος..]
- 233 ΦΗΗ· καὶ τὴν δευτέραν δόσιν, κελύοντος ἀρχιτέκτονος [..
καὶ τὸ λοιπὸν κελύοντος ἀρχιτέκ-]

- 234 τονος [ἸΔΔΔΔΓΓΓΓΓ]· Ἀπολλωνίωι Διονυσίου Μιτυληνα[ίωι
.....ἔδο-]
- 235 μεν πρώτην δόσιν, κελεύοντος ἀρχιτέκτονος ΔΔ· καὶ τὸ λο[ι-
πὸν ἔδομεν κελεύοντος ἀρχιτέκτονος.....τῶι δεῖνι ἐργο-
λαβήσαντι...ἐν τῶι νεωκο-(?)]
- 236 ρίωι καὶ ἐπισκευάσχι τὰ ΚΑΤΑ κέρκμον τοῦ ναοῦ, κατὰ συγ-
γ[ραφὴν τὴν κειμένην παρὰ τῶι δεῖνι, ἔδομεν...δόσιν κε-]
- 237 λεύοντος ἀρχιτέκτονος ΔΓΓΓ· καὶ τὸ λοιπὸν ἔδομεν κελ[εύον-
τος ἀρχιτέκτονος.....τῶι δεῖνι ἐργολαβήσαντι.....]
- 238 ου καὶ θύρας μαΚΕκλωτας κατὰ συγγραφὴν τὴν παρ[ὰ τῶι
δεῖνι, ἔδομεν...δόσιν κελεύοντος]
- 239 ἀρχιτέκτονος ΔΓΓΓΙ· καὶ τὸ λοιπὸν, κελεύοντος ἀρχι[τέκτο-
νος.....τῶι δεῖνι ἐργολαβήσαντι.....]
- 240 τος, κατὰ συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ Ὁρθοκλή(ι) Ἀρισ[το-
θάλου, ἔδομεν...δόσιν κελεύοντος ἀρχιτέκτονος.....]
- 241 καὶ τὸ λοιπὸν, κελεύοντος ἀρχιτέκτονος ΔΓΓΙ· Ἀρχέ[αι ἐρ-
γολαβήσαντι...κατὰ συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ Ὁρθο-
κλή(ι)]
- 242 Ἀριστοθάλου, ἔδομεν πρώτην δόσιν, κελεύοντος ἀρχι[τέκτο-
νος...καὶ τὸ λοιπὸν ἔδομεν κελεύοντος ἀρχιτέκτονος...]
- 243 Διονυσίωι Σκτύρου ἐργολαβήσαντι ποιῆσαι ἐπι[.....κατὰ
συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ τῶι δεῖνι, ἔδομεν τὴν πρώ-
την δόσιν κελεύον-]
- 244 τος ἀρχιτέκτονος ΔΔΓΓΓΓ· καὶ τὴν δευτέραν δ[όσιν, κελεύον-
τος ἀρχιτέκτονος...καὶ τὸ λοιπὸν ἔδομεν κελεύοντος ἀρχιτέ-
κτονος...τῶι δεῖνι ἐργολαβήσαντι ποι-]
- 245 ῆσαι κεφαλὴν ἐκπέρωι ἐνωπίωι τῶν στοῶν[...κατὰ συγγραφ-
φὴν τὴν παρὰ τῶι δεῖνι, ἔδομεν πρώτην δόσιν, κελεύοντος ἀρ-
χιτέκτονος...καὶ τὸ λοι-]
- 246 πὸν ἔδομεν, κελεύοντος ἀρχιτέκτονος ΔΔΓΓ· [τῶι δεῖνι ἐργο-
λαβήσαντι.....κατὰ συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ Ὁρ-
θοκλή(ι)]
- 247 Ἀριστοθάλου, ἔδομεν πρώτην δόσιν, κελεύοντος [ἀρχιτέκτονος
...καὶ τὴν δευτέραν δόσιν, κελεύοντος ἀρχιτέκτονος...καὶ
τὸ λοιπὸν ἔδομεν, κελεύοντος ἀρχιτέκτονος.....]
- 248 Στησίμωι Πεισιστράτου ἐργολαβήσαντι ποιῆσαι [.....]

- κατὰ συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ τῷ δεῖνι, ἔδομεν πρώτην]
- 249 δόσιν, κελεύοντος ἀρχιτέκτονος [ΑΔΗΙΙΙΓ· [καὶ τὴν δευτέραν δόσιν, κελεύοντος ἀρχιτέκτονος. . . . καὶ τὸ λοιπὸν ἔδομεν κελεύοντος ἀρχιτέκτονος. . . τῷ δεῖνι]
- 250 Συνώνυμου ἐργολαβήσαντι τεμεῖν πέτρ[ας. . . κατὰ συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ τῷ δεῖνι, ἔδομεν πρώτην δόσιν κελεύοντος ἀρχιτέκτονος. . . καὶ τὴν δευτέραν δόσιν,]
- 251 κελεύοντος ἀρχιτέκτονος [ΠΗΗΗ· [καὶ τὸ λοιπὸν ἔδομεν, κελεύοντος ἀρχιτέκτονος. . . . τῷ δεῖνι ἐργολαβήσαντι.
 . . . ἐπισκευ-]
- 252 ἄσαι τῆς οἰκίης τῆς καλουμένης Ἀρκέον[τος, κατὰ συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ τῷ δεῖνι, ἔδομεν πρώτην δόσιν, κελεύοντος ἀρχιτέκτονος. . . . καὶ τὴν δευτέραν δόσιν κελεύοντος ἀρχιτε-]
- 253 κτονος ΔΔΓ· τὸ λοιπὸν ἔδομεν κελεύοντος ἀρχιτέκτονος. . . τῷ δεῖνι ἐργολαβήσαντι. κατὰ συγγραφὴν τὴν κειμένην παρὰ Ὁρθο-]
- 254 κλη(ι) Ἀριστοθάλου, ἔδομεν πρώτην [δόσιν κελεύοντος ἀρχιτέκτονος. . . . καὶ τὸ λοιπὸν ἔδομεν κελεύοντος ἀρχιτέκτονος

L'inscription, à première vue, rappelle celle qui a été publiée dans le *Bulletin* en 1878. Les lettres sont courtes, larges et grosses; les seules formes à noter sont les suivantes: l'alpha, l'épsilon, le thêta, en général, ne sont pas barrés Α, Ε, Ο; le my a les jambages écartés Μ, le ny les jambages inégaux Ν, les deux traits du sigma sont presque parallèles Σ; le zêta, le pi, le phi et l'ôméga sont ainsi faits Ξ, Π, Φ, Ω. L'omicron et l'ôméga sont égaux aux autres lettres. De cette ressemblance on peut conclure que les comptes de Démarès et ceux d'Amphiclès sont de dates très-rapprochées.

Les analogies ne sont pas moins frappantes dans la rédaction : les lignes 3-10 de **D** (Démarrès) sont reproduites presque textuellement dans **A** (Amphiclès) l. 3-10.

D 10-11 = **A** 23-24.

D 11-12 = **A** 39-40.

D 14-15 = **A** 34-35.

D 15-16 = **A** 42.

D 17-18 = **A** 37.

D 18-19 = **A** 23.

D 21-22 = **A** 35.

D 22-23 = **A** 50.

D 23-24 = **A** 52.

D 28-29 = **A** 70-71.

D 31-32 = **A** 39.

D 32-33 = **A** 69.

Enfin on retrouve à plusieurs reprises dans **A** le nom de Démarrès et la mention de sommes déposées dans le trésor durant son archontat.

A 10-11 = **D** 152.

A 51-52 = **D** 41-42.

A 70-71 = **D** 45-46.

A 72-73 = **D** 52-53.

A 88 n'a pu être rapproché de **D** en raison de l'obscurité du texte, qui est très incomplet.

Cette comparaison permet d'affirmer en outre que Démarrès est antérieur à Amphiclès, et cela de plusieurs années. En effet, tandis que Démarrès est nommé plusieurs fois dans l'inscription **A**, Amphiclès ne paraît pas dans l'inscription **D**.

De plus les sommes portées dans les comptes **A** sont plusieurs fois inférieures aux sommes inscrites au même titre dans les comptes **D** : **A** 11-12. 571 dr. 5 oboles $\frac{1}{2} \frac{2}{12}$ au lieu de 6980 dr., 1 obole (**D** 152) — **A** 22. 47 dr. 2 oboles $\frac{1}{2} \frac{1}{4}$, au lieu de 114 dr., 5 oboles $\frac{1}{4} \frac{1}{12}$ (**D** 19) — **A** 51. 150 dr. au lieu de 2350 (**D** 41-43). L'inscription qui donne les chiffres les plus élevés est certainement la plus ancienne, car les diminu-

réas : or, sous Chairéas fut consacrée à Apollon une couronne d'or par Démétrios, fils du roi Philippe. La dédicace n'en peut avoir été faite ni avant l'année 207, ni après l'année 181, limites de la vie de Démétrios, ni pendant les années 198-192, durée de la captivité de Démétrios à Rome; elle eut lieu probablement entre 198 et 207, parce qu'à cette époque Philippe était maître des Cyclades, et plus près de 198 que de 207.

D'autre part, dans une inscription de l'archontat de Polyxénos, il est fait mention de sommes déposées sous Apollodoros et Chairéas pour l'érection de statues à Antiochus, Laodiké, Attale : le nom d'Antiochus suppose au moins l'année 190 (1); celui d'Attale, l'année 197 (2). Ces trois calculs donnent pour la date de Chairéas des résultats très-approchants; l'écart peut n'être que de deux ans; au maximum, il atteindrait à peine dix ans (207-198), et ce chiffre est certainement exagéré. Pour Démarès, on aurait de cette manière $207/198 - 15 = 192/183$. En plaçant son archontat entre 180 et 185, on sera, selon toute apparence, dans le vrai.

Le marbre est gravé des deux côtés : sur la première face, on lit les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice, l'inventaire du matériel, la liste des arrérages dûs au dieu; sur la seconde, les inventaires des temples placés sous la surveillance des hiéropes, l'énumération des travaux exécutés et des paiements faits au compte du trésor sacré.

Les ἱεροποιοὶ président en général aux sacrifices, aux cérémonies sacrées—leur nom même l'indique—; mais souvent à ces attributions ils joignaient une compétence administrative et la gérance du trésor. C'était le cas à Délos; les hiéropes de l'île sainte nous sont même connus principalement,

(1) Il n'est pas probable que la couronne ait été votée après la défaite du roi Antiochus et à une époque où les Romains commencent à prendre à Délos une position considérable.

(2) T. Liv., XXXIII, 21.

pour ne pas dire exclusivement (1), comme administrateurs. Ils sont au nombre de quatre (2); cependant, en règle générale, ils semblent plutôt agir deux à deux (3). Je ne proposerai pas à ce sujet d'explication, n'en pouvant donner une satisfaisante et démontrée; on ignore également comment ces magistrats (ἀρχή) étaient désignés, si c'était par élection ou tirage au sort. La durée de leurs fonctions était d'une année (ἱεροποιοὶ οἱ ἐπ' ἄρχοντος τοῦ δεῖνος).

Les finances sacrées sont entièrement placées entre leurs mains; ils prêtent à intérêt les sommes libres; ils mettent en location les biens-fonds; ils donnent à bail les impôts, passent les marchés des travaux à exécuter et paient les entrepreneurs; ils ont la garde des offrandes consacrées aux divinités, et du matériel du culte; enfin, à côté du trésor sacré, ils surveillent aussi le trésor public (ἱερὰ-δημόσια κιβωτός) (4).

Ils sont soumis, cela va sans dire, à l'autorité de l'assemblée qui, en matière de finances, comme en tout le reste, est souveraine. Le γραμματεὺς τῆς πόλεως assiste à toutes les opérations, et valide par sa présence les actes des hiéropes (5); la remise du trésor se fait devant lui; entrées ou sorties, tous les mouvements de fonds sont constatés par lui; ils n'ont lieu que conformément (6) à la décision du peuple (κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου); les travaux exécutés dans les édifices sacrés ou les propriétés du dieu ne sont mis en adjudication, les paiements ne

(1) Cependant on faisait régulièrement des sacrifices au ἱεροποῖον: ξύλα ἐπὶ βωμοῦς, Πύθιον, ἱεροποῖον. Voir plus bas aux comptes des dépenses.

(2) Face, 1, l. 1-2, 253-4; cf. *Bull. de Corr. hellén.* II, p. 570 et suiv. I. 11, 12, 15, 16, 18, 25, 38, 63, 65, 67, 72; cf. un siècle environ plus tôt ἱεροποιοὶ οἱ ἐπ' ἄρχοντος Λυσιζένου Ἐλπίνης Ἀνδριά καὶ οἱ συνἱεροποιοί.

(3) Cette remarque se vérifie dans tous les inventaires et presque à chaque ligne.

(4) Τάδε δάνεια ἐδανείσαμεν τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου· ἐμισθώσαμεν δὲ καὶ τὰ τεμένη τὰ τοῦ θεοῦ — ἀπεμισθώσαμεν [τὰ τέλη] — Τάδε ἔργα ἐξέδομεν... καὶ τὰς δόσεις ἔδομεν — Τάδε παρελάθομεν ἐν τοῖς ναοῖ τοῦ Ἀπόλλωνος (et toute la face II de l'inscription) — Τόδε παρελάθομεν ἀργύριον ἐν τῇ ἱερᾷ... τῇ δημοσίᾳ κιβωτῶι — Les actes de la ville placés dans l'enceinte sacrée leur sont aussi confiés (Décret de 369).

(5) Face I, l. 3, 38, 55, 75 etc.; face II, l. 1, 3.

(6) L. 15, 68, 195; Face II, l. 217, etc.

sont effectués, que suivant les lois et en vertu d'un décret spécial (κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου καὶ κατὰ τοὺς νόμους); les hiéropes sont nommés par le peuple, et sans doute révocables par lui, ils sont assujettis à rendre des comptes, probablement devant les Λογιστάι.

Un contrôle plus direct, incessant même, est exercé par le sénat tout entier, et en particulier par la section permanente du sénat, par les prytanes de service (1). Ils assistent et surveillent les hiéropes dans tous les actes de leur administration; sans eux, on ne peut ni dresser les inventaires, ni opérer la remise du trésor, ni ouvrir la caisse publique ou la caisse sacrée (2).

La transmission du trésor était une cérémonie solennelle et se faisait en grand appareil: le sénat tout entier et en particulier la section mensuelle qui est expressément désignée, l'archonte et le greffier de la ville, le greffier des hiéropes en sont les témoins nécessaires (3): on s'explique aisément ce cérémonial, ou plutôt ces précautions, par l'importance des sommes dont dispose le trésor sacré, ressource de la ville dans tous ses embarras financiers, par la valeur des objets précieux conservés dans le temple, et par le rôle public des hiéropes commis à la garde du trésor de l'Etat: c'est le crédit public qui était en jeu. Nous étudierons successivement les attributions des hiéropes en tant qu'administrateurs des trésors, et conservateurs des offrandes, selon la division adoptée dans l'inscription elle-même (face I, face II).

I^o COMPTES DU TRÉSOR SACRÉ ET DU TRÉSOR PUBLIC. Le lieu où étaient déposés les deux trésors était le temple d'Apollon; il semble qu'il n'en ait pas été toujours ainsi; à l'époque athé-

(1) Παρούσης βουλῆς... καὶ τῶν πρυτάνεων formule initiale, face I, II, l. 1-3.; cf. τῶν πρυτάνεων τῶν κατὰ μῆνα seulement, face I. l. 38, 55, 75, 100, 121, etc.

(2) Peut-être même les prytanes en ont-ils les clefs. Dans les comptes de Polychénos on lit: ἔξω τῆς κιβωτοῦ παρελάβομεν στάμνον... ὃν καὶ παρέδομεν ἔξω ἄλλοι στάμνοι οἳ οὐκ ἐτέθη[σαν εἰς] τὴν κιβωτὸν διὰ τὸ μὴ παραγένεσθαι τοὺς πρυτάνεις ὥστε ἀνοῖξαι τὴν κιβωτὸν ἐπαγγελιάντων ἡμῶν... παρεδώκαμεν ἔξω.

(3) Voir l'intitulé des deux faces de l'inscription, l. 1-3.

nienne, le dépôt se faisait, au moins pour moitié, dans l'Artémision (1); cet usage subsista encore quelque temps après que les Déliens eurent recouvré leur indépendance. L'Artémision paraît même à cette époque le sanctuaire principal; les offrandes y abondent, et c'est toujours par lui que les inventaires les plus anciens débudent (2). Peut-être aussi doit-on chercher l'explication de cette préférence, ou plutôt de cette nécessité, dans la construction du temple d'Apollon qui n'était pas complètement achevé — les comptes en font foi — au début du troisième siècle (3). Dans les inscriptions plus récentes dont l'intitulé nous reste, le temple d'Apollon occupe toujours la première place, et il est formellement désigné comme dépôt commun des fonds publics et sacrés.

Deux caisses distinctes contiennent les deniers du dieu et ceux de la cité (*ἱερὰ κιβωτὸς, δημοσίαι κιβωτὸς*); elles sont représentées dans les inventaires par deux chapitres différents (l. 2-75, 75-140).

Chacun des chapitres se divise en deux articles: *Recettes* (l. 2-55, 75-122) *Dépenses* (l. 55-57, 122-140); le premier article comprend à son tour deux paragraphes: sommes remises aux hiéropes par leurs prédécesseurs (l. 2-37, 75-99); sommes reçues par les hiéropes pendant l'année (l. 38-55, 99-122), *Encaisse* et *Entrées*.

Les sommes dont se composent les deux caisses sont conservées dans des jarres (*στάμνος*); chacune de ces jarres (4) porte une inscription (*στάμνος ἐπιγραφὴν ἔχων*) qui donne une ou plusieurs des cinq indications suivantes:

(1) Comptes de l'année 410: ἀργύριον παρελάβομεν παρ' Ἀμφικτυόνων... ἐν [τῷ: ἱ]:[ρ]ῶϊ καὶ τῷ Ἀρτεμισίῳ. — Autres comptes du 5^e siècle πα[ρ]έδομεν χρύσιον πρὸς τῷ ἐν τῷ Ἀρτεμισίῳ.

(2) Ἐπ' ἄρροντος Ὑψιολέους μηνὸς Γαλαξιῶνος τάδε παρελάβομεν... ἐν τῷ Ἀρτεμισίῳ (l. 1-3).

(3) Comptes d'Hypsoelès: τοῦ νεῶ τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ περιστύλου τοῦ κατάπρασθεν τῆς ὀροφῆς ποιῆσαι φάτνας... τὸν θράνον τοῦ νεῶ τοῦ Ἀπόλλωνος ἐπικόψαντι... τὴν ταινίαν ἐπὶ τοῦ θράνου τοῦ νεῶ ἐπιθέντι (l. 45-50); cf. le *marché* d'Oxford *C. I. G.* 2066.

(4) On dit aussi κοτύλη. *Bull. de Corr. hellén.* II, p. 570 et suiv., l. 40, 44, 47, 54 etc.

Tableau A.

ENCAISSE. Τόδε παρελάδομεν ἀργύριον ἐν τῷ ναῷ τοῦ Ἀπόλλωνος ἐν τεῖ ἱερᾷ κιβωτῷ.

nos des lignes	NATURE DES VERSEMENTS	Provenance			DATE		AUTEURS		VALEUR DES VERSEMENTS					Dépenses			
		N	Φ	E	An	Mois	Noms et Qualité	Année	Primitive	Partielle	Total actuel	O	C		T	/	
34	Τὸ λοιπὸν τοῦ περιόντος ἐκ τῆς στήλης		Φ		Phokaius	Arés.	H	Praximénès Téléarchidès	Apatourios			763	4				
35	Οὐ ἀναφέρεται ἐν τῇ στήλῃ τὸ περιόν	N			id.	id.		id.	id.			4349	2				
29	Τὸ πρῶτον παρ' Ἀριστοφάνου δάνειον ὃ ἐδάνεισαν αὐτοῖς ἱερ. Εὐβοεὺς καὶ Παρμενίων.	N			id.	Pos.	H	Crittis Synonymos	Phokaius	? dont reste		253	3	1		1	
19	Τὰ δάνεια ἃ ἀπέδωκαν καὶ τοὺς τόκους Ostakos Boethos Kaibon Théodoros	N			Téléarchidès	Pos.	H	Euboëus Parménion	Téléarchidès		520 520 520 520	5 5 5 5	2083	2			
15	Τὰ [δάνεια] παρὰ τῶν γεωργῶν	N			Nikias	Pos.	H	Démétrios Léontiadès	Nikias	? dont reste		69	3	1	1	1	
31	Τὸ περιόν ἀπὸ τοῦ λόγου	N			Phokaius	Ap.	H	Euboëus Parménion	Téléarchidès			70	1	1		2	
23	Ὁ οὐκ ἐδανείσαντο οἱ ἐγκρατημένοι ἐν Ῥηναίαι.			E	Nikias	Pos.	H	Léontiadès Démétrios	Nikias	? dont reste		26	3				
b																	
11	Εἰς ἀπόδοσιν τῶν θεῶν τῶν στεφάνων	N			Démétrios	Pos.	T	Phokion Parménion	Démétrios	? dont reste		100					
24	Εἰς ἀπόδοσιν τῶν θεῶν οὐ προεχρημάτω ἢ πόλις εἰς τοὺς στεφάνους.		Φ		Phokaius	Pos.	T	Kaibon Mnésicleidès	Phokaius			1300					
26	Εἰς ἀπόδοσιν τῶν θεῶν εἰς τὰ ὑφειλόμενα δάνεια παρὰ τῆς πόλις.			E	Phokaius	Pos.	T	Kaibon Mnésicleidès	id.			1000					
32	Τὸ χορηγικόν		Φ		id.	id.		id.	id.			486	4				
10	Χορηγικόν						T(?)	Phokaius Diadélos				162	1		1	1	
8	Τόδε ἐχώρισαν ἀργύριον τοῦ χορηγικοῦ ἀπὸ τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου									? dont reste		5	3		1		
12	Ὁ ἔφρασαν περιεῖναι ἀπὸ τῶν τεχνιτῶν	N			Téléarchidès	Pos.	T	Parménion Mnésis	Téléarchidès			23	4				
17	Ὁ ἔφρασαν περιγενέσθαι ἀπὸ τοῦ διαταχθέντος εἰς τὰ ξένια τοῖς τεχνιταῖς	N			Ariston	Pos.	T	Orthoclès Polyxénos	Apatourios			27					
21	Τὸ περιγενόμενον ἀπὸ τῶν τεχνιτῶν	N			Phokaius	Lén.	T	Phokion Parménion	Démétrios			8	4				
15	Ὅρων	N			Démétrios	Pos.	T	Phokion Parménion	Démétrios			40					
22	id.			E	Téléarchidès	Pos.	T	Parménion Mnésis	Téléarchidès			40					
28	id.		Φ		Phokaius	Pos.	T	Kaibon Mnésicleidès	Phokaius			40					
27	Τραπεζῶν ἀπὸ τῆς στοᾶς.		Φ		id.	id.		id.	id.			200					
c																	
3-5	Τὸ ἀπέλθον ἐκ Τήνου X 6									6000 X 6		36000					
6	Τὸ ἀπέλθον ἐκ Τήνου											5805	5	1	1		
7	Τὸ ἀπ. πρῶτον ἐκ Τήνου ἐν τῷ Κυνθιακοῖ										330						
6	Τὸ ἐν τῇ Μινότη φανέν									6000		3402	3	1	1	1	
7	ὑστερον φανέν										230	4					
7	Τὸ ἀνερχθὲν ἐκ τῆς Μινότης										272						
7	ὃ ἀνήνεγκεν Πάχης										56						
8	τὸ παρὰ... Πολυβοῦλου										135	3	1				
	Λευκίου										2		1025	1	1		
8	ἕξ σταμνῶν δέκα											2375	5	1	1		
33	?			E	Phokaius	Arés.	H	Praximénès Téléarchidès	Apatourios	? dont reste		445	3		1	1	
18	?	N			Apatourios	Pos.	H	id.	id.	? dont reste		114	5		1	2	
37	?											708	2	1		1	
	Κεφαλὴ οὐ παρελάδομεν ἐν τεῖ ἱερᾷ κιβωτῷ											60929	4	1	1	1	1

Tableau B.

ENTRÉES. Καὶ τόδε ἄλλο ἀργύριον ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς ἐτέθη εἰς τὴν ἱερὰν κιβωτόν.

nos des lignes	NATURE DES VERSEMENTS	Provenance			DATE		AUTEURS		VALEUR					Dépenses		
		N	Φ	E	An	Mois	Noms et Qualité	Année		O	C	T	/			
47	Τὸ παραχθὲν ἐνηροσίων, ἐνοικίων, τελῶν, τόκων.	N			Démarès	Pos.	H	Euboëus Parménion	Téléarchidès		6998	4	1	1	2	1120,4
49	Τὸ λοιπὸν τοῦ ἐκ τῆς στήλης οὐ ἔπραξαν ἐνηροσίων, ἐνοικίων, τελῶν, τόκων.		Φ		id.	id.		id.	id.		1600					
39	Τὸ δάνειον ὃ κατέβαλεν Ἐρμῶν Σόλωνος καὶ τόκον.		Φ		id.	Arés.	H	Polyxénos Silénos	Démarès		605 242	1 1	1			500
50	Τὸ δάνειον ὃ ἀπέδωκεν Πάχης... καὶ ὃν ἀπέδωκεν τόκον.	N			id.	Pos.	H	Polyxénos Silénos	id.		500 60					
40	Τὸ περιόν ἐκ τοῦ λόγου.		Φ		id.	Ap.	H	Crittis Synonymos	Phokaius		220	4		1		
b																
41	Εἰς ἀπόδοσιν τῶν δανείων τῶν ὑφειλόμενων τῶν θεῶν παρὰ τῆς πόλις καὶ εἰς ἀπόδοσιν τοῦ προεχρημάτου εἰς τοὺς στεφάνους... καὶ εἰς τοὺς στεφάνους τοὺς ἐπ' ἀρχοντος Τελεσαρχίδου.			E	id.	Pos.	T	Ménullos Phokaius	Démarès		1000 1350					2200
45	Τὸ χορηγικόν		Φ		id.	id.		id.	id.		486	4				
52	Τὸ περιόν ἀπὸ τῶν τεχνιτῶν				id.	id.		id.	id.		46					
45	Ὅρων		Φ		id.	id.		id.	id.		40					
46	Τραπεζῶν		Φ		id.	id.		id.	id.		200					
44	Τῆς ἀγορᾶς		Φ		id.	id.		id.	id.		1303	3	1		1	
	Κεφαλὴ τοῦ τεθέντος ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς										14623	1		1		
	Total général de la ἱερὰ κιβωτός										60929	4	1	1	1	
											75553				1	

Les traits placés dans la dernière colonne indiquent que les sommes placées en regard ont été employées aux dépenses: il n'y a qu'un trait quand la sortie est égale à l'entrée; on a indiqué les chiffres de la sortie, quand il y avait des différences.

- 1° Provenance de la somme contenue dans le vase.
- 2° Année et mois du dépôt.
- 3° Nom et qualité des magistrats qui ont fait le dépôt; année de leur magistrature.
- 4° Nature de la recette.
- 5° Quotité de la somme.

De ces cinq chefs le dernier seul est essentiel et n'est jamais omis; il est mentionné seul l. 37; on trouve en outre le quatrième l. 3-7; le troisième l. 7 et 8; le troisième et le quatrième l. 10; les cinq sont réunis l. 12 et presque à toutes les lignes de l'inscription. Sur chacun d'eux d'ailleurs, le texte est plus ou moins explicite.

En rapprochant et en comparant tous les documents en notre possession, nous pourrions dresser la liste des revenus du temple et de la ville, et celle des dépenses, évaluer le chiffre des uns et des autres, déterminer les règles et les formes de l'administration financière, étudier les rapports qui existaient entre la ville et le temple, pendant près de quatre siècles.

A défaut d'une étude approfondie, qui dépasserait les limites de ce Recueil, j'ai réuni et coordonné en quelques tableaux tous les renseignements que fournit l'inscription. Cette simple analyse donnera une idée assez claire du système financier; j'en exposerai ensuite brièvement l'économie, et j'en signalerai les conditions essentielles.

La disposition des tableaux s'explique d'elle-même; j'ai suivi la division de l'inscription en ce qui concerne les deux caisses, l'encaisse, les entrées et les sorties; pour tout le reste l'ordre est différent. Il repose sur la nature des versements ou des dépenses; il offre l'avantage de présenter au premier coup d'œil, grâce à un groupement méthodique, les ressources et les opérations des deux trésors.

(Voyez les tableaux A et B)

Recettes. On n'aurait qu'une idée incomplète du mouvement des fonds sacrés, si aux sommes reçues ou déposées dans la

caisse on n'ajoutait les revenus de l'année courante. Ils sont placés sous la rubrique καὶ τὸδε ἄλλο ἀργύριον εἰσῆκει τῶι θεῶι, et se répartissent en cinq titres :

Loyers (ἐνοίκια) l. 140-145.

Fermages (ἐνηρόσια) l. 145-152.

Droits (τέλη) l. 152-155.

Recettes diverses l. 155-159.

Prêts à intérêts (δάνεια, τόκοι) l. 159-180.

Loyers et fermages.

Le dieu à Délos, comme à Delphes et ailleurs, était propriétaire : il pouvait le devenir de différentes manières. Lors de la fondation des villes, il était d'usage de réserver au dieu sa part ; dans d'autres circonstances encore, il pouvait se faire que le peuple attribuât au temple des territoires plus ou moins étendus ; si par exemple une confiscation était prononcée, le dieu bénéficiait d'une partie (1). Parmi les maisons appartenant à Apollon, il en est une qui porte le nom de Ἐπισθέ-
νεια (2) : or, l'un des Déliens condamnés pour impiété et violence sur la personne des Amphictyons est Patroclès, fils d'Épisthénès (3). Des particuliers, par donation ou testament, pouvaient agrandir les domaines sacrés ; l'hypothèque prise sur les biens de tous ceux qui contractaient avec le dieu, et la saisie à laquelle elle donnait droit étaient encore favorables à l'extension du territoire.

Les domaines sacrés se divisaient en terrains bâtis et en terrains de culture : la rente des maisons s'appelle ἐνοίκιον, celle des biens-fonds ἐνηρόσιον.

Le mot ἐνηρόσιον est nouveau, mais il est aisé d'en déterminer le sens. On remarquera d'abord que les noms énumérés au titre des ἐνηρόσια sont propres à désigner des localités

(1) Sur ces généralités cf. Kohts, *De redivibus templorum graecorum*, Göttingue, 1869.

(2) L. 140, cf. *C. I. G.* 158, Οἰκία ἢ ἦν Ἐπισθένου.

(3) Bæekh, *Staalsh. der Ath.* II, p. 104.

"Ακρα Δῆλος, Πάνορμος, Πύργος, Πορθμός, et en particulier des propriétés rurales Λειμῶν, Φυτκλίξ, Ψάμνοι, Φοίνικες, Λίμναι : le rapprochement s'établira naturellement alors entre προηρόσιον et ἐνηρόσιον. Les proérosia étaient des sacrifices que l'on faisait avant de commencer les labours, les énérosia seraient une offrande ou une redevance donnée à l'époque des labours.

En effet nous trouvons dans d'autres inscriptions les expressions ἡ γῆ ἡ ἐπὶ πορθμῶι (1), ἐν λίμναις, ἐμ Πύργοις etc. (2); ailleurs la rubrique Τάδε εἰσθήκει μισθώματα παρὰ τῶν γεωργούτων τὰ τεμένη τὰ τοῦ θεοῦ (3). Ailleurs encore nous est donné comme un état de lieu de ces différentes propriétés (4) Τὸ κερύκειον παρέλαβεν θύραν ἀυλείαν κλείσιον τεθυρωμένον καὶ θάλαμον ἔχον τεθυρωμένον καὶ μ. ὑπερώδιον τεθυρωμένον, μυλῶνα τεθυρωμένον, ἀνδρώνιον τεθυρωμένον ἐπὶ τοῦ κήπου. . . ἰπνῶνα ἄθυρον ἐγ κήπῳ, ἀνδρώνιον ἄθυρον, συκαῖς τέτταρχς. . . dans d'autres propriétés et dans presque toutes une εὐοσττασις . . un προβατῶν, un ἀχυρῶν, puis des vignes, des figuiers (ἄμπελοι, συκαῖ, ἐρίνοι) etc.

Les ἐνηρόσια sont donc les *fermages* des terres sacrées. La division en ἐνοίκια et en ἐνηρόσια répond à celle qui existe dans les comptes des Amphictyons : μισθώσεις τεμενῶν, οἰκιῶν μισθώσεις (5) ou encore [Τὴν γῆν τὴν ἐν Δήλῳι ἱερὰν ἐμισθώσαν καὶ τοὺς κήπους καὶ τὰς οἰκίας (6).

Les conditions des baux et des fermages étaient réglées d'après un modèle de contrat qui était appelée ἡ ἱερὰ συγγραφή. Ἐμισθώσαμεν δὲ καὶ τὰ τεμένη τὰ τοῦ θεοῦ εἰς ἔτη δέκα κατὰ τὴν ἱερὰν συγγραφήν. Je crois avoir retrouvé un fragment de la ἱερὰ συγγραφή ἐνηροσίων. Elle ne s'applique à aucun cas particulier, mais fixe en général les obligations des fermiers (οἱ γεωργοῦν-

(1) On dit aussi χωρίον : τὸ χωρίον δ καλεῖται Ψάμνοι . . . (Comptes de Sosisthènes I. 134).

(2) Comptes de Hypsoelès I. 6-15.

(3) Comptes de Charilas I. 19.

(4) Comptes de Sosisthènes I. 151 et suiv.

(5) C. I. G., 158.

(6) C. I. A. I 283.

τες). D'après ce document et d'autres, on peut établir quelles étaient les conditions fixes des fermages.

Le bail est fait pour dix années; le fermier doit fournir caution dans un délai donné, faute de quoi, le bail est rompu de plein droit (1): la rente doit être payée à des époques déterminées par le fermier ou les répondants; en cas de retard, elle est augmentée à titre d'amende (ἡμίσλιον), puis vient un ensemble de mesures de rigueur successivement applicables: vente des fruits, saisie des animaux, bœufs, moutons, et des esclaves; saisie générale des biens quelconques appartenant au fermier ou à ses répondants, inscription héréditaire sur la stèle des débiteurs du dieu. Des garanties sont prises également contre les hiéropes en cas de prévarications préjudiciables au dieu ou aux fermiers (2).

Les règles sont analogues dans leur ensemble pour la location des propriétés bâties; il n'y a que les différences de détail que comporte la nature différente des immeubles.

La durée des baux est de dix ans pour les uns et pour les autres, au V^e siècle; au deuxième, dans les contrats passés sous Callistratos, elle est réduite à cinq ans et quelques mois. A l'époque de l'administration délienne, on doit supposer qu'elle était de dix années. Constitution de témoins, garanties en cas de retards, d'insuffisance ou d'absence des paiements sont des précautions toujours prises et elles ne varient guère, même dans la forme (3).

Le produit des ἐνοίκια est de 1711 dr. 5 oboles.

Celui des ἐνηρόσια de 6980 dr. 1 obole.

Il faut ajouter une somme non payée de 24 dr. $\frac{1}{2}$ $\frac{2}{12}$ ob. (Loyer de l'Episthéneia).

Soit, au total, un revenu de 8716 dr. $\frac{1}{2}$ $\frac{2}{12}$ ob. pour les propriétés du dieu.

(1) Ἀνεμισθώσαμεν δὲ τὸ χωρίον... οὐ καθίσταντος Ξενομήδους τοὺς ἐγγύους κατὰ τὴν ἱερὰν συγγραφὴν ὅτε ἦσαν αἱ διεγγυάσεις. Comptes de Sosisthènes, I. 134.

(2) Ἐρὰ συγγραφὴ inédite.

(3) Voir sur les locations ce qui a été dit *Monuments Grecs*, Fouilles de Délos § II, p. 52 et suiv.

Si l'on compare le prix des loyers et des fermages à différentes époques, on constate un mouvement de hausse progressive sur les uns, de baisse sur les autres.

Voici quelques exemples :

I° LOYERS.

	Stèle de Démarès	Stèle de Hypsoclès
Maisons d'Aristoboulos	85, 2. (1).	39, 4
dite d'Ephèse	110	51
Sosileia	163	136
d'Arkéon	50	25
de Pythagoras	68	25
d'Orthoclès	109	41
à côté du Sidéreion	59, 4	40 (2).
d'Episthénès	67, $\frac{1}{2}$ $\frac{2}{12}$	60 (?)

II° FERMAGES.

	Démarès	Sosisthénès	Hypsoclès	Pyrrhidès (3).
Phoinikes	491	600	710	1101
Akra Délos	150	400	500	
Phytalia	30	43	60	
Leimon	284	300	330	661
Limnai	280	480	392 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{12}$	715
Dionysion	341		600	1372
Pyrgoi	472		1222 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{12}$	1650

Il y a quelques exceptions; mais elles ne sont guère probantes, car elles sont peu nombreuses et la somme payée peut ne pas représenter toujours la totalité du loyer. Je tiens donc le fait pour démontré; j'ajoute qu'il était naturel et presque

(1) Les chiffres à droite de la virgule sont des oboles ou fractions d'obole.

(2) Il y a *οὐκτα* dans la stèle de Démarès, *οὐκτα* dans celle d'Hypsoclès.

(3) Pyrrhidès est antérieur à Hypsoclès d'une vingtaine d'années.

nécessaire; à mesure que le commerce de Délos se développe, que les étrangers y affluent, que les importations y abondent, les habitations y sont plus recherchées et les loyers plus chers; le travail de la terre au contraire est moins rémunérateur, et la propriété rurale tombe en décadence. C'est là un des faits économiques, entre bien d'autres, que mettent en lumière les inscriptions de Délos.

DROITS (τέλη)

Τέλος est le nom générique que l'on donne aux impôts, aux droits prélevés sur la navigation, le commerce ou l'industrie.

Voici quelles étaient, à Délos, les diverses provenances des droits perçus au profit du temple :

πορφύρα.

αίρέσεις.

ὄλκος ὁ ἐν Ἀπολλωνίῳ — ὁ ἐν Νήσῳ.

τὸ εἰς Ῥησίην πορθμεῖον — τὸ εἰς Ἀπολλώνιον

στροφεῖν.

ἐνόμιον τὸ ἐν τῇ ἰσθμῳ.

λίμνη.

Il faut ajouter d'après un autre passage de notre texte (I. 219), d'après la soi-disant inscription de Paros, et les comptes de Sosisthénès (1) :

ἡμιοβέλια. —

λίμνη (2).

Πορφύρα, ἐνόμιον, λίμνη paraissent être des droits sur la pêche de la pourpre, le pâturage et la pêche dans des espaces appartenant au dieu. La pêche de la pourpre se faisait en deux endroits, près de l'isthme de Myconos (3) et dans le voisinage de l'île; la λίμνη ne doit pas être autre que l'étang appelé au-

(1) Le Bas, 2092, col. I, l. 32; cf. Sosisthénès, l. 39.

(2) Le Bas, *ibid.*, l. 36.

(3) Le Bas, *ibid.*, l. 35 τῆς πορφύρας τῆς περὶ τὸν ἰσθμόν. Il est fréquemment question de cet isthme situé à Myconos τὸ ὄλκος... τοῦ ἐνομίου τοῦ ἐν τῇ ἰσθμῳ τῇ ἐμ. Μυκόνῳ. l. 29, 34.

jour d'hui $\epsilon\rho\acute{\alpha}$ λίμνη; elle paraît avoir été poisonneuse; du moins lisons-nous dans les comptes d'Hypsoclès $\kappa\alpha\iota$ $\tau\acute{\alpha}\delta\epsilon$ $\acute{\alpha}\lambda\lambda\alpha$ $\epsilon\iota\sigma\eta\kappa\epsilon\iota$ $\tau\acute{\omega}\nu$ $\iota\chi\theta\acute{\upsilon}\omega\nu$ $\tau\acute{\omega}\nu$ $\acute{\epsilon}\nu$ $\tau\eta\iota$ $\lambda\acute{\iota}\mu\nu\eta\iota$ ΓΔ (I. 36). Le sens d'έννόμιον ne présente aucune difficulté: quelques temples s'enrichissaient par l'élevage du bétail; à Délos, on se contentait de tirer un revenu des pâturages. C'est encore à Myconos dans l'isthme que se trouvait le lieu de pâture (1).

Le mot λιμὴν répond évidemment à l'impôt dit ἐλλιμένιον (2). Le port dont il s'agit est celui qui est encore protégé par les restes d'une digue antique et qui a son entrée à peu près entre les deux Rheumataria. Les δολκοὶ sont deux autres ports de moindre importance (3); l'un était situé ἐν Ἀπολλωνίῳ c'est-à-dire à Myconos; car les mots ἐν Ἀπολλωνίῳ sont remplacés dans l'inscription de Le Bas par ἐν τῆι ἰσθμῶι τῆι ἐμ Μυζόνῳ (4). D'après ces détails, c'est certainement la large baie qu'on appelle aujourd'hui Ornos ou la baie de H. Joannis. C'est par là que se faisait le trafic entre Délos et Myconos (τὸ πορθμεῖον τὸ εἰς Ἀπολλώνιον). L'autre δολκός dit ἐν Νήσῳ se trouvait peut-être sur la côte même de Délos; ce serait alors le lieu où l'on s'embarquait pour Myconos (5). Il semble plutôt que Νῆσος doive s'entendre, d'après l'usage commun du mot dans les comptes de cette époque (voir plus bas), de l'île d'Hécaté; mais la difficulté serait d'y trouver l'emplacement d'un δολκός; on n'en comprendrait guère non plus l'utilité en cet endroit.

Le droit de port payé par tous ceux qui abordaient à Délos n'était pas, semble-t-il, le seul qu'eussent à acquitter les na-

(1) Le Bas, *ibid.*, I. 34; *C. I. G.* 2953^b, I. 41.

(2) Pollux, IX, 30.

(3) Ὀλκός est proprement un instrument pour tirer, élever; en particulier celui dont on se sert pour mettre à sec (Pollux, X, 134, 148; Thucyd., III, 15 et schol.); par dérivation il peut être employé pour le lieu où l'on tire et remise les navires (Herodot., II, 159; cf. Eurip., *Rhes.*, 146, 173).

(4) Le Bas, 2092, I. 34; cf. τὸ πορθμεῖον τὸ εἰς Ἀπολλώνιον, τὸ πορθμεῖον τὸ εἰς Μύκονον *C. I. G.* 2953^b, I. 40 et *Bull. de Corr. hellén.*, II, p. 343.

(5) Délos est appelée quelquefois $\epsilon\rho\acute{\alpha}$ νῆσος ou absolument νῆσος; mais on n'a guère que des exemples tardifs de cette expression.

vigateurs ou les marchands. Pollux (1), énumérant les parties dont se compose un port, mentionne l'ἐξίρσεις, ὅπου τὰ φορτία ἐξίρσεται: je ne sais si les αἱρέσεις n'étaient pas un droit de déchargement, Le στροφεῖον est le cabestan qui sert à lever l'ancre; ne serait-ce pas un droit de sortie (2) (?)

Le πορθμεῖον de Délos à Myconos (Apollonion) et à Rhénée devait être un monopole; les règlements funéraires donnaient surtout au trafic avec Rhénée une importance considérable.

Le τέλος des ἡμιωβέλιαx paraît devoir son nom à sa qualité, non à son origine; c'est sans doute un droit de $\frac{1}{2}$ obole par drachme, soit de $\frac{1}{12}$. Les τέλη étaient donnés à bail (3); une inscription fait allusion à la mise en adjudication (τέλη ἀπεμισθώσμεν?), une autre aux adjudicataires (οἱ τὰ τέλη πριάμενοι).

Le total, de ce chef, s'élève à 362 dr. et en ajoutant deux sommes restant dues (4) de

$$\begin{array}{r} 62 \\ 19 \\ \hline 443 \end{array}$$

PRÊTS A INTÉRÊT

Le prêt à intérêt était un emploi habituel et avantageux des capitaux libres du temple. Les hiéropes prêtaient soit aux particuliers, soit à l'État. Les prêts donnaient matière à des contrats, dont les parties gardaient copie et dont elles déposaient chez un tiers, généralement un banquier, un autre exemplaire (5). Les prêts étaient faits pour cinq ans, à dix pour cent; les intérêts (τόκοι) étaient servis annuellement; au bout de cinq ans, le capital (δάνειον) devait être rendu. Les droits du créancier étaient garantis par les cautions que l'emprunteur devait fournir, par une hypothèque, et par un droit absolu de saisie et

(1) Pollux IX, 34, d'après Hypéridès.

(2) *Thesaurus*, s. v., cylindros quorum ope anchorarum funes et anchorae tolluntur.

(3) *Bull. de Corr. hellén.*, II, p. 343; *C. I. G.* 2953^b, I. 39.

(4) Sur la tranche de l'inscription, I. 19 et 25.

(5) Voir *Monuments Grecs*, 1878, p. 53 et suiv.

de vente sur tous les biens des débiteurs et de leurs répondants. Les précautions n'étaient pas moindres, quand l'État était l'emprunteur. La ville était représentée par des fidéi-commissaires qui sans doute étaient responsables, et qui devaient fournir des répondants (προδανεισται et ἀνάδοχοι); elle donnait hypothèque sur les revenus publics : l'acte dressé était déposé chez un tiers. Ἐκατομβκιῶνος τῆι πόλει καὶ προδανεισταῖς — suivent 3 noms — καὶ ἀναδόχοις — suivent 3 noms — :XXX: κατὰ συγγραφὴν τὴν παρ' [Ἐπι]κύδει Κριτοβούλου κειμένην τῆι πόλει καὶ προδανεισταῖς; (1) — suivent 3 noms —

ἔδανείσκαμεν μηνὸς Ἀηνηῶνος κατὰ ψήρισμα τῆι πόλει καὶ προδανεισταῖς. . . . δραχμὰς XXX ἐπὶ ὑποθήκει ταῖς προσόδοις ταῖς δημοσίαις· ἡ συγγραφὴ παρὰ. . . (2).

Deux mots dans les comptes représentent cette classe de revenus: δάνεια remboursements, τόκοι intérêts des capitaux prêtés. Il n'y a pas de total indiqué pour cette partie de l'inscription; et c'est justement l'endroit où la lacune commence à s'étendre. Les chiffres que j'ai réunis, qui sont incomplets, et quelquefois incertains, donnent un total de 3250 drachmes, $\frac{1}{2}$ ob. $\frac{1}{4}$ $\frac{2}{12}$.

Le chapitre demande à être complété par la liste des débiteurs qui ne se sont pas encore libérés (l. 240-255, et tranche l. 26 et suiv.).

RECETTES DIVERSES

Sous le titre *Recettes diverses*, j'ai compris un certain nombre de recettes qui ne sont pas des revenus ordinaires et réguliers, ou bien dont la qualité n'est pas fixe et déterminée.

Produit de la vente d'objets appartenant au temple (matériaux, animaux l. 158). Ailleurs on trouve encore au même chapitre, vente d'animaux—oies, oies d'Égypte (χηναλώπεκες), tourterelles,— de la fiente des tourterelles (κόπρου περιστερῶν),

(1) Comptes de Charilas l. 77-79.

(2) Comptes de Sosisthènes l. 120-121.

de la peau d'un bœuf sacrifié aux Posideia (τοῦ βούδος..ἡ βύρσα) etc. (1).

Subvention donnée par la ville (εἰς τὰ Θεσμοφόρια).

Produit des θησαυροί: il y en avait dans le temple d'Apolon, dans l'Asclépieion, le Sarapieion, l'Aphrodision; un autre est dit ὁ ἐν νήσῳ. Il est assez extraordinaire qu'il ne soit pas question de celui de l'Artémision (2); Artémis porte assez souvent le surnom de ἡ ἐν νήσῳ, est-ce à son temple qu'il est fait allusion sous cette forme? s'agit-il de l'île d'Hécaté? A en juger par la modicité des sommes, je croirais volontiers que ces θησαυροί n'étaient pas autre chose que des troncs. On devait les ouvrir une fois par an; cela se faisait par les soins d'un ouvrier dont on voit le salaire porté aux dépenses du temple, τὸν θησαυρὸν ἀνοίξοντι Νικίσι ΙΙΙΙ (3).

Produit de la φιάλη. L'origine de cette recette n'est pas expliquée. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle se renouvelle régulièrement de mois en mois. Καὶ τὰδε εἰσῆκει μηνὸς Ἀθηναίωνος ἐκ τῆς φιάλης ΙΙΙΤ... Ἱεροῦ ἐκ φιάλης ΙΙΙΙ et ainsi de suite jusqu'au bout de l'année (4).

Loyers, fermages, droits et intérêts constituent les revenus propres du dieu: le mot même εἰσῆκει est composé de la même manière que notre mot *revenu*. Il est naturel que ces quatre titres se retrouvent parmi les entrées et dans l'encaisse: ils y présentent à eux seuls la meilleure partie, ou, pour mieux dire, la presque totalité des versements de la série A. On peut s'étonner seulement que les sommes nouvellement perçues ne soient pas comprises dans les entrées, et d'autant plus que le dépôt en avait été opéré dans le temple: Τοῦτο ἔθεμεν εἰς τὸ ἱερὸν κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου. C'est là un procédé de rédaction que l'on avait adopté pour plus de clarté, et qui est en rapport avec

(1) Comptes de Sosisthénès (I. 18-24).

(2) Comptes de Charilas.

(3) Comptes de Sosisthénès, I. 18-24. — Comptes de Cosmiadès, I. 35. τοῖς τοῖς θησαυροῦς ἀνοίξασι ΙΙΙ.

(4) *ibid.*, I. 42.

les procédés mêmes de l'administration. Je profiterai de l'occasion pour en expliquer l'économie générale.

Les revenus du Dieu n'entraient pas directement dans le temple, parce qu'ils n'étaient pas payés immédiatement aux hiéropes. Les intermédiaires entre le temple et sa clientèle de fermiers, locataires, débiteurs, sont des associés dont les noms se lisent presque à chaque ligne: Nymphodoros et Héracléides, Philon et Silénos, Hellen et Mantineus. La qualité de ces personnages n'est nulle part spécifiée et nous n'avons d'autre indication sur la nature du service dont ils étaient chargés que la formule ἀπὸ τῆς Ἑλληνος... Νυμφοδώρου... Φίλωνος: elle démontre que les revenus du Dieu passaient par leurs mains, et qu'on les tirait de leurs caisses pour les déposer dans la caisse sacrée. Nymphodoros et ses pareils ne sont pas les fermiers des revenus sacrées; ils sont simplement des receveurs qui encaissent les sommes présentées par les particuliers. Sont-ce des banquiers accrédités par l'administration et qui lui prêtent leur concours; sont-ce des fonctionnaires spéciaux choisis par elle; comment étaient-ils désignés et quelles garanties exigeait-on d'eux? on se pose ces questions sans les résoudre.

Parmi les pièces relatives aux finances sacrées, l'inscription dite de Paros (Le Bas, 2092) a un caractère propre, une forme exceptionnelle. Elle contient précisément ce que contiennent les comptes des hiéropes, et pourtant elle ne saurait être rangée dans cette catégorie. Les hiéropes (1) n'agissent jamais individuellement, au contraire le fonctionnaire qui a rédigé ce document n'a pas de collègue; ils sont magistrats (ἀρχή), il n'est qu'administrateur (διοίκησις).

Nymphodoros et les autres me paraissent avoir été des διοικηταί: sans doute ils interviennent toujours deux à deux; mais

(1) La charge de ἱεροποιός est toujours désignée par le mot ἀρχή dont le sens est très-rigoureux (Aristot., *Polit.*, IV, 12, 3). Καὶ τότε ἄλλο ἀρχῆριον ἐπέθη ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς—et face II, l. 114 χρυσίον ἀπ' ἀνδριάντων ὃ ἔφασαν ἀνεγθῆναι ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς ἱεροποιόι... Voir au contraire dans Le Bas, 2092, l. 50: Ἐγγράφου δὲ καὶ εἴ τινας ὀφειλοντες τοῖ θεῷ: μὴ εὐτακτῆρασιν τοὺς τόκους εἰς τὴν διοίκησιν ἦν ἐγὼ διώκων.— cf. l. 3 τὴν διοίκησιν τὴν ἑαυτοῦ.

l'association n'est pas une nécessité; Hellen et Philon, ayant perdu leur associé ou s'étant séparés de lui, n'en continuèrent pas moins leurs opérations (1).

Le *διοικητής* de l'inscription de Paros reçoit indistinctement les versements de tout genre (2); il en est de même de Nymphodoros et des autres; le *διοικητής* fait remise aux hiéropes des sommes encaissées par lui; les hiéropes reçoivent de Nymphodoros, Philon ou Hellen les sommes qu'ils déposent dans la caisse sacrée (3).

Les mots *ἀπὸ τῆς τοῦ δεῖνος* supposeraient donc le mot *διοικησεως* sous-entendu; à moins qu'on ne préfère le mot *κισωτός*; comme le mot est exprimé plus haut, cette restitution serait peut-être grammaticalement préférable (4).

Les *διοικητζί* opèrent à la fois pour le temple et pour l'État.

Les sommes encaissées sont portées par eux sur des registres (5) où ils indiquent la nature et le montant de la recette, avec le nom de celui qui a fait le versement; à la fin de l'année, ou à la clôture de l'exercice (6), ils remettent leurs recettes, avec les livres à l'appui, aux hiéropes qui comparent, coordonnent, contrôlent leurs opérations et, à l'aide de ces comptes partiels, dressent l'inventaire général des revenus. Les trois *διοικησεις* se partagent la perception de tous les revenus; il semble qu'on pouvait s'adresser indistinctement à l'une ou à l'autre pour toute espèce de versement; qu'on pouvait même s'acquitter en deux fois dans deux *διοικησεις* différentes (7). Le

(1) Comptes d'Amphiclès: *ἀπὸ τῆς Ἑλληνος*, l. 56, 80; *ἀπὸ τῆς Φιλωνος*, l. 93.

(2) *Ἐνηρόσια*; l. 3; *ἐνομία*, l. 16; *τέλη* l. 28; *δάνεια*, *τόκοι* jusqu'à la fin.

(3) *Τούτο παρέδωκα τοῖς ἱεροποιοῖς* (Col. II, l. 45), et l'expression corrélatrice *ἀπὸ τῆς Νυμφοδώρου... Φιλωνος... Ἑλληνος*.

(4) *Τάδε παρελάβομεν ἐν τῇ ἱερᾷ κισωτοῦ... ἀπὸ τῆς (κισωτοῦ)*.

(5) L'inscription supposée de Paros serait une copie de ces registres.

(6) La perception n'était pas toujours complètement achevée dans le cours de l'année; des paiements arriérés n'avaient quelquefois lieu qu'une ou deux années après le terme régulier (voir plus bas).

(7) Les quatre revenus principaux (*ἐνηρόσια*, etc.) sont tirés la même année, partie de chez Nymphodoros et partie de chez Philon (l. 35, 34); les sommes données en remboursement par la ville viennent des caisses de Nymphodoros, Philon, Hellen.

produit des ἐνοίκιαι, ἐνηρόσιαι, τέλη, τόκοι, déposé dans le temple par les hiéropes en charge sous Télésarchidès, est tiré partie de la caisse de Nymphodoros et partie de celle de Philon (l. 47-50). Des documents réunis par les διοικηταὶ on composait la stèle (1), tableau des revenus du Dieu (l. 50). Les comptes n'étaient pas clos dans l'année; le règlement définitif des exercices semble ne s'être fait qu'au bout de deux ans. Sous Démarès, les hiéropes en charge pendant l'archontat de Télésarchidès, l'avant-dernier de ses prédécesseurs (2), font le dépôt des ἐνηρόσιαι et autres revenus perçus cette année-là (l. 47-50). Ce compte entamé sous Télésarchidès se solde par deux versements postérieurs.

Le dépôt dans le temple se fait en général au mois Posidéon : 15 fois sur 20 versements dans l'*Encaisse*, 9 fois sur 12 dans les *Entrées*. Ce mois est le dernier de l'année, c'est l'époque naturellement indiquée pour cette opération, ce règlement de comptes. Mais il y a quelquefois des reliquats reportés d'une année sur l'autre et qui peuvent être versés à un moment quelconque de l'année, plutôt même au commencement. C'est le cas pour les versements faits en Lénaion (1^{er} mois), en Arésion, Apatourion, et quelques-uns de ceux qui ont lieu en Posidéon (10^e, 11^e et 12^e mois).

C'est au moment du dépôt dans le temple que les sommes livrées aux hiéropes par les receveurs étaient mises en jarres : cette opération se faisait par les soins et aux frais des hiéropes. Dans les comptes d'Hypsoclès on lit : Στάμνοι εἰς Ἀρτεμισίων III (l. 189); dans ceux de Sosisthénès, Στάμνοι ὥστε τῶι ἀργυρίῳ 11 (l. 42). Tel était à Délos le jeu de l'administration financière.

(1) L. 35-37 cf. Τὸ περιὸν ἐκ τῆς στηλῆς ἐνηροσίων, ἐνοικίων, τελῶν, δανείων, τόκων. Comptes d'Amphiclès l. 17-18 et 68-69, 16-17, 47, 74-75, 64-65.

(2) Cf. l. 34 suiv. Praximénès et Télésarchidès en charge sous Apatourios font la même chose deux ans plus tard sous Phokaieus.— On peut trouver une autre preuve du règlement tardif des exercices dans le dépôt désigné par les expressions περιὸν ἐκ — ἀπὸ τοῦ λόγου, et qui n'est jamais fait que dans l'année après la sortie de charge : Dépôts faits par Euboëus et Parménion sous Télésarchidès, par Crittis et Synonymos sous Démarès, tous les deux en Apatourion.

Une fois que les comptes étaient définitivement réglés, la seule chose qui importât, c'était de connaître le montant, la nature, la date et l'origine du versement afin d'établir le bilan de la caisse, et de pouvoir en contrôler au besoin les détails en se reportant aux documents antérieurs et aux livres des διοικηταί. Tant que les comptes étaient ouverts, il était nécessaire avant tout de savoir qui s'était acquitté et qui ne l'avait pas fait, quelle somme chacun de ceux qui étaient tenus envers le temple avait donnée. Il n'eût donc servi de rien d'indiquer en bloc le total des sommes tirées à un titre ou à un autre de chez tel ou tel διοικητής. De là vient que les revenus de l'année, qui peuvent ne pas être et à l'ordinaire ne sont pas complètement perçus dans l'année, sont indiqués par une formule particulière, et forment un chapitre spécial sous une rubrique propre. *Καὶ τόδε ἄλλο ἀργύριον εἰσῆκει τῶι θεῶι*, à côté des entrées *καὶ τόδε ἄλλο ἀργύριον ἐτέθη*.

Dans les entrées figurent seulement des reliquats d'années antérieures et qui en terminent les comptes; des sommes complètes et versées en une fois.

Les revenus réguliers du temple ne répondent qu'à une partie de l'encaisse et des entrées du trésor sacré (série a), les recettes de la première série, celles dont le dépôt est fait par les hiéropes.

D'autres y arrivaient par les ταμίαι (série b). On peut les ramener à trois chefs principaux :

1° Créances du temple sur la ville. Elles sont désignées par la formule *εἰς ἀπόδοσιν*, en remboursement des sommes dues au dieu par la ville. Les prêtres dont il est question avaient pour objet le don de couronnes aux rois Philippe et Masanassas.

Dans la même catégorie rentrent aussi les sommes payées pour l'agora, *τῆς ἀγορᾶς*. Le sens de ces mots est donné par la formule plus complète des comptes d'Amphiclès [*εἰς*] *ἀπόδοσιν τῶι θεῶι τὰ ἐνοίκια τῆς ἀγορᾶς*, ou encore *εἰς τὰ ἐνοίκια τῆς ἀγορᾶς* (l. 13-14, 79-80; cf. 49-50 63-64).

2° Subventions accordées au temple par l'État, pour la célébration de certaines fêtes :

Frais de la chorégie (τὸ χορηγικόν).

Frais des représentations dramatiques. On doit entendre ainsi les allocations accordées pour les τεχνῖται (1) qui ne sont autres que les artistes dionysiaques (οἱ περὶ τὸν Διόνυσον τεχνῖται).

3° Part accordée au dieu dans certains revenus.

Dans les comptes de la caisse sacrée et dans ceux de la caisse publique figurent également les ὄροι et les τράπεζαι pour une somme fixe de 40 et de 200 drachmes de part et d'autre (l. 15, 22, 28, 45, 77 — 27, 46, 77, 78, 84) : on en peut conclure que l'État et le dieu se les partageaient par moitié.

Au chapitre des Entrées ne figurent pas d'autres recettes ; l'encaisse en présente une troisième série que l'on pourrait intituler *Recettes extérieures*. Elles sont tirées de Tinos ou de Minoa : celles qui avaient été remises par Pachès, Polyxénos, Lucius ont sans doute la même origine ; car elles sont inscrites à la suite et comprises dans un même total (2). Les expressions employées de part et d'autre sont les mêmes τὸ ἀννεχθὲν, ἢ ἀνήνεχθεν. Je les ai toutes réunies dans le tableau A sous la lettre c.

Viennent enfin des sommes sans titre, sans autre indication que la date, les noms des magistrats déposants et le montant, ou même le montant seul. La dernière est tout-à-fait déterminée, deux autres doivent s'ajouter aux dépôts opérés par les hiéropes.

Le titre ἐξ στήμων δέξα fait allusion à une mesure d'ordre : la réunion dans une seule jarre des reliquats de dix jarres à demi vidées par des prélèvements.

(1) Voir sur le sujet la thèse latine de M. Foucart, *De collegiis scenicarum artificum apud Græcos* ; j'ai trouvé à Délos un décret qui concerne la corporation.

(2) Dans ces versements les διοικηταὶ n'interviennent jamais ; on doit donc supposer que leur action était enfermée dans les limites mêmes du domaine sacré. Délos, Rhénécia, Myconos.

Encaisse et entrées donnent ensemble un total de 75553 drachmes et $\frac{1}{12}$ d'obole.

Les revenus annuels calculés approximativement, déduction faite des lacunes de l'inscription ou des paiements arriérés, donnent les chiffres suivants :

Loyers	1735, 5 $\frac{1}{2}$	$\frac{2}{12}$
Fermages	6980, 1	
Droits	443	
Intérêts et remboursements	3250, $\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4} \frac{2}{12}$
Recettes diverses	229, 4	
soit	<u>12638, 5 $\frac{1}{2}$</u>	$\frac{1}{12}$

chiffre minimum et certainement inférieur au total véritable.

Il est le complément des entrées (τοῦτο ἔθεμεν εἰς τὸ ἱερόν),		
il en porte le total à	27,262, $\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4} \frac{1}{12}$
L'avoir se monte donc à drachmes :	88,191, 5 $\frac{1}{2}$	$\frac{2}{12}$
plus, en cuivre, une somme de	3,733, 2	
Total Dr.	<u>91,925, 1 $\frac{1}{2}$</u>	$\frac{2}{12}$

Dépenses. Le compte en est placé immédiatement après la liste des entrées (l. 55-74).

Quand les hiéropes avaient quelque paiement à faire, ils tiraient du temple une jarre : les sorties se faisaient comme les entrées en présence de l'archonte, des secrétaires et des prytanes. Les indications que nous lisons ici reproduisent donc purement et simplement celles que nous avons lues plus haut ; on ajoute simplement l'objet de la dépense. Tantôt on épuise le contenu de la jarre, et tantôt on en prélève seulement une partie. Ce n'était point une règle de prendre dans une même jarre jusqu'à ce qu'elle fût vide, avant d'en entamer une autre ; on le faisait quelquefois, mais ce n'était pas une obligation : nous voyons que l'on tirait de l'une, puis d'une autre, en se contentant d'indiquer à nouveau le chiffre de la somme contenue, déduction faite de la dépense : de là vient la formule ἐν εἰ λοπὸν que nous avons plusieurs fois relevée. On ne voit pas non plus qu'on ait tenu compte dans le choix des jarres à employer de la date du dépôt ; on prend indistinctement les an-

ciennes ou les récentes, dans l'encaisse ou dans les entrées. Toutefois il n'est pas un dépôt qui remonte à plus de six ans avant Démarès; tous les autres avaient été retirés et mis dans le courant.

Les hiéropes emploient différents mots pour les diverses opérations auxquelles donnent lieu les dépenses :

ἐξείλομεν nous avons tiré, quand le contenu est pris tout entier, en une seule fois (l. 55, 63)

προείλομεν nous avons prélevé, quand il est épuisé par à-comptes successifs (l. 59, 61)

ἀφείλομεν (l. 68, 70) *nous avons soustrait*, quand il n'est qu'entamé par une sortie partielle (1). Les sorties ont lieu dans le courant des mois Hiéros, Galaxion, Thargélion, Bouphonion, Posidéon (n^{os} 2, 3, 5, 9, 12).

Les dépenses visées sont :

les constructions εἰς τὰ ἔργα (55, 62 bis, 63, 71),

εἰς τὴν κατασκευὴν τοῦ νοῦ τῆς Ἀρτέμιδος (68),

don d'une couronne au roi Philippe (61),

remboursement d'un emprunt (71).

Toutes les données sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau C.

Sorties : Ἐξείλομεν

<i>nos des lignes</i>	<i>Mois de la sortie</i>	<i>Sortie</i>	<i>Dépense effective</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Reste</i>
L. 55	Hiéros	2083,2	2083,2	εἰς τὰ ἔργα	
59	Galaxion	4349,2	1350	εἰς τὸν στέφανον	
61	Thargélion		2000	εἰς τὰ ἔργα	
62	Bouphonion		999,2	εἰς τὰ ἔργα	
63	Bouphonion	1300	1300	εἰς τὰ ἔργα	
65	Posidéon	2350	2200	εἰς τὴν κατασκευὴν	150
68	Posidéon	6998,4 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{2}{12}$	1120,4	εἰς τὰ ἔργα	5878 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{2}{12}$
70	Posidéon	847,2	500	εἰς τὸ δάνειον	347,2
		17928,4 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{2}{12}$	11553,2		6375,2 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{2}{12}$

(1) Les mots ne sont pas toujours pris dans le sens strict; ἐξείλομεν qui est l'expression générale est employé quelquefois pour les autres; ἐξείλομεν ἀπὸ σταμνοῦ l. 65, 68.—

Les dépenses fixes et régulières sont celles des travaux publics; elles s'échelonnent sur toute l'année, elles absorbent 9703 drachmes sur 11553; les autres sont exceptionnelles et variables.

Les travaux de construction et d'entretien font encore l'objet d'un long paragraphe à la fin de l'inscription (face II, l. 216-254).

Est-ce le détail des travaux et des sommes indiquées sommairement aux sorties? la longueur des lacunes ne permet pas de le dire. La seule indication caractéristique εἰς τὴν κατασκευὴν τοῦ νεοῦ τῆς Ἀρτέμιδος ne se retrouve pas à la face II; les totaux ne peuvent être comparés, car près des deux tiers des chiffres manquent à la face II.

La formule initiale de ce paragraphe a été complétée d'après les comptes de Charilas: [Καὶ τὰδε ἔργα ἐξέδομεν κατὰ ψήφισμα τοῦ δήμου καὶ κατὰ συγγραφὰς μετὰ τοῦ ἀρχιτέκτονος καὶ ἐπιμελητῶν] καὶ τὰς δόσεις ἔδομεν (1). Elle indique exactement le contenu et la division du paragraphe: Travaux donnés à l'entreprise — Paiements effectués.

Autant qu'on peut saisir le sens de l'inscription, mutilée comme elle est, les travaux sont tous exécutés dans des édifices sacrés ou appartenant au dieu: dans le temple aux sept statues, le Sarapieion, le Dodécathéon, le temple d'Apollon(?); dans une maison attenante à l'Isieion, et dans la maison d'Arkéon.

Les conditions du contrat sont analogues à celles du *marché* d'Oxford étudié par Bœekh et par M. Dareste (2).

Les travaux, dont l'assemblée avait voté l'exécution, (κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου) étaient mis en adjudication: « Les marchés avaient lieu avec publicité et concurrence. L'adjudication se faisait au rabais. » Chacun des marchés est consigné dans un acte dont les parties gardent copie et déposent un exem-

(1) L. 79-80; Cf. Comptes de Hypsoclès (l. 44): τὰδε ἔργα ἐξεδόκαμεν κατὰ ψήφισματα τοῦ δήμου μετὰ τοῦ ἀρχιτέκτονος καὶ τῶν ἐπιμελητῶν οὓς εἴλετο ὁ δήμος. Comptes de Sosisthénès simplement Καὶ τὰδε ἔργα ἐξέδομεν (l. 88).

(2) Les travaux publics chez les Grecs, dans l'*Annuaire de l'Association des études grecques* 1877, p. 107 et suiv.

plaire chez un tiers, sans doute un *τρῶπεζίτης*. On y règle tous les détails de la construction, matériaux à employer, délais pour l'achèvement de l'ouvrage, garanties à fournir par les parties, époques et modes de paiements; recours en cas de contestation, etc (1).

Nous étudierons seulement, pour la restitution de notre inscription, les habitudes relatives aux paiements. Ils sont toujours échelonnés.

D'après le *marché* d'Oxford, ils ont lieu en quatre versements : 1° après constitution des cautions par l'entrepreneur, moitié de la somme, sauf retenue du dixième de garantie; après achèvement du tiers du travail, un quart; aux deux tiers, un autre quart; après livraison et réception des travaux, le dixième de garantie. Tous les paiements sont faits par les hiéropes, sur l'ordre de l'architecte et des épimélètes.

Les mêmes règles sont observées, mais sensiblement modifiées dans les contrats relatés I. 216 et suivantes. Les paiements sont seulement au nombre de trois *πρώτη δόσις* — *δευτέρῃ δόσις* — *λοιπὸν*. — Quelquefois même, on peut se demander si les échéances ne sont pas réduites à deux (I. 218).

Les comptes de Charilas présentent pour les époques et quotités des versements des dispositions analogues :

1 ^{er}	versement après constitution de cautions	$\frac{5}{10}$
2 ^e	après achèvement de la moitié	$\frac{4}{10}$
3 ^e	après réception	$\frac{1}{10}$

Elles s'observent, à une époque antérieure, dans les comptes de Charmos, à une époque postérieure, dans ceux de Cosmiadès : on peut donc croire qu'elles prévalaient d'ordinaire, et

(1) Voir *C. I. G.* J'ai découvert un devis, malheureusement très-incomplet. Tous les détails de l'exécution y sont minutieusement prévus : on règle successivement pour chacune des parties de l'édifice depuis les fondations jusqu'au sommet (degrés, colonne, chapiteau, épistyle, triglyphe etc.) quelles seront la nature la qualité, la dimension des matériaux.

conclure qu'elles avaient été aussi mises en pratique sous Démarès (1).

Ces travaux étaient de beaucoup la plus lourde charge du budget sacré. Les autres dépenses auxquelles ont à pourvoir les hiéropes sont de deux sortes :

1. Dépenses régulières et périodiques qui reviennent de mois en mois (Τάδε ἀνήλωται εἰς τὰ κατὰ μῆνα).

2. Dépenses qui ne se font qu'une fois ou qui se règlent pour l'année entière (Τάδε ἀνήλωται κατὰ νόμους καὶ ψηφίσματα — Comptes de Cosmiadès, l. 36 — ou simplement Καὶ τάδε ἄλλα ἀνήλωται — Comptes de Sosisthénès, l. 84).

Des premières, les comptes sont faits et publiés chaque mois ; inscrits sur un λεύωμα, ils sont exposés à l'agora (2) La distinction des unes et des autres ne paraît pas d'ailleurs avoir été strictement observée et le départ n'est pas rigoureux.

1. Les principaux chefs de la première série sont :

un cochon pour purifier le temple,
des couronnes pour les autels, le Pythion, les Propylées;
de la résine, un fagot et du bois pour les autels, le Pythion et le Hiéropoion, du charbon.

Chaque mois, sans faute, les mêmes achats se renouvellent, les prix seuls ou les qualités varient : ils se rapportent tous à des purifications ou à des sacrifices, ou à la décoration des sanctuaires.

Le temple d'Apollon est purifié chaque mois : l'île au mois Hiéros (3), le Thesmophorion en Métagitnion ; en Galaxion les comptes de Cosmiadès portent 5 dr. pour salaire d'ouvriers qui ont purifié les οἴκοι (τοὺς οἴκους καὶ τὰ. . .) ; la formule εἰς ἱερισμὸν fait allusion à une cérémonie du même genre.

Les sacrifices, dont nous avons l'indication et la date, se font

(1) Dans les comptes de Sosisthénès on ne porte qu'un paiement ; mais c'est un procédé de rédaction plus expéditif et non une infraction aux règles ; on n'indique que le total pour abrégé les écritures.

(2) Τοῖς κατὰ μῆνα λόγοις ἐκτιθεμένοις εἰς τὴν ἀγορὰν λεύωμα ·III·

(3) Peut-être l'île d'Hiécaté.

au premier mois de l'année en l'honneur d'Apollon, Artémis, Latone, Zeus Soter et Athéna Soteira (1); au dernier, en l'honneur d'Apollon, Artémis et Latone (2).

De l'héortologie délienne nous connaissons les Artémisia Britamartia au mois Artémision, les Aphrodisia au mois Hécatombaion (3). Ces fêtes sont célébrées par des chœurs que l'on pourvoit de λαμπάδες, ῥυμοὶ (4), χορεῖται. L'entretien des édifices ou la préparation des fêtes sont la raison de certaines autres dépenses : étoffes de lin, éponges pour laver, nitre, cire, poix, huile de myrrhe pour nettoyer les monuments (Artémision), Autel des Cornes, Propylées (3^e et 6^e mois). Les frais de ce chef sont doubles : achat de la matière première, salaire des ouvriers ; au mois Arésion, subvention à la prêtresse εἰς τὰ νομιζόμενα; salaire à des ouvriers pour construction du θύρετρον (5) : achat d'encens (3^e, 6^e et 8^e mois), de sel, de vinaigre (1^{er} mois). La substance la plus employée est l'huile, dont on achète presque chaque mois (9 sur 12) de fortes quantités : l'usage n'est pas déterminé (6).

On peut intituler frais de bureau et d'administration les dépenses indiquées par les mots χάρται (7), ailleurs πίπτειρον ταῖς ἐγγυήσεσιν (8), ailleurs λευζόμενα; et le salaire donné à celui qui ouvre les trésors (9).

(1) Les frais se montent à 26 drachmes (comptes de Cosmiadès, l. 16).

(2) Comptes de Cosmiadès, l. 34 : Εἰς θυσίαν τοῖς Ἀπολλωνί και τῆι Ἀρτέμιδι και τῆι Δητοῖ ΔΠ.

(3) Ailleurs sont mentionnés les Thesmophoria, Posideia, Apollonia, Letia, etc.

(4) Les mêmes dépenses sont inscrites au mois Hiéros, sans spécifier pour quelle fête.

(5) Il s'agit évidemment d'une construction légère et provisoire; car chaque année à la même date la même dépense se présente.

(6) On peut supposer que c'est pour une palestres. Parmi les employés salariés du temple se trouve un παλαιστροπόλαξ, et une palestres est construite ou réparée aux frais du temple.

(7) Cf. dans les comptes de l'Érechtheion, col. II, l. 30-35. Ὠνήμα[τα] χάρται ἐωνήθησαν δύο ἐς ἄ(ς) τὰ ἀντίγραφα ἐνεγράψαμεν ΠΠΠ· σπινίδες τέτταρες ΠΠΠ et col. I, l. 30 Ὠνήματα· σπινίδες δύο ἐς ἄς τὸν λόγον ἀ[να]γράφο[με]ν... C. I. A. I, 234.

(8) Comptes de Cosmiadès, l. 16.

(9) Comptes de Cosmiadès, l. 35; de Sosisthènes, l. 42.

Les prix des différents objets fournissent sur l'économie politique des anciens de curieuses données, et de précieux renseignements pour le calcul de la valeur relative de l'argent.

Je cite pour exemples : un cochon 4 dr. — 4 $\frac{1}{2}$

une truie pleine 32 dr.

Bois 1 dr. $\frac{1}{2}$ le talent

Huile 17 - 18 dr. le métrète

Poix 9 dr. le métrète.

En un autre endroit, on trouve le prix important et significatif entre tous du blé, 3 drachmes le médimne. On pourrait réunir sur ce point des indications aussi nombreuses que variées : valeur des objets de première nécessité et des objets de luxe, prix de la journée de travail, prix des œuvres d'art, etc. etc. L'intérêt en est d'autant plus grand, qu'on peut suivre les variations des prix et par conséquent celles mêmes de la monnaie, pendant un siècle et demi.

2. Dans la seconde série figurent bien des dépenses qui sembleraient dépendre de la première et qui ailleurs y sont inscrites.

J'ai indiqué plus haut, d'après les comptes de Cosmiadès, la purification du Thesmophorion qui avait lieu chaque année à la même époque; j'ai ajouté au chapitre des frais d'administration les quelques drachmes payées pour l'ouverture des *θησαυροί*. On aurait pu y ajouter de même toutes les dépenses relatives à la stèle sur laquelle les hiéropes avaient fait graver leurs comptes : salaire des ouvriers qui l'ont apportée, travaillée, dressée; plomb pour la soudure, prix de la gravure. La gravure est comptée 200 drachmes. Ce travail était payé d'après le nombre de lettres, à raison de 1 drachme pour 300 lettres (1) : 200 drachmes représentaient donc 60,000 lettres; et en effet, si l'on multiplie 508, nombre des lignes, par 120,

(1) Comptes de Hypsoclès : *γράφαντι τὴν στήλην Δεινομένῃ, τῆς δραχμῆς γράμματα τριακῶσις, τὰ πάντα γράμματα τρισμῶρις, μισθὸς δραχμαί Η (l. 118).*

nombre moyen des lettres de chaque ligne, on obtient un total de 60960, d'où l'on doit défalquer les blancs.

Aux frais réguliers de sacrifices et d'entretien sembleraient devoir être assimilés : l'offrande d'une statue à Dionysos et toutes les dépenses accessoires, qui revenaient annuellement au mois Galaxion (1); les frais des Thesmophoria, etc.

Les dépenses propres de la seconde série et qui lui sont exclusivement attribuées dans quelques inscriptions, sont les salaires des employés du temple, ou autres fonctionnaires qui étaient payés pour l'année entière : 3 individus qui reçoivent chacun 120 dr. pour leur nourriture et 16 pour leur habillement. Ce traitement est celui qui est fait à la joueuse de flûte (2); en nul autre endroit de l'inscription, on ne peut placer ces auxiliaires des cérémonies sacrées. Enfin dans les comptes de Polyxénos est porté pour un aulète du nom de Télémachos une somme de 140 dr. à titre de sitérésion : pour toutes ces raisons je pense qu'Apollonios, Carpos et Stéphanos sont des aulètes.

6 néocores : 1 pour le Sarapieion à 120 dr.

1 pour l'Asclépieion à 120 dr. ou 180 dr. (3)

3 pour le temple d'Apollon, en tout 180 dr.

Le nombre de néocores est indiqué par les comptes de Sosisthénès et d'Hypsoclès qui attribuent à un seul néocore du temple 60 drachmes, tiers de la somme inscrite ici.

1 pour l'île à 120 drachmes. Il s'agit du temple d'Artémis ἐν Νήσοις et sans doute de l'île d'Hécaté (4).

1 Inopophylax, le même sans doute qui ailleurs est appelé Crénophylax, à 90 drachmes par an.

1 Architecte à 720 drachmes.

1 Secrétaire à 80 drachmes.

(1) Comptes de Charilas, l. 37; Comptes de Sosisthénès, l. 50.

(2) Elle ne reçoit ici que 120 dr.; d'après les comptes de Cosmiadès, elle touche en plus 20 drachmes pour son costume.

(3) 120 dans les comptes de Cosmiadès et de Sosisthénès, 180 dans ceux de Charilas et Hypsoclès.

(4) Θεοδήμοι τὸν τρύρακτον τὸν ἐν τῇ νήσοις τῆς Ἑκάτης ἐπισκευάσαντι ·· (Comptes d'Hypsoclès, l. 94).

Ailleurs on trouve encore, et peut-être doit-on supposer qu'ils étaient aussi mentionnés dans les parties perdues de l'inscription, un hypérette, un palaistrophylax à 120 drachmes, un héraut à 60; cinq λογισται, trois επιτιμηται et trois επιμεληται qui reçoivent à titre d'εφοδια 60 ou 40 drachmes par tête.

Les salaires sont fixes; — les chiffres demeurent les mêmes depuis Hypsoclès jusqu'à Démarès.

Le total des dépenses de la seconde série s'élève à 4103 dr. 3 oboles $\frac{1}{4}$; celui de la première série n'existe plus, mais on peut le restituer approximativement, car les dépenses varient peu d'objet et de quotité d'un mois à l'autre. On obtient ainsi un total de 950 drachmes environ (1).

Au chapitre des dépenses, ou tout au moins des sorties, doivent être portées les sommes données à titre de prêt soit à la ville soit à des particuliers (l. 209-218): plus de la moitié du marbre manque en cet endroit et sur dix lignes on ne trouve qu'un chiffre à la ligne 218. Il est donc impossible de se faire une idée de l'importance des opérations (2).

Les dépenses dont le chiffre est exactement connu montent à 11,553 drachmes 2 oboles pour les lignes 55-73, et à 4103 dr. 3 oboles $\frac{1}{4}$ pour les lignes 195-207; on peut évaluer le reste à 950 environ; soit ensemble 16,606 dr. 5 oboles $\frac{1}{4}$. D'autre part, les prêts atteignent certainement plusieurs milliers de drachmes; supposons-en quatre, et le total général des sorties atteindra environ 21000 drachmes.

Les entrées de l'année présenteront donc sur les sorties une plus value de six mille et quelques drachmes (3).

(1) Il est très-voisin de celui des dépenses mensuelles dans les comptes de Sosisthénès: τοῦ ἐκ τῶν μηνῶν κεφαλῆ ΠΗΗΗΗΠΔΔΔΔΠΠΠ (l. 84).

(2) A la ligne 219 recommence un nouveau compte en partie double: sommes, subventions en nature ou matériel reçus par les hiéropes; quantités dépensées, quantités remises par eux à leurs successeurs.

(3) On trouve précisément à la dernière ligne de l'inscription une somme de 6415 drachmes 5 oboles $\frac{1}{2}$ $\frac{2}{12}$. Or il est naturel de penser que là, comme à la fin de chacun des chapitres précédents, après exposé des recettes et des dépenses, on avait établi la balance des unes et des autres.

CAISSE PUBLIQUE.

La caisse publique est placée dans le temple, mais elle ne dépend pas des hiéropes, ni du dieu : Apollon en est protecteur ; les hiéropes la gardent, mais n'en disposent point. Elle mériterait une étude développée, mais relativement à la question des finances sacrées qui nous occupe, elle n'offre qu'un intérêt secondaire ; elle a son existence distincte, son jeu propre, elle agit et se développe parallèlement à la caisse sacrée, sans autre relation avec elle que le lieu où toutes deux sont déposées, et la surveillance commune des hiéropes.

Je me contenterai donc, pour éviter une lacune, de présenter en tableaux l'Encaisse, les Entrées, les Sorties, réservant pour un autre travail l'étude des finances de l'État.

(Voyez les tableaux A, B et C).

Les hiéropes n'interviennent que pour recevoir les sommes dont les *ταμίαι* font dépôt et pour remettre ensuite, en vertu d'un décret, les fonds nécessaires aux magistrats chargés des différents services publics.

FACE B. INVENTAIRES DES TEMPLES DÉLIENS.

La richesse des temples ne consistait pas seulement en espèces et en terres ; on s'en ferait une idée très-incomplète, si l'on ne tenait pas compte des offrandes, qui d'année en année venaient l'accroître. Dans les sanctuaires célèbres, elles étaient aussi nombreuses que magnifiques ; c'étaient presque toujours des objets de luxe, faits d'or, d'argent, de bronze ou de quelque matière précieuse, et ces collections sacrées avaient souvent une énorme valeur. On en peut juger par les descriptions que les auteurs anciens, Strabon entre autres, et surtout Pausanias, nous ont laissées de certains temples ; par les listes incomplètes des offrandes conservées à Delphes et à Olympie ; par le nombre et l'étendue des traités que les érudits anciens avaient consacrés aux *ἀναθήματα* de Lacédémone, de Delphes,

de l'Acropole d'Athènes (1); par les inventaires authentiques du Parthénon (2) et de l'Asclépieion à Athènes (3) des temples d'Amphiaraos à Oropos (4), de Héra à Samos (5), d'Apollon à Didymes (6) et à Délos. Les ἀναθήματα de Délos occupaient un ou plusieurs livres de la Δηλιαίς de Sémos (7). Le catalogue que nous publions n'a pas moins de 215 lignes de petit texte.

Les dons si abondants et si riches, qui constituaient un important appoint de la fortune du dieu, étaient pour l'ordinaire confiés à la garde des magistrats qui administraient les finances sacrées. A Athènes, les ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων (8) étaient chargés, à la fois, de la gestion du trésor et de la conservation des offrandes; il en était de même à Samos (9) et sans doute partout ailleurs, car ce cumul d'attributions était naturel. Les hiéropes de Délos jouent aussi ce double rôle: le bilan de la caisse sacrée ne représente donc qu'une partie de leur compétence; le catalogue des ἀναθήματα en est le complément nécessaire. Sur les plaques de marbre, où les comptes de ces magistrats sont gravés, les états de recettes et de dépenses occupent généralement la première face et les inventaires, la seconde.

J'ai découvert beaucoup d'inscriptions de cette classe: les plus importantes ont été indiquées plus haut (p. 3-5); plusieurs sont fort longues, quelques-unes complètes, et ensemble elles

(1) Athénée cite (XIII, 574c, XI, 472 b, 486 d, XIII, 587 c) Polémon Stélocopas: περὶ τῶν ἐν Λακεδαιμόνι ἀναθημάτων, περὶ τῆς Ἰακροπόλεως; (XIII, 591 c) Alcélas, περὶ τῶν ἐν Δελφοῖς ἀναθημάτων (XIII, 594 c); Ménécior, περὶ ἀναθημάτων; etc.

(2) *C. I. G.* 137-147, Bœckh, *Staatsh. der Athen.* II p. 145-326; *C. I. A. I.* p. 48-93, etc.

(3) *Bull. de Corr. hellén.*, II, p. 419-45, pl. XXI-XXII; *C. I. A.* II, 403, 404.

(4) *C. I. G.* 1570.

(5) C. Curtius, *Inscripfen und Studien zur Gesch. von Samos*, n° 6.

(6) *C. I. G.* 2852-59.

(7) Athénée., XI, 467 c.

(8) *C. I. G. l. c.*, et les ouvrages cités note 2; Bœckh *Staatsh.* I, p. 217-222.

(9) C. Curtius, *Inscripf.*, n° 6. Παρελαβον οἱ ταμίαι.....παρὰ ταμιῶν τῶν ἐπὶ Θεο]χλέους; suit la liste des objets qui composaient le κόσμος de la déesse.

forment une série telle qu'on n'en peut présenter de semblable pour aucun autre sanctuaire. Nous y étudierons les attributions départies aux hiéropes, en qualité de conservateurs; les principes généraux auxquels on se conformait dans la rédaction des inventaires; enfin, le détail des notices que ces documents contiennent sur les offrandes et les donateurs. Ce travail nous fera connaître quelques-unes des règles adoptées pour l'entretien et la conservation des offrandes, nous éclairera sur l'aménagement et la décoration intérieure des temples, nous donnera enfin plus d'un renseignement curieux sur le matériel et les usages du culte, comme aussi sur l'histoire politique et économique de Délos.

Fonctions des hiéropes — De la garde et de l'entretien des offrandes. Les hiéropes étaient responsables des offrandes, comme des fonds du trésor; rien n'en devait être perdu, ni détourné, ni, autant que possible, détérioré.

La surveillance des hiéropes ne s'exerçait pas seulement sur le temple d'Apollon; les monuments qui y étaient soumis n'ont pas toujours été les mêmes; mais il y en eut de tout temps cinq au moins. Le temple d'Apollon, l'Artémision, le νεὼς οὗ τὰ ἐπτὰ figurent dans tous les inventaires, la χαλκοθήκη et le temple d'Illithie cessent d'y paraître, l'un après Hypsoclès, l'autre après Charilas; deux autres monuments les y remplacent: le Πώρινος οἶκος, avant Charilas; l'Ἀνδρίων οἶκος, à partir de Sosisthénès. Il y avait aussi des offrandes en d'autres endroits; les inventaires renvoient quelquefois à l'Aphrodision (1), au Néocorion (2), à l'île d'Hécate (3) etc. Il faudrait encore ajouter, pour être complet, les édifices qui paraissent avoir servi de magasins de matériel, plutôt que de dépôts d'ἀναθήματα;

(1) Invent. de Skylakos, l. 43; καὶ ἄλλα ποτήρια τῶν ἐξ Ἀφροδισίου, ὧν Σησιλέως [ἀνέθηκεν].

(2) Invent. de Démarès, l. 179; cf. invent. inédit (époque d'Hypsoclès): Καὶ τὰδε ἄλλα ἐ[ν τῷ] νεω[χ]ορίωι· ὀβελίστους τρεῖς· ἀρυστήρας τρεῖς· λεκάνη [χαλ-]κῆ κτλ.

(3) Invent. de Démarès, l. 29. Cf. ἀργυρώματα τὰ ἐκ τοῦ πρυτανείου (l. 96); ἐκ τῆς κισιωτοῦ (l. 25); ἐκ τοῦ θησαυροῦ (l. 76).

mais qui étaient aussi dans la dépendance des hiéropes, le Δηλίων οἶκος et le Ναξίων οἶκος (1); primitivement l'Ἀνδρίων οἶκος (2) lui-même n'était pas autre chose. Quoique la liste soit longue, on ne doit pas penser, à mon avis, que l'autorité des hiéropes s'étendit à l'île entière; selon toute vraisemblance, ces monuments étaient tous enfermés dans l'enceinte sacrée d'Apollon et le péribole limitait la compétence des prêtres, comme le territoire du dieu.

Les fonctions de conservateurs, beaucoup plus simples que celles de trésoriers, se bornaient à entretenir les collections en bon état et à les garder intactes.

Le bon entretien des collections était singulièrement facilité par l'usage antique de fermer les temples au peuple; il était assuré par diverses mesures de précaution, que les inventaires nous font connaître ou nous laissent deviner: ces mesures sont de deux sortes, ordinaires ou extraordinaires.

Le prêtre était l'intermédiaire entre le dieu et les donateurs; il avait d'abord à recevoir les offrandes; cela fait, il devait les inscrire sur un registre d'entrée — car on ne pouvait attendre, pour les immatriculer, l'époque de l'inventaire général — puis leur assigner une place dans le temple. Ce registre, comme les comptes partiels de recettes et de dépenses, n'était pas une plaque de marbre, mais un cahier (χάρται), un tableau (πίναξ, δελτός) un *album* (λεύκωμα); il ne passait pas dans les archives et devenait inutile, au plus tard lors de la rédaction de l'inventaire; sans doute même on le changeait périodiquement de mois en mois (3).

(1) Invent. de Charilas, l. 98: παρέδομεν ἐν τῷ Δηλίῳ οἴκῳ ξύλα δρύινα δεκάπηγῆ... κτλ. Invent. d'Agatharechos: καὶ ἐν τῷ Ναξίῳ οἴκῳ ξύλα δρύινα—

(2) Invent. de Charilas, l. 93: Καὶ τὰδε παρελάβομεν ἐν τῷ Ἀνδρίῳ οἴκῳ· δεσμοὺς μεγάλους... τοὺς δὲ λοιποὺς παρέδομεν ὀβελίσκους χαλκοῦς ΔΠΙ παρέδομεν ἄσφαλλον παρέδομεν, κτλ. Cf. Invent. de Sosisthènes, l. 141 et suivantes—Après les phiales de l'Andrion, inventaire de matériel: ξύλα δρύινα, κέδρινα, πετελέτινα, κυπαρίσσινα κτλ.; et encore dans l'inventaire de Démarès: ἐθένου ὀλ(κῆ) μν(αῖ) ΔΔΔΔΠΙΙΙ... ἐλέφαντος μν(αῖ) ΔΔΔΙΙ... ἐλέφαντος σκυτάλαι ΔΠΙ· κασιτέρου σκυτάλαι... (l. 165, 170).

(3) Comptes d'Hypsoclès, l. 89 - passage cité plus haut.

Les offrandes, à leur entrée, étaient quelquefois numérotées, on inscrivait dessus, soit le numéro d'inscription au catalogue, soit plutôt un numéro de série. Ce procédé n'était pas en usage partout et sans doute on ne l'appliquait qu'aux objets en nombre. Sur des alabastra, recueillis par M. Newton (1) dans les ruines du Mausolée d'Halicarnasse, on lit les chiffres $\Psi \text{ N A} = 754$, $\Sigma \Phi \Gamma = 293$; dans la collection Carapanos (2), un taureau de bronze provenant de Dodone porte la lettre Π , un cerf la lettre Ξ , enfin certains inventaires d'Athènes ou de Délos, à l'époque attique, contiennent des groupes d'objets distingués au moyen des lettres de l'alphabet; toutes les pièces du même groupe ont la même lettre de A à Ω , puis l'on redouble et l'on répète jusqu'à 9 fois l'alphabet $\text{AA} - \Omega\Omega - \text{P}^{\text{A}} - \text{P}^{\Omega}$ (3).

Si l'immatriculation était immédiate, peut-être au contraire différerait-on de verser les pièces nouvelles dans l'ensemble des collections. Les offrandes remises aux hiéropes pendant leur administration devaient être présentées à part et ensemble; il serait donc possible que, jusqu'à la fin de l'année, elles eussent formé un groupe particulier et que le soin de leur donner dans les édifices sacrés une place définitive n'appartint qu'aux successeurs des magistrats qui les avaient reçues. D'ailleurs que le classement fût fait par un collège de hiéropes ou par l'autre, les règles, auxquelles il était soumis, devaient être les mêmes.

Nous manquons de renseignements précis sur la manière dont les offrandes étaient disposées dans les temples; des indications très-sommaires distinguent seulement ce qui est dans le prodomos ou dans le naos (4), ce qui est placé à gauche ou à droite de l'entrée, au-dessus de la porte (5). Il est vraisem-

(1) C. T. Newton, *Discoveries*, p. 670, app. n° II.

(2) Carapanos, *Dodone et ses ruines*, p. 37, pl. XX, n° 4, 9.

(3) Plusieurs inventaires inédits.

(4) Invent. d'Hypsoclès, l. 66, 103, 105; invent. de Sosisthènes: $\delta\epsilon\zeta\iota\alpha\varsigma \acute{\epsilon}\nu \tau\omicron\upsilon \mu\iota \pi\rho\delta\delta\omicron\mu\omicron\iota \tau\omicron\upsilon \text{ } \Lambda\pi\omicron\lambda\lambda\omicron\nu\omicron\varsigma$ — $\acute{\epsilon}\nu \tau\omicron\upsilon \nu\alpha\omicron\iota \epsilon\iota\sigma\acute{\omega}$ (l. 33, 47) cf. l. 76, 77, invent. de Démarès, l. 36, 38, 39, 61, 109.

(5) $\Upsilon\pi\epsilon\rho \tau\omicron \acute{\upsilon}\pi\acute{\epsilon}\rho\theta\upsilon\rho\omicron\nu$, invent. de Démarès, l. 67, 70, 115; cf. $\acute{\upsilon}\pi\epsilon\rho \tau\omicron \theta\acute{\upsilon}\rho\epsilon\tau\rho\omicron\nu$, l. 94; cf. Hyps. l. 34.

blable toutefois qu'on ne faisait pas usage de meubles ou d'armoires fermées, pour y serrer les objets sacrés; car on n'eût pas manqué, dans les catalogues, d'adopter ces divisions qui les eussent rendus plus clairs et plus faciles à contrôler. Certaines pièces étaient pendues au mur (1); d'autres, celles qui étaient de grande dimension ou d'une matière résistante pouvaient être posées à terre, d'autres étaient groupées sur les tables sacrées ou placées dans un vase (2); la plupart devaient être rangées sur des rayons. Le mot ne se trouve pas dans les inventaires; mais je ne vois pas d'autre moyen pratique de disposer tout ce qui n'était pas par terre, au mur ou sur des tables. Comme il n'est pas question dans les listes de différents rayons numérotés, on peut supposer qu'il n'y en avait qu'un, de chaque côté du sanctuaire. Certains objets en nombre semblent, par exception, avoir été réunis sur des étagères (3).

On avait égard à la nature de chaque objet, à sa solidité, et l'on prenait des soins en conséquence. Les plus précieux ou les plus délicats étaient mis dans des écrins, tels un anneau d'or orné d'une pierre fine et des pendants d'oreilles (4); des feuilles d'or sont enfermées dans une boîte (5); de petites pièces exposées à se perdre sont rassemblées dans des coffrets, dans une boîte à encens, dans un mortier à sel (6); pour les pièces de monnaie, on emploie, suivant la coutume, des vases ou des

(1) Invent. de Démarès, l. 34, 201. cf. Hypsoclès, l. 95-97, 102, etc.

(2) *C. I. G.* 1570. Invent. de Démarès, l. 97: *ψήγματα ἀργυρᾶ ἐν τοῖς ἀρυσσῶν ὄν(κῆ) ΕΔΙΙΙ*; etc.

(3) Telle est du moins l'interprétation, qui me paraît la plus vraisemblable à donner des *ῥυμοί*. Ces groupes, ces sections d'objets similaires (Böckh traduit *abtheilung*) représenteraient chacun une planche, une division du meuble. Le classement des phiales en *ῥυμοί* d'un poids à peu près égal paraît avoir été le préliminaire de la fonte de ces offrandes (v. plus bas p. 93) *φιάλη ἡ περιγενομένη ἀπὸ τοῦ ῥυμοῦ τοῦ παραδοθέντος τοῖς ἀνδράσιν* (Démarès, l. 25, cf. 26). Des 13 *ῥυμοί* comptés dans l'inventaire d'Hypsoclès (l. 3-10), rien ne reste dans les inventaires suivants.

(4) Invent. de Charilas, l. 65, 69.

(5) Invent. de Sosisth., l. 237.

(6) *Id.*, l. 23, 30, 31; cf. Charilas, l. 68 etc.

plats (1). Pausanias signale encore un procédé usité pour la conservation des offrandes: dans le Pœcile à Athènes les boucliers votifs étaient, dit-il (2), enduits de poix pour éviter l'action destructive du temps et de la rouille. Je ne crois pas pourtant que les mots *κηρός*, *πεύκη*, *ῥητίνη*, que nous rencontrons souvent dans des locutions analogues à celle-ci: *στέφανος χρυσοῦς* *ὀλκὴ σὺν λίνωι καὶ κηρῶι* — *στέφανος χρυσοῦς ῥητίνην ἔχων* (3), fassent allusion à des précautions du même genre: des objets d'or, et placés dans l'intérieur d'un édifice, n'étaient pas exposés au même danger que ces boucliers, et il est plutôt question de la manière dont les couronnes étaient faites.

Tels étaient les actes réguliers et normaux de l'administration courante: mais ils ne répondaient pas à toutes les nécessités. L'augmentation continue du nombre des offrandes ne pouvait manquer, avec le temps, de produire un certain encombrement. Les objets, trop pressés, devenaient dans le temple moins un ornement qu'un embarras; ils étaient difficiles à atteindre et à retrouver, enfin ils couraient plus de risque de se détériorer, on avait alors recours à des mesures extraordinaires. On procédait à un rangement général, de façon à ménager la place le plus possible, ou bien l'on faisait du jour, par la suppression de certaines offrandes qui étaient, selon les circonstances, transportées dans un autre monument libre ou mises à la fonte. Ainsi l'*Ἀνδρῶν οἶκος*, qui n'est pas mentionné dans l'inventaire d'Hypsoclès, qui, dans celui de Charilas (4), n'est encore qu'un magasin de matériel, se trouve à l'époque de Sosisthénès transformé en un trésor déjà riche. D'autre part, d'anciens sanctuaires, comme le temple d'Illithyie (5), cessèrent de recevoir des offrandes et sans doute ce

(1) Invent. d'Hypsoclès, l. 100; cf. Charilas, l. 46, 47.

(2) Pausan., I, 15, 5.

(3) Invent. de Sosisth., l. 6, 8, 9, 20 etc.—Invent. de Polyxénos, l. 11, 12, 13.

(4) Invent. de Charilas, l. 93-98.

(5) Invent. d'Hypsoclès, l. 115: *φιᾶλη* . . . *Κτησυλῆδος ἀνάθημα*; cf. Démarès, l. 50: *φιᾶλη* . . . *Κτησυλῆς* . . . *Εὐλαθεύει*.

qu'ils contenaient fut déposé ailleurs. C'est aussi le cas de l'Apôrodision, ainsi qu'on en peut juger par la formule suivante que je relève dans l'inventaire de Skylakos (1) : ἄλλα ποτήρια τῶν ἐξ Ἀποροδισίου. Les modifications graves apportées à l'état des collections sacrées ne pouvaient probablement pas se faire de l'autorité ni par les soins des seuls hiéropes ; ils devaient en référer au Sénat, être autorisés par le peuple et sans doute être assistés par des inspecteurs délégués à cet effet.

Malgré toutes les précautions, les offrandes ne pouvaient pas ne point s'altérer à la longue : chaque année elles étaient examinées, maniées et pesées au moment des inventaires ; plusieurs servaient couramment aux cérémonies du culte et s'usaient beaucoup plus vite. Les hiéropes faisaient réparer celles qui avaient été endommagées par accident ou par un long usage : un certain Aristarque reçoit deux drachmes pour avoir resoudé l'anse d'un cratère d'argent ; une soudure faite à un cothon de bronze est payée une drachme, etc. (2). L'ivoire brut, les bois de prix, l'étain et le plomb qui sont portés dans certains inventaires des temples ou des magasins et qui n'avaient pas été consacrés aux dieux par les fidèles, mais achetés par les hiéropes, étaient sans doute destinés aux réparations (3). Elles semblent toutefois s'être exercées de préférence, sinon uniquement, sur les objets d'usage ; nous ne voyons pas que les pièces les plus belles et les plus riches, les couronnes d'or (4),

(1) Invent. de Skylakos, l. 43. — Voir aussi des objets isolés ou des séries d'objets transférés de l'Artémision dans le temple d'Apollon : Invent. d'Hypsoclès, l. 17 κρατήρ ἀργυροῦς ὃν ἀνέθηκε Παρμίσκος — cf. Sosisth. l. 49 κρατήρ ἀργυροῦς Παρμίσκου — ἀνάθημα — et encore : Hysp. l. 27-31, 33, cf. Démar., l. 78-83.

(2) Comptes d'Hypsoclès, l. 101 : τοῦ κρατήρος τοῦ ἀργυροῦ τοῦ ἐνὸς ὠτὸς ἀποπεσόντος κολλήσαντι Ἀριστάρχῳ : ΗΉ l. 107 ποτήρια ἐπισκευάσαντι Ἀριστάρχῳ : ΗΉ l. 111 τοῦ κώθωνος τοῦ χαλκοῦ τοῦ πυθμένου ἀποπεσόντος κολλήσαντι Ἀριστάρχῳ : ΗΉ. On doit peut-être entendre aussi d'un vase restauré les mots : ἡδουποτίδιον ὃ ἀποκατέστησαν οἱ ἐπὶ Καλοδίκου ἱεροποιήσαντες (Invent. de Sosisth., l. 91). cf. C. I. G. 1570.

(3) Invent. de Démarès, l. 165, 170 etc. ; cf. Sosisth., l. 74 : ἐλέφαντος ὀδόντες δύο καὶ ὃν ἡμεῖς ἡγοράσαμεν ; cf. Invent. de Charilas, l. 93-102.

(4) Voir pourtant... ὃν ἔρασαν ἀποκατασταθῆναι. Le sens de ce mot est douteux, et l'interprétation *réparer* est contestable. Je crois qu'il s'agit plutôt d'une pesée.

les bijoux, les statues, aient été jamais restaurées; soit insuffisance de crédits, ou manque d'artistes habiles, soit pour toute autre raison, on les conserve telles quelles et l'on se contente, si elles se brisent, d'en recueillir les morceaux. Quand un vase ou tout autre ustensile d'or ou d'argent était complètement hors de service, on le mettait à la fonte, pour utiliser au moins le métal; on faisait de même pour tous les débris d'or ou d'argent et quelquefois aussi pour les monnaies (1).

Cette pratique existait à Athènes, à Oropos et à une époque beaucoup plus basse, à *Ilium novum*; M. Newton (2) remarque ingénieusement qu'elle s'observe aujourd'hui dans les riches églises grecques; il cite l'exemple de celle d'Ayasso à Mételin où les anathèmes sont périodiquement fondus; une part est donnée aux prêtres, le reste employé en travaux d'utilité publique (3). Les plus anciens inventaires de Délos ne font pas allusion à cet acte (4); mais celui de Démarès nous fait connaître cette opération et les détails de la procédure.

Le conseil devait être saisi par les hiéropes qui signalaient l'opportunité de l'opération et indiquaient les pièces qui pouvaient y être soumises (5); après avis conforme, l'affaire était portée devant le peuple, et l'assemblée déterminait par un décret les mesures à prendre, les offrandes à fondre, l'usage à faire du métal fondu (6). Des commissaires élus par le peuple au nombre de deux étaient chargés de l'opération; ils recevaient dans l'assemblée, des mains des hiéropes, les débris ou les objets désignés, surveillaient le travail et en livraient

(1) *C. I. A.* II, 405, 404; *Bull. de Corr. hellén.*, II p. 428; *C. I. G.* 1570.

(2) M. Newton, *Essays on Art and Archaeology*, a consacré aux ἀναθήματα quelques pages excellentes (voir l'article *Dedications* à l'Index), p. 137-142, 187 et suiv.

(3) Newton, *Travels*, II, p. 7 et *Essays*, p. 142.

(4) Cependant il est possible que l'expression χρυσίον ἄσημον soit l'équivalent de γῆμα et s'applique à un lingot, produit de la fonte.

(5) Elles étaient groupées en βυμοί. Invent. de Démarès, I. 24 ἐκ τοῦ βυμοῦ τοῦ παραδοθέντος τοῖς ἀνδράσι.

(6) Ceci est emprunté aux documents d'Athènes et d'Oropos.

ensuite dans l'assemblée le produit aux hiéropes (1). C'était, à en juger par les exemples d'Athènes et d'Oropos, un lingot ou une offrande.

A Délos, les lingots sont désignés par le mot *χῦμα* (2), une inscription les accompagne qui en indique le poids, la provenance et la date, qui fait connaître aussi la qualité du métal : ils sont d'or ou d'argent fin pour la plupart, quelques-uns de métal à bas titre (3). Des échantillons (*δοκιμεῖται*) du métal employé sont réservés de même qu'à Oropos (4).

Il n'est pas également démontré que l'usage des offrandes substituées existât à Délos comme à Athènes. Certaines offrandes qui se renouvellent fréquemment sont désignées par les expressions *ποτήριον* ou *σκάφιον* *στησίλειον* *βουλήs τῆs ἐπ' ἄρχοντος τοῦ δεῖνος*. Cette formule rappelle celle qui se lisait sur l'*οἶνοχόη*, présentée dans Athènes au *Ἡρώs* *ἐκτρός* et composée de diverses offrandes fondues ensemble : « *Ἡ βουλή ἢ ἐπὶ Θορσυφῶντος, ἀπὸ τῶν ἀναθημάτων, ἤρωϊ ἐκτρῶι* (5). » On serait disposé à interpréter de la même manière ces deux inscriptions analogues. Toutefois le sens est loin d'être aussi bien établi pour Délos que pour Athènes, on peut même donner d'une explication différente des raisons fort plausibles (voyez plus bas). Un autre exemple plus probable de substitution nous est donné par l'inventaire de Sosisthénès : une cylix de rebut est remplacée par une phiale (6) « *Φιάλιον, ἀντὶ τῆs θηρικιλέου τῆs ἀπο-*

(1) Invent. de Démarès, I. 119 et suiv. *ἐκ τῶν ψηγμάτων τῶν χρυσῶν καὶ τῶν στεφάνων τῶν διαλελυμένων ὧν παρέδωκαν τοῖs ἀνδράσι τοῖs αἰρεθεῖσιν ὑπὸ τοῦ δήμου κατὰ τὸ ψήφισμα ὥστε συγχωνεῦσαι ἐν τετὶ ἐκκλησίαι, ἃ παρέλαβον χύματα χρυσῶ.* — *ἐκ τῶν ψηγμάτων τῶν ὑπαργύρων ὧν παρέδωσαν ἱεροποιοί... τοῖs ἀνδράσιν... ὃ παρέλαβον ἱεροποιοί ἐπὶ τῆs αὐτῶν ἀρχῆs... ἐν τετὶ ἐκκλησίαι παρὰ τῶν ἀνδρῶν Ξενοκλείδου καὶ Γέφυλλου.*

(2) Sur le sens du mot *χῦμα*, cf. *C. I. G.*, 1570 et la note de Bœckh.

(3) *Ἐκ τῶν ψηγμάτων, κτλ... πρῶτον χῦμα... ὀλίγη... Τὸ χεῖρονος χρυσίου — ἐκ τῶν ψηγμάτων ὑπαργύρων.* I. 122, 123.

(4) L. 96, cf. *C. I. G.* 1570 *ἐγδότηο δὲ ἡ ἀρχὴ καὶ ἐξ οὔ ἄν παραλάβῃ χρυσίου ἀσήμου καὶ ἐπισήμου, κατασκευάσαι τῶι θεῶι φιάλην χρυσῆν, καταλιπομένη δοκιμεῖται;* et la note de Bœckh.

(5) *C. I. A.*, 403.

(6) Invent. de Sosisthénès, I. 89. — Dans l'inventaire plus ancien de Charilas, I. 27, on trouve en effet une *κλίξ*, don de Démoson.

Ἐληθείσης, Δημοσῶντος.» Ailleurs nous lisons . . . ἀντὶ τῆς χει-
 λιδονείου, ὀλκή $\text{P} \parallel$ (1).

Il arrivait encore, dans d'autres circonstances, que les hiéropes substituèrent une offrande à une autre. Le Dieu recevait quelquefois, comme dime ou prémices, des présents en nature, des fruits ou des animaux; les conserver était impossible ou difficile et coûteux, on les vendait donc et du prix on consacrait au dieu quelque objet durable et moins embarrassant qui en perpétuait le souvenir. Les exemples sont assez nombreux : Σκάφιον ἐπ' ἄρχοντος Σωτίωνος, ἱεροποιῶν Ἐλπίνου καὶ Αυσάνδρου, ἀπὸ τῶν αἰγῶν καὶ τῶν τράγων ὧν ἀνέθηκεν Τιμόξενος καὶ Περμενίων — Ψυκτήριον, ἐπ' ἄρχοντος Ἀπολλοδώρου, ἱεροποιῶν Σῆμος καὶ Πυθοκλής, ἀπὸ τῆς ἐλάφου καὶ τῶν τράγων (2), etc.

Ces différents actes devaient être subordonnés à une autorisation spéciale. Il en était de même des achats que pouvaient faire les hiéropes. Le temple était assez pourvu d'ustensiles de tout genre pour n'avoir guère à dépenser de ce chef. Si quelque occasion se présentait, il fallait obtenir d'abord un décret favorable (3).

J'ai résumé, d'après les inventaires, les principales mesures que les hiéropes pouvaient prendre pour tenir le temple en bon ordre et les offrandes en bon état. On voit combien, en dehors du train ordinaire, l'initiative de ces magistrats était petite, leur autorité surveillée et le contrôle incessant. L'exacte et intégrale conservation des trésors était par là très-efficacement garantie; elle l'était surtout par les comptes que l'on exigeait des magistrats, quand ils sortaient de charge.

Ils devaient faire la preuve qu'ils livraient les réserves sacrées telles qu'ils les avaient reçues, qu'elles n'avaient été, durant leur administration, ni altérées ni diminuées, et déclarer

(1) Invent. de Charilas, l. 28.

(2) Invent. de Démarès, l. 49, 50; cf. l. 46, 111 λιβανωτίδα... τῆς τιμῆς τῆς ἐλάφου ἧς ἀνέθηκεν...; et encore invent. de Sosisth., l. 90, 91 κολύβιον ἀντὶ κρέου. ἡδυποσιτίδιον ἀντὶ τῶν αἰγίσκιων.

(3) Invent. de Démarès, l. 134-135 λιβανωτίδα ἀργυρᾶν τὴν ἀγορασθεῖσαν κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου.

enfin si elles s'étaient augmentées durant l'année et de quels objets : dans ce but étaient rédigés les inventaires. Il semblerait qu'il fût utile de faire deux fois par année le récolement des offrandes, au début et à la fin de chaque magistrature, pour engager la responsabilité des hiéropes et pour la dégager. La collation du procès-verbal de réception et du procès-verbal de livraison, qui devaient être identiques, sauf les additions de l'année échéante, eût prouvé pour ou contre les magistrats. En fait, nous ne possédons que des inventaires de sortie. A quoi eussent servi, à vrai dire, deux actes qui, rédigés simultanément, n'auraient fait que se reproduire l'un l'autre ? Il était plus expéditif et moins coûteux (1) de se contenter d'un seul et l'on devait naturellement préférer l'inventaire de fin d'année, garantie essentielle pour l'État. Il suffisait d'associer dans la rédaction les nouveaux élus à leurs prédécesseurs, de les faire signer tous ensemble, pour que la pièce fût également valable à l'égard des uns et des autres. Ce document était l'œuvre personnelle des magistrats sortants, qui étaient directement mis en cause, qui devaient justifier de leur bonne gestion et qui seuls avaient qualité pour déclarer les acquisitions de leur année; mais, en assistant à la visite des édifices sacrés, en surveillant la confection des catalogues, en laissant figurer leurs noms dans les actes, les nouveaux élus avouaient recevoir ce qu'on affirmait leur remettre. L'inventaire est donc à la fois une reconnaissance et une décharge : dressé en commun et contradictoirement par deux collèges dont les intérêts étaient opposés, il présentait à l'État toute sécurité contre la fraude.

Les intitulés de ces documents (2) justifient nos observations : ce sont des procès-verbaux de livraison et les hiéropes sortants en sont les auteurs (Τάδε παρέδομεν τοῖς μεθ' ἑξυ-
τοῖς ἱεροποιοῖς); mais ce sont implicitement des procès-verbaux de réception, car les preneurs y sont nommés et leur greffier

(1) La gravure d'une stèle, à raison de 1 drachme pour 300 lettres, était une assez forte dépense ; voir Comptes d'Hypsooclès, l. 119.

(2) Invent. de Démarès, l. 1-3.

mise du trésor elle-même. Le greffier de la ville et le sénat en corps y assistaient (1). Dans les formules on ajoute quelquefois l'archonte. Le sénat est toujours nommé, et toujours le premier; car il était à Délos, comme à Athènes (2), le Conseil suprême de surveillance et de contrôle financier; sans doute, pour éclairer sa religion, il faisait, par l'intermédiaire de quelques-uns de ses membres, une contre-enquête sur l'état des collections sacrées et sur la régularité de la gestion des administrateurs: en foi de quoi, les inventaires étaient gravés sur les tables de marbre que nous possédons encore.

Des inventaires — Caractères généraux de ces documents. Les Inventaires, pour être utiles et pratiques, doivent 1° rendre aisée toute comparaison entre eux et les objets eux-mêmes; 2° pouvoir être facilement comparés les uns avec les autres. A ces deux conditions seulement, on est assuré d'une vérification prompte, à tout moment et pour tout article, quel qu'il soit. Il s'ensuit que l'ordre du catalogue doit être conforme à la disposition matérielle des collections; que les différents inventaires doivent être identiques entre eux, sauf addition des acquisitions faites dans l'intervalle de temps qui les sépare.

L'inventaire, étant un compte-rendu annuel de la gestion des magistrats, comprend naturellement autant de paragraphes qu'il y a eu de collèges successifs de magistrats, et se divise en deux chapitres: offrandes anciennes qui ont été reçues et qui doivent être représentées au complet; offrandes nouvelles, qui sont entrées pendant l'année et qui sont enregistrées pour la première fois. Le principe de la composition est donc chronologique; en s'y conformant, on obtiendra des documents toujours identiques, car le dernier sera toujours la copie du précédent, augmenté des dons nouveaux.

Mais l'inventaire est aussi un état de lieux et, à ce titre, il

(1) Invent. de Démarès, l. 1, l. 180; cf. Hyps., l. 1. παρόντωι βουλευτῶι καὶ γραμματέων τοῦ τῆς πόλεως...καὶ τοῦ τῶν ἱεροποιῶν.— Un seul exemple de formule incomplète: Inv. de Sosisth., l. 1. Τάδε παρελάβομεν παρ' ἱεροποιῶν... καὶ παρέδομεν τοῖς μεθ' ἡμᾶς...μηνός Γαλαξιῶνος.

(2) Bœckh, *Staatsh. der Ath.*, I, p. 220.

doit être nécessairement topographique. Pour établir une entière conformité entre les catalogues et les collections, il eût fallu prendre comme règle la chronologie dans le classement des collections elles-mêmes. Mais cette méthode présentait beaucoup de difficultés. Les objets, d'après leur forme, leur poids, leurs dimensions, devaient être rangés différemment (v. p. 90) On avait à tenir compte de la place dont on disposait, de la décoration du temple, de la bonne conservation des offrandes, de beaucoup d'autres nécessités encore. Il arrivait souvent qu'on réunissait en groupe les semblables; on constituait des séries d'après la nature et la forme des offrandes (1), ou le métal dont elles étaient faites (2); on séparait quelquefois les objets qui n'étaient pas pesés d'avec ceux qui l'étaient (3). Comment mettre d'accord la chronologie et ces divisions arbitraires? A défaut de ce classement chronologique qui était impraticable, des inventaires topographiques pouvaient seuls répondre à la réalité. Cette méthode offre des inconvénients opposés à ceux de la première; elle rend à peu près impossible l'identité des inventaires; les *ἐπέτειαι*, qui forment à l'origine un chapitre distinct, sont, après l'année révolue, versés dans le gros des collections, où ils sont placés différemment en vertu des raisons données plus haut, et ils prennent rang, dès lors, dans les inventaires, non d'après leur date, mais d'après l'endroit qu'ils occupent; la différence légère à l'origine s'aggrave d'année en année et devient telle qu'il faut de longues recherches pour retrouver un même objet dans un inventaire de l'époque d'Hypsoclès ou de l'époque de Démarès. En subordonnant l'ordre

(1) Les *βυβλ.* Invent. d'Hypsoclès, l. 3-10; Démarès, l. 20-24, 204-209; des groupes de phiales, Hyps., l. 28-32, = Démarès, l. 78-82.

(2) Invent. d'Hypsoclès, l. 22. Καὶ τὰς γερασῶ ἐν τοῖς Ἀρτεμισίωι — l. 120. Ἐν τῇ χαλκοθήκῃ χαλκῶ τὰς. Invent. de Sosisth., l. 88. Καὶ τὰς ἀργυροῦματα — Dans les inventaires athéniens, il est aussi question d'une Χαλκοθήκη (Bœckh, *Staatsh. der Athen.*, II, p. 309) — A Chypre, le trésor découvert par M. Cesnola était déposé dans trois chambres; il y en avait une pour l'or, une pour l'argent, et une pour le bronze (Cesnola, *Cyprus*, p. 301).

(3) Καὶ τὰς ἄστατα ἐν τοῖς Ἀρτεμισίωι — Invent. d'Hyps., l. 11 — cf. Inv. de Démarès, l. 29, Ἄστατα.

des catalogues à celui des collections, on les soumet à toutes les modifications qui pourront être introduites dans l'aménagement même du sanctuaire. On doit pourtant reconnaître que l'identité n'est une condition *essentielle* que pour les deux inventaires consécutifs, et que dans cette mesure elle était, en tout état de cause, suffisamment assurée.

Le système chronologique et le système topographique ont été tous deux appliqués dans l'antiquité: le premier avait été adopté par les *ταμίχι τῶν ἱερῶν χρημάτων* à Athènes (1) et il est strictement observé pour les temples de l'Acropole; il prévaut dans un des catalogues du temple d'Asclépios (2) et probablement dans ceux que rédigeaient les Amphictyons à Délos (3); le second fut toujours suivi par les hiéropes déliens.

Chacun des édifices placés sous leur surveillance forme un chapitre dont le titre et le rang ont changé suivant le temps:

1° Inventaire d'Hypsoclès — Artémision; Temple d'Apollon; *Νεῶς οὗ τὰ ἐπτὰ*; *Εἰλειθουιαῶν*; *Χαλιοθήκη*.

2° Invent. de Charilas — Temple d'Apollon; *Νεῶς οὗ τὰ ἐπτὰ*; *Πῶριος οἶκος*; Artémision; *Εἰλειθουιαῶν*.

3° Invent. de Sosisthénès — Artémision; Temple d'Apollon; *Νεῶς οὗ τὰ ἐπτὰ*; *Πῶριος οἶκος*; *Ἀνδρίων οἶκος*.

4° Invent. de Skylacos — Temple d'Apollon; *Ἀνδρίων οἶκος*; *Νεῶς οὗ τὰ ἐπτὰ*; *Πῶριος οἶκος*; Artémision.

Depuis lors, aucun changement n'est à relever. Les divisions de chaque chapitre répondent aux parties de l'édifice: *πρόδομος*, *ναὸς*, paroi de droite, paroi de gauche; chaque objet est enregistré à sa place, comme on le trouve, à mesure que l'on s'avance.

Il est évident toutefois qu'il n'y avait pas contradiction absolue entre l'ordre chronologique et l'ordre topographique; sauf exception, les offrandes nouvelles venaient prendre rang dans

(1) C. I. A., p. 48-93.

(2) *Bull. de Corr. hellén.*, II, p. 428.

(3) Bœckh, *Staatsk. der Ath.* II, p. 327 [*Τάδε παρέδομεν ἐκ τῆς πεντε]τηρίδος* τῆς ἐπὶ Καλλιστράτου (l. 10) — *Τάδε παρέδομεν [ἐκ τῆς πεντε]τηρίδος* (l. 14).

le temple à la suite de l'ancien fonds déjà classé et catalogué. On peut démontrer aisément que de la ligne 70 à la ligne 88 l'inventaire n'est, sauf quelques pièces intercalées, qui proviennent de l'Artémision, que la juxtaposition de catalogues annuels placés bout à bout. Les archontes sont toujours nommés, et cela seul dénote une intention chronologique; ils sont de plus nommés dans l'ordre réel de succession régulière. En voici la liste telle quelle; j'y place à côté des archontes les hiéropes et les *τρυφίαι* qui étaient en fonctions la même année et dont les noms sont souvent utiles pour reconstituer la série.

<i>Archontes</i>	<i>Hiéropes</i>	<i>Trésoriers</i>
Diogénès	Apollodoros et Antigonos	
Apollodoros	Tlesiménès Télésos	
Diogénès		
Apollodoros		
Chairéas		Diacritos Nieon
Olympiodoros	Xénocleidès Parménion	Empédos Apatourios
Chairéas		
Polyxénos	Charilas Aristophon	Périandros Euxénidès
Xénon	Ményllos Phokaieus	Phérécleidès Polyxénos
Ménécratès	Périandros Apatourios	Démoustratos Pachès
Xénon		
Aristarchos	Néothalès Télésieratès	Philonicos Diactoridès
Ménécratès		
Aristarchos		

A première vue, cette liste présente un désordre apparent, les mêmes noms sont répétés plusieurs fois et occupent dans la série des places différentes; mais les irrégularités ne vont pas au-delà de simples alternances et, en se réservant d'expliquer ces alternances, on peut admettre comme vraisemblable et logique que les noms placés les premiers sont les plus anciens. D'après ce principe, et suppression faite des doubles emplois, on dressera la liste suivante, que je mets en regard de trois listes certainement chronologiques, qui sont données aux lignes 144, 146; il s'agit d'objets similaires groupés ensemble et datés, et les listes, à l'exception des lacunes, sont identiques.

	Liste I	Liste II	Liste III
Diogénès	id	id	
Apollodoros	id	id	
Chairéas	id		
Olympiodoros	id	id	id
Polyxénos	id	id	id
Xénon	id	id	id
Ménécratès	id	id	id
Aristarchos	id	id	id

Cette concordance si probante des trois documents est encore confirmée par une liste d'annuités arriérées d'intérêts, payées sous Polyxénos : ὁ δεῖνα Σαρπήδο[νος τόκον ὃν ἔφη ὀφείλειν... τὸν] ἐπ' ἀρχοντος... καὶ τὸν ἐπὶ Διογένου ΔΔ, καὶ τὸν ἐπ' Ἀπολλοδώρου ΔΔ, καὶ τὸν ἐπὶ Χαιρέου ΔΔ, καὶ τὸν ἐπ' Ὀλυμπιοδώρου ΔΔ, καὶ τὸν ἐπὶ Πολυξένου ΔΔ (1).

Les hiéropes en charge sous *Polyxénos* remettent la caisse sacrée à Ményllos et à Phokaieus, c'est-à-dire précisément aux hiéropes de l'archontat de Xénon (2). La preuve me paraît concluante.

Dès lors, les irrégularités s'expliquent d'elles-mêmes : on doit remarquer que les interversions n'ont lieu qu'entre l'archonte en charge et son prédécesseur immédiat. Elles viennent de ce que certaines offrandes pouvaient être dédiées une année et n'entrer que l'année suivante dans le temple et sur les registres. Ce report n'a rien de surprenant ; nous avons vu, dans la première partie de cette étude, que les comptes du trésor n'étaient définitivement réglés qu'au bout de deux années (v. p. 73). Pour les offrandes, la liquidation ne se faisait qu'après l'année révolue, durant les deux premiers mois de l'année nouvelle, alors que les nouveaux magistrats étaient déjà en charge. Le délai d'entrée et d'inscription pouvait aller jusqu'à deux ans. En effet, sous la rubrique : ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς, Amphotéros et ses collègues enregistrent des phiales datées de Phokaieus et même de Télésarchidès, le dernier et l'avant-der-

(1) Comptes de Polyxénos, l. 132-135.

(2) Ibid., l. 73 Καὶ [ταῦτα] παρέδομεν ἱεροποιοῖς Μενύλλωι καὶ Φωκαίει.

nier des prédécesseurs de Démarès; ils reçoivent des offrandes transmises par Ményllos et Phokaieus, par Mnésicleidès et Kaïbon, par Mnésis et Parménion, c'est-à-dire par les ταμίαι de trois années consécutives (1).

J'ai insisté sur la démonstration, parce qu'elle ne nous fait pas seulement connaître un détail des règles de l'administration, mais qu'elle importe à l'histoire même de Délos. Ces faits établis, il s'ensuit que l'on a les éléments d'une chronologie relative, que l'on peut dresser des listes d'archontes exactes et mettre en rapport avec les archontes les offrandes et les donateurs. S'il se trouve là quelque allusion à un personnage célèbre, à un événement daté, ce synchronisme deviendra le point de départ fixe d'une chronologie absolue; et c'est ce qui arrive en effet.

La série régulière, interrompue par plusieurs objets d'époques diverses, et en raison des dispositions de l'édifice, se continue cependant et, malgré quelques confusions, peut être reconstituée jusqu'à Démarès. On retrouvera, sans grande peine, et on mettra à son rang chacun des archontes, conformément aux listes déjà citées. On évitera les difficultés, en s'attachant à une seule catégorie d'offrandes et, de préférence, à ces offrandes périodiques de même espèce et en même nombre qui se renouvellent chaque année (2). Les objets intercalés sont quelquefois à leur date; mais il est visible que ce n'est pas une règle absolue. Enfin l'inventaire se termine par trois paragraphes qui répondent aux trois dernières années: και τὰ παρὰ τοῦ ἀρχοντος Τελεσσαρχίδου — και ἃ ἔφασαν ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς ἀνατεθῆναι Συνώνυμος και Κρίττις — Φιάλαι ἅς παρελάβομεν ἐπὶ τῆς αὐτῶν ἀρχῆς Ἀμφότερος Σίληνος κ. τ. λ. (3).

La chronologie des offrandes est au contraire tout-à-fait incertaine dans la première partie du catalogue. On y trouve

(1) Invent. de Démarès, l. 151 et suiv.

(2) Chaque année, il entrait dans le temple vingt-deux ou vingt-trois phiales, données, les unes par les ταμίαι (20), les autres par les ἱεροποιοί (2), une enfin par les trittyes des Thyestadai et des Okyneidai.

(3) Invent. de Démarès, l. 142, 147, 151.

rapprochés des donateurs qui vivaient à un demi-siècle ou à un siècle de distance : Philoclès qui régnait à Sidon vers la fin du quatrième siècle (1), Ctésylis (2) dont le nom figure déjà dans l'inventaire d'Hypsoclès, c'est-à-dire avant l'année 280, sont placés à côté d'Antigone Doson dont le règne ne commence qu'en 229. Il est à remarquer que l'ordre chronologique prévaut à partir des archontes voisins de Polyxénos; or tous les inventaires, depuis la même époque jusqu'à la fin de l'indépendance délienne, se rapportent à un même type; les édifices inspectés sont les mêmes, ils sont placés dans le même ordre, les offrandes y sont groupées de la même manière. Ce type s'oppose à ceux des inventaires de Sosisthénès, de Charilas et d'Hypsoclès qui diffèrent également les uns des autres. On peut donc supposer qu'à des intervalles plus ou moins longs, il s'est fait dans les temples des remaniements considérables. Nous avons vu que certains dépôts avaient cessé de recevoir des offrandes et n'avaient pas même conservé celles qu'ils contenaient, que de nouveaux avaient été ouverts, que d'un temple à un autre, il s'était fait des échanges; l'accroissement continu des offrandes avait dû rendre nécessaire un nouvel arrangement des collections. Cette opération qu'aucun document particulier ne nous fait connaître, mais dont la nécessité était évidente et dont les inventaires nous montrent indirectement les effets, devait se reproduire de temps en temps. Les hiéropes, ou les inspecteurs qui y étaient délégués, tenaient plus de compte du bon ordre que de la chronologie, et ainsi pièces anciennes ou nouvelles se trouvaient rapprochées et confondues. Ce classement achevé, les offrandes qui entraient dans le temple, prenaient place à la suite, les unes auprès des autres, et ainsi la chronologie se trouvait respectée dans les parties récentes des catalogues.

Il y a encore une autre différence dans les inventaires, qui

(1) Invent. de Démarès, l. 9, l. 10.— La couronne offerte par Antigone n'est mentionnée ni dans l'inventaire de Charilas, ni dans celui de Sosisthénès; elle n'est donc pas de Gonatas.

(2) Invent. de Démarès, l. 50, l. 48.— Cf. Hyps., l. 115.

tient à l'antiquité plus ou moins grande des offrandes. Les plus nouvelles sont enregistrées chacune à part et décrites avec un soin particulier, les autres sont réunies et confondues sous une rubrique commune; ce qui semblerait avoir disparu n'est souvent que dissimulé sous ce titre général; telles sont par exemple les phiales numérotées par ῥυμός dont on n'indique que par une exception très-rare le donateur et la date (1). Dans l'inventaire de Démarès, on lit à la ligne 35: Δεξιᾶς εἰσιόντων εἰς τὸν νεὸς τοῦ Ἀπόλλωνος· φιάλαι ἀργυραὶ ἐμὲ πλινθείοις Π· ὄν μίξ ἐν τῶι νεῶι καὶ πῖλος ἀργυροῦς. Le détail de ces phiales et de neuf autres se trouve dans l'inventaire de Sosisthénès (lignes 33-46): Δεξιᾶς ἐν τῶι προδόμῳ τοῦ Ἀπόλλωνος. . . . αἱ πᾶσαι φιάλαι ΠΠΙΙΙΙ, σὺν τῶι πῖλῳ. Telles sont les principales règles auxquelles on se conformait dans la rédaction des inventaires. Ils ont toujours suivi fidèlement la disposition matérielle des objets dans les différents dépôts, où on les conservait. Ils ne sont d'accord avec la chronologie qu'autant qu'elle présidait à l'arrangement des collections.

Étude détaillée des Inventaires — Les offrandes et les donateurs. Les objets sont inscrits dans les catalogues par groupes ou isolément. Chaque groupe ou article est accompagné d'une notice qui, quand elle est complète, se décompose ainsi:

- I. Nom de l'objet.
- II Matière.
- III Poids.
- IV Signes particuliers.
- V Nom du dieu à qui l'offrande est faite.
- VI Occasion de la dédicace.
- VII Date.
- VIII Nom et nationalité du donateur.

De ces indications, la première seule est essentielle et ne fait jamais défaut; les autres sont plus ou moins souvent omises.

I — IV. L'étude des offrandes est intéressante à plus d'un ti-

(1) Cette indication n'est donnée que pour le premier ῥυμός, Invent. de Démarès, l. 17-21.

tre. Sans les inventaires, nous n'aurions qu'une idée très-imparfaite de l'aménagement intérieur des temples. Nous en connaissons le plan, nous en voyons les murs encore debout; mais rien ne reste des offrandes dont ils étaient remplis et ornés; et, si nous ne possédions ces catalogues, nous ne saurions ni ce qu'elles étaient ni comment elles étaient disposées.

Hittorf, dans la restauration du temple d'Empédocle, a fait entrer, comme élément décoratif, les objets consacrés au héros, des panoplies, des couronnes, et il justifie cet essai par certains textes de Pausanias auxquels il renvoie, et par quelques peintures anciennes, qu'il a reproduites (1). Les passages qu'il cite ne sont pas tous très-significatifs; toutefois il est difficile de croire que les prêtres ne se soient pas ingénies à embellir leurs temples de toutes leurs richesses, à étaler autour du dieu tout le luxe possible; les auteurs et surtout les inventaires montrent qu'Hittorf a usé des offrandes avec modération plutôt qu'avec excès. On connaît l'usage des boucliers votifs qui étaient appliqués sur l'architrave des temples; Tite-Live parle des ornements arrachés aux sanctuaires de la Grèce par Lucrétius et Hortensius, des murs et des portes des temples d'Ambracie dépouillés de leur décoration (2). L'ordre, la symétrie étaient la première règle à suivre dans la disposition des offrandes. On y devait mettre aussi tout l'art possible, pour rendre l'effet plus heureux et mettre chaque objet en valeur.

Nous avons essayé plus haut d'expliquer, d'après les inventaires, comment chaque chose était placée: telle, le long des murailles, suspendue ou posée sur des rayons; telle, au milieu du temple, sur des tables, des trépieds, ou dans des vases. Le peu de compte que l'on tenait de la chronologie, dans la composition des inventaires, c'est-à-dire dans la disposition même des offrandes, prouve que l'on obéissait à une autre pensée que celle d'un ordre logique, qu'on portait dans ce travail un sentiment artistique et la recherche de la beauté. On ne peut

(1) Hittorf, *Archit. polychr.*, p. 496 et suiv.; pl. XVIII, fig. 5, 8; XX, fig. 1-6.

(2) Tit. Liv., XLIII, 7; XXXVIII, 43.

mieux comparer les collections sacrées qu'à une galerie de musée arrangée avec goût (1).

On savait déjà que les couronnes, les étoffes précieuses, les bijoux consacrés aux dieux étaient employés à parer leurs statues. Cet usage, démontré surtout par les curieuses listes de la garde-robe de Héra à Samos et d'Artémis Brauronia à Athènes, existait aussi à Délos (2). Certaines statues avaient leur κόσμος (3) et au moment des fêtes, des κοσμηταί (4) des deux sexes étaient chargés de la toilette des divinités.

Les objets pendus au mur paraissent avoir été surtout des couronnes; l'éclat de ces offrandes les rendait particulièrement propres à la décoration; à peu près égales de dimensions, semblables de forme, rangées en ligne et régulièrement espacées, elles formaient, le long des murailles, comme une frise brillante. Dans le temple d'Apollon, deux couronnes seulement et un στρεπτόν portent la mention πρὸς τῷ τοίχῳ (5), mais dans le *Temple aux sept statues* (6), il y avait jusqu'à vingt-et-une couronnes dites κρεμαμένοι ou ἤρτημένοι πρὸς τῷ τοίχῳ. Les murs de l'Artémision portent une double rangée d'offrandes: soixante-sept pièces de petite dimension et au-dessus vingt-trois plus grandes σειρὰ κρεμαμένων ἐλασσόνων. μειζόνων (7); malheureusement nous ne savons de quels objets se composaient les deux σειραί.

Le naos recevait sans doute les plus riches et les plus belles offrandes; mais il y en avait jusque dans le pronaos. Comme au Parthénon, cette partie du temple était remplie de phiales,

(1) M. Newton, par des motifs différents, est conduit à la même comparaison « Thus it came to pass that in the course of ages an ancient Temple became a Museum of Art and Archaeology. » *Essays*, p. 189.

(2) Invent. de Démarès, l. 29-30.

(3) Invent. de Démarès désigne plusieurs couronnes, un anneau comme portés par le dieu — (v. plus bas) — cf. Invent. d'Hyps., l. 62, ὁ κόσμος ὁ τοῦ ἀγάλματος τοῦ τῆν ἐρεῶν ἐσθῆτα ἔχοντος.

(4) Invent. de Démarès, l. 180.

(5) Invent. de Démarès, l. 34; cf. Hyps., l. 35, 36, 37.

(6) Invent. d'Hypoclès, l. 107; cf. Charilas, l. 57, Sosisthènes, l. 77.

(7) Invent. de Démarès, l. 201; cf. invent. de Polyxénos, l. 58.

de vases, de couronnes; l'or, l'argent, le bronze composaient une décoration presque extérieure, qui ne laisse pas d'étonner un peu nos habitudes et nos préjugés artistiques. La distinction n'est pas faite nettement, dans l'inventaire de Démarès, entre le prodomos et le naos, mais nous savons, par tous les autres, que le trésor du temple d'Apollon et celui du Temple aux sept statues étaient partagés entre le sanctuaire et le vestibule. On peut conclure de ce détail que le prodomos était fermé par des grilles et, en effet, les colonnes du pronaos du temple d'Apollon, que nous avons retrouvées, portent des trous de scellement.

Les objets énumérés dans les catalogues peuvent se ramener à six catégories (1) :

- 1° Matériel du culte.
- 2° Objets de parure ou d'ajustement.
- 3° OEuvres de plastique.
- 4° Instruments de métiers.
- 5° Monnaies d'or, d'argent et de cuivre.
- 6° Métal en lingot ou matières brutes.

1° *Matériel du culte*. Pollux (2), au chapitre *περὶ ἀναθημάτων*, dit que l'on dédiait surtout des couronnes, des phiales, des vases, des brûle-parfums, des vaisseaux d'or et d'argent, des oinochoés et des amphores. La majorité des pièces cataloguées dans les inventaires déliens sont, en effet, des ustensiles sacrés et surtout des vases. Voici la liste de ceux que j'ai relevés dans divers catalogues :

Ἄργυρίς, ἀναγκαιοπέτης (?), ἀρυσάς, βατιάκη, βατιάκιον, ἐπιχύτης, ἡδυποτίς, ἡδυποτίδιον, ἡθμός, θηρίκλειος, κάδος, κερχῆσιον, κέρκας, κόγχος, κόνδυ, κονδύλιον, κονώνειος, κρατήρ, κρατήριον, κρατηρίσκος, κύκθος, κύλιξ, κυλίκιον, κυλύγιον, κύμβη, κυμβίον, κώθων, λέβης, λεβήτιον, μάνης, μάριον, μιλησιουργής, μαστός, οἰνοχόη, πα-

(1) La collection Carapanos présente le meilleur spécimen et le plus complet que nous ayons du trésor d'un temple; elle peut servir à éclairer presque toutes les parties de l'inventaire.

(2) Pollux, I, 28.

λιμπότης, περιρρατήριον, ποδανιπήρ, ποτήριον, προτομή, προ-
χοθδιον, ροδιακή, ρυτόν, σκάφη, σκάφιον, σκύφος, σπονδοχοθδιον,
στάμνος, τσιουργής, τριήρης, ύδρεια, φιάλη, φιάλιον, χάλκιον, χε-
λιδόνειος, χειρβιέον, χιουργής, χοθδιον, χυτρίς, χυτρίδιον, ψυκτήρ,
ψυκτήριον (1).

Les phiales sont, à elles seules, plus nombreuses que tout le reste; dans le seul temple d'Apollon, on en compte environ 1600; c'était l'offrande la plus habituelle, et l'on voit que Pollux la cite tout d'abord. La phiale est une sorte de plat ou de coupe très-évasée, mais la forme et la décoration en varient infiniment. Les inventaires ne contiennent d'ordinaire que le nom générique φιάλη; on indique pourtant quelquefois les variétés au moyen d'adjectifs. Les phiales sont unies ou décorées; les premières sont dites λεῖξι (2), les secondes portent divers noms, selon le motif de l'ornementation, qui est géométrique, végétale, ou animale. Elles sont cannelées (ῥαβδωταί) (3), portent des dessins en fer de lance (λογχωταί) (4), sont ornées de feuillages ou de fruits, de dattes (καρωταί) (5), de mûres (εκατιάκι) (6), ou de figures en relief (ἔκτυποι, ἔκτυπα ἔχουσαι, ἀπότυποι) (7). Ces reliefs sont très-imparfaitement décrits, les représentations sont indiquées d'un mot vague: ζῶια, ζῶιδια (8) et nous savons seulement que sur une phiale on voyait le char

(1) Les mots en italiques sont empruntés à d'autres inventaires que celui de Démarès.

(2) Invent. de Démarès, l. 78-80 et ailleurs.

(3) Voir par exemple l. 182-183. etc.

(4) Invent. d'Hypsoclès, l. 75 φιάλη λογχωτή χειρσωμένη Ἀριστοφύλου Ἰσοδίου ἀνάθημα; etc. Cette acception de λογχωτός me paraît nouvelle.

(5) Voir par exemple, l. 82-83, etc. Sémos, dans sa Δηλιάς probablement, citait les φιάλαι καρωταί de Délos (Athénée XI, 502 b.) Cf. les φιάλαι θαλανωταί, Athén., *ibid.*

(6) Invent. de Sosisthénès, l. 135-136 θατιάκη και ἄλλη θατιακή ἐπὶ Χάρμου. Κατιάκιον ἐφ' Ὑψοκλέους, etc. cf. Athénée; XI, 784 a: περσικὴ δὲ φιάλη ἢ θατιάκη.

(7) Φιάλη ἔκτυπος διάχρυσος Διοκλέους Κοῦτος ἀνάθημα — φιάλη ἔκτυπον ἔχουσα και οὐ πρόσωπον — Invent. d'Hypsoclès, l. 69, 16 — φιάλη ἀπότυπος Invent. de Démarès, l. 183; cf. σκύφοι ἀπότυποι, l. 30.

(8) Invent. d'Hypsoclès, l. 73 φιάλαι καρωταί δύο ἔκτυπα ζῶια ἔχουσαι, τῶν Χαρμίδου θυγατέρων ἀνάθημα; cf. l. 74, 76.

de la Victoire et sur une autre des têtes de Perses (1); encore faut-il chercher ces renseignements en dehors de l'inventaire de Démarès. La décoration consistait quelquefois dans l'emploi de métaux différents ou de pierres fines; des phiales d'argent ont un ombilic doré (ἐπίχρυσος); d'autres sont incrustées d'or, et, pour ainsi dire, damasquinées (διάχρυσος), ou rehaussées de gemmes (δίλιθος, λίθους ἔχουσα) (2). Les procédés de fabrication varient aussi, les reliefs étaient obtenus directement par la fusion ou le battage; le métal était coulé dans un moule ou travaillé au repoussé, ou bien encore les ornements étaient rapportés et rivés (προσηλωμένα). Ces pièces ajustées sont encore désignées par le terme ἔμβλημα (3).

Il est moins aisé de se faire une idée des variétés de la forme. Tout ce qu'on peut dire de précis est que certaines phiales avaient un ombilic (ὄμφαλον ἔχουσα, cf. μεσόμφαλος et ὄμφαλωτός), que d'autres, par exemple la ῥοδιακὴ, étaient montées sur un pied (πυθμὴν) et portaient des anses (οὖς, ὄτια) (4). Elles sont portées très-souvent sur de petites bases quadrangulaires qu'on désigne par le mot φιάλη ἐμ. πλινθείωι, φιάλη ἀνευ πλινθείου, φιάλη ἐκ πλινθείου ἐξειρημένη (l. 15). Les noms des différentes espèces de vases ne suppléent pas aux descriptions qui manquent: ils dérivent de celui d'une ville, dans laquelle le type était en faveur (ῥοδιακὴ); de celui d'un potier ou d'un toreuticien qui avait inventé un nouveau modèle; ou encore de celui d'un donateur qui avait l'habitude de présenter une offrande toujours semblable. Les φιάλαι γοργύειοι étaient ou l'œu-

(1) Invent. d'Hypsoclès, l. 67 φιάλη ἔκτυπον ἔχουσα ἀρμα καὶ Νίκην καὶ ζώιδια δύο — ibid. l. 115 φιάλη ἔκτυπα ἔχουσα Περσῶν πρόσωπα, Κτησύλιος ἀνάθημα.

(2) Invent. d'Hypsoclès, l. 68 φιάλη λεῖτα ὄμφαλον ἐπίχρυσον ἔχουσα, Ροδίον ἀνάθημα, ἐπὶ ἀργεθιούρου Φρασίλα; cf. l. 67 — φιάλη ἔκτυπος διάχρυσος l. 69. — Invent. de Sosisthénès, l. 69 φιάλας δύο διαλίθους ὀλαγή ΡΔΔΔΠΗ. Invent. de Démarès, l. 30 φιάλαι χρυσαὶ Η, βασιλίσσης Στρατονίκης ἀναθήματα, λίθους ἔχουσαι.

(3) Invent. d'Hypsoclès, l. 76 [φιάλη] ἐπάργυρος ἔκτυπα ζῶια ἔχουσα προσηλωμένα, Ἀργεστράτου ἀνάθημα. Invent. de Sosisth., l. 137 ἐπὶ Καλοδίκου, ῥοδιακὴ ἔμβλημα οὐκ ἔχουσα.

(4) Invent. de Sosisth., l. 138 ῥοδιακὴ πυθμὴνα οὐκ ἔχουσα — cf. l. 140 ῥοδιακὴ τὸ οὐκ ἔχουσα.

vre ou le don d'un certain Gorgias (1). D'autres fois le nom de la phiale se rapporte à la circonstance dans laquelle elle avait été dédiée: *φιάλη εὐτύχειος*, *φιάλη φιλαδέλφειος*, consacrée à l'occasion des fêtes *εὐτύχεια* et *φιλαδέλφεια* (2). *Χελιδόνειος* est un nom de vase nouveau et difficile à interpréter (3); *ἄργυρίς* est une espèce de phiale et doit son nom à la matière dont elle est faite.

L'argent était le métal le plus employé pour la fabrication des phiales; mais il y en avait aussi beaucoup d'or; on combinait quelquefois l'or et l'argent par incrustation, dorure ou placage (*διάχρυσος*, *κεχρυσωμένη*, *ἐπίχρυσος*). Je ne trouve pas, dans tous les inventaires, une seule phiale de cuivre ou de bronze. Quand le mot *φιάλη* est employé seul, on peut donc conclure qu'il s'agit d'une phiale d'argent. Le poids des phiales est en général de cent drachmes; quelques offrandes très-riches dépassent seules ce poids, des phiales d'or pèsent jusqu'à deux cents drachmes et au-delà (4).

La série la plus nombreuse, après les phiales, est celle des *ποτήρια*; l'inventaire d'Hypoclès en compte 266, pour l'Artémision seulement (5); mais on en retrouverait à peine la moitié dans l'inventaire de Démarès tout entier. Le mot *ποτήριον* est d'ailleurs un nom générique, dont le sens n'est pas rigoureux et qui convient à tous les vases dont on se sert pour boire; on ne distingue même pas toujours entre *ποτήριον* et

(1) Invent. de Démarès, l. 109-110, l. 143; il y en a 26 d'une part, et 15 de l'autre. *Ἄργυρίς μικύθειος* devait sans doute son nom à un *Μίκυθος* (l. 142).

(2) Invent. de Dém., l. 66. *Φιάλαι II, ἱεροποιῶν Ὁρθοκλέους καὶ Πολυδούλου, Εὐτύχειος Φιλαδέλφειος*—cf. l. 19 *Εὐτύχειος I*. La formule habituelle est *φιάλη Εὐτυχείων—Φιλαδέλφειων*, l. 73, 74, 77, 85, etc. L'inventaire de Skylakos contient une liste de fêtes: *Πανείων, Στρατονικείων, Εὐτυχείων, Σωπατρείων*... (l. 58); viennent ensuite des *Antigoncia*, des *Soteria*. Dans un fragment inédit, à côté des fêtes *Paneaia*, *Demetria*, *Philetairaia*, on trouve [*Φιλαδέλφειων, ἐπιστατόωντος Σήμου τοῦ Κοσμιάδου*].

(3) *Χελιδόν* est à la fois un nom commun et un nom propre.

(4) Voir par exemple l. 81, 82, et l. 30.

(5) Invent. d'Hypoclès l. 7-9. *Ὁ ἕβδομος ξυμός· ἄριθμός ποτηρίων ΗΔ*; au huitième *ξυμός*, 89 *ποτήρια*, et au neuvième 67.

σκάριον ni même entre ποτήριον et φιάλη (1). Sous le titre ποτήρια nous trouvons dans l'inventaire de Sosisthénès les noms suivants: θηρίκιλειος, κυμβίον, μάνης, φιάλη, τηουργής, βόδιακκή, κερχήςσιον, ἡδυποτίδιον, χιουργής, βόδιακόν, βρατιάκη, κονώνειος, κονδύλιον, προτομή, μιλησιουργής, σκάριον. Les ποτήρια proprement dits sont au nombre de 43 dans le temple d'Apollon, de 70 au moins dans celui d'Artémis et dans l'Ἀνδρίων οἶκος. La matière dont ils sont faits n'est généralement pas indiquée; ils doivent rentrer pour la plupart dans la classe des ἀργυρώματα; il y en avait un aussi en onyx (ὄνυχιον), un autre était orné de pierres fines (δίλιθον), un troisième portait au bec une figure de Pan (ἐμβόλιον ἔχον Πανίσκον) (2). La seule espèce qui reçoive un nom particulier est le ποτήριον στησίλειον (3). L'origine de cet adjectif n'est pas autre que le nom propre Στησίλειος: on lit par deux fois dans l'inventaire de Démarès, lig. 127 et 131: ποτήριον στησίλειον ὃ παρέδωκεν βουλή ἢ ἐπ' ἔρχοντος, Στησίλειος Διοδότου Ἀπόλλωνι Ἀφροδίτῃ. Dans l'inventaire de Sosisthénès, une longue liste d'offrandes (l. 129-142) a pour titre: Ποτήρια ὧν ἀνέθηκε Στησίλειος: elles sont au nombre de 76 et se répartissent entre 42 années. Les plus anciens στησίλεια remontent au-delà de l'année 300 et l'on en trouve jusque sous Phokaïeus, qui fut archonte vers 180. Il faut donc supposer ou une succession de donateurs appelés Στησίλειος, ou plutôt une fondation perpétuelle. Stésiléos aurait donné ou légué une somme, à condition qu'on achèterait chaque année, avec les intérêts, un vase, toujours semblable, et de même poids, appelé de son nom στησίλειον; la βουλή interviendrait comme fidéi-commissaire du donateur. L'intervention de la βουλή nous a suggéré une autre hypothèse, que nous avons exposée plus haut, et d'après laquelle le mot στησίλειος, comme θηρίκιλειος ou κονώνειος, indiquerait simplement le type du vase et non l'origine de l'offrande. Le donateur se-

(1) Dans l'inventaire d'Hypsoclès les ποτήρια sont placés sous le titre ἐν τῶι Ἀρτεμισίῳ φιάλων suivant les numéros des ῥυμοί (l. 3 et suiv.).

(2) Invent. de Démarès, l. 33-34, 126, 184.

(3) Ibid., l. 126, 127, 150, 173, 174, 175, 176.

l'Artémision (1). Peut-être est-on en droit de conclure que le V^{ème} livre de la *Δηλιάς* et les quatre suivants se rapportaient tous aux *ἀναθήματα*; l'auteur aurait alors suivi l'ordre des inventaires qui débutent par le temple d'Apollon et finissent par celui d'Artémis.

Les inventaires eux-mêmes nous montrent le peu de fixité qu'avaient les noms des vases et la témérité qu'il y aurait à vouloir identifier chaque espèce: l'*ἠδυποτίς* d'Echéniké est appelée *κύλιξ* dans l'inventaire de Sosisthènes. Au genre *κύλιξ* appartiennent encore les espèces dites *θηρίκλειος*, *κωνωνεία*, *τηιουργής*, *μιλησιουργής*, *χιουργής*, *κυλυχνίς* et *κυλύχνιον*. *Θηρίκλειος*, *κωνώνειος* (2) sont des adjectifs dérivés de noms d'artistes (3). *Τηιουργής*, *μιλησιουργής*, *χιουργής* ont, comme *ῥοδικκῆ*, une origine géographique. Le mot *τηιουργής* est nouveau; mais on connaissait déjà par Athénée les *κύλικες* ou *κυλίχνοι* de Téos (4); *μιλησιουργής* et *χιουργής* (5), dans les textes ou les inscriptions connues, ne s'appliquaient qu'à des lits ou à des sièges. Les *κυλίχνοι* d'Athénée nous donnent la clef du mot *κυλύχνιον* (6), qui n'existe pas dans les lexiques et qui est une variante orthographique propre à Délos, où l'iota et l'hypsilon permutent quelquefois (7). Les *κύλικες* *μικύθειοι* doivent leur nom à un Mikythos, un donateur: *κύλικα μικύθειον ἐφ' ἧς ἐπιγραφῆ' ἄρχοντος Ἐμπέδου, Μίκυθος* (8).

(1) Invent. de Sosisthènes, l. 32 καὶ ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς· φιάλη ἔκτυπος ἀργυρᾷ Ἐχενίκης ἀνάθημα· ὄλαξή ΗΔΔ.

(2) Invent. d'Hypsoclès, l. 26-27 *θηρίκλειος κύλιξ ἀνάθημα Πτολεμαίου*, cf. Démarès, l. 181 — Inv. de Sosisth., l. 133 ἐπ' Ἀφθονήτου *κωνωνεία*.

(3) Athénée, XI, 470 e, 471 e, 472 c; cf. Plut. *Philop.* 9, etc; pour *κωνωνείος* Athénée, XI, 478 b, 486 e.

(4) Athénée, XI, 481 a.

(5) Ibid., XI, 486 e *κλίνη, δίφρος Μιλησιουργής* — *κλίνη χιουργής*; cf. C. I. A. I, p. 73 *κλίνας χιουργεῖς ΠΙΠ*· *κλίνας μιλησιουργεῖς Δ*.

(6) Invent. de Sosisthènes, l. 53 *κυλύχνιον ἀργυροῦν ὄλαξή τ*; l. 75 *κυλύχνια δύο*, etc.

(7) Voyez par exemple dans cette inscription *Κυνθουκῶι* pour *Κυνθικῶι* (face 1, l. 7) *Χοιρύλος*, qui n'est pas dans Pape, pour *Χοιρίλος* (ibid. l, 81), *ἡμισυ* pour *ἡμισυ*, etc.

(8) Invent. de Démarès, l. 172; cf. l. 146, — cf. *ἀργυρεῖς μικύθειος* et *σακάφια μικύθεια*.

Le σκάφιον peut d'autant mieux être rapproché du ποτήριον qu'il est quelquefois confondu avec lui. On en compte quatre espèces principales : le στησίλειον, le μικύθειον (1), le φιλωνίδειον, et l'ἀσκληπιακόν. Les deux premiers mots ont été expliqués plus haut; quant à φιλωνίδειον, il a certainement pour origine le nom féminin Philónis. La première fois que ce terme se rencontre, c'est dans la notice suivante : σκάφιον φιλωνίδειον, ἐπ' ἄρχοντος Ξενομήδου, Φιλωνίς Ἡγησαγόρου (2). Philónis, presque chaque année, consacrait un vase et quelquefois deux. L'ἀσκληπιακόν est un σκάφιον dédié à Esculape; ce nom manque dans l'inventaire de Démarès; mais il est donné par celui de Skylacos (3) et il est facile de reconnaître les vases de cette espèce, parce que la date de la dédicace est indiquée par une double éponymie, celle de l'archonte et celle du prêtre d'Asclépios. On n'a pas de donnée sur la matière et la forme des σκάφια; on sait seulement que l'un d'eux avait un bec (ἐμβόλιον) (4); les poids indiqués sont de 45, de 60 et de 87 drachmes. Quelques débris de σκάφια en bronze faisaient partie à l'époque d'Hypsoclès de la Chalcothèque.

Προτομή (5) qui semble d'un emploi courant à Délos, n'a pas, dans les lexiques, l'acception de vase; il est cependant facile à expliquer. Il désigne un vase qui représente la tête ou l'avant-train d'un animal, la tête ou le buste d'un homme, c'est donc une variante du ῥυτόν (6). Le κέρας est la forme pri-

(1) Στησίλειον, l. 43, 44, 47, 64, 65, 66, etc. — Μικύθειον l. 145.

(2) Invent. de Démarès, l. 99-100; cf. l. 144-145.

(3) Invent. de Skylacos, l. 56 σκάφιον ἀσκληπιακόν, ἐφ' ἱερέως [Ξ]ένονος τοῦ Πίστου; cf. l. 47 σκάφιον ἐπ' ἄρχοντος Φιλοξένου, ἱεράζοντος τῷ Ἀσκληπιῷ; Ξένωνος τοῦ Πίστου; cf. l. 42, 43, 44, 45, etc.

(4) Invent. de Démarès, l. 99.

(5) Ibid. l. 108-109. Λέοντος προτομή ἐμ. πλινθίειω; cf. Inv. d'Hyps. l. 75 ἐλάφου προτομή — Parmi les phiales et les ποτήρια classés par ζυμοὶ l. 9 ὁ δωδέκατος αἱ προτομαί. Dans l'inscription de Didymes *C. I. G.* 2852, on découvre la transition du sens premier de προτομή à celui de vase. Le mot προτομή est en apposition au nom du vase; il s'en détacha avec le temps et fut employé seul.

(6) ῥυτόν, οἷ δλ(χθ) . . . μναῖ Π (δραγμαί) ΠΙΙΙ, l. 27.

mitive des *προτομαί* et des *ρύτζ* (1). La *τριήρης* est un rhyton dont le nom indique assez la forme (2).

Le *κυμβιον* ne devait pas différer sensiblement du *σκάφιον*, car les deux mots ont en commun le sens de *barque*; on dit également *σκάφιον* et *κυμβιον* (I. 159, 160).

Le *καρχήσιον*, le *μάνης*, le *μαστός*, le *σκύφος*, le *κύαθος*, le *κώθων*, le *κάδος* (3), le *κονδύλιον*, diminutif probable de *κόνδυ* (4), sont autant d'espèces de *ποτήρια*, et tous ces termes sont expliqués par Athénée.

Le *κρατήρ* est, de tous les vases, celui qui atteignait les plus grandes dimensions. Parmiscos en avait consacré un d'argent qui pesait 9572 drachmes, soit près de 40 kilogrammes (5); deux autres du même métal qui sont qualifiés de *μεγάλοι* avaient été donnés par Stratonicé, ils étaient cannelés (*ῥαβδωτοί*) (6). L'Andrion possédait aussi un cratère d'argent, en assez mauvais état, qui avait des anses décorées et en forme de cou d'oie (*χηνίσκος*) (7). La Chalcothèque (8) en contenait plu-

(1) Voir I. 204, 167 *κέραι κρίου χαλκοῦν*; cf. Athénée, XI, 467 a. — Les *λεοντόποδα*, qui sont comptés dans l'inventaire d'Hypsoclès, avec les phiales, *ποτήρια* et *προτομαί*, doivent être aussi une espèce de vase dont la forme se devine.

(2) Athénée, XI, 500 f — Invent. de Démarès. I. 32 — cf. Invent. d'Hypsoclès qui en fait connaître le poids *τριήρης ἀργυρᾶ... ὀλίγη δραχμαί ΧΠΔΔ* (I. 78).

(3) *Καρχήσιον*, Invent. de Sosisth., I. 130 *ἐπὶ Ἱυρρίδου καρχήσιον καὶ κυμβιον* — *Μάνης*, Inv. de Dém., I. 49; nombreux vases de cette espèce et *μάνια* dans l'inventaire de Sosisth. — *Μαστός*, inv. de Démarès, I. 44, 93 — *Σκύφοι ἀπότυποι*, Démarès, I. 30. — *Κύαθος*, Démarès, I. 93, 96, 162, 171 — *Κώθων*. Charilas, I. 30 *κώθων Ἱυθίου ὀλίγη: ΠΠΗΠΙ* — *Κάδος*, Démarès, I. 93. cf. Hypsoclès, I. 124 *κάδοι ἀποὶ στρεπτοί*.

(4) Invent. de Démarès, I. 61, 96. *Κονδύλιον ὑπόγυρσον* — *κ. σιδηροῦν ὑποκεχρυσωμένον*. Cf. Sosisth., I. 142 *κόνδυ καὶ ἄλλο κόνδυ*. cf. Athénée, I. 477 f. — Voir Athénée, XI depuis le § 22-110: les vases y sont placés dans l'ordre alphabétique.

(5) Invent. d'Hypsoclès, I. 17 *κρατήρ ἀργυροῦς, ὃν ἀνέθηκε Πάρμισκος ὀλίγη. ΠΧΧΧΧΠΠΔΔΠΙ*.

(6) Invent. de Démarès, I, 29:

(7) Ibid., I. 156, 159, 163 — 165.

(8) Invent. d'Hypsoclès, I. 122 *κρατήρες τυρρηνικοὶ τρεῖς ὑπόστατα ἔχοντες* — *κρατήριον τυρρηνικὸν οὗς οὐκ ἔχον* — *κρατήριον Λακωνικὸν τόμ. πυθμένα ἔχων ἀπο(πε)-πικώτα* — *κρατήρες Λακωνικοὶ τρεῖς* — I. 1, 25 *κρ. στρογγύλος ὑπόστατον ἔχων*.

sieurs de bronze, qui portent des noms différents, suivant leur origine, *τυρρηνικὸς*, *λακωνικὸς*, ou leur forme (*στρόγγυλος*) ; ils sont munis d'anses (*ᾠτς*), montés sur un pied (*πυθμῆν*) ou un support (*ὑπόστατον*).

Un autre groupe est composé des vases qui servent à contenir et à conserver les liquides, à puiser ou à verser : *ἀρυσάς*, *ἄρυστήρ* et *ἀρύταινα* (1), *στάμνος* (2), *ὑδρία*, *ἡθμός* (sorte de passoire), *ψυκτήρ* (vase à rafraîchir) (3), *ἀλαδάστρον* (4), (vase à parfum), et tous ceux dont les noms dérivent de *χέω* : *ἐπιχύτης*, *οἰνοχόη*, *προχοῖδιον*, *χοῖδιον*, *χυτρίς* et *χυτρίδιον* (5). Cleino, l'échanson de Ptolémée Philadelphie, avait dédié à Délos deux *χοῖδια* (6), en mémoire de ses fonctions et de sa faveur ; deux *οἰνοχόαι* d'or (l. 82, 83) pesaient chacune environ 4 kilogrammes ; il y en avait aussi de bronze. Tous ces vases sont d'usage commun ; le *σπονδοχοῖδιον* (l. 206) était spécialement destiné à la cérémonie religieuse des libations ; je n'ai pas trouvé ce mot dans les lexiques, qui donnent seulement, comme Athénée, *σπονδεῖον*.

Une dernière catégorie de vases se compose de bassins : *λεβητες* et *λεβήτια*, *κόγχοι* : le *περιρραντήριον*, les *χερνιβεῖα*, les *ποδανιπτῆρες* servaient aux lustrations et ablutions (7) ; ces vases sont tous de bronze ; il y faut ajouter tous ceux qui sont désignés par le terme général de *χαλκία* (8). On sait que les Dé-

(1) *Ἀρυσάς* seul se trouve dans l'inventaire de Démarès, l. 97, 98, 138, 157, 158, 160.

(2) Invent. d'Hypsoclès, l. 121-132 *στάμνος μέγας ἐν οἷς ἔχον· στάμνος Βοιωτικὸς ἐν οἷς ἔχων*, etc.

(3) Invent. de Démarès, l. 138, 210 etc.— l. 27 — l. 50.

(4) Invent. d'Hypsoclès, l. 8-9 *ὁ ἐνδέκατος (ἔρυθρός)· ἄριθμός πάντων· ΠΔΔΔΓΠΙΙ· σὺν τοῖς ἀλαδάστοις τοῖς Π*

(5) L'inventaire de Démarès ne contient que *ἐπιχύτης*, l. 182, *οἰνοχόη* l. 82, 83, 93, 204, *χυτρίς*, l. 93.

(6) Invent. d'Hypsoclès, l. 11 *χοῖδια ἀργυρᾶ δύο, Κλεινοῦς ἀνάθημα* ; cf. Athénée, X, 425 e, XIII 576 f.

(7) Ibid., l. 126 *περιρραντήριον ὑπόστατον ἔχον καὶ ἐπιγραφὴν· χερνιβεῖα δύο τετραπυθμῆνα, τὸ ἐν οἷς οὐκ ἔχον· χερνιβεῖα ὀκτώ τετραπυθμῆνα· ποδανιπτῆρες δύο*.

(8) Invent. de Démarès, l. 166, 172, etc.— Plin., *H. N.* XXXIV, 4.

liens étaient renommés pour la fabrication du bronze et des vases en métal.

Le trépied est à la fois un vase et un meuble. C'était à l'origine l'offrande par excellence que l'on faisait aux dieux et il convenait particulièrement à Apollon. La forme la plus célèbre était celle du trépied de Delphes; elle était imitée partout et les inventaires déliens (l. 39) en offrent un spécimen (τριπόδιον δελφικόν). Les autres sont appelés simplement τρίποδες; il y en a de grands et de petits: τρίπους, τριπόδιον, τριποδίσκος; ils sont de bronze, d'argent, de fer (1). La reine Arsinoé en avait dédié un d'argent (2); il y en avait un plaqué d'argent dans l'Andrion et un autre plaqué d'or dans l'Artémision.

Les *ἐσχάραι* (l. 172) ou *ἐσχαρίδες*, les *πυρά* et *πυρακίαι* sont des autels, des foyers et des réchauds; le *θυμιατήριον* sert à brûler l'encens et la *λιβανωτής* à le conserver (3). Il y a pour l'éclairage du temple des *λύχνοι*, des *λυχνεῖα* et des *λαμπάδες* (4).

La table était, dans les temples, un meuble important. Placée devant la divinité, elle servait à porter les offrandes; le temple d'Apollon en possédait plusieurs, la reine Arsinoé en avait donné une d'argent, qui était brisée à l'époque de Démarès (5), une autre était plaquée d'argent (l. 157); les inventaires postérieurs en signalent plusieurs, qui étaient en pierre; mais l'inventaire de Démarès paraît en général ne tenir compte que des objets de métal. Pour compléter le mobilier sacré, je citerai encore des *κανῆ* (6), des *ὄβελίσκοι*.

Ces vases et autres ustensiles n'étaient pas tous employés, mais tous pouvaient l'être; bon nombre des offrandes étaient

(1) Invent. de Démarès, l. 25, 39, 148-9, 157, 169, 197.

(2) Invent. de Sosisthénès, l. 48; cf. Charilas, l. 40.

(3) Invent. de Démarès contient seulement *ἐσχάραι*, l. 102, *θυμιατήριον*, l. 28, 30, 97, 455 — *λιβανωτής*, l. 93, 110, 114, 134-5 143, 156. — La différence n'est pas très-grande entre tous ces termes; ainsi on dit *ἐσχαρίς* pour *θυμιατήριον* — Hypsoclès, l. 101 *ἐσχαρίς ἀργυρᾶ*, *Βουλομάγας ἀνάθημα*, *ὄλακην σὺν ταῖς ἐμπύροις δραχμαῖς* ΠΗ; cf. l. 30 de Démarès.

(4) *Λαμπάς* seul dans l'inv. de Démarès, l. 167.

(5) *Τράπεζα ἀργυρᾶ... Ἀρσινόης ἀνάθημα* (Sosisth. l. 48); cf. Démarès, l. 89.

(6) Invent. de Démarès, l. 93, 172, 185, 186, 205.

ainsi utilisées à Délos et dans tous les autres temples (1). De là vient qu'elles s'usent et se brisent: il y a quantité d'objets hors de service (*ἄχρεια*), usés (*συντετριμμένα*), percés (*τετριπημένα*), cassés et réduits en pièces (*τεθλασμένα, κατεαγότα, τετρακμμένα, δικλελυμένα, πεπονηκότα*); de là vient aussi l'usage de fondre périodiquement les débris. On ne se contente pas d'indiquer vaguement si un objet est en bon état (*ύγιης*) ou en mauvais; on spécifie les avaries qu'il a subies: vase qui a perdu son anse, ou son pied, etc. Les morceaux étaient conservés avec soin; les *κλάσματα* (2) abondent; on enregistre, aussi exactement que les offrandes mêmes, des anses, ou des manches (*ῥα, χηνίσκος, χεῖρ, λαβίς*) (3); des pieds et des supports (*πυθμήν, ὑπόστατον, ἐρείσματα*) (4); des ornements détachés (*κόσμος. . . τοῦ κρατῆρος*) (5).

2° *Objets de parure et d'ajustement* — Les pièces d'ajustement et de parure, étoffes ou bijoux, peuvent être considérées, dans une certaine mesure, comme une partie du matériel du culte, car plusieurs d'entre elles étaient, dans les cérémonies, portées par les dieux ou les prêtres. La statue d'Apollon avait une couronne sur la tête et une de rechange dans le trésor des offrandes; à son doigt brillait un anneau (6); les Charites étaient aussi couronnées (7); une autre statue avait garde-robe et parure; une couronne enfin était portée par une prêtresse (8).

(1) A Athènes, dans le Parthénon (Pronaos) (*C. I. A. I*, p. 64) *φιᾶλη ἔξ ἧς ἀπορραίνονται*; dans l'Asclépiéon, (*C. I. A. II*, 405); à Oropos, (*C. I. G.* 1570) *φιᾶλη. . . ἧς σπονδοποιεῖται ὁ ἱερεύς*.

(2) On dit *κλάσματα, ψήγματα, ξύσματα* etc.; l. 27. 89, 96, 210, 211, etc. — *ἑλικτά* désigne sans doute des fragments tordus, l. 210.

(3) Invent. de Démarès, l. 27, 159 — *χεῖρ σιδηρᾶ* Hps. l. 129 — Démarès, l. 168. 170.

(4) Ibid., l. 27, 171.

(5) Ibid., l. 157.

(6) Invent. de Sosisthénès, l. 66, 70 *στέφανος ὧι τὸ ἄγαλμα ἐστεφανῶται, ὅλην σὺν τῷ λίνῳι ΗΔΔΔΙΙΙΙ· ἄλλος στέφανος χρυσοῦς ὧι τὸ ἄγαλμα ἐστεφανῶται* — *δακτύλιον χρυσοῦν ἔχοντα σάρον ἐφ' (ῶ) ἐπίσημον Νίκῃ, ὃν ἔχει ὁ θεός, σὺν τῷ κίρκωι ΔΔΔΙΙΙ* — Cf. Démarès, l. 29-30, 5.

(7) Ibid., l. 67 *στέφανοι χρυσοῖ τρεῖς οἷς αἱ Χάριτες ἐστεφανῶνται* — cf. Démarès, l. 5-6.

(8) Invent. d'Hypsoelès, l. 62 *ὁ κόσμος ὁ τοῦ ἀγάλματος τοῦ τὴν ἐρεῖαν* (sic) —

Au premier rang, il faut placer les couronnes, en raison du nombre et de la valeur de ces offrandes. Il y en avait une cinquantaine dans le temple d'Apollon, vingt environ dans celui d'Artémis, et vingt-quatre dans celui des sept statues. Elles sont de laurier, pour la plupart, de myrte, de lierre, de vigne, d'olivier ou de chêne. Le poids varie de 200 drachmes environ à 2 oboles.

Dans les pesées on compte souvent avec le métal différents accessoires : *λίνον*, *σπάργανον*, *κηρός*, *ρήτινη* (1). J'ai fait remarquer déjà que l'on ne doit pas entendre par *κηρός* un enduit préservatif étendu sur le métal; *λίνον* n'est pas non plus une étoffe destinée à couvrir et à envelopper les couronnes. La première précaution était inutile, l'une et l'autre auraient eu pour effet d'enlever aux temples leur principal ornement; d'ailleurs on ne voit pas pourquoi ces matières étrangères et surtout la seconde, qui était essentiellement mobile, auraient été mises dans la balance avec la couronne: elles faisaient donc corps avec elle. Le mot *σπάργανον* signifie corde ou cordonnet, *λίνον* est le nom du fil; je comprendrais donc un fil passé dans le rameau creux qui portait les feuilles de la couronne, ou destiné à la suspendre, le mot *κηρός* peut s'expliquer d'un noyau de résine ou de cire coulé dans les cavités, pour donner au métal plus de résistance.

Quand les couronnes n'étaient pas pesées, on en comptait quelquefois les feuilles: l'inventaire d'Hypsoclès en mentionne deux qui avaient vingt et quarante-huit φύλλα (2).

Les noms de *στέφανος*, *στεφανίσκος*, *στεφάνιον* n'impliquent pas toujours une différence de dimension ou de poids: trois

ἔρεᾶν (?) ἐσθῆτα ἔχοντος — Sosisth., l. 60-61 *στέφανος μυρρίνης χρυσοῦς ὃν ἀνέθηκε Ἰώμυλος... ἔχει ἡ ὑπερτεία.*

(1) Ces expressions ne se rencontrent pas dans l'inventaire de Démarès, mais elles reviennent presque au sujet de chaque couronne dans ceux d'Hypsoclès, de Charilas, de Sosisthénès, de Polyxénos.

(2) Invent. d'Hypsoclès, l. 104, 105 *στέφανος χρυσοῦς προσηλωμένος, Αὐτοκλέους ἀνάθημα, ἔχων φύλλα ΔΔ*, etc. cf. Inv. de Démarès, l. 10: on y signale trois *κόρυμβοι* détachés d'une couronne de lierre.

στεφάνια pèsent 63 drachmes et une couronne de 2 oboles est qualifiée de στέφανος (1).

L'inventaire parle de couronnes montées sur une planche de bois : et le bois entrainait quelquefois en compte dans le poids (2); d'autres étaient posées sur une base, πλινθείον (3).

La base pouvait porter l'inscription dédicatoire; mais il n'était pas toujours ainsi; sans doute, c'est d'ordinaire sur la couronne même que la dédicace était gravée.

Les fils de Philippe V de Macédoine avaient consacré deux couronnes (4), toutes deux placées sur des casques (ἐπὶ κώνου). Une autre était rivée sur un προκόμιον, sorte de fronton dont les Perses et les femmes grecques faisaient usage, quelque chose comme le προμετωπίδιον des inventaires amphictyoniques (5).

Les offrandes de ce genre, sauf une peut-être (6), étaient en or; la couronne que portait Apollon et qu'avait offerte la reine Stratonice (l. 30), était ornée d'une cornaline (ἐμ μέσσωι σάρδιον ἔχων).

C'est surtout dans l'Artémision que se trouvaient les bijoux et les objets de parure féminine: j'y relève des anneaux et des bagues, des colliers, des bracelets, des anneaux de jambes, des chaînes, des épingles et des broches, des ornements de tête, des pendants d'oreille, des coffres ou vases à parfum, des éventails.

Les bagues surtout étaient en abondance: on les désigne par

(1) Invent. de Démarès, l. 4-5, 89 — et un autre στέφανος de 3 drachmes, l. 107.

(2) Ibid., l. 178 στέφανος.. ἐπὶ πέλτακος — cf. Hypsoclès, l. 90-91 στέφανοι χρυσοὶ δύο ἐπ[ὶ τοῦ] αὐτοῦ ξύλου ἀνεπίγραφτοι — cf. l. 87 στέφανος χρυσοῦς... ὀλίγην δραχμαὶ π̄ σὺν τῷ ξύλῳ [καὶ] τῷ λίθῳ.

(3) Invent. de Charilas, l. 85-6 στέφανος χρυσοῦς δάφνης ἄνευ πλινθείου, ὀλίγη: π̄ ΔΓΗ· cf. Sosisth., l. 9, 10 — στέφανος... ἐπιγραφὴν ἔχων ἐπὶ τοῦ πλινθείου...

(4) Invent. de Démarès, l. 56, 75-76.

(5) Invent. de Sosisthènes, l. 47 στέφανος χρυσοῦς ἐπὶ προκόμιου, Παμφίλης. — Sur le mot προκόμιον voir Pollux, II, 30, Athénée, XI, 523 a — cf. Bœckh, *Staatsh. der Ath.*, II, p. 321 στέφανος χρυσοῦς [χρυσῶν ἔχων προμε]τωπίδιον.

(6) Invent. de Démarès, l. 178 στεφάνη ἐπίχρυσος. — J'ai trouvé à peine un débris de couronne en or.

les mots *κίρκοι*, *δκκτύλιοι* (1). On les faisait d'or, d'argent, de fer et de bronze (2). Le fer était en général allié à une petite proportion d'or et d'argent, ou couvert d'une légère dorure ou argenture (*ὑπόχρυσος*, *ὑποκεχρυσωμένος*, *ὑπάργυρος*), ou encore enveloppé d'une feuille d'or (*περίχρυσος*) (3). Il y a de simples anneaux sans chaton, ni gravure (*λεῖτος*, *ἀπείρων*), ils sont quelquefois taillés à pans, au lieu d'être circulaires, (*ἐξάγωνος*) (4); quand la bague a un chaton, on lui donne les épithètes de *διάλιθος*, *λίθον ἔχων*, *λιθάριον*, *ἀνθράκιον ἔχων*, (5); ou bien encore, on indique le nom de la pierre dont elle est ornée, cornaline (*σάρδιον ἔχουσα*), améthyste (*ἀμέθυστον*). Si la bague est gravée et peut servir de sceau, on dira qu'elle porte un cachet (*σφραγῖδα ἔχων*) (6), ou bien on décrira d'un mot le sujet (*ἐφ' οὗ Ἀπόλλων, Νίκη — Ἀρτεμίσιον, Ἔρωτα ἔχων ἐπίσημον*). La gravure est faite tantôt sur pierre fine, tantôt sur le métal élargi en forme de chaton.

Les sceaux, montés ou non en bagues (*σφραγίς*, *σφραγίδιον*) (7) composent aussi une série nombreuse: ils sont de pierre (*διάλιθος — σμάραγδος*) ou de verre (*ύάλινος*) (8), et sertis d'or ou

(1) Invent. de Démarès, l. 52, 60; l. 3, 5, 14, 15, 60, 61, 76, 185, 188, 191, 192, 203.

(2) Χρυσός Démarès, l. 3, 5, 185, 189, 191 — Ἀργυρός, Dém., l. 14, 76 — Σιδηρός, Dém., l. 14 — Χαλκός, Sosisth., l. 25.

(3) Σιδηρός ὑπάργυρος, Hypsoelès, l. 88; ils sont au nombre de 207; et simplement ὑπάργυρος, Dém. l. 61, 76. — Σ. ὑπόχρυσος, Sosisth., l. 28, ὑποκεχρυσωμένος, Dém., l. 15 — Σ. περίχρυσος, Char., l. 67 — Σ. χρυσίω ἐνδεδεμένο, Dém., l. 188. — J'en ai trouvé plusieurs d'argent, de bronze et de fer.

(4) Λεῖτος Hypsoelès, l. 47 — Δ. χρυσός ἀπείρων, Ὀνασιράτους ἀνάθημα. Cf. Bœckh, *Staatsh. der Ath.*, II, p. 252 « Ring ohne Siegel » — Ἐξάγωνος, Dém., l. 189.

(5) Διάλιθος, Hypsoel. l. 119; Sosisth., l. 25 — Λίθον ἔχων, Dém., l. 14, 183 — Λιθάριον ἔχ. Hyps. l. 117; Sosisth., l. 46 — Ἀνθράκιον ἔχ. Hyps. l. 82 Δακτ. χρυσός ἀνθράκιον ἔχων, Σαπρός ἀνάθημα.

(6) Invent. de Sosisth., l. 25.

(7) Invent. d'Hypsoelès, l. 43, 44, 48, 49, 97, 101; cf. Sosisth., l. 26, 27 — Dans l'invent. de Charilas, on trouve entre autres, le sceau de l'État *σφραγίς δημοσία* (l. 100).

(8) Invent. d'Hypsoelès: *σφραγίδια διάλιθα δύο ἄστατα — σφραγίς (σ)μαράγδου ἐνδεδεμένη σειραῖ χρυσῆ*, l. 43, 44 — *σφραγίδιον [ύ]άλινον χρυσένδετον* l. 49.

d'argent (1). On y doit ajouter les pierres (λίθος, λιθάριον, λυγγούριον) (2) enchâssés dans l'or, et les cylindres (κύλινδρος, κυλινδρίσκος) (3) qui, comme les cylindres babyloniens, devaient être des cachets circulaires et tournant sur un axe.

Les pierres précieuses employées sont la cornaline (σάρδιον), l'améthyste (ἀμέθυστος), l'ambre rouge (λυγγούριον) et le σμάραγδος (4).

Les intailles représentaient Apollon, Artémis, Éros, Niké, Athéna, une figure portant un flambeau — peut-être Artémis, qui était surnommée Φωσφόρος — un τραγέλαφος, et une lance de Phocée (φωκαΐδος λόγχη) (5).

Divers noms sont donnés aux colliers: ὄρμος, καθετήρ, ἀμφίδη, περιδέρκιον et περιδειοίδιον, μηνίσκος, στρεπτός (6). Ces termes ne sont pas nouveaux et ne demandent pas d'explication; je me bornerai à signaler les pièces les plus intéressantes. Les colliers se composent d'une chaîne à laquelle sont reliées par des chaînettes des pendeloques en forme de pointes de lance, de boucliers longs ou ronds, d'amphores, ou de croissants λόγχιον, θυρεός; ἀσπιδίσκη, ἀμοφορεύς, μηνίσκος (7). Le plus exac-

(1) Χρυσένδετος et ἀργυρένδετος, χρυσίωι, ἀργυρίωι ἐνδεδεμένος, Hyps., l. 49, 48, 50; Sosisth., l. 26, 27 — Il y en a aussi un en argent (σφαγίς ἀργυρᾶ) et un plaqué d'or (ἐπίχρυσος), Hyps., l. 97, 101.

(2) Invent. de Démarès, l. 191; Hyps., l. 49 λυγγούριον κίρκον ἔχον χρυσοῦν, etc.

(3) Invent. d'Hypsoclès, l. 48 κυλινδρίσκος χρυσένδετος ἄστατος — cf. Charilas, l. 71 κύλινδρος χρυσοῦς, ὄλακῆ: ΔΔΗΗΗ.

(4) Σάρδιον-Invent. de Démarès, l. 3; cf. Sosisth., l. 69, 70 — ἀμέθυστος — δακτύλιος ἀμέθυστον (ἔχων), Sosisth., l. 22 — λυγγούριον Hyps., l. 49 — σμάραγδος, Hyps., l. 44. Sosisth., l. 18.

(5) Apollon, Dém., l. 5 = Sosisth., l. 69—Artémis, Dém., l. 191 = Hyps. 46, etc.—Eros: δακτύλιος χρυσοῦς. ἐπίσημον ἔχων Ἐρωτα, Hyps., l. 47—Niké, Dém., l. 5 = Sosisth., l. 70 — Athéna; δακτύλιος χρυσοῦς Ἀθηνᾶς κράνος ἔχων, Charil., l. 69, dans Sosisth., l. 28 Ἀθηνᾶν ἐπίσημον ἔχων—Φωσφόριον: Sosisth., l. 31.—Τραγέλαφος, Dém., l. 191 — Φωκαΐδος λόγχη: Hyps., l. 101 δακτύλιος φωκαΐδος λόγχην ἔχων σημειον.

(6) Ὀρμος Démarès, l. 197, 199, 202 — καθετήρ, ibid., l. 4 — Ἀμφίδη Hyps., l. 18, 22, d'argent — Περιδέρκιον Sosisth., l. 19, 21; Hyps., l. 42 d'or — Μηνίσκος, le mot ne se trouve qu'au pluriel, Sosisth., l. 16, Charil., l. 84.—Στρεπτός, l. 34 (= torques).

(7) Ὀρμος λογγίων ou λογγιωτός, Charil., l. 82, 88, Hyps., l. 23, 24, etc.—

tement décrit est celui que Stratonice avait dédié à Latone; il se composait de quarante-huit pièces, articulées en forme de *θυρσοί*, et d'une quarante-neuvième, coupée en deux, qui devait servir de fermoir; deux autres *θυρσοί* étaient suspendus en avant et en arrière à la pièce du milieu, et cent quarante et un pendants étaient fixés, trois à trois, au-dessous des quarante-sept autres *θυρσοί*: le tout était d'or (1).

Un autre collier consistait en une chaîne (*άλύσιον*) qui portait attachées par des anneaux (*κίρκοι*) vingt-deux *ἀσπιδίσκαλι* d'onyx (2).

Deux autres étaient décorés de figures; mais on ne voit pas si elles étaient découpées et placées en pendeloques, ou si elles s'enlevaient en relief sur des plaques qui formaient motif au milieu du collier. Les objets étaient pour l'un Triptolème, pour l'autre cinq griffons et un lion dévorant un taureau (3). Le caractère de la dernière représentation donnerait l'idée d'une œuvre archaïque.

Le collier d'Ériphyle (4) passait pour être l'œuvre d'Héphaistos lui-même. Les légendes, qui le font passer successivement par tant de mains et de villes différentes, n'indiquent pas qu'il soit venu à Délos: on disait même qu'il avait été brûlé, avec les trésors de la maîtresse de Phayllos, qui le posséda en dernier; mais Délos, qui avait en commun avec Delphes tant de traditions (5), pouvait bien revendiquer, comme

Καθετήρ ἐκ Θυρσῶν, Dém., l. 4, Sosisth., l. 68 — *ἀσπιδίσκαλι*, Dém., l. 32 = Sosisth., l. 70 — *Ὀρμος ἀμφορέων*, Hyps., l. 38; Charil., l. 84 — *Μηγίσκος* cf. note 6.

(1) Invent. de Démarès, l. 4 = Sosisth., l. 68.

(2) Invent. de Sosisth., l. 70 *ἀσπιδίσκας ὄνυχίνας ΔΔ* πρὸς αἷς *άλύσιον χρυσοῦν σὺν κίρκοις ΗΗΗΗΔΔΔΠ*.

(3) Invent. d'Hypsoclès, l. 45 *Ὀρμος ἀμφορέων ἐφ' οὔ τριπτόλεμος*. Dém., l. 196 *Ὀρμος οὗ ὁ λέων*; cf. Hyps., l. 22 *Ὀρμος, ὁ πρὸς θρόνῳ ἡρτημένος, οὗ οἱ γρῦ- πες οἱ πέντε καὶ ὁ λέων ὁ τὸν ταῦρον κατέχων*.

(4) Invent. de Démarès, l. 200 *κόσμος χρυσοῦς ἐπὶ φοινικιδίου Ἐριφύλης*; cf. Hyps., l. 42 *Ὀρμος Ἐριφύλης χρυσοῦς, ὀλίγην ὄραγμα!* ΗΠΓ. = Sosisth., l. 18, Charil., l. 85.

(5) Sur la ressemblance générale des mythes des deux sanctuaires, Th. Schreiber, *Der Delische localmythus von Apollon Pythoktonos* — cf. Athénée, IV, 173, e; Inv. de Sosisth., l. 38 *φιέλη Ῥοδίῳ, ἐπ' ἀρχιθεῖρου εἰς Δελφοῦς Λυσιστράτου*; l'inscription attique des *ἀπαρχαί* (Eustratiadis, *Ἐπιγρ. ἀνέκδ.*, III).

le sanctuaire delphique, la propriété de ce bijou célèbre. Le temple d'Adonis à Amathonte avait d'ailleurs la même prétention. A défaut d'authenticité, le collier de Délos était du moins plus conforme que celui d'Amathonte à la description homérique (1).

Les bracelets sont appelés ψέλιον (2); les anneaux de jambe περισκελῖς (3); ils sont d'or ou d'argent. Les épingles et broches (ἤλος, πόρπη, περόνη), les boutons (ἀσπιδίσκη) sont d'or, d'argent, de bronze et de fer (4). Aucun détail intéressant n'est à relever à propos des boucles d'oreilles (ἐνώτιαι, ἐνωτίδιαι) (5), des σταλεγγίδες ou σταλεγγίδαι, ταινίαι et ταινίδαι (6) dont les inventaires ne donnent que les noms.

J'ai cru pouvoir interpréter comme des vases ou coffrets à fard les mots φύλαι χρυσᾶ (7); l'adjectif montre assez qu'il ne s'agit pas du fard même; quant au mot ἐξζάλειπτρον, le sens n'en est pas douteux.

Les μουσόβαι, ou suivant l'orthographe ordinaire, μουσόβαι, sont des chasse-mouches; ils étaient montés sur un manche; l'un était d'ivoire, un autre avait des incrustations en or, un troisième était orné d'une pierre fine et portait un éventail de forme carrée (8).

Des objets en assez grand nombre que l'on appelle ἀνθήματα pourraient bien être encore des pièces de parures ou

(1) Pausan., VIII, 24, 8; IX, 41, 2 — cf. Athénée, VI, p. 232 e, etc.

(2) Les lexiques donnent ψέλιον ou ψέλλιον. Invent. de Dém., l. 201, cf. 19— ψίλια ἀργυρᾶ δύο; l. 26 ψίλιον στρέπτον, ὀκλήν δραγμαὶ ΓΗΗΗΗΗΗ — en or.

(3) Démarès, l. 199, 201.

(4) Invent. de Dém., l. 191 πόρπη — l. 157, 167, 170 περόνη. — Ἴλος ἀργυροῦς, Charil., l. 43. — Ἀσπιδίσκη, Hyps., l. 25, etc.

(5) Invent. de Dém., l. 59; cf. Hyps., l. 26; Sosisth., l. 19, 28. Une boucle d'oreille en or, et plusieurs περόναι ont été recueillies pendant mes fouilles.

(6) Ces mots s'emploient dans des acceptions diverses; il est difficile d'en déterminer le sens exact.

(7) Invent. d'Hypsoclès, l. 42; Sosisth., l. 18, 21.

(8) Invent. de Démarès, l. 33 — cf. Sosisth., l. 71-72 μουσόβαι τρεῖς λαβὰς ἔχουσαι μία μὲν ἑλεφαντίνη, ἄλλη χρυσοποιικτος, ἄλλη ὄνουκα καὶ βίπιδαι τετραγώνων λαβὴν ἔχουσα ἑλεφαντίνην.

peut-être des débris de colliers, car on faisait beaucoup d' *ἔρμοι ἀνθέμων* (1).

3° *Œuvres de plastique*— Les pièces d'orfèvrerie ou de joaillerie, qui composaient une bonne partie du trésor des offrandes, n'étaient en général que des produits industriels; mais on y comptait aussi sans doute plus d'une véritable œuvre d'art. Les notices trop sommaires indiquent à peine les représentations, loin de mettre à même d'en apprécier le style; on peut remarquer pourtant qu'il devait exister dans les temples plus d'un spécimen important de la glyptique et de la toreutique; car aucune des offrandes n'est postérieure à l'année 180, et quelques-unes remontent au quatrième siècle ou plus haut encore.

J'ai déjà donné la liste des pierres gravées (p. 123), et je ne puis qu'y renvoyer, n'ayant rien à ajouter. J'ai indiqué aussi en quelles différentes manières les métaux étaient travaillés, alliés et associés, et ce que l'on sait de la décoration des vases, de la forme et de la fabrication des bijoux. On trouvera (p. 109) tout ce que l'on peut dire des reliefs (*ἔκτυπον* — *ἀπότυπον*) dont les phiales ou les *ποτήρια* étaient ornés.

Les *τύποι* et les *τύπια* (2) étaient des ouvrages du même genre, coulés dans un moule, ou travaillés au repoussé; mais, à part un Apollon, une Mère des Dieux (3), aucune de ces figures n'est décrite; elles étaient d'or ou d'argent.

Deux *φάρετρα ζωιατά* étaient sans doute d'ivoire ou de bois, recouvert d'une feuille d'or battu (4).

Les œuvres de ronde bosse (5) sont d'abord des têtes d'ani-

(1) Des *ἀμφορείς* (Dém., l. 199) doivent être aussi des débris de colliers (*ἔρμος ἀμφορέων*)— Le meilleur commentaire de toute cette partie de l'inventaire se trouve dans les collections de bijoux antiques, celle du Musée Grégorien et du musée de l'Ermitage surtout.

(2) *Τύπος χρυσοῦς*, Hyps., l. 119; Charil., l. 69; Sosisth., l. 15. — *Τ. ἀργυροῦς*, Hyps., l. 77, 115, 116, 119.

(3) *Ἀπόλλωνος ἀπότυπον* Char., l. 83, *Ἀπόλλων ἀργυροῦς ἀπότυπος*, Sosisth., l. 16. — *Τύπος μητρικός*, Démar., l. 202.

(4) Invent. d'Hypsoclès, l. 100.

(5) Cette partie des catalogues, non plus que les découvertes de ce genre

maux ou des animaux, un aigle en argent (1) plaqué d'or, plusieurs serpents, des boucs, des sphinx, un cheval, des têtes de bœuf et de griffon (2), enfin un certain nombre de pièces désignées seulement par les mots ζῶια, ζώιδια, ζωιδάρια (3). Les matières employées sont l'or, l'argent, le bois revêtu d'or.

Les représentations d'hommes ou de dieux sont en petit nombre et, sauf deux Apollons, l'un d'argent, l'autre d'or et qui avait perdu un bras et une jambe, sauf quelques Amours, aucune figure ne peut être identifiée (4). Ce sont des statuettes sans nom (ἀνδριάντιον, ἀνδριαντίδιον, ἀνδριαντίσκος) d'or, d'argent, de bronze, de fer (5), de bois revêtu d'or.

J'ai à peine recueilli, au cours de mes fouilles, quelques figurines de bronze, qui semblent provenir du temple: deux bœufs et des fragments d'un troisième, un cheval, un chien et un cerf. Elles sont de style archaïque, ainsi que deux petites statuettes représentant de jeunes garçons, et dont l'une (un cocher sans doute) rappelle quelques-uns des petits bronzes d'Olympie.

Les débris d'or qui proviennent de statues, sans compter ceux qui avaient pu être réduits en lingots, ne pèsent pas moins de 282 drachmes; il y en avait aussi d'argent (6).

qui ont été faites, ne répondent nullement à la richesse extraordinaire des trouvailles d'Olympie: là on compte par milliers les petits bronzes, et il faut ajouter nombre de grandes pièces d'une importance capitale.

(1) Invent. de Démarès, l. 190 ἀετοῦ κεφαλὴ ἀργυρᾷ ἐπίγρυσος — cf. Hyps., l. 12 ἀετός ἀργυροῦς τῶν ἀρχαίων διαπεπτωκώς; Charil., l. 83.

(2) Ὄρις, ὄριδιον d'or et d'argent: Hypsoel., 50, 116; Charil., l. 83, 85—Δρακόντιον, Sosisth., l. 51 — Τραγίσκοι d'or: Hyps., l. 24; Charil., l. 80—Σφίγγες: Dém., l. 199— Τηπέριον ἐπίγρυσον, Charil., l. 84, Sosisth., l. 15—Βουκεφάλια: Dém., l. 205 et εὐός κεφαλῆ, Charil., l. 85— Γρουπὸς κεφαλῆ, Sosisth., l. 22 — cf. Λέοντος προτομή: Dém., l. 108.

(3) Invent. de Démarès, l. 31; Hyps., l. 117 ζώιδιον ξύλινον ἐπίγρυσον etc.

(4) Invent. de Sosisth., l. 15 Ἀπόλλων χρυσοῦς κνήμην οὐκ ἔχων, cf. Hyps., l. 61 ἀνδριαντίσκος χρυσοῦς σκελος οὐδὲ χεῖρα ἔχων = Char., l. 84.— Ἀπόλλων ἀργυροῦς, Démar., l. 130 — Ἐρώτιον, Charil., l. 44; Ἐρωτίδια, Sosisth., l. 7; ἔρωτιωγ καὶ θουπαλίων ζεύγος, Hyps., l. 118.

(5) Invent. de Démarès, l. 167, 171, 192— cf. Ἀνδριαντίσκος ἀργυροῦς — χρυσοῦς: Hyps., l. 17, Char., l. 84; ἀνδριάντιον ξύλινον ἐπίγρυσον: Charil., l. 89.

(6) Démarès, l. 171 ἀνδριάντων κλάσματα, l. 171, cf. 167 σκελος χαλκοῦν— Pour l'or, l. 114, 130, 134, 136, 137-38, 149, 153; pour l'argent, l. 60.

Il est extraordinaire que les statues soient si peu nombreuses et si petites; il semblerait que les pièces de grande dimension, qui n'étaient pas mobiles et pour lesquelles les chances de perte ou de vol n'existaient pas, n'étaient pas enregistrées; on indiquait avec soin les débris de statues, on omettait les statues elles-mêmes. Ainsi, dans le temple d'Artémis, on mentionne seulement par hasard, à propos d'un collier qui y était attaché, un trône ou lit (θρόνος, κλισμός) (1). Ainsi encore la statue d'Apollon ne serait pas nommée, sans quelques fragments qui s'en étaient détachés et qui avaient été fondus en un lingot (2).

Malgré ce silence, on peut, d'après les inventaires, restituer l'Apollon, tel qu'il était représenté dans son temple, et c'est là une des plus curieuses données de ces documents. Dans le catalogue de Démarès on lit (l. 6-7): χύμα χρυσοῦν ἀπὸ τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ ἀγάλματος· ὀλ(κή) †^ΠΔΔΔΔ†^Π‡‡‡‡‡· ἄλλο χρυσοῦν χύμα ἀπὸ τῶν τριῶν· ὀλ(κή) †ΔΔ†^Π‡‡‡‡‡. «Lingot provenant de la statue d'Apollon» et immédiatement après «lingot tiré des trois statues», car il faut sous-entendre ἀγαλμάτων. L'inventaire de Sosisthènes porte (l. 66-67): στέφανος χρυσοῦς, ὃν τὸ ἀγάλμα ἐστεφανῶνται, ὃν ἀνέθηκεν βασιλισσα Στρατονίκη βασιλέως Δημητρίου θυγάτηρ, χρυσοῦ ὀλκή †^Π‡‡‡‡‡; et à la suite, ἄλλοι στέφανοι χρυσοῦ τρεῖς, οἷς αἱ Χάριτες ἐστεφανῶνται, οὓς ἀνέθηκε βασιλισσα Στρατονίκη βασιλέως Δημητρίου θυγάτηρ· ὀλκή χρυσοῦ ΔΔΔΙ. Du premier texte on peut conclure qu'il y avait un rapport, de proximité tout au moins, entre la statue du Dieu, ἀγάλμα, et trois autres réunies en groupe (τῶν τριῶν); celle d'Apollon, à en juger par le poids relatif des deux lingots — qui ne représentent, il est vrai, que des débris — devait être notablement plus grande que les autres. Le second texte se rapporte évidemment aux mêmes statues; par le poids des couronnes, il

(1) Invent. d'Hypsoclès, l. 22 ὄρμος ὁ πρὸς τῶι θρόνῳ ἡρημένος; cf. Sosisth., l. 20 ὄρμος ὁ πρὸς τῶι κλισμῶι.

(2) Invent. de Démarès, l. 6 — une autre statue est encore connue indirectement par l'inventaire d'Hypsoclès, l. 62 ὁ κόσμος ὁ τοῦ ἀγάλματος τοῦ τὴν ἔρειαν ἐσθῆτα ἔχοντος.

fournit une donnée analogue sur la dimension des statues; il prouve en outre que, si la grande représentait Apollon, les trois petites étaient les Charites. Ce fait enfin que toutes les quatre sont citées ensemble et qu'elles avaient été ensemble couronnées par une même donatrice paraît indiquer qu'elles appartenaient à une seule et même œuvre. Or Pausanias et Plutarque (1) rapportent que les artistes Tektaios et Angéliou avaient fait pour Délos un Apollon, qui tenait dans la main droite un arc et dans la gauche les trois Charites. Ainsi la statue de Délos, au deuxième siècle avant notre ère, était conforme au type créé par ces vieux maîtres, ou plutôt c'était leur œuvre elle-même. Ces images, consacrées par les siècles et par la dévotion, se conservaient religieusement et, bien plus tard, Pausanias voyait encore à Olympie les œuvres de Cléarchos de Rhégion, de Dontas et de Dorycleidas (2), contemporains de Tektaios et d'Angéliou et élèves, comme eux, de Dipoinos et de Skyllis.

Le dieu, d'après certaines monnaies d'Athènes (3), était debout; en effet les inventaires ne parlent point de trône; les auteurs ne disent point de quelle matière était la statue; nous voyons qu'elle était d'or, soit que ce métal fût associé à l'ivoire, soit qu'il fût appliqué en revêtement sur une statue de bois. Les deux procédés étaient également employés à cette époque, ils avaient été même pratiqués par Dipoinos et Skyllis (4).

(1) Pausan., II, 32, 5. μαθητῆς δὲ ὁ Κάλλιον ἦν Τεκταίου καὶ Ἀγγελίωνος οἱ Δηλίοις ἐποίησαν τὸ ἄγαλμα τοῦ Ἀπόλλωνος· ὁ δὲ Ἀγγελίων καὶ Τεκταῖος παρὰ Διποῖνον καὶ Σκυλλίδει ἐδιδάχθησαν. Pausan., IX, 35, 3. Καὶ Ἀγγελίων τε καὶ Τεκταῖος... τὸν Ἀπόλλωνα ἐργαζόμενοι· Δηλίοις, τρεῖς ἐποίησαν ἐπὶ τῇ χειρὶ αὐτοῦ Χάριτας—Plutarch., *de Music.*, 14. Ἡ ἐν Δῆλῳ τοῦ ἀγάλματος αὐτοῦ (Apollon) ἀφ' ἑδρουσὶς ἔχει μὲν ἐν τῇ δεξιᾷ τόξον, ἐν δὲ ἀριστερᾷ Χάριτας τῶν τῆς μουσικῆς ὀργάνων ἐκάστην τι ἔχουσαν... οὕτω δὲ παλαιὸν ἔστι τὸ ἀφ' ἑδρουμα τοῦτο ὥστε τοὺς ἐργασμένους αὐτὸ τῶν καθ' Ἡρακλέα Μερόπων φασὶν εἶναι.

(2) Pausan., VI, 4, 4 (cf. III, 17, 6); VI, 19, 12; V, 17, 1.

(3) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 364; Müller, *Denkmäl. d. Alt. Kunst*, II, n. 126—cf. une gemme dans Millin, *Gal. Myth.*, 33, 474; Overbeck, *Gesch. d. Gr. Plastik*, I, p. 72 et note 20.

(4) Il faut aussi donner une mention à quelques objets intéressants, qui sont plutôt des œuvres d'architecture que de sculpture; ce sont des modèles

Les objets dont il nous reste à parler maintenant sont d'un intérêt beaucoup moindre, en petit nombre, et il suffira d'en donner la liste. Je continuerai d'ailleurs à compléter l'inventaire de Démarès par d'autres plus anciens.

4° *Instruments de métiers* — Si l'absence de toute école de sculpture à Délos peut expliquer la rareté et la médiocrité des œuvres cataloguées, on comprendra sans peine que, dans les temples de cette île toujours neutre, sans esprit militaire et sans armée, les trophées guerriers fassent défaut; que dans une ville, qui produisait fort peu et recevait tout du dehors, le dieu ait reçu en offrandes très-peu d'instruments de métiers.

Armes. — Des casques κώνος, περικεφαλαίχ σιδηρᾶ περιηργυρωμένη (1) — un bouclier d'argent ἀσπίς ἀργυρᾶ — une lance δόρυ σιδηροῦν (2) — une épée et son fourreau μάχαιρα ἱππική — κολοῦν μαχαιρᾶς ἱππικῆς (3) — des arcs et des carquois τόξα κρητικά — φρέτρα ζωιωταί — φρέτρα ἡρακλεωτικῆ χρυσοποικιλτος τόξον ἔχουσα (4). — Enfin un objet, dont le sens n'est pas très-clair, ἐχίνη στρατιωτικῆ (5).

Marine. — Un éperon de navire νέως ἔμβολον — des ancres ἀγκύρα σιδηρᾶ καὶ λίθος μολυβδοῦς, ἀγκύρα σιδηρᾶ λίθον οὐκ ἔχουσα (6) — un acrostolion.

Palestre — σφαῖρα, δίσκος, δίσκοι χαλκοῖ (7).

pour divers monuments de l'île: τύπος ξύλινος κεραμίδων τῶν ἐπὶ τὸν Κερατῶνα (Démarès, l. 172) — παράδειγμα τοῦ Κυνθίου — παράδειγμα θυρῶν τοῦ Ἀπολλωνος (Charilas, l. 94, 95).

(1) Κώνος, Démarès, l. 56, 75-76 — Hyps., l. 77 περικ... Λεωνίδου ἀνάθημα; cf. Charil., l. 49 περικεφαλαίον ὑπάργυρον.

(2) Ἀσπίς, Démarès, l. 178 — Δόρυ, l. 171.

(3) Invent. d'Hypsoclès, l. 99; cf. Sosisth., l. 46 κολοῦν ἐλεφάντινα δύο, τὸ μὲν Τιμέου, τὸ δὲ Θυμώιδου.

(4) Invent. d'Hypsoclès, l. 99-100; Démarès, l. 32-33.

(5) Ibid., l. 125.

(6) Invent. de Démarès, l. 167, 168, 171 — J'écarte la τριήρης, don de Séleucus, que je considère comme un vase. — L'acrostolion est indiqué dans un inventaire postérieur.

(7) Ibid., l. 13, 157, 170.

Divers — Des caducées *κηρύκειον ἀργυροῦν* — des fuseaux *ἡλεκάται* — une enclume *ἄκμων* (1).

On peut s'étonner de ne trouver aucun instrument de médecine ou de chirurgie, ni aucun de ces ex-voto consacrés par les malades et qui représentaient la partie du corps atteinte et guérie (2); car Apollon est un dieu guérisseur. Les Déliens, au rapport de Strabon, donnaient à ce dieu le surnom de *ὄλιος* (3), c'est-à-dire celui qui sauve et guérit. Voici un petit fragment d'inscription que j'ai recueilli à Délos et où Apollon est appelé médecin des mortels.

- A M A
Γ Ο Ν V Λ

Τ Ο Λ Λ Ο Ν Α Ρ Χ Α Γ Ε
Ε Β Ρ Ο Τ Ω Ν Ι Α Τ Ρ Ε
Τ Ο Ν Θ Υ Σ Ι Α Ι Σ Τ Ε Κ Α Ι Π Ρ Ο Θ Υ
Τ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ε Κ Α Ι Γ Α Ξ Κ Η
Ο Μ Ε Θ Α Ξ Ω Τ Η Ρ Α
Ν Ο Α Ρ

Bien que l'écriture soit de basse époque, le texte ne prouve pas moins la foi qu'on avait en Apollon. De plus, Asclépios était honoré à Délos, il y avait un temple, et ce temple paraît avoir été placé sous la surveillance des hiéropes.

5° *Monnaies* — Les monnaies d'or sont désignées par les mots *χρυσοῦς οὐ στατήρ* — *Χρυσοῦ Ἀλεξάνδρειοι, Ἀντιόχειοι, Φιλίππειοι* (4) — *Στατήρες Αἰγινάῳι, Ἐφέσιοι, Κορίνθιοι, Κρητικοί, Κυζικηνοί, Πτολεμαϊκός* (5).

(1) *Ibid.*, l. 28, 162 — 17, 28, 214, 168 — Les *ἡλεκάται* sont peut-être de simples tiges d'argent; cf. *ὀφελίσκοι, σκυταλάι*.

(2) J'ai pourtant recueilli en 1880 une oreille votive de bronze.

(3) *Strab.*, XIV, p. 492; cf. *Macrob.*, *Saturn.* I, 17.

(4) *Al.* Démarès, 7, 59, 189; *Sosisth.*, 31 — *Av.* Dém., 189 — *Φ.* Dém., l. 7, 189.

(5) *A.* *Hyps.* 20; *Charil.*, 69 — *E.* Dém., 189 — *Ko.* *Hyps.*, 21; *Char.*, 69 — *Kr.* *Hyps.*, 20; *Char.*, 69 — *Ky.* *Hyps.*, 38 — *It.* Dém., 189.

Il faut ajouter des Dariques (1), des χρυσοῦ dont l'origine n'est pas indiquée, enfin une certaine quantité d'or monnayé, sous le titre vague de χρυσίον παντοδαπόν. Il y a, entre autres, du χρυσίον λευκόν, c'est-à-dire de l'or plus ou moins fortement allié d'argent, et dont étaient faits les statères de Cyzique mentionnés plus haut (2).

A la ligne 189, l'inventaire de Démarès mentionne ainsi une drachme de Carystos : Καρυστιξ ἢ χρυστῆ. La drachme était partout en Grèce l'unité monétaire pour l'argent ; je ne sais donc comment interpréter le texte qui est certain et ne peut être changé.

En dehors des monnaies d'argent comprises dans l'ἀργύριον παντοδαπὸν ἐπίσημον, dans les νομισματὰ ἀργυρᾶ παντοδαπά, de l'ἀργύριον ἀττικὸν et ἀλεξάνδρειον δόκιμον (3), on trouve des tétradrachmes, des drachmes et des oboles.

Les tétradrachmes, τετραδραχμια dans l'inscription d'Hypoclès, τετραχμια dans les inventaires postérieurs, appartiennent aux systèmes monétaires suivants : Τετρ. Μουσώλεια, Ἀλεξάνδρειον, Πτολεμαϊκά, Λυσιμάχεια, Ἀντιόχεια, Νάζεια, Ἐφέσιον (4).

Voici la liste des drachmes : Δηλία, Αἰγινία, Ἀλεξανδρεία, Ῥοδία, Σικωνία, Φωκία — et celle de Carystos en or (5).

Le νόμος ou νοῦμος, d'où les Latins ont tiré le mot *nummus*, était pour certaines parties de la Sicile et de la Grande-Grèce ce qu'était la drachme dans la Grèce propre, l'unité monétaire.

La valeur et le poids en variaient selon les lieux, et changèrent aussi avec le temps. Le nomos de Tarente et d'Héraclée équivalait à deux drachmes attiques ; celui de Sicile était

(1) Δαρεῖοι ou Δαρηῖοι Char., 70; Sosisth., 29.

(2) Démar., 39; Charil., 64; Sosisth., 24.

(3) Hyps., 80; Charil., 46, 70, 73, 92; Démar., 190.

(4) Sur la forme τετραχμια voir *C. I. G.* 1570, le commentaire de Bœekh. — Μω., Hyps., I. 21; Charil., 70 — Ἀλ. Dém., 215 — Πτ. Dém., 189; Hyps., 80; Sosisth., 54; Charil., 46 — Λυ. Dém., 14, 15, 94 — Ἀντ. Charil., 39, 65 — Να. Hyps., 21; Charil., 70 — Ἐφ. Dém., 40; Sosisth., 47.

(5) Δ. Dém., 189 — Ἀ. Dém., 204 — Ἀλ. Dém., 14 — Ρο. Dém., 204; Sosisth., 47; Charil., 39 — Σ. Dém., 204 — Φ. et aussi Φωκαϊδος νόμισμα placé à la suite du χρυσίον λευκόν Dém., 190; Hyps., 21, 30; Charil., 70.

primitivement, selon Bœekh, égal à la litra ou à dix oboles éginétiques; pour le mettre d'accord avec le système attique, on le diminue ensuite d'un dixième; il répondit alors à une obole attique et demie, et il y en avait quatre à la drachme.

Les νόμοι, δίνουμ, τετράνομ (1) sont des nummi simples, doubles, et quadruples.

Le mot ἱστικικόν, ἱστικικόν (2) doit également faire allusion à une monnaie, mais je n'ai été à même d'en déterminer ni l'origine, ni la valeur.

Il y a des oboles de Béotie, d'Orchomène, de Phocée. D'autres sont dites ὀβολοὶ ἀρβυλικοί (?). Ces dernières seules étaient certainement d'argent (3).

En fait de bronze, on ne trouve que de la monnaie délienne χαλκοῖ ἐπιχώριοι, χαλκὸς Δήλιος. Tout le reste est réuni sous la rubrique χαλκὸς παντοδαπὸς ἐπίσημος, et enfermé dans des vases de bronze, un stamnos et une hydrie (4).

On trouve quelquefois dans les temples des monnaies fausses; les comptes de l'Hécatompédon mentionnent des Στρατηγῶν κίβδηλοι... [κατακεχυσώ] μένοι, οἱ πρὸς Λάκωνος. On doit entendre de cette manière les τετραχμυκὸς ὑπόχαλκον de Lysimaque (5).

Restent enfin les monnaies indéterminées et mêlées, le νόμισμα παντοδαπὸν, dont le métal même n'est pas indiqué.

L'usage de consacrer et de conserver des monnaies dans les temples est démontré par tous les inventaires. J'aurais voulu, pendant mon séjour à Délos, m'assurer si la coutume de jeter des monnaies dans les eaux (6) existait dans cette île comme en beaucoup d'autres endroits; mais les moyens me manquaient

(1) Invent. de Démarès, I, 215.

(2) Ibid., I, 215; I, 61.

(3) Bo. Dém., 193; Hyps., 21 — Or. Dém., 193; Hyps., 19; Sosisth., 29; Charil., 69 — Φ. Charil., 70 — A. Hyps., 80; Charil., 46.

(4) Hyps., 20; Charil., 69; Dém., 193 — Hyps., 100 χαλκοῦ ἐπίσημου παντοδαποῦ ἐν ὑδρίαι καὶ στάμνοισι χαλκοῖς ὀλίγην σὺν τοῖς ἀγγεῖ[τοῖς] μναῖ... .

(5) Bœekh, *Staatsh. der Athen.*, II, p. 259; Dém., I, 14, 15.

(6) Pausan., I, 34, 3.

pour sonder les eaux et la vase du lac communément appelé *ἱερὰ λίμνη*, et qui doit être l'ancien bassin *τροχοσίδης*.

6° *Métal en lingots* — On a vu plus haut comment les débris des offrandes étaient recueillis et de temps en temps convertis en lingots. Dans l'inventaire d'Hypsoclès, l'or et l'argent en lingot sont désignés par les mots *χρυσίον*, *ἀργύριον ἄσημον* (1); dans celui de Démarès, on emploie le terme *χύμα*.

Les *χύματτ* d'or provenant de la statue d'Apollon, de celles des Charites, des couronnes brisées et autres fragments de toutes sortes sont au nombre de quinze, et pèsent ensemble près de 1600 drachmes (2). Il y en a encore deux, d'or inférieur (3).

Le nombre des *χύματτ* d'argent plus ou moins pur est de vingt-deux au moins; le poids n'en est pas donné (4).

A chaque *χύμα* ou à chaque série de *χύματτ* obtenus dans une même fonte, répond un échantillon du métal, *δοκιμεῖον* (5).

Pour se faire une idée exacte de tout ce que le temple contenait d'or et d'argent, il faut ajouter aux offrandes, aux lingots, tout ce qui attendait la fonte: parties détachées des statues, débris de couronnes, de vases, d'un trépied, d'une table, râclures et parcelles de tout genre, morceaux d'or, d'argent et de plaqué (6).

On gardait aussi les restes de bronze et de fer (7). Tout cela servait à l'occasion: par exemple, des lingots avaient été employés à l'argenteure des *ἐπίθυρα*, d'autres à la fabrication d'un

(1) Invent. d'Hypsoclès, l. 82 *χρυσίου ἀσήμου παντοδαπού, ὅλην δραγμαὶ ΗΠ' σὺν τοῖς κλάσματι τοῦ θυμιατηρίου*; cf. Sosisth., l. 32 *ἀργυρίου παντοδαπού ἀσήμου, ὅλην δραγμαὶ XXXXϞΗϠΔΔΔΠΗ*.

(2) Invent. de Démarès, l. 6, 7, 120, 122 — cf. 187 *χρυσίον ἐγ κιβωτίῳ παντοδαπόν, ὅλ(κ)ή* ϞΗΗΔΔΔΠΠ, ἐν οἷς χύματα ΠΠ.

(3) Ibid., l. 122-124 *χείρονος χρυσίου*.

(4) Ibid., 96, 123-125; cf. 52, 24, 149.

(5) Ibid., 96, 169.

(6) *Χρυσίον ἀπ' ἀνδριάντων*, l. 114, 130, 134, 136, 137-138, 149, 153 — *κλάσματα στεφάνων*, 192, 194, 196 (bis) — *Εὔσματα ἀπὸ τῶν ἀργυρωμάτων — ὠταρίων κλάσματα — ροπάλια ἀπὸ κύλικος*, 96, 147, 146: — *Ψήγματα ἀπὸ τοῦ τρίποδος*... , 90, 24 *χρυσία παντοδαπά*, 167, 203. — *Ψήγματα χρυσᾶ, ἀργυρᾶ, ἐπίχρυσα* 118, 95, 97, 118 — *χρυσᾶ, ἀργυρᾶ, ἐπίτρητα* 188, 203, — *κλάσματα* 186, 157, 159, 163, 170, 210.

(7) Invent. de Démarès, 166, 169, 203, 168, 169, 179.

trépied (1). Pour l'entretien des édifices et des offrandes, on avait aussi des feuilles d'or, ou en doublé, enfin diverses autres matières à l'état brut, de l'ébène, de l'ivoire, du fer, de l'étain (2).

Ce qui se trouve dans les différents inventaires de la face B est peu de chose; car on avait pour le matériel des magasins. Ils contenaient des bois de diverses essences, des tuiles et en général tout ce qui était utile pour les travaux de construction ou de réparation. Les lignes 225-238, détruites plus qu'à moitié, sont un renseignement tout à fait insuffisant. J'emprunterai donc quelques détails à l'inventaire de Sosisthénès, (l. 142 et suiv.), et surtout à celui de Charilas (l. 93-102). Le premier ne contient que des bois: cèdre, cyprès, chêne, orme, de longueur et d'épaisseur différentes; le second est plus varié, en voici un passage:

Καὶ τὰδε παρελάβομεν ἐν τῷ Ἄνδρίῳ οἴκῳ· δεσμοὺς χαλκοῦς: ΙΙΙΙ· τούτων ἐνὰ κατεχρησάμεθα εἰς τὸν γαυλὸν τὸν ἐν τῇ παλαιστρῃ, τοὺς δὲ λοιποὺς παρέδομεν τοῖς ἱεροποιοῖς· Θαρ|σύνοντι, Φίλλι· ὀβελίσκους χαλκοῦς: ΔΓΙΙΙ, παρέδομεν· κληθῆρα σιδηρᾶ ΙΙ, παρέδομεν· κρατήρων ὄτρα δύο, πυθμένα, παρέδομεν· παραδείγμα τοῦ Κυνθίου, παρέδομεν· ὕσπληγχα λαμπαδείου, παρέδομεν· δοχὸν (3) ἀπὸ τῆς Μενίμπης (sic) οἰκίας, παρέδομεν· κλάσμα δοχοῦ παρέδομεν· παραδείγμα θυρῶν τοῦ Ἀπόλλωνος, παρέδομεν· ξύλα κέδρινα: ΔΓΙ, παρέδομεν·| σολήνας: ΙΔ, τούτων κατεχρησάμεθα δέκα, τοὺς δὲ λοιποὺς παρέδομεν· ἑσχάραν λιθίν[η]ν, παρέδομεν· ἐλέφαντος μνάς δεκάπεντε, παρέδομεν· κόλλης πέταλα δύο, παρέδομεν· τύχον (4) ἐπὶ κοπά|νου, χόα χαλκοῦν, ψυκτῆρα χαλκοῦν, ζυγά δύο, παρέδομεν· σκνίδα πτελεῖνην δεκάπηχυν, παρέδομεν· ἄμαξαν τῷ ἀγάλματι τοῦ Διονύσου, παρέδομεν· σταθμά, τάλαντον, ἡμιτάλαντον χαλκοῦν,| δεκαμνῶν λίθινον, παρέδομεν· ἱμάτιον στύππινον, παρέδομεν· ἄμμονα σιδηροῦν, ἔνβολον παριουργοῦς χαλκοῦν, σφῦρα

(1) Ibid., 52, 149.

(2) Ibid., 186, 187 πέταλα χρυσᾶ — 139 χρυσίωι ἐπίτηκτα — 165, 165-66, 170, 169, 170.

(3) Sans doute δοχόν.

(4) La forme habituelle est τύκος.

σιδηρῶν, παρέδομεν — Ἐν τῷι Δηλίωι οὐκίωι· ζύλα δρούνα δω-
 δεκα|πήχη· τούτων κατεχρησάμεθα εἰς τὸ στοῦδιον τὸ ἐπὶ Κουρο-
 τρώφωι, τὸ δὲ ἕτερον παρέδομεν — ἐν τῷι πλινθίνωι· ζύλον ἐλά-
 τινον ἰατωκαιδεκάπηχου, παρέδομεν· ἐν τῇι γραφῆι (?) σκνίδας κα-
 ρυῖνας| δύο, παρέδομεν· σφραγῖδα δημοσίαν, παρέδομεν· θύραν ἀπὸ
 τῆς Μενίππης οἰκίας, παρέδομεν· κονίνας μεδίμνους ΔΔΔΔ| ΠΜΗ (?)·
 κεραμίδων ἡγοράσαμεν ζεύγη διακόσια· τούτων κατεχρη|σάμεθα εἰς
 τὸ στοῦδιον τὸ ἐπὶ Κουροτρόφωι ζεύγη· ΠΔΔ· ἐπὶ τὸ περιοικοδό-
 μημα τὸ περὶ τῷι Ἀρτεμισίωι κατεχρησάμεθα κεραμίδων ζεύγη·
 ΔΔΔΔ|||· τὰ δὲ λοιπὰ ζεύγη· ΠΔΔΓ|· παρέδομεν τοῖς ἱεροποιοῖς
 Θαρσύνοντι, Φίλι (1).

Dans l'étude que nous avons faite des offrandes, nous avons résumé toutes les particularités intéressantes de forme, de matière et de poids; il ne nous reste plus qu'à présenter de courtes observations générales.

D'un inventaire à l'autre on observe des différences qu'il importe de noter et, autant que possible, d'expliquer.

Les noms des objets changent en vertu de synonymies: on emploie des termes généraux au lieu de termes particuliers, ποτήριον au lieu de κύλιξ ou des diverses espèces de κύλιξ, τηιουργής, μελησιουργής etc.; le diminutif pour le simple, ἡδυποτίδιον pour ἡδυποτίς, κυλινδρίσκος pour κύλινδρος; ou bien encore on se sert de véritables synonymes στλεγγίδιον pour ταινίδιον ἡδυποτίς pour κύλιξ, ἔσχαρις pour θυμιακτήριον.

Les notices sont aussi plus ou moins développées ou abrégées: certains inventaires contiennent des listes détaillées de tous les objets, d'autres en donnent seulement le total; ici la description est minutieuse, et là elle se borne au nom de l'objet; quelquefois on transcrit au long les inscriptions dédicatoires, ailleurs on n'y prend que le nom du donateur; ailleurs encore, aucune de ces indications ne passe dans les catalogues.

(1) Il y a une erreur de dix unités dans un des chiffres; car le total des briques employées et de celles qui restent 70+44+76 ne monte qu'à 190.

Les variantes de rédaction répondent souvent aux altérations subies par les offrandes elles-mêmes : ainsi les lignes 194-197, où il n'est question que de *κλάσματᾶ στεφάνων*, répondent aux lignes suivantes de l'inventaire d'Hypsoclès (51-60).

στέφανος| χρυσοῦς μυρρίνης, ἀνάθημα βασιλέως Πτολεμαίου, ὀλικὴν
 δραχμαὶ Η[▯]ΔΔΔ[▯]†††· στέφανος χρυσοῦς μυρρίνης, Βερενίκης ὑπὲρ
 Πτολεμαίου|, ὀλικὴν δραχμαὶ [▯]ΔΔ· στέφανος δάφνης χρυσοῦς, ἐν
 ἀνέθηκε Πευκέστης, ὀλικὴν δραχμαὶ [▯]Δ[▯]· στέφανος μυρρίνης χρυ-
 σοῦς|, Δηλιάδων ἀνάθημα, χορεῖα Νικοκρέοντος ἐπιδόντος, ὀλικὴν
 δραχμαὶ ΔΔΔΔ†††· στέφανος δάφνης χρυσοῦς, Καλλικράτους ἀ-
 νάθημα|, ὀλικὴν δραχμαὶ ΔΔ· στέφανος δάφνης χρυσοῦς, ὀλικὴν
 δραχμαὶ ΔΔ††, Ἰωμίλου ἀνάθημα· στέφανος δάφνης χρυσοῦς, ἀνά-
 θημα Δηλιάδων, χορεῖα Φιλοκλέους ἐπιδόντος, ὀλικὴν δραχμαὶ ΔΔ
 ΔΔ†· στέφανος κιττοῦ χρυσοῦς, ἀνάθημα βασιλέως Πτολεμαίου, ὀ-
 λικὴν δραχμαὶ ΗΔΔΔΔ· στέφανος χρυσοῦς δάφνης, Δημητρίου βασι-
 λέως ἀνάθημα, ὀλικὴν δραχμαὶ [▯]Δ[▯]††· στέφανος χρυσοῦς, Δηλιά-
 δων ἀνάθημα, χορεῖα Μήτρωνος ἐπιδόντος, ὀλικὴν δραχμαὶ [▯]ΔΔ††·
 στέφανος χρυσοῦς δάφνης, Δηλιάδων ἀνάθημα, Κλείτου ἐπιδόντος,
 ὀλικὴν δραχμαὶ| [▯]ΔΔΔΔ· στέφανος μυρρίνης χρυσοῦς, Λυσάνδρου
 Λακεδαιμονίου ἀνάθημα, ὀλικὴν δραχμαὶ [▯]††††, σὺν τῷ ῥόδωι·
 στέφανος χρυσοῦς δάφνης|, Κρατέρου ἀνάθημα, ὀλικὴν δραχμαὶ [▯]†
 ††· στέφανος χρυσοῦς Φιλοκλέους ἀνάθημα ὀλική(ν) δραχμαὶ
[▯]ΔΔΔΔ.

On ne peut guère expliquer que comme des erreurs, des différences qui portent sur la nature même des objets. La même couronne est tantôt de myrte et tantôt de laurier ; une autre de vigne ou de chêne (1). La phiale consacrée par Ctésylis à Ilithyie est, d'après un inventaire, ornée de κάρυα et, d'après

(1) Invent. de Sosisthénès, l. 6 Στέφανος μυρρίνης, Καλλικράτους ἐπιδόντος, ὀλικὴ σὺν λίνωι Δ†††† = Hyps., l. 54 στέφανος δάφνης χρυσοῦς, Καλλικράτους ἀνάθημα, ὀλικὴν δραχμαὶ ΔΔ.— Démarès, l. 7-8 στέφανος χρυσοῦς δρυός, Λυσάνδρου ἀνάθημα, ὀλική) [▯]Δ†††† = Hypsoclès, l. 91 στέφανος ἀμπέλου χρυσοῦς Λυσάνδρου Λακεδαιμονίου ἀνάθημα, ὀλικὴν δραχμαὶ [▯]Δ††††; cf. Charil., l. 47.

un autre, de Περσῶν πρόσωπα en relief (1). Les oboles d'Orchomène sont au nombre de 400 dans l'inventaire d'Hypsoclès; de 410 dans celui de Charilas; de 398 dans celui de Sosisthènes; de 358 seulement dans celui de Démarès. Les pendants des colliers étaient comptés; or un collier qui en avait 82 se trouve à une date plus récente en avoir 92 (2).

Il y a aussi quelquefois erreur sur la qualité du métal: des objets dorés ou plaqués sont pris pour des objets d'or (3). D'autres fois on pêche par omission: des appliques d'or ne sont pas indiquées, des pierres précieuses sont passées sous silence (4); souvent enfin il n'est même pas question du métal. On voit que, malgré tous les soins, quelque place pouvait rester encore à la fraude.

On s'attendrait du moins à une identité parfaite dans les pesées; elle est au contraire presque l'exception, et l'écart des chiffres est quelquefois considérable.

Quand la diminution de poids est lente et progressive, on peut bien admettre qu'elle est l'effet de l'usure. Ainsi nous voyons la couronne consacrée par Lysandre tomber de 69 drachmes à 68, 67 et enfin 63 $\frac{1}{2}$ (5). On comprend même des différences beaucoup plus fortes et même brusques, quand l'objet pesé a subi des avaries: une couronne offerte par Ptolé-

(1) Invent. de Démarès, l. 50 = Hypsoclès, l. 115 a été cité plus haut.

(2) Invent. d'Hypsoclès, l. 19 = Charil., 69; Sosisth., 29; Dém., 193. — Hyps., l. 23 ὄρμος λογγωτὸς ὃν ἀνέθηκε Σιμύχη Μυκονία ἄστατος· ἀριθμὸς λογγίων ϞΔΔΔΠ, cf. Charil., l. 85 — dans Sosisth., l. 17 ἀριθμὸς λογγίων ϞΔΔΔΔΠ. Il y a erreur du lapicide; mais de semblables erreurs ont lieu d'étonner dans des documents de ce genre.

(3) Invent. de Sosisth., l. 53 δακτύλιος ἀνθράκιον ἔχων ἐπίχρυσος = Hyps., l. 82 δακτύλιος χρυσοῦς ἀνθράκιον ἔχων, Σαπροῦς ἀνάθημα — Charil., l. 54 στρέπτον περίχρυσον ὀλίγη ΔΔΔΓΠ = Hyps., l. 96 στρέπτον χρυσοῦν πρὸς τῷ τοίχῳ, Δάτιδος ἀνάθημα, ὀλίγη δραχμαὶ ΔΔΔΓΓ — Charil., l. 84 στλεγγίδιον ἐπὶ ναίσκῳ ὑπόχραλλον ἄστατον = Sosisth., l. 17 στλεγγίδιον ἐπὶ ναίσκου χρυσοῦν; etc.

(4) Invent. de Charil., l. 83 ἀετὸς ἐπίχρυσος = Hyps., l. 12 ἀετὸς ἀργυροῦς — Dans l'inventaire de Démarès la couronne portée par la statue d'Apollon est ainsi décrite ἐμ μέσῳ σάρδιον ἔχων; partout ailleurs ce détail est supprimé.

(5) Invent. d'Hypsoclès. l. 91; Charil., 47; Sosisth., 54; Dém., 7-8.

mée pesait sous Sosisthénès 140 dr.; elle est réduite à 107 dr. sous Démarès (1); mais alors elle est brisée (διακελυμένος). Comment expliquer, par exemple, que cette même couronne soit cotée 140 $\frac{1}{2}$, puis 150, puis de nouveau 140? (2) qu'une autre, qui n'est nullement endommagée, — du moins rien ne l'indique — puisse varier de 44 à 39 et à 19 drachmes? (3) Quelquefois les chiffres sont corrigés de parti pris et avec mention expresse: ὁ πέμπτος (στέφανος) ἐπιγραφὴν εἶχεν ΗΔΓΓΓΓΓΓ, σταθεῖς δὲ εἵλκυσεν [Η]ΔΓΓΓΓ· ὁ ἕκτος ἐπιγραφὴν μὲν εἶχεν ϜΔΓΓΓ, σταθεῖς δὲ (ε)ῖ(λ)κυσεν ϜΔΓ κτλ. Sur vingt-et-une pesées, huit sont corrigées; l'écart varie de 1 obole à 3 dr. $\frac{1}{2}$, et toujours en augmentation du chiffre primitif. Ailleurs ce chiffre est presque doublé: στέφανος Ἰωμίλκου ἀνάθημα, ὀλκὴ σὺν λίνωι καὶ κηρῶι: ΔΔ, ἕλκει δὲ ΔΔΔΓΓΓΓΓ (4). Si l'on peut toujours, pour les réductions, trouver une raison plausible dans les accidents et l'usure, on ne voit guère quelle peut être la cause d'une augmentation si forte, si ce n'est une erreur.

On se servait, pour peser les offrandes, de la balance publique, qui était placée dans l'ἀγορανόμιον et que l'on transportait peut-être à cet effet dans le temple. Τρυττα ἔστησαν ἐν τῶι ζύγωι τῶι ἐλάττονι τῶι ἐν ἀγορανομίωι πρὸς ἀργύριον ἀτ(τ)ικὸν ὀλοσχερὲς καὶ ἤλκυσεν (sic), σὺν τοῖς πυθμέσι καὶ τοῖς οὔσιν τοῖς ἀποπεπτωκόσιν, δραχμαῖς ϜΗΗΗΔΔΔΓΓΓΓΓ (5). Il est aussi question de cette balance dans l'inventaire de Démarès (1.27): ῥυτὸν οὖ ὀλ(κὴ) ἐν τῶι μικρῶι ζύγωι μν(αῖ) Γ (δραχμαί) ϜΓΓΓ. Le poids est estimé la plupart du temps en drachmes, et, pour cer-

(1) Invent. de Démarès, l. 8 = Sosisth., l. 56.

(2) Invent. d'Hypsoclès, l. 84 στέφανος χρυσοῦς κίττω, βασιλέως Πτολεμαίου ἀνάθημα, ὀλκὴν δραχμαί ΗΔΔΔΔΓΓΓ = Charil., 47 στέφανος ὄν Πτολεμαῖος ἀνέθηκε, ὀλκὴ: ΗϜ = Sosisth., l. 56 ὀλκὴ ΗΔΔΔΔ.

(3) Invent. d'Hypsoclès, l. 54 στέφανος μυρρίνης χρυσοῦς, Δηλιάδων ἀνάθημα, Νικοκρέοντος ἐπιδόντος, ὀλκὴν δραχμαί ΔΔΔΔΓΓΓΓ = Charil., 78 στ. χρ. μυρρίνης, Δηλιάδες χορεῖα στεφανώσαντος Νικοκρέοντος, ὀλκὴ: ΔΔΔΓΓΓΓΓ = Sosisth. 9 στ. μυρρίνης, Δηλιάδες, χορεῖα Νικοκρέοντος ἐπιδόντος, ὀλκὴ σὺν λίνωι καὶ κηρῶι ΔΠΓΓΓΓ.

(4) Invent. d'Hyps., l. 109-113 — Sosisth., l. 8; cf. Hys., 55, Charil., 77 où l'on trouve les cotes 22 et 20 drachmes.

(5) Invent. de Sosisth., l. 142-3.

tains objets d'or, en χρυσοῦ, qui équivalent à deux drachmes (1). On employait quelquefois, en guise de poids, de l'argent monnayé, ainsi qu'on peut le voir par le passage cité plus haut et par la formule deux fois répétée (l. 89, 90) ὀλίγη πρὸς ἀργύριον.

Les offrandes qui n'étaient pas pesées étaient comptées; aussi disait-on que la transmission se faisait σταθμῶι καὶ ἀριθμῶι (2). Les ἄστακτα forment une assez importante partie du trésor (l. 29-30): Bœckh a supposé que les objets non pesés ne pouvaient pas l'être en effet: «donaria, quae col. I habentur, nullum pondus adscriptum referant; unde patet illa moveri non potuisse» (3). Cette opinion est contredite par la comparaison des divers inventaires, dans lesquels les mêmes objets sont tour-à-tour pesés et non pesés (4).

V. *Noms des dieux à qui les offrandes sont faites.*— Il arrive assez rarement que le nom du dieu à qui était faite la dédicace soit mentionné dans les inventaires. Il manque d'abord, comme il est naturel, quand les offrandes elles-mêmes ne portaient pas d'inscription; lors même qu'il y avait une inscription et qu'elle contenait une dédicace, on pouvait encore sous-entendre ce détail, ou l'omettre pour abrégé: si le dieu à qui l'offrande était consacrée était celui même du temple où elle

(1) Invent. de Démarès, l. 119, 123.— Sosisth., 67 ἄλλοι στέφανοι χρυσοῦς ὧι τὸ ἄγαλμα ἐστεφανῶνται... χρυσοὶ ὀλίγη ΠΗΠΠΠ — ἄλλοι στέφανοι χρυσοὶ τρεῖς οἷς αἱ χάριτες ἐστεφανῶνται... ὀλίγη χρυσοὶ ΔΔΔΙ.— Le rapport du χρυσοῦς au didrachme est conforme au système attique, que l'on suivait à Délos, où sans doute on ne frappa jamais de monnaie d'or. L'égalité de poids est démontrée par l'inventaire de Démarès où le poids des trois mêmes couronnes est donné en drachmes (63 dr. = 31 χρ.). On doit probablement corriger le poids de la première couronne qui s'élèverait à 1218 dr., chiffre selon toute apparence trop élevé. Il y avait deux couronnes destinées à la statue du dieu; la première pesait 144 dr.; la seconde devait être à peu près semblable; je corrigerais donc ΠΗΠΠΠΠ en ΠΔΠΠΠΠ χρ. 60, drachmes 9 = 129 dr.

(2) Invent. de Sosisth., l. 1-2 τὰδε παρελάβομεν... ἐξ Ἀρτεμισίου σταθμῶι καὶ ἀριθμῶι, etc.

(3) *C. I. G.* 2860, note, p. 557.

(4) Ainsi, pour me borner à un seul exemple, le κόσμος ou ὄρμος Ἐριφύλῃς est coté 157 dr. dans l'inventaire de Démarès l. 200; ἄστατος dans Sosisth., l. 18; pesé dans Hyps., l. 42.

était placée, l'indication était presque superflue; s'il était étranger, elle devenait plus utile, mais non pas nécessaire encore. Pour que le dieu soit nommé, il faut donc qu'une dédicace soit gravée sur l'offrande, et que la formule en soit transcrite textuellement ou du moins résumée dans les catalogues. La formule abrégée donne simplement le nom de l'objet; celui du donateur au nominatif ou au génitif, suivant qu'il est précédé du verbe ἀνέθηκε, ou du substantif quelquefois sous-entendu ἀνθήματα; enfin le nom du dieu au datif. On emploie aussi le mot ἱερός; suivi du nom du dieu (1).

On exprime ainsi la consécration; d'autres fois c'est plutôt le droit de propriété du dieu que l'on affirme; on met alors le nom au génitif (2).

Les transcriptions textuelles s'annoncent d'ordinaire par les mots ἐφ' οὗ ἐπιγραφή — ὧν ἐπεγέγραπτο, ou simplement ἐπιγραφή. J'ai fait imprimer en caractères espacés toutes les formules qui paraissent reproduire en leur entier les inscriptions antiques: on reconnaît dans quelques-unes la mesure du vers (3); d'autres sont intéressantes par les détails qu'elles contiennent sur les donateurs ou sur les circonstances de l'offrande. Une omission regrettable est celle d'une inscription latine que peut-être les hiéropes n'avaient pas su lire.

Les dieux (4) nommés le plus souvent sont *Apollon* et *Arté-*

(1) D'autres fois on se borne même à l'un de ces détails; on trouvera des exemples presque à chaque ligne — ἱερός Ἀπόλλων; Sosisth., l. 10; Dém., 50.

(2) Invent. de Dém., l. 78-83, 162, 182, 183, 186 (bis) — Θεός, l. 182 (bis). Cf. *C. I. G.* 155, 2852, 2855 — Démosth., c. *Aristog.* I, p. 767; etc.

(3) Le vers est certainement reconnaissable, l. 41; on le devine encore dans les transcriptions plus ou moins fidèles, l. 46, 49.

(4) Voici la liste des dieux dont les noms sont cités dans l'inventaire de Démarès:

Apollon 41 (bis), 47, 52, 53, 72, 105, 149 (bis) — Délien, 33, 40, 42, 49, 50, 56, 76, 180; 80-83, 183, 186 (bis) sous le nom de θεός 182 (bis) — *Artémis* 184 — Délienne 185, 198 et 182. — *Latone*, 4 (bis). Apollon avec Artémis (tous deux appelés déliens) 78-80, 162 — Apollon avec Artémis et Latone, 5, 139. *Aphrodite*, 181. Apollon avec Aphrodite, 128, 131. *Hécate* (Artémis avec) 45, 176. *Ilithyie*, 50. *Asclépios*, 11. *Pan*, 48. *Hestia*, 143. *Charites*, 5 — A la ligne 172 la formule ἀλλὰ μισθίων ἐφ' ἧς ἐπιγραφή... Μίσθιος Γηθήλω; semble indiquer une dédicace, dont le sens m'échappe.

mis, Apollon surtout; on leur donne, mais pas toujours, les surnoms Δήλιος et Δηλίς; ils sont souvent réunis; on y joint aussi Latone ou d'autres dieux: Aphrodite avec Apollon, Hécate avec Artémis.

La triple dédicace à Apollon, Artémis et Latone est la plus usuelle à Délos; c'est celle qui se lit sur la plupart des bases de statues que j'ai recueillies. *Latone* est quelquefois honorée seule, et cela se comprend; car elle avait son temple particulier, le Létoon, son culte et ses fêtes.

Aphrodite était une des plus antiques divinités déliennes; Thésée passait pour avoir apporté de Crète son image et fondé son temple. *Hécate*, qui est une forme d'Artémis, avait un autel dans la grande île du canal de Délos (ἡ νῆσος — ou Ἐκάρτης νῆσος).

Ilithyie est commune à Délos et à la Crète, qui étaient unies par tant de liens religieux; elle avait assisté Latone dans ses douleurs, elle était adorée de toute antiquité, et, jusqu'à l'époque de Charilas, l'Εἰλεθεικτον formait un chapitre spécial dans les inventaires. Du temps de Démarès, le trésor de ce temple a été versé dans les autres, et *Ilithyie* est réduite au rôle de divinité σύννοος et subordonnée.

Asclépios était aussi l'objet d'un culte et le dieu d'un sanctuaire particulier; on ne voit pas que *Pan* eût le sien, mais pourtant les *Paneia* étaient une des fêtes du calendrier délien.

Hestia ne paraît pas avoir joui d'une vénération particulière, et pour les *Charites*, elles sont simplement les trois figures qu'Apollon tenait dans sa main gauche; la dédicace n'implique en aucune manière une dévotion locale.

VI. *Occasion de la dédicace.*— Les offrandes qui entraient dans le temple étaient de deux sortes: il y en avait, que l'on peut appeler ordinaires, qui se renouvelaient chaque année à époques fixes, en nombre déterminé, et qui étaient dédiées à l'occasion des fêtes. C'étaient en général des ἀναθήματα publics; mais il se pouvait aussi que des particuliers, que des peuples ou des rois étrangers en fissent les frais. Les offran-

des extraordinaires tenaient à des circonstances variables et fortuites, qu'elles fussent dues à la libéralité de l'État ou des particuliers.

Chaque année, le temple d'Apollon recevait 22 ou 24 phiales, dont 20 étaient remises par les *ταμίαι*, 2 par les hiéropes et 2 par les trictyarques des *Θυεστάδαι* et des *Ἐκονομίδαι* : même pour les deux dernières, la régularité paraît absolue.

Les phiales qui étaient déposées par les soins des hiéropes sont celles qui portent les noms de *Εὐτύχειος Φιλαδέλφειος* et que, selon une remarque faite plus haut, l'on consacrait à l'occasion des *Εὐτύχειαι* et des *Philadelphieia*. La périodicité régulière du don tient à celle de la fête.

Je crois que, par analogie, on peut attribuer la même origine aux vingt phiales consacrées par les *ταμίαι* ou grâce à leurs soins. Nous connaissons plusieurs autres fêtes déliennes; les unes sont instituées en l'honneur des dieux sous le vocable desquels elles sont placées; les autres empruntent leurs noms aux princes en l'honneur de qui ou par qui elles avaient été établies, aux événements en commémoration desquels on les célébrait. Dans le premier groupe on doit placer les *Apollo-nia*, les *Artémisia*, les *Létoia*, les *Dionysia*, les *Posideia*, et les *Thesmophoria* dont une journée était appelée *Megalartia* : j'indique seulement les noms que j'ai trouvés dans les inscriptions. J'y joindrais encore les *Πατάκειαι* (1) qui semblent devoir être attribuées à Héraclès Tyrien (*Πάτακιος ἐπιτραπέζιος*).

Au second groupe appartiennent les *Ἀντιγόνειαι*, les *Δημητρίειαι*, les *Πτολεμαίειαι*, (sic) *Στρατονίκειαι*, *Φιλεταίρειαι* en l'honneur des rois Antigone, Démétrius, Ptolémée, de, Philétaires, et de la reine Stratonice. Les *Εὐεργέσιαι* semblent dériver du surnom ptolémaïque *Εὐεργέτης* (cf. les *Φιλαδέλφειαι*

(1) Invent. de Démarès, l. 54. On sait qu'Hercule Tyrien était adoré à Délos (C. I. G. 2271). Sur le nom de *Πάτακιος* voir Hesych. s. *Γ'γγρων* et *Εὐεργάτης*. — Il y a aussi des divinités phéniciennes que l'on appelle *Πάτακοι*, voir Hesych. et Suidas. — Je dois cependant signaler un donateur du nom de *Πάτακος* (l. 157, 160), mais totalement inconnu, et dont il y a seulement deux offrandes.

en l'honneur de Ptolémée Philadelphé). Les *Σωπάτρειαι*, *Σωτήρια*, *Νικολάεα* (sic) ont plutôt pour origine des événements historiques et des victoires (cf. les *Εὐτύχειαι*).

Il n'entre pas dans mon dessein d'établir à quelle date et dans quelles circonstances ces fêtes furent fondées; il suffira de montrer le rapport qui existe entre leur célébration et la dédicace de certaines offrandes.

Or on lit dans l'inventaire de Démarès (l. 54): *φιλάκας* IIII, *ἀς ἔφρασαν παρὰδοθῆναι ὑπὸ τριμῶν Γληπολέμου καὶ Νικάρχου Εὐεργεσίων, Φιλεταιριῶν, Σωπατρείων, Παταικιῶν, ὀλ(κῆ) ΗΗΗ ΗΗ* — dans l'inventaire de Skylacos (l. 57-63); *καὶ ἄλλας φιλάκας ἀς παρελάβομεν παρὰ [Γλη]πολέμου καὶ Πολυστράτου, ἐπὶ Σκυλάκου, Πτολεμαϊῶν, Ἀντι[γονέων]... Πανείων, Στρατονικείων, Εὐτυχείων, Σωπατρείων... "Ἄλλαι φιλάκαι ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχῆς: Φιλαδελφείων, ἐπιστατοῦντος Ἀριστ[εῖ]δου τοῦ Μνησάλκου... ἄλλη Πτολεμαϊῶν, ἐπιστατοῦντος Ἀντιγόνου... ἄλλη Ἀντιγονέων Σωτήρια, ἐπιστα[τοῦντος]... εἰς Στρατονίεα, ἐπιστατοῦντο[ς]... εἰς Σωπάτρειαι, ἐπιστατοῦντος Σωσιπόλιος: εἰς Νικολάεα, ἐπιστατο[ῦντος]...*

C'est encore à l'occasion des fêtes que les Dieux de Délos recevaient les offrandes des villes ou des souverains étrangers. Elles étaient remises au nom des donateurs par les théores ou par les chœurs des jeunes filles que l'on appelait Déliades.

Certains peuples n'envoyaient que par hasard des théories à Délos; mais d'autres, Cos et Rhodes (1) surtout, à l'époque de leur grande prospérité, y adressaient régulièrement des ambassades sacrées et des présents. Cet usage avait cessé à l'époque de Démarès; mais, dans les inventaires de Sosisthénès, de Charilas et d'Hypsoclès, les dons de ces peuples abondent.

Les offrandes qui étaient faites par les chœurs et que l'on appelait pour cette raison *χορεῖαι* (2) semblent aussi avoir dimi-

(1) Invent. de Démarès, l. 31, 35, 37, 38, 39, 94, 95, 107, 109, 162. Les cinquante phiales, indiquées en bloc, l. 36, et dont le détail se trouve dans les inventaires antérieurs sont, pour la plupart, des présents de Cos ou de Rhodes.

(2) Invent. de Démarès, l. 45, 90, 128, 139, 183.

nué avec la décadence des royaumes d'Égypte, d'Asie et de Macédoine. Je ne relève guère que cinq fois le mot *χορεῖται* dans l'inventaire de Démarès, tandis que l'inventaire de Sosisthènes contient 27 phiales que les Déliades avaient remises, au nom de Ptolémée seulement; sa générosité se renouvelait chaque année. A la même époque un certain Hermias en consacrait 17 à Apollon, Latone, Artémis, et Arsinoé Philadelphie; Philétaire de Pergame, Antigone Gonatas, Stratonice rendaient au dieu le même hommage tous les ans. Les *χορεῖται* sont quelquefois des couronnes, mais plus souvent des phiales.

A ces dons réguliers peuvent être assimilés encore ceux qui se renouvelaient en vertu de fondations perpétuelles ou temporaires, tels que les *στησίλεια*, les *μικύθειαι*, les *φιλωνίδεαι* et les *φιάλι γοργύσειοι*.

Les offrandes extraordinaires sont peu nombreuses au prix des autres: elles tiennent aux circonstances et passent avec elles. Elles sont faites à l'occasion d'une demande que l'on adresse aux dieux, en exécution d'un vœu, en remerciement d'une prière exaucée, d'un avantage obtenu: c'est la part du dieu, prémices ou dîme (1), prélevée sur la récolte ou le gain. Ainsi Dazos, fils de Daziscos, qui sans doute avait travaillé pour le compte des hiéropes, consacre à Apollon une phiale (*ἐφ' ὧν εἰργάσατο*) dîme de son salaire (l. 53). Ainsi les Mapsichides, possesseurs d'une terre qui porte leur nom, en offrent l'*ἀπαρχή*, qui est aussi une phiale (2). Cette phiale représente le don des premiers fruits, qui se faisait à l'origine en nature. Ainsi nous avons déjà remarqué que des animaux présentés au dieu avaient été, par les soins des prêtres, vendus et remplacés par un *σάφριον*, un *ψυκτήριον*, un *κύαθος*. Le donateur faisait lui-

(1) Invent. de Démarès, l. 41

Ἰστιαεὺς μ' ἀνέθηκε Κάλλωνος ὕπερ, φιάλ' Ἀπόλλων
Τήνδε συναμφοτέροις Εὐτυχίην ὕπασσον.

Χαριστήριον, 148, 183 — Εὐχὴ, 148 — Ἀπαρχή, 114 — Δεκάτη, 47.

(2) Ce don, s'il n'était pas périodique, se renouvela au moins plusieurs fois; Démarès, l. 20, 97, 114, — Skylacos, 58. — Sosisth., l. 42 Κώϊων φιάλη Ἀπόλλωνι ἀπαρχάν — Sosicos, ἄλλαι φιάλαι, Μαψιχιδῶν ἀπαρχή, ἐπ' ἀρχόντων Ἀκριδιωνο[s], Ἀγαθάρχου, Δωριέως, etc.

même la substitution, vendait ou estimait l'animal ou les fruits et consacrait un objet quelconque du même prix, comme avait fait Patron, fils d'Ammonios (1) : ἄλλην λιβανωτίδα ἐπιγραφὴν ἔχουσιν· Πάτρων Ἀμμωνίου, τῆς τιμῆς τῆς ἐλάφου ἧς ἀνέθηκεν· ὀλ(κῆ) ἰ. Ces offrandes substituées devaient, primitivement du moins, rappeler autant que possible ce qu'elles étaient destinées à suppléer. Une gerbe d'or était, suivant l'explication de Bœckh (2), le symbole, l'équivalent de la dîme effective de la moisson. Peut-être les animaux de bronze, que l'on trouve dans certains inventaires et dans ce qui subsiste des trésors de quelques temples, sont-ils aussi des offrandes figuratives. Il y avait dans l'Artémision une vigne d'or (3) et l'on pourrait encore relever quelques offrandes à ranger dans la même classe.

On donnait aussi aux dieux leur part des prix gagnés dans les jeux : de là viennent les formules ἀπὸ τῶν γερῶν, ou ἀθλον ἐγ Δήλου (4). Il y avait à Délos des concours de musique ; on y faisait des courses à pied et à cheval, et on y pratiquait tous les exercices, dont se composait le pentathlon. L'inventaire de Charilas donne à ce sujet d'assez complets détails : λαμπάδρχοις παιδῶν : Γ : ἀνδρῶν : Δ : Αὐτοκλεῖ δολίχου : Γ : Θεοδότῳ Διδύμου ἀγενείων στάδιον : ἰἰἰ : Θεοδωρίδει ἀνδρῶν στάδιον : Γ : Ἀρχεστράτῳ Σίμου παιδῶς στάδιον : ἰἰἰ : Ἀριστοτέλει δολίχου : ἰἰἰ : Ἀριστοδίκῳ παιδῶς στάδιον : ἰἰἰ : Θεοδωρίδῃ Ἰππιον : Γ : Δημοσῶντι Φίλωνος παιδῶς πυγμῆν : ἰἰἰ : Στράτιος πυγμῆν : Γ : Μάνδρις (?) πυγμῆν : Γ : Θεόδοτος πυγμῆν : Γ : Δημέξας παιδῶς πυγμῆν : ἰἰἰ : Φίλαρχος παιδῶς πυγμῆν : ἰἰἰ : Τιμοκράτης Βύβλιος ἀγενείων πυγμῆν : Γ : Ἀντίπατρος ἀγενείων πυγμῆν : ἰἰἰ : Δίχιτος ἀγενείων πυγμῆν : ἰἰἰ : Σίλλις Σιδώνιος ἀγενείων πυγμῆν : Γ : Ἀρτέμων ἀνδρῶς πυγμῆν : Γ : Τίμαιος Ἀλεξάνδρῆς ἀνδρῶς πυγμῆν : Γ : Τίμαιος Ἀλεξάνδρῆς ἀνδρῶς πάλην : Γ : Ἐρμακκος Τήνιος ἀγενείων

(1) Invent. de Démarès, l. 46, 49, 51, 110, 163.

(2) Bœckh, *Staatsh. der Ath.*, II, p. 152 et suiv. ; p. 166 ; cf. Kohts, *de Re-dit. Templor. Graecor.*, p. 11-12 : λήιον περίχρυσον, στάχυες ΔΙ.

(3) Invent. d'Hypsoclès, l. 44 = Charil., 82 = Sosisth., 15.

(4) Invent. de Démarès, l. 53, 63, 108, 145 — ἄθλον ἐγ Δήλου revient plusieurs fois dans l'inventaire de Skylacos, celui de Sosicos, etc.

πάλην : Γ : Θεοδωρίδης ὀπλίτην : Γ : Θεοδωρίδης πένταθλον : Γ :

En dehors des dons présentés au temple, il y avait aussi des achats faits par les hiéropes ; mais c'était une exception, j'en relève trois seulement dans l'ensemble des inventaires (1).

Les hiéropes faisaient encore entrer dans les catalogues diverses indications ; ils notaient par exemple la provenance des objets et les déplacements qu'ils avaient pu subir ; mais il n'y a pas lieu de revenir sur le sujet, après ce qui a été dit du classement des offrandes et de la rédaction des catalogues.

VII. *Date des offrandes.* En règle générale, on semble n'avoir daté que les offrandes annuelles, ou celles qui, dédiées au nom ou par l'intermédiaire de la ville, avaient en quelque sorte un caractère officiel. Entre des objets toujours semblables et de même poids, la date seule faisait la différence ; pour tout acte public, la date est essentielle.

On trouvera donc des indications chronologiques dans toutes les inscriptions qui accompagnent les offrandes que nous avons appelées ordinaires ; elles manqueront dans les autres.

Ainsi les vingt phiales qui entrent chaque année au trésor par les soins des ταμίαι (2) sont toujours datées par les noms des ταμίαι et par celui de l'archonte en charge ; les εὐτύχαιοι et φιλαδέλφαιοι (3) ont en quelque sorte pour éponymes les hiéropes qui les ont remises. Tous les dons qui se renouvellent périodiquement, pendant une série d'années plus ou moins longue, les phiales consacrées par les tribus des Θεοστάδαι et des Ὠκυνεῖδαι (4), celles qu'offraient les Μαψιχίδαι (5), les σκάφια de

(1) Invent. de Démarès, I. 134, 172 — cf. Sosisth., 74 ὀδόντες ἐλέφαντος δύο καὶ ὃν ἡμεῖς ἡγοράσαμεν, ὅλην μὲν δέκα.

(2) Je me borne à un exemple ; car ces phiales reviennent en certaines parties, presque à chaque ligne : φιάλας ΔΠΙ ἐπ' ἀρχοντος Ὀλυμπιοδώρου ταμιῶν Ἐμπίδου καὶ Ἀπατουρίου. ἄλλαι ΙΙΙΙ ταμιῶν Ἐμπίδου καὶ Ἀπατουρίου.

(3) Φιάλα ΙΙ ἐπ' ἀρχοντος Ἐένωνος ἱεροποιῶν δὲ Φωκαϊεύς, Μενύλλου, Φιλαδέλφαιων, Εὐτυχείων.

(4) Je n'ai pas trouvé le nom propre Ὠκυνεῖδαι ni aucun qui s'en rapproche ; mais il y avait à Ténos une tribu dite Θεοστάδαι (C. I. G. 2338).

(5) Invent. après Dorieus φιάλα Μαψιχιῶν ἀπαρχὴ ἐπ' ἀρχόντων Ἀκριθίωνο[s],

Stésiléos et de Philonis, les phiales de Gorgias, les *κύλικες* de Mikythos, les *ποτήριζ* dédiés à Asclépios, portent inscrite l'année de leur dédicace. Le magistrat, par le nom duquel on la désigne, est en premier lieu l'archonte; on y ajoute souvent les *τμήρι* ou les *ἑροποιοί*; les trictyarques, chaque fois qu'interviennent les tribus; le prêtre d'Asclépios, quand l'hommage s'adresse à ce dieu.

Il y a des offrandes qui ont des inscriptions chronologiques et qui semblent n'être ni périodiques, ni publiques: telles sont deux phiales, don du roi Antigone, et trois autres dédiées par le nésiarque Hermias, par le Chiote Eutychos, et par Apollonidès, fils de Diophantos (1); mais Antigone Gonatas et Hermias avaient fondé des offrandes annuelles et peut-être perpétuelles (v. p. 159-160), dont les phiales inscrites dans l'inventaire de Démarès pourraient bien être la continuation. De plus la mention des épistates, qui présidaient aux fêtes, prouve que les dons avaient été faits à cette occasion, et démontre l'intervention de l'État; la formule *ἐπιδότης* indique aussi pour l'ordinaire celui qui fait les frais d'une offrande, sans la présenter lui-même: l'intermédiaire, qui n'est pas nommé, était sans doute l'État. La même remarque s'applique dans le cas d'Eutychos et d'Apollonidès.

Si l'on examine les dons faits par des étrangers et des particuliers et les inscriptions qui s'y rapportent, on n'y trouvera point de date. Il était toujours facile d'en assigner une à chaque objet, puisque les inventaires établissaient rigoureusement à quelle époque chacun était entré, et souvent on rappelle en effet, que tel a été reçu ou livré par tels et tels hiéropes; mais c'est là une date adventice, ajoutée par les administrateurs pour la facilité de leurs opérations, et qui ne figure pas dans l'inscription gravée sur l'objet même. Ainsi il y a des offrandes

¹ *Ἀγαθόργου, Δωριέως* etc.— Dans les différents cas cités, la date est bien gravée sur les objets eux-mêmes, comme le prouvent quelques inscriptions exactement transcrites, (l. 17, 18, 21, 108, 110, 114).

(1) Invent. de Démarès, l. 20, 42, 71, 128— La date est dans l'inscription (..ῶ: ἐπιγραφῆ...)

ἀνεπίγραφοι (l. 113) qui sont datées dans les inventaires. Les hiéropes avaient l'habitude d'attacher leur nom à chacun de leurs actes (1) : s'ils donnaient à fondre des débris de métal, s'ils recevaient des lingots, si à une offrande ils en substituaient une autre (2), s'ils faisaient un achat, le souvenir se perpétuait de leur intervention, sinon par une inscription gravée sur l'objet même, au moins par une notice insérée dans leur inventaire et qui se transmettait dans les autres. Ils n'agissaient d'ailleurs que comme représentants de l'État (3), et ainsi les offrandes reçues, remises, ou transformées par eux, rentrent dans la définition donnée plus haut.

VIII. *Nom et nationalité du donateur.* — Quand on parcourt l'inventaire de Démarès, on s'étonne d'y trouver si rarement le nom d'Athènes, qui avait possédé l'île, pendant plus d'un siècle, et qui s'était montrée généreuse envers le dieu. Les courts fragments, qui nous restent des inventaires amphictyoniques (4), sont tout remplis des marques de sa libéralité, et ils nous ont conservé les noms de donateurs illustres, tels que Nicias ou Callias; dans la grande inscription de Délos figurent deux Athéniens seulement, inconnus et qui vivaient sans doute peu avant le second siècle (5). On dirait qu'il ne reste rien, dans les temples, des offrandes anciennes; il semble y avoir une solution de continuité entre les catalogues amphictyoniques et ceux des hiéropes, comme si les Athéniens, en quittant l'île, avaient repris les dons qu'ils avaient offerts eux-mêmes ou reçus pour Apollon et qu'ils n'eussent laissé aux Déliens que les murailles de leurs sanctuaires. Toutefois un tel

(1) Voir les formules ἃ ἔφασαν παραλαβεῖν, παραδοῦναι, εὔρειν — ἃ ἔφασαν ἀνατεθῆναι, ἀνενεχθῆναι, κατασταθῆναι.

(2) On a renvoyé plus haut à tous les passages visés ici.

(3) Voir par exemple les actes qu'ils accomplissent ἐν τεῖ ἡλιαταί, ἐν τεῖ ἐκκλησίαι, l. 113, 119.

(4) Ils sont réunis dans Bœckh, *Staatsh. der Athen.*, II, p. 318.

(5) Invent. de Démarès, l. 39; l. 178. Ménestratos et Antipatros qui ne sont pas nommés dans l'inventaire de Sosisthénès, sont à coup sûr postérieurs à 260.

sacrilège n'est ni historique ni vraisemblable; il est plus simple de supposer, qu'en raison de l'antiquité des offrandes, les notices auront été abrégées: effacer le nom d'Athènes n'était pas d'ailleurs pour déplaire aux Déliens.

Dans le $\nu\epsilon\acute{\omega}\varsigma$ οὗ τὰ ἐπτὰ qui, selon une remarque que j'ai faite ailleurs (1), était l'un des édifices les plus anciens de Délos, est enregistrée une offrande d'un certain Nicias (2). Il n'a ni patronymique ni ethnique, mais ce nom éveille naturellement le souvenir du pieux Athénien qui conduisit à Délos une théorie restée célèbre (3) et qui signala son passage par des libéralités extraordinaires, qui est nommé enfin dans les fragments amphictyoniques pour le don d'une couronne (4): or c'est précisément d'une couronne qu'il s'agit à la ligne 177.

Cette partie de l'inventaire de Démarès, qui est abrégée et incomplète, ne se prête pas à d'autres rapprochements, et ne permet pas de prouver que Nicias fût Athénien, ni que le vieux fonds d'offrandes subsistât encore au deuxième siècle: mais le catalogue d'Hypsoclès donne tous les éléments d'une démonstration incontestable. Il suffit de mettre en regard le texte attique et le texte délien:

Φιά[λαι] ἀργυραῖ ||| [ἄσ]τα[τ]οι· [ἔ]τερι...[ς] Ταυρομενί[τα]ι ἐκ Σικελί]ας ἀν[έθ]εσαν (A. l. 5-6; cf. p. 320 l. 4-6). — Φιάλαι τρεῖς ἐμ. πλινθείωι ἔκτυποι, Ταυρομεν[ι]τῶν ἀνάθημα (D. 103-104).

Ἐτέρα φι[άλη] ἐν [ξύλ]ωι ἄστατος, [ἦ]ν Εὐρύδικο[ς]...[ς] οὐς Ἀθηναῖος [ἀνέθηκε] (A. l. 6; cf. p. 320, l. 6-7 et p. 320).

« Z. 6. führt E. ΕΥΔΙΚΟ am ersten auf Εὐρύδικος; will man « † für ⊙ nehmen, so kann man freilich Εὐθύδικος schreiben. »

Φιάλη λεία ἐμ. πλινθείωι, Εὐθύδικου ἀνάθημα (D. l. 104).

Στέφανος χρυσοῦς...προσηλωμένος ἄστατος, [δ]ν...κλή[ς] Ἀθηναῖος ἀνέθηκεν (p. 321, l. 6-7, cf. p. 327, l. 8-9) στέφανος χρυσοῦς προσηλωμένος, Ἀυτοκλέους ἀνάθημα, ἔχων φύλλα ΔΔ (l. 104).

Les noms et les offrandes sont les mêmes de part et d'au-

(1) *Bull. de Corr. hellén.*, V, p. 276.

(2) Invent. de Démarès, l. 177: στέφανον χρυσοῦν Νικίου ἀνάθημα.

(3) Plutarch., *Nic.*, 3.

(4) Bæckh, *Staatsh. der Athen.*, II, p. 324, 327, l. 8.

tre; enfin des deux côtés on rencontre des couronnes, dont le nombre diffère, mais dont le numérotage et le poids sont identiques.

Couronne	III	68, 5	Bœckh	[6]8
	IV	67, 4		67
	VII	69, 3		69, 5
	VIII	72		[73], 1
	X	92		91
	XI	68		[6]8
	XIV	128, 5		128, 3
	XV	82, 3		82, 3.

Cette comparaison (1) a le double avantage de rétablir le lien entre deux périodes de l'histoire délienne et de constituer les éléments d'une restauration indiscutable des textes amphictyoniques.

Ainsi le trésor des offrandes ne date pas seulement de l'époque de l'indépendance; il comprend aussi tout ce qui avait pu être consacré pendant l'administration athénienne et sans doute avant. Il doit donc nous présenter comme un résumé de l'histoire de Délos, qui ne fut jamais autre que celle du temple d'Apollon.

Sans parler du collier d'Eriphyle, dont l'authenticité est trop problématique, la statue de Tektaïos et d'Angéliou nous reporte à une époque qui, pour Délos, est à peine historique. A défaut de l'œuvre de ces vieux maîtres, j'ai trouvé la base d'une statue dédiée par Mikkiadès et Archermos, plus anciens que lui, et le xoanon qui représente un art en enfance. Ces offrandes venues au dieu de Cos, de Chios et de Naxos (2) répondent bien à l'idée que nous donne l'hymne homérique de

(1) Le léger écart qui existe entre certains chiffres n'a pas lieu d'étonner; on a vu p. 139, entre des pesées presque contemporaines de ces mêmes couronnes, des différences bien plus fortes.

(2) Overbeck (*Gesch. d. Gr. Plastik*, I, p. 72) suppose que Tektaïos et Angéliou étaient de Cos; pour le reste, voir *Bull. de Corr. hellén.*, V. p. 272-278; cf. III, p. 1-12, 99-108.

Délos, rendez-vous religieux des insulaires, centre du culte d'Apollon.

J'ai signalé plus haut (p. 124) le caractère archaïque d'une représentation décrite dans les inventaires ; mais ici encore ces documents trop vagues auraient besoin d'être éclairés par les découvertes archéologiques ; et les statues à leur tour, faute des inscriptions qui les accompagnaient, ne servent guère à l'histoire de Délos : elles nous conduisent jusqu'au cinquième siècle.

Dès lors, les données précises commencent à se multiplier. Hérodote (1) rapporte que Datis, l'amiral persan, séjourna dans les eaux de Délos, et qu'il se signala tout à la fois par sa douceur pour les habitants et sa piété envers Apollon. Or nous trouvons dans le temple de ce dieu un objet ainsi décrit par l'inventaire d'Hypsoclès (l. 95-96) : *στρεπτόν χρυσοῦν πρὸς τῶι τοίχῳι, Δάτιδος ἀνάθημα, ὀλίγην δραχμῆι· ΔΔΔΓΓ*. Si le poids de l'offrande ne semble pas répondre à la magnificence des autres présents cités par Hérodote, la rareté du nom de Datis, qui paraît être unique, ne permet guère de douter qu'il ne s'agisse en effet du lieutenant de Darius.

On attribuerait volontiers à la même époque la phiale, don de Ctésylys (2), sur laquelle s'enlevaient en relief des têtes de Perses ; elle était dans le temple d'Ithiyie, une des vieilles divinités et un des vieux sanctuaires de l'île.

Avec plus de certitude, le nom de Nicias prouve la suprématie des Athéniens sur Délos : Bœckh suppose avec vraisemblance que ces offrandes furent consacrées par Nicias, l'année qu'il conduisit la théorie athénienne ; il croit que Callias avait été aussi archithéore et vers la même époque (3) ; Autoclès, s'il est le fils de Tolmaïos (4), serait encore leur contemporain : Euthydicos n'est pas identifié, et pour un certain Calliclès,

(1) Hérodote., VI, 97.

(2) Invent. d'Hypsoclès, l. 115 = Démarès, 50.

(3) Plutarch., *Nic.*, 3.— Bœckh, *Staatsh. der Ath.*, passages cités.

(4) Thucyd., IV, 53, 117.— Il commanda une expédition contre Cythère (424) et négocia avec Nicias la trêve de 423.

qui avait aussi dédié une phiale dans le temple aux sept statues, rien ne prouve même qu'il soit Athénien (1).

On concevra sans peine, si les Athéniens étaient restés les maîtres dans Délos et les administrateurs du sanctuaire, que Lysandre n'y aurait pas consacré de couronnes; ainsi se trouvent démontrés et la destruction momentanée de la suprématie athénienne dans les Cyclades et le rétablissement de l'indépendance délienne sous la protection et l'autorité de Sparte (2). C'est bien en effet Lysandre le Lacédémonien qui, à Délos comme à Athènes (3), célèbre sa victoire par des dons: *στέφανος ἀμπέλου χρυσοῦς, Λυσάνδρου Λακεδαιμονίου ἀνάθημα, ὀλκὴν δρᾶχμαί*: $\square\Delta\Gamma\text{TTT}$. *στέφανος δάφνης χρυσοῦς, Λυσάνδρου ἀνάθημα, ὀλκὴν δρᾶχμαί*: $\Delta\Delta\Gamma\text{TT}$ — et, dans l'Artémision: *στέφανος μυρρίνης χρυσοῦς, Λυσάνδρου Λακεδαιμονίου ἀνάθημα, ὀλκὴν δρᾶχμαί* $\square\Gamma\text{TTT}$ *σὺν τῷ ῥόδῳ*. C'est encore un Lacédémonien connu, l'amiral Pharax, qui dédie une couronne dans le temple d'Apollon: *στέφανος χρυσοῦς, Φάρακος Λακεδαιμονίου ἀνάθημα, ὀλκὴν δρᾶχμαί* \square . Au dire de Pausanias, les Ephésiens, après la bataille d'Aigos-Potamoi, avaient élevé des statues à Lysandre, Etéonicos et Pharax; le texte semblerait indiquer que les trois statues furent consacrées en même temps; mais il laisse en réalité une marge de dix années, de 404 à la bataille de Cnide. Pharax ne joue un rôle dans les affaires de la Grèce qu'à partir de l'année 397; Xénophon le nomme alors pour la première fois (4), et c'est sans doute en cette année-là même, alors qu'il commandait la flotte Lacédémonienne, qu'il eut occasion de visiter Délos, et y fit une offrande. Inconnu auparavant, il disparaît à peu près ensuite; du moins il n'intervient plus en Orient ni dans la mer Egée.

(1) Invent. d'Hypsoclès, I, 103 *φιᾶλη λεῖλα ἐμ. πλινθίζεω*: Καλλιμαλέους ἀνάθημα.

(2) J'avais cru pouvoir avancer le fait d'après une inscription de Délos, datée du règne d'Agis et de Pausanias, *Bull. de Corr. hellén.*, III, p. 12-19.

(3) Bœckh, *Staatsh. der Ath.*, II, p. 251 *Στέφανος χρυσοῦς, ὃν Λύσανδρος Ἀριστοκρίτου Λακεδαιμόνιος ἀνέθηκε, σταθμὸν τούτου*: $\square\Delta\Gamma\text{TTT}$ II: Plutarque (*Lysandr.*, 18) dit qu'il avait consacré plusieurs offrandes et de l'argent à Delphes. Les Samiens lui avaient élevé une statue à Olympie (Pausan., VI, 3, 14, 15).

(4) Xenoph., *Ἑλλην.*, III, 2, 12; cf. IV, 5, 6; VI, 5, 33.

Cette date est importante : elle prouve que l'influence spartiate demeura plusieurs années prépondérante dans l'île de Délos. Ce que Pausanias dit d'Éphèse et des cités ioniennes est sans doute aussi vrai de Délos ; on passa d'Athènes à Sparte après Aigos-Potamoi et l'on revint à Athènes, après Cnide. S'il n'est pas question de l'île sainte, dans le traité d'Antalcidas, c'est qu'elle n'était pas, comme Lemnos, Imbros et Scyros, une possession directe d'Athènes ; elle n'avait pas reçu de clérouchie, elle subissait en fait la domination d'Athènes, mais elle restait indépendante de nom et dans la forme (1).

Après 394, comme avant 404, sa condition resta la même : elle gardait les dehors de la liberté, elle avait ses magistrats indigènes, ses archontes éponymes, ses fêtes et son calendrier ; mais le temple était aux mains des Athéniens qui l'administraient. On ne peut d'ailleurs, sur cette période de l'histoire Délienne, émettre que des hypothèses ; car les auteurs anciens ne nous apprennent rien, et il y a une lacune dans les documents épigraphiques jusqu'en l'année 377.

Bien que les actes amphictyoniques subsistent en assez grand nombre (2) à partir de cette date, je ne relève dans les inventaires aucune offrande qui puisse être avec certitude rapportée à ce temps. Il existe bien au quatrième siècle un Callias, et un Autoclès, fils de Strombichidès (3) ; mais, comme les Amphictyons suivaient dans les inventaires l'ordre chronologique, on ne peut pas admettre que les deux personnages,

(1) Cette remarque s'applique également à toutes les conventions diplomatiques destinées à définir les possessions extérieures d'Athènes.

(2) Outre le marbre Sandwich (*C. I. G.* 158), on possède des comptes, de la même date à peu près, retrouvés par M. Koumanoudis ; des inventaires postérieurs à 355 et à 335 (Bœckh, *Staatsh. der Athen.* II, p. 327, 319). J'y ai ajouté un fragment du début du 4^e siècle, deux décrets des années 369 et 363 ; des comptes datés de l'archontat d'Archias (346), un inventaire où se lisent les noms de Pythodotos, Sosigénès, Nicomachos (343-341), une dédicace faite par les Amphictyons et leur secrétaire (341) et sept ou huit autres fragments non datés. Tous ces documents paraîtront prochainement.

(3) Xenoph., *Ἑλλην.*, IV, 5, 13, 14 ; V, 4, 22 ; VI, 3, 2-4 ; Autoclès fut envoyé avec Callias en ambassade à Sparte (VI 3, 2-10).

nommés avec et avant Nicias, lui soient postérieurs de près de cinquante années. De Conon, de Timothée, des autres grands hommes de guerre de cette époque, on ne trouve pas trace. Les luttes maritimes, la formation de la seconde ligue ionienne, la domination athénienne toujours contestée et confirmée après 346 par le jugement de l'Amphictyonie delphique, rien n'en rappelle le souvenir.

Cette longue interruption dans la série des offrandes ne peut être qu'apparente; elle doit s'expliquer par l'usage de résumer ou même de supprimer tout-à-fait les notices relatives aux objets anciens, que l'on se bornait à compter, et que l'on inscrivait en bloc dans les inventaires. Notre ignorance serait à coup sûr beaucoup moindre, si l'inventaire d'Hypsoclès donnait le détail des 638 phiales, des 266 ποτήρια, des oinochoés, des προτομαί, des ἀλάβαστρα et des ἀργυρώματα de tout genre, au nombre de plus de 100, qui sont comptés ῥυμός par ῥυμός. On pourrait bien aussi, pour tout ce qui venait d'Athènes, attribuer aux Déliens un parti pris de silence; mais comment ne se seraient-ils pas enorgueillis d'un hommage rendu à leur dieu par Philippe ou Alexandre? De tels noms n'étaient pas pour être perdus dans la masse commune: s'ils manquent dans les inventaires, c'est sans doute que ces rois n'avaient consacré dans les temples aucune offrande, et cela prouverait que Délos était tombée dans une décadence profonde. Aussi bien, si la position avait valu la peine, Philippe, qui était Amphictyon, l'aurait-il laissée aux mains d'Athènes? La garder était pour la république une satisfaction de vanité bien plus qu'un profit; elle y restait, mais ne pouvait faire pour Délos plus qu'elle ne faisait pour elle-même; et l'île, sans importance militaire ni commerciale, ne pouvait plus avoir une grande influence religieuse. De toutes ces causes viennent sans doute la diminution, sinon la cessation, des offrandes, et l'absence parmi les donateurs des personnages les plus illustres et des rois les plus puissants.

On ne peut citer, avant la mort d'Alexandre, que Pnytagoras, roi de Salamine, fils et successeur de Nicoclès. Il était

proxène de Délos ; c'est le seul lien que l'on connaisse entre l'île sainte et lui (1). La date de l'offrande ne peut être postérieure à l'année 332, après laquelle il n'est plus question de ce prince. Nicocréon, son successeur (331-312), donna, comme lui, des couronnes d'or (2). Cette longue lacune nous prive de renseignements sur une période très-obscur de l'histoire délienne et sur un détail de chronologie très-controversé, la date exacte où la domination athénienne prit fin. On sait par les actes amphictyoniques qu'elle prévalait en 355, en 346, 343-41, qu'elle durait encore, même après Chéronée, en 335; suivant une conjecture insuffisamment justifiée de Le Bas, elle se serait prolongée au moins jusqu'en 312 (3). Dans les clauses des différents traités qui règlent l'état des possessions extérieures d'Athènes, il n'est jamais fait mention de Délos, et cela s'explique par les rapports d'un genre tout spécial qui existaient entre l'île et ses maîtres, qui l'administraient sans la posséder, sans y avoir de colons, sans y envoyer de troupes ni de gouverneur. J'ai dressé, d'après les inventaires, des listes d'archontes nationaux qui remontent jusqu'à 310 environ ; mais, outre qu'elles peuvent être incomplètes, il n'y a pas lieu de supposer qu'on ait commencé à nommer les archontes, seulement l'année où l'île recouvra l'indépendance, puisqu'elle avait toujours eu ses propres magistrats.

Sans rechercher davantage une exactitude impossible, je me contenterai de signaler que je trouve, parmi les donateurs, deux des vainqueurs d'Athènes dans la guerre Lamiaque, le régent Cratère qui était à Cranon, et Cleitos qui battit Eétion, près des îles Échinades (4). Ces identifications ne sont pas elles-

(1) Invent. de Démarès, l. 13; cf. Hyps., 88; sur Pnytagoras voir dans Le Bas et Foucart, *Inscr. du Péloponnèse*, 122 la note de M. Waddington. A propos de la proxénie, *Monuments Grecs*, 1878, p. 51.

(2) Invent. d'Hyps., l. 54, 90. Elles manquent dans l'inventaire de Démarès.

(3) Lebègue, *Rech. sur Délos*, p. 298.

(4) Invent. d'Hypoclès, l. 60 στέφανος χρυσῶς δάφνης Κρατέρου ἀνάθημα, ὀλίγη δραχμαὶ ΠΠΠΠ..... 58 στέφ. χρ. δάφνης Δηλιάδων ἀνάθημα, χρῆσις Κλειτου ἐπιτότου, ὀλίγη δραχμαὶ ΠΔΔΔΔ; cf. Charilas et Sosisthénès; manque dans Démarès.

mêmes d'une certitude absolue. Elles doivent toute leur vraisemblance à ce que ces deux personnages sont placés au milieu d'autres officiers qui avaient servi sous Alexandre, et jouèrent un rôle après lui.

Tel est Peucestès (1) qui avait reçu du roi la satrapie de Perse, qui fut confirmé dans son gouvernement lors du partage de Trisparadeisos, qui s'attacha à Eumène, le trahit pour Antigone et fut dépouillé par ce dernier; tel est encore Antipatros, qu'il ne faut pas confondre avec le régent de Macédoine, et qui était fils du Macédonien Balagros (2). Il faut ajouter Ptolémée, Séleucus, Démétrius, les fondateurs des dynasties d'Égypte, d'Asie et de Macédoine.

Pour ce qui est de Délos, il ne semble pas qu'elle ait été élevée à Athènes, à qui elle n'appartenait pas, en vertu d'une convention en forme; elle lui échappa ou elle fut abandonnée, et elle devint, grâce à son antique prééminence religieuse, toujours respectée des insulaires, le centre d'une espèce de confédération des Cyclades (3). C'est cette ligue que les Ptolémées s'attachèrent à protéger ou plutôt à dominer, et dont les Séleucides ou les rois de Macédoine leur disputèrent le patronage. Ainsi se prépara la renaissance politique et religieuse de Délos; les offrandes des rois trahissent leur empressement intéressé et leur ambition.

On ne trouve parmi les donateurs ni Perdiccas, ni Antipatros, ni Cassandre, ni Eumène, ni Lysimaque qui eurent un rôle considérable après 323, ni Antigone qui sembla sur le point de reconstituer à son profit l'empire d'Alexandre.

C'est Ptolémée Lagos qui semble le premier avoir songé à tirer parti de la situation géographique et de l'influence reli-

(1) Invent. d'Hyps., I, 53 στ. δάφνης χρ. ὃν ἀνέθηκε Πευκίστης, ὀλίγην δραγμαὶ ΠΔΓ dans l'Artémision; — une autre de 69 dr. dans le temple d'Apollon, (l. 63) — manquent dans Démarès.

(2) Invent. de Sosisth., I, 57 στ. δάφνης ὃν ἀνέθηκεν Ἀντίπατρος Βαλάγρου, ὀλίγη σὺν λίνοι καὶ κηρῶι ΔΔΔΔΓΗΙΙ; cf. Hyps., 85; Dém., II. — Plusieurs officiers du nom de Balagros en Macédoine, Arr., *Anab.* I, 29, 3; II, 12, 2, III, 5, 5, 12, 3; IV, 4, 6, 24, 10.

(3) Voir *Bull. de Corr. hellén.*, IV, p. 320-334.

gieuse de Délos. Avant même d'être roi, alors qu'il s'intitulait seulement Πτολεμαῖος Ἀέλου Μικέδων, il avait dédié à Aphrodite une cylix d'or d'une très-grande valeur (1). L'offrande est donc antérieure à l'année 306; on supposerait volontiers qu'elle fut faite en 308, durant l'expédition que Ptolémée conduisit lui-même et qui fut marquée par la conquête de Corinthe et de Sicyone. On trouve aussi dans les inventaires le nom de Léonidas, général au service du satrape d'Egypte, et qui la même année fut chargé de gouverner la Grèce en son nom (2).

Polycleitos qui avait dédié une couronne dans le temple d'Apollon (3) est sans doute aussi un officier de Ptolémée, celui qui, en 315, au retour d'une expédition dans le Péloponnèse, défît, sur les côtes de Lycie, deux lieutenants d'Antigone, Théodotos et Périlaos.

Devenu roi, Ptolémée renouvela ses offrandes, et la reine Bérénice consacra aussi pour lui une couronne (4). A la même époque appartiennent les dons du roi Démétrius, qui honora également Apollon et Artémis (5); ceux du roi Séleucus et quelques-uns de ceux dont les dieux furent comblés par la générosité de Stratonice (6). Il serait oiseux de chercher dans quelle circonstance chacune de ces dédicaces put avoir lieu; car aucune d'elles n'est datée; mais on peut remarquer que la succession des noms de Ptolémée et de Démétrius répond précisément à ce que l'on sait des alternatives de l'histoire des Cy-

(1) Invent. de Démarès, l. 181; cf. Hys., 27.

(2) Invent. d'Hypsoclès, l. 77 περικεφαλαία σιδηρᾶ περιηργουμένη Λεωνίδου ἀνάθημα: cf., Diod. Sic., XX, 19; Suidas s. v. Δημήτριος ὁ Ἀντιγ.

(3) Invent. de Démarès, l. 9; cf. Hys., 86; cf. Diod. Sic., XIX, 62, 64.

(4) Invent. d'Hypsoclès, l. 52 — dans l'Artémision στ. χρ. μυρρίνης, ἀνάθημα βασιλέως Πτολεμαίου, ὅλην δραχμαὶ ΗΨΔΔΔΔΗΗ στ. χρ. μυρρίνης, Βερενίκης ὑπὲρ Πτολεμαίου ἀνάθημα, ὅλην δραχμαὶ ΨΔΔ. Dans le temple d'Apollon, une couronne de lierre, pesant 140 dr. (l. 84) (cf. Dém., l. 8); une seconde couronne de lierre de 140 dr., dans l'Artémision, ne peuvent pas avec une aussi grande vraisemblance être attribuées à Ptolémée 1^{er}: ce sont peut-être des dons de Philadelphé.

(5) Invent. de Démarès, l. 9, 205; cf. Hys., 57, 85.

(6) Ibid., l. 5 (bis), 6, 7, 30, 31, 33, 34, 161, 185, 203 Stratonice — 32 Séleucus. — cf. Hys., 15, 78; Sosisth., etc.

clades : à la fin du IV^e siècle, elles passent tour-à-tour d'Antigone (315-308) à Ptolémée (308-306) et de Ptolémée à Démétrius (306-301). Quant à Séleucus, il ne paraît pas qu'il ait eu de vues, ni exercé sa puissance sur Délos; ses dons sont de simples hommages à un dieu hellénique, à un culte prospère (1).

Les relations de l'île sainte avec le premier Ptolémée sont démontrées encore par un fragment de décret inédit, où se lisent les noms de Ptolémée et de Bérénice. Elles se multiplient et se resserrent sous Philadelphie : la dédicace d'une statue élevée à ce roi par les insulaires, les actes déjà publiés du κοινὸν τῶν νησιωτῶν (2), et ceux que j'ai encore dans mes notes ou que M. Hauvette-Besnault vient de découvrir, les inventaires surtout en font foi.

A partir de l'archontat de Sosimachos, qui d'après mes calculs flotte entre les années 285 et 278, les offrandes du roi d'Egypte se succèdent d'année en année (3); depuis l'archontat de Melichidès, c'est-à-dire depuis 276-269, un certain Hermias, qui est évidemment attaché aux Ptolémées, (car il adresse ses dédicaces à Apollon, Artémis, Latone et Arsinoé Philadelphie) consacre chaque année une phiale. Il faut ajouter encore les phiales présentées par les théories qu'envoient à Délos la ville d'Alexandrie et le roi Ptolémée (4). Ce n'est pas tout, et Philadelphie offrira encore à Apollon et à Artémis des couronnes; Arsinoé son épouse, une table et un trépied d'argent (5). Pendant quarante années, les inventaires enregistrent les dons de Ptolémée, et les phiales dites φιλαδέλφειοι qui entraient encore chaque année dans le temple en sont sans doute la continuation. Il n'est pas moins curieux de remarquer que

(1) Pour ces dates, voir Droysen, et Miliarakis (Κυκλαδικά) qui lui emprunte ce qui intéresse les îles, p. 265 et suiv.

(2) C. I. G. 2273 — Bull. de Corr. hellén., II, p. 327, IV, p. 320-334.

(3) Invent. de Sosisthènes, d'Acridion, de Sosicos et de Skylacos.

(4) Invent. de Sosisthènes, l. 83-87.

(5) J'attribue à Philadelphie les deux couronnes de 140 dr. Hyps., l. 56, 84 — Charil., 40 = Sosisth., 49 τράπεζα ἀργυρῆ, τρίπους ἀργυροῦς Ἀρσινόης ἀνάθημα.

vingt-deux ans se passent sans qu'aucun des rivaux des Ptolémées imite leur libéralité. Séleucus et surtout Stratonice font aux dieux quelques offrandes magnifiques, mais Antiochus I n'est même pas nommé; Antigone ne consacre qu'une couronne. C'est seulement sous Phanos (261-254) que Stratonice et Antigone, comme Ptolémée, fondent à perpétuité la consécration d'une phiale. Ils avaient été devancés par Philétairos de Pergame (1). Or Droysen a établi, d'après les historiens anciens, que Philadelphe fut maître des Cyclades, jusqu'à la bataille de Cos, qui fit passer à Antigone l'empire de la mer, c'est-à-dire de 287 à 266. C'est l'époque où la puissance extérieure de l'Égypte est presque incontestée, où Théocrite célèbre ses conquêtes partout étendues, où Callimaque compose, en l'honneur d'Apollon et de Philadelphe, l'hymne à Délos (2): l'île est à Ptolémée et n'appartient qu'à lui.

Parmi les donateurs, je remarque aussi quelques-uns de ses lieutenants: Philoclès, roi de Sidon, Patroclus, et peut-être Callieratès (3). Le chef d'une théorie envoyée vers ce temps-là par Alexandrie se nomme Poseidippos; on pense naturellement au poète épigrammatiste qui florissait alors en Égypte.

L'influence macédonienne succède à celle de l'Égypte: Antigone prévaut (4) et, avec lui, nous voyons ses alliés les Étoiliens; Nicolas, fils de Déios, fonde aussi des dons annuels et des fêtes (5).

(1) Invent. de Sosisth., 125 ἐπὶ Φάνου φιάλη Δηλιάδων, χορεία ἐπιθόντος βασιλέως Ἀντιγόνου — continue ἐπ' Ἀρτυσιλέω. — La suite dans l'inventaire de Skylakos — Philétairos commence sous Elpinès, neuf ans plus tôt (ibid., l. 119 124).

(2) Théocr. *Idyl.* XVII, 84-91; sur Callimaque voir Couat, *Annuaire de la Société pour l'Enc. des Études Gr.* 1878, p. 81-92. — Cf. une inscription de Carthaia (*C. I. G.* 2356).

(3) Philoclès — Dém., 9 cf. Hyps., 60, 86 — Patroclus, Sosisth., 83 φιάλη Δηλιάδες χορεία ἐπιθόντος Πατρόκλου — Callieratès, Hyps., 54 — sur Philoclès voir *Bull. de Corr. Hellén.*, IV, p. 331 — et sur Callieratès, *ibid.* p. 325.

(4) Voir une inscription d'Amorgos, *Mittheil. Arch. Inst. Athen*, I, 337 qui montre que cette île était dans la dépendance d'Antigone. Une inscription trouvée à Délos et qui est encore inédite fait la preuve pour Syros.

(5) Invent. de Sosisth., l. 127 φιάλην Νικολάου Δείου Αἰτωλός ἀνέθιγεν Ἀπόλωνι, Ἀρτέμιδι, Ἀθηοῖ sous Sosisthénès; la suite dans l'inventaire de Skylakos; cf. les *Νικολάεια* p. 144.

Droysen suppose que le roi de Macédoine cessa en 244 d'être maître de la mer, à la suite d'un échec qu'essuya sa flotte devant Andros, et, en effet, la fondation des *Euergesia* (1) démontre que Ptolémée Évergète reprit l'avantage et domina dans Délos, c'est-à-dire dans les Cyclades. Moins exclusif ou moins fort que son prédécesseur, il laisse Démétrius et après lui Antigone Doson (2) porter au dieu leurs hommages et leurs présents. Avec lui finit la puissance égyptienne; les Ptolémées ne paraîtront plus à Délos que comme alliés et clients des Romains.

Un Quintus, qui, par la place qu'il occupe dans l'inventaire (l. 34), semble devoir être attribué au III^e siècle, annonce l'apparition de Rome dans l'Orient; mais en attendant son règne, Antigone Doson est maître dans Délos, et atteste sa domination par ses offrandes : deux couronnes, des phiales sous les archontats de Callias, de Pantainos et de Polystratos.

Le fil se rompt ensuite; il y a comme un interrègne; aucun des grands États Grecs ne domine plus dans la mer Égée: Attale, Antiochus, les Achéens, Philippe de Macédoine (3) sont placés côte à côte dans les inventaires, comme leurs offrandes dans les temples. Enfin la victoire de Ladé assure à Philippe la suprématie (201). Une inscription découverte par M. Hauvette-Besnault signale un don de ce roi, sous l'archontat de Sosistratos, qui est des dernières années du troisième siècle. Les statues élevées en son honneur, ou qu'il dédia lui-même, le Grand Portique du Sud qu'il fit construire, prouvent mieux encore sa puissance et la durée de son établissement (4). On peut signaler aussi les deux offrandes consacrées par ses fils

(1) Invent. de Démarès, l. 54.

(2) Invent. de Skylacos pour Démétrius—et pour Antigone, Démarès, 12, 20, 42, 48, 161.

(3) Attale, l. 61, 183—Antiochus, 67—Achéens. Le nom de *Théoxénos* n'est pas connu, et le titre de *ἡγεμὼν* n'est pas un titre officiel dans la Ligue, l. 68.—Les fils de Philippe, l. 56, 75—cf. dans les comptes une somme inscrite pour une couronne offerte au roi Philippe.

(4) *Bull. de Corr. Hellén.*, IV, p. 215, 217; I, p. 87.

Démétrios et Persée, si toutefois elles ne sont pas, comme je le crois, surtout pour la seconde, postérieures à 195.

Enfin, après la victoire de Cynoscéphales et après celle de Magnésie, tout cède devant Rome. Les offrandes dont le temple s'enrichit, en dehors de l'accroissement régulier et normal du trésor, viennent des généraux ou des alliés de la République. Sans parler de Quintus, de Publius, d'Aulus et de Lucius, je crois pouvoir proposer quelques identifications pour les noms mentionnés dans l'inventaire (1).

Des couronnes d'or de 100 drachmes ne sont pas des dons ordinaires (2) et, bien que le prénom d'Aulus et le gentilitium C. Livius ne soient accompagnés d'aucun titre, ces personnages étaient, à mon avis, des magistrats. C'est parmi les préteurs préposés à la flotte que je les ai cherchés, car, mieux qu'aucun autre, ces officiers pouvaient se trouver en rapports avec l'île sainte. Les indications chronologiques de cette partie de l'inventaire nous reportent aux guerres des Romains contre Philippe et Antiochus. Or deux des préteurs qui commandèrent la flotte vers ce temps-là portent précisément les mêmes noms et prénoms : A. Atilius Serranus, C. Livius Salinator; ils se succèdent dans l'ordre d'inscription aux inventaires en 192, 191 (3). C'était, paraît-il, un usage d'aborder à Délos et de consacrer au dieu une offrande; car les deux amiraux qui vinrent après Salinator, L. Æmilius Regillus (190),

(1) Invent. de Démarès, l. 33, 62, 85.

(2) D'une façon générale on peut dire que les couronnes ne sont pas offertes par de simples particuliers et des personnages indifférents.

(3) Invent. de Démarès, l. 86—cf. Liv., XXXV, 40: praetores creati.... A. Atilius Serranus. — 20 Praetores deinde provincias sortiti.. M. Baebius Tamphilus Hispaniam citeriorem, A. Atilius Serranus ulteriorem: sed his duobus primum senatus consulto, deinde plebei etiam scito permutatae provinciae sunt: A. Atilio classis et Macedonia; 23 etc. — XXXVI, 2. C. Livio Salinatori classis (evenit) — 42-44. Avant sa victoire de Corycos, Salinator avait relâché quelques jours à Délos: Livius.... Delum trajecit. Eo [fere] tempore consul Acilius Naupaetum oppugnabat, Livium Deli per aliquot dies.... adversi venti tenuerunt.

et Q. Fabius Labeo (189) avaient, eux aussi, dédié une couronne (1).

Je ne sais qui peut être le préteur L. Cornelius Scipio (l. 90, 91); car on ne trouve de personnage de ce nom ni parmi les chefs de corps, ni parmi les ambassadeurs envoyés en Orient à cette époque. Il y a lieu d'hésiter plus encore à propos de Γυαῖτος; Μαέλλιος (l. 100), que je propose toutefois de lire Μάλλιος: mais ce ne peut être Cn. Manlius Vulso qui, comme préteur, eut la Sicile en 195, et qui était consul, quand il vint en Orient (189).

Aucun doute, au contraire, n'est possible sur les deux consuls Lucius et Publius (l. 100, 102); ce sont les deux Scipions qui furent chargés de conduire la campagne contre Antiochus: celui qui fut appelé Asiaticus, et l'Africain, son lieutenant. Enfin, selon toute probabilité, le Titus, qui avait offert une couronne de 110 drachmes, n'est pas autre que T. Quinctius Flamininus, le vainqueur de Cynoscéphales, qui en 192 fut chargé d'une mission diplomatique en Grèce. C'est justement l'année où Aulus à côté de qui il est placé, était préteur.

Des Rhodiens, les Achéens, Eumène de Pergame, Ptolémée V et Cléopâtre (2) se mêlent aux noms des généraux romains; ce sont les alliés de la république.

Ainsi les inventaires nous permettent de suivre l'histoire de Délos, et la succession des patronages qu'elle subit tour à tour et sans interruption, toujours indépendante de nom, en fait toujours protégée et dominée; honorée, mais sans puissance et sans rôle actif. Parmi les maîtres auxquels obéit l'île sainte de la fin du quatrième siècle à la première moitié du second, les Athéniens ne paraissent pas; et par là se trouve démentie sans réplique l'affirmation de Valérius Antias (3) que

(1) Invent. de Démarès, l. 104, 103; cf. Liv., XXXVI, 45, XXXVII, 2, 4, 14-17, 26-32, 47, 50, 60.

(2) Invent. de Démarès, l. 94, 107, 68, 99, 101, 105, 130, 139.

(3) Liv., XXXIII, 30. Adicit Valerius Antias... Atheniensibus datas Parum, Imbrum, Delum, Scyrum. Il était déjà contredit par Polybe, XXX, 48. Voir sur ce point Lebègue, *Recherches*, p. 305 et Köhler, *Mittheil. Arch. Instit.*, I, p. 262.

Délos avait été, après 197, enlevée à Philippe et rendue à Athènes.

Parmi les noms propres, j'ai relevé seulement ceux qui avaient une signification historique et pouvaient jeter quelque lumière sur les vicissitudes politiques de Délos. Les noms géographiques présentent le tableau des relations que l'île entretenait avec les peuples voisins, et comme un résumé de son développement économique. Il est curieux à cet égard de rapprocher les donateurs et les proxènes (1); j'en ai dressé la liste complète et comparée. Pour plus de clarté, j'ai divisé les noms en cinq groupes : Cyclades — Grèce propre — Asie — Égypte — Occident.

1° Délos (2), *Ténos*, *Mykonos*, *Naxos*, *Sériphos* (3); dans les décrets on trouve en outre *Andros*, *Siphnos*, *Céos*, *Syros*, *Paros*. Ces îles sont liées à Délos par les liens les plus étroits; ce sont elles qui de tout temps ont formé le noyau de l'amphictyonie des îles et qui composent le κοινὸν τῶν νησιωτῶν. Ce ne sont pas elles pourtant qui contribuent le plus à l'ornement du sanctuaire; les dons sont rares et ne sont pas de grand prix.

2° *Athènes*, *Lacédémone*, *Achaïe*, *Messène*, *Mégalopolis*, *Sicyone*, *Épire*, *Étolie*, *Macédoine*, *Chersonésos du Pont* (4). — J'emprunte aux décrets *Ainos*, *Aigai*, *Byzance*, *Béotie*, *Lampsaque*, *Chalcis* et, dans le Pont-Euxin, *Panticapée*.

(1) Les noms en italiques se trouvent à la fois dans les inventaires et les décrets.

(2) Les offrandes faites par des Déliens sont rares; mais sans doute, quand la nationalité est omise, il arrive souvent que le donateur est délien; par exemple nous savons par Sémos qu'Échéniké était délienne (ἐπιχωρίας γυναικός). Démarès, I. 7, 28, 30, 42.

(3) Invent. de Sosicos pour Ténos; d'Hypsoclès, de Sosisthènes et de Sosicos pour Myconos — Sériphos, dans Démarès, I. 158.

(4) Invent. de Démarès, I. 38, 178, 8, 13 (d'après comparaison avec Hypsoclès); 69; 116 — Mégalopolis dans Sosisthènes, I. 43 — Sicyone, dans Hyps., I. 14 — Épire, dans Sosisth., I. 33 — Étolie, Hyps., 25, cf. Sosisth., 127; cf. Acridion, etc. — Macédoine, Charil., 76 — Chersonésos, Dém., 17 (bis), 18; On peut rapprocher de ces offrandes un don de Pairasidès, roi du Bosphore: Φιλίδη ἀνάθημα βασιλέως Παρισάδου (Sosisth., 126).

3° *Clazomène, Cnide, Colophon, Kymé, Myndos*; Bactriane et Byblos (1) — puis les îles *Ios, Chios, Samos, Mitylène, Rhodes, Cos, Calymnos, Casos, Crète, Amorgos* (2). Dans les décrets, Cyzique, Téos, Milet, Stratonicee, Antioche, Halicarnasse, Aspendos, Sidon, Aradus, Tyr (?), Cnosse, Polyrrhénion.

4° *Alexandrie, Cyrène, Chypre* (3).— Dans les décrets Naucratis.

5° *Syracuse, Naxos, Tauroménium, Rome* (4).— Dans les décrets Clusium et Frégelles.

Ces villes ou ces peuples étaient unis à Délos par de communes légendes, par la religion Apollinienne, d'autres ne rendaient hommage au dieu que par politique; la plupart du temps, les offrandes sont dues à un simple hasard, la piété d'un individu, qui a fait un vœu, qui relâche à Délos, ou y vient célébrer les fêtes pour son propre compte.

Les seules offrandes qui aient une signification sont celles qui se répètent, qui sont pour ainsi dire périodiques, celles surtout qui sont présentées non par un particulier, mais par une ville entière; on peut alors chercher la cause de ces rapports persistants et qui supposent une communauté durable d'intérêts.

A ce titre se distinguent entre toutes les autres villes *Alexandrie, Cos et Rhodes* (5); toutes les trois étaient riches par le

(1) Invent. de Démarès, I. 97 — Cnide dans Sosisth., — Colophon, Dém., 16 — Kymé, 147 et dans Charilas — Myndos, 49. — Bactriane, 109.

(2) Ios dans Sosicos — Chios, 73, 76, 158 — Samos dans Sosicos — Mitylène, 41 — Rhodes et Cos 36, 39, 94, 107, 31, 35, 37, 38 (bis), 95, 109, 162 — Calymnos et Casos dans Sosisth., — Crète, 29, dans Sosisth. et Charilas — Amorgos, 45.

(3) Alexandrie, dans Sosisth., — Cyrène, 164 — Chypre, 13.

(4) Invent. de Dém., 74, 51 — Tauroménium dans Hypsoclès — Rome, Démarès 34, 62, 85, 86 (bis), 89, 90, 91, 100, 101, 102, 103, 104, 130, 139, 147, 148 (bis), 178.

(5) Pour Alexandrie voir Sosisthénès, I. 84 *φιάλη παρὰ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ τῆς Ἀλεξανδρέων πόλεως*, . . . et I. 85, 86, 87. cf. *Bull. de Corr. Hell.*, II, p. 321 et suiv., *C. I. G.* 2860. C'est la ville qui avec Rhodes compte le plus de proxènes, six au moins. — Cos, Rhodes: j'ai donné plus haut les renvois à l'inventaire de Démarès; mais à cette époque les rapports se sont ralentis;

commerce, et Rhodes possédait la première marine militaire ou marchande de l'Orient. Délos, admirablement située au milieu de la mer Égée, au croisement de toutes les voies commerciales, les attirait moins comme un sanctuaire que comme un marché; elles y apportaient les produits qu'elles allaient chercher aux pays d'origine et les vendaient aux pèlerins venus de tout le monde grec. Les Romains à leur tour trouvèrent la place bonne; on en compte déjà un certain nombre dans l'inventaire qui ne sont pas magistrats (1); bientôt ils viendront en grand nombre, formeront des compagnies de banque et de commerce (2), obtiendront de Rome des privilèges pour le port de Délos, et feront à Rhodes une concurrence redoutable, en attendant qu'ils recueillent l'héritage de Corinthe.

Ainsi l'île, recherchée par les souverains de la Grèce, de l'Égypte, de l'Asie, fréquentée par les peuples commerçants, commence après la mort d'Alexandre la période la plus prospère de son histoire; elle passe successivement dans l'alliance ou la dépendance de chacun des États qui dominent en Orient, et tombe enfin entre les mains de Rome, qui s'empare à la fin de l'empire et du commerce. Telle est la conclusion à laquelle conduit l'étude de l'onomastique et de la géographie des inventaires.

J'ai laissé de côté toutes les remarques auxquelles pouvaient donner lieu les difficultés de lecture, les particularités de gram-

il faut voir pour ces deux villes les inventaires d'Hypsoclès ou de Sosisthènes. Voici le relevé du dernier: Cos, I, 35, 39, 41, 42 (ter), 43 (bis), 44, 45 (bis). Rhodes, I, 33, 34, 35, 36 (bis), 37 (bis), 38 (ter), 39 (bis), 40, 44 (bis), 84, 85, 86. Rhodes compte plus de six proxènes.

(1) Invent. de Démarès, I, 33, 62, 85, 130, 139, 147, 148. L'un d'eux, Minatus Staius, semble être apparenté au Staius qui fut magister des Hermaïstes (*Bull. de Corr. Hell.*, I, p. 284).

(2) Compagnie de negotiatores, ἐργαζόμενοι: *C. I. G.*, 2285 b; *Bull. de Corr. Hellén.*, I, p. 284, III, p. 147. cf. dans les inscriptions de Délos du *Corpus* ou du *Bulletin*, les ἔμποροι et ναύκληροι. L'Association des Hermaïstes et toutes les autres qui nous sont connues à Délos, étaient surtout composées de Romains (*Bull. de Corr. Hellén.*, I, p. 284; IV, p. 190, etc.). J'ai recueilli, sans doute dans la *Schola* de ces associations, bon nombre d'inscriptions grecques et latines qui seront prochainement publiées.

maire et d'orthographe; ces détails auraient allongé encore et dénaturé cette étude qui est plutôt un exposé sommaire de l'administration sacrée, qu'un commentaire littéral de l'inscription.

TH. HOMOLLE.

